



**Rapport annuel 2005 sur
LES ACTIVITES DE L'OSCE**

Le Secrétaire général

**Organisation pour la sécurité et
la coopération en Europe**

Rapport annuel 2005 sur
LES ACTIVITES DE L'OSCE

Le Secrétaire general

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

05

Alerte précoce

Prévention des conflits

Gestion des crises

Relèvement après un conflit

Droits de l'homme

Démocratisation

Mesures de confiance

Maîtrise des armements

Diplomatie préventive

Mesures de sécurité

Observation des élections

Formation de la police

Liberté des médias

Lutte contre la traite des êtres humains

Protection des minorités nationales

*Sécurité économique et
environnementale*

Action contre le terrorisme

Renforcement des institutions

Observation des frontières

Renforcement de la société civile



ETATS PARTICIPANTS DE L'OSCE [2005 *]

Albanie | Allemagne | Andorre | Arménie | Autriche | Azerbaïdjan | Biélorussie
Belgique | Bosnie-Herzégovine | Bulgarie | Canada | Croatie | Chypre
Danemark | Espagne | Estonie | Etats-Unis d'Amérique | ex-République
yougoslave de Macédoine | Fédération de Russie | Finlande | France | Géorgie
Grèce | Hongrie | Irlande | Islande | Italie | Kazakhstan | Kirghizistan
Lettonie | Liechtenstein | Lituanie | Luxembourg | Malte | Moldavie | Monaco
Norvège | Ouzbékistan | Pays-Bas | Pologne | Portugal | République tchèque
Roumanie | Royaume-Uni | Saint-Siège | Saint-Marin | Serbie-Monténégro *
Slovaquie | Slovénie | Suède | Suisse | Tadjikistan | Turquie | Turkménistan
Ukraine

PARTENAIRES POUR LA COOPERATION

Afghanistan | République de Corée | Japon | Mongolie | Thaïlande

PARTENAIRES MEDITERRANENS POUR LA COOPERATION

Algérie | Egypte | Israël | Jordanie | Maroc | Tunisie

* L'OSCE a accepté la République du Monténégro, son 56ème Etat participant, le 21 juin 2006. Les informations figurant dans le Rapport annuel de 2005 sur les activités de l'OSCE reflètent la situation de l'Organisation en décembre 2005.

Table des matières

<u>6</u>	<u>Message du</u> <u>Secrétaire général</u>	<u>45</u>	<u>OPERATIONS DE</u> <u>TERRAIN DE L'OSCE</u>
8	L'OSCE d'un coup d'oeil	<u>46</u>	<u>Europe du Sud-Est</u>
<u>10</u>	<u>PRESIDENCE</u>	47	Présence en Albanie
11	Rapport du Président en exercice	51	Mission en Bosnie-Herzégovine
28	Conseil permanent	56	Mission en Croatie
29	Représentants personnels du Président en exercice	60	Mission au Kosovo
33	Présidents des groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération	66	Mission en Serbie- Monténégro
<u>37</u>	<u>FORUM POUR LA</u> <u>COOPERATION EN</u> <u>MATIERE DE</u> <u>SECURITE</u>	70	Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit
<u>40</u>	<u>ASSEMBLEE</u> <u>PARLEMENTAIRE</u> <u>DE L'OSCE</u>	<u>75</u>	<u>Europe orientale</u>
		76	Bureau de Minsk
		79	Mission en Moldavie
		82	Coordonnateur des projets en Ukraine
		<u>85</u>	<u>Caucase</u>
		86	Bureau de Bakou
		89	Mission en Géorgie
		93	Bureau d'Erevan
		<u>96</u>	<u>Asie centrale</u>
		97	Centre d'Almaty
		100	Centre d'Achgabat
		103	Centre de Bichkek
		106	Centre de Douchanbé
		109	Centre de Tachkent

<u>112</u>	<u>Assistance à la mise en oeuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux</u>	<u>130</u>	<u>SECRETARIAT</u>	<u>154</u>	<u>ANNEXE</u>
112	Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite	131	Conseillère principale pour les questions de parité des sexes	154	Statistiques relatives au personnel de l'OSCE
113	Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	132	Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains	157	Budget révisé
<u>114</u>	<u>INSTITUTIONS DE L'OSCE</u>	132	Unité pour les questions stratégiques de police	<u>158</u>	<u>ADRESSES DE CONTACT</u>
115	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	134	Unité d'action contre le terrorisme	<u>159</u>	<u>ABREVIATIONS</u>
122	Haut Commissaire pour les minorités nationales	134	Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE		
126	Représentant pour la liberté des médias	136	Rapport du Directeur du Centre de prévention des conflits		
		139	Département des ressources humaines		
		141	Partenariats pour la sécurité et la coopération		
		151	Interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE		

Message du Secrétaire général, Marc Perrin de Brichambaut

L'année 2005 a été une année cruciale pour l'OSCE. Nous avons commémoré l'anniversaire historique de l'Acte final d'Helsinki 1975 et le quinzième anniversaire de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Nous avons élargi la gamme de nos activités pour mieux relever les défis contemporains comme la criminalité organisée, les migrations et l'intolérance. Et des décisions ont été prises en vue de renforcer l'efficacité de l'OSCE pour l'avenir.

Ceci est le premier Rapport annuel de l'OSCE que j'ai le plaisir de vous présenter en ma qualité de Secrétaire général. Il constitue selon moi une importante vitrine de l'action de l'OSCE et un précieux moyen de passer en revue et d'évaluer nos activités. Grâce à ce rapport, le lecteur se fera une bonne idée du large éventail des activités de l'OSCE sur le plan politique, thématique et opérationnel.

Le Rapport annuel met en évidence la diversité des tâches de l'OSCE mais aussi l'interconnexion de ses activités de base dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du développement. A tout moment, des spécialistes de l'OSCE peuvent être en train de recycler du propergol toxique en Arménie, par exemple, de s'employer avec les autorités à empêcher la traite des êtres humains, de former la police ou de faciliter le dialogue dans une situation de crise problématique. Comme l'illustre le présent rapport, l'OSCE agit sur une vaste zone géographique en aidant les Etats à s'acquitter d'engagements destinés à rendre l'Europe plus sûre.

Un des plus grands atouts de l'OSCE réside dans le dialogue constructif qu'elle noue avec les Etats participants. Lorsque des événements inattendus se produisent dans l'espace de l'OSCE, l'Organisation peut réagir rapidement. Ce fut le cas en 2005 au Kirghizistan, où elle a joué un rôle déterminant dans la réduction des tensions et la recherche de solutions coopératives.

Un autre atout de l'Organisation est son réseau de contacts. Cette année, le partenariat a été renforcé avec le Conseil de l'Europe et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie tandis que le dialogue a été intensifié avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération.

Flexibilité opérationnelle et partenariat constructif sont indispensables dans un monde qui exige un multilatéralisme effectif. Des mesures ont été proposées pour rendre l'OSCE encore plus efficace et ce sera l'un de nos principaux défis pour 2006.

L'OSCE est une communauté de valeurs. Des défis en constante évolution exigent un rappel constant des principes fondamentaux, un examen de la mise en œuvre des engagements et un dialogue ouvert. Le terrorisme, l'extrémisme, l'intolérance et l'aliénation menacent la sécurité internationale et la cohésion sociale. L'OSCE est bien placée pour relever certains des grands défis de notre époque, tels que la relation entre contre-terrorisme et droits de l'homme, l'intégration dans des sociétés hétérogènes et la promotion du dialogue entre civilisations. Nous devons contribuer à l'échange d'idées sur ces problèmes critiques afin de renforcer la sécurité et la coopération dans l'espace de l'OSCE.

L'OSCE d'un coup d'œil

De Vancouver à Vladivostok, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les 3 500 membres de son personnel répartis dans 18 opérations de terrain et trois institutions spécialisées s'emploient à favoriser la sécurité dans la région pour ses 55 Etats participants et 11 partenaires pour la coopération.

Mandat de l'OSCE :

L'OSCE, organisation régionale fondée sur des valeurs au sens de la Charte des Nations Unies, joue un rôle de chef de file dans la promotion de la sécurité et de la démocratisation dans tous les Etats euro-atlantiques et eurasiens. Plus particulièrement, elle a une fonction d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit.

Elle s'acquitte de ce mandat sécuritaire d'une manière coopérative et globale :

Coopérative : les 55 Etats participants jouissent d'un statut égal. Le dialogue, la négociation et les activités communes, sur la base d'un consensus, sous tendent leur pratique décisionnelle et opérationnelle.

Globale : l'OSCE reconnaît que la sécurité dépend de trois facteurs :

1) politico-militaire, 2) économique et environnemental et 3) humain. Coopérer dans les « dimensions » économique, environnementale et humaine contribue à la paix, la prospérité et la stabilité, alors que les problèmes non résolus dans ces domaines sont susceptibles d'exacerber les tensions à l'intérieur des Etats ou entre eux.

1) Politico-militaire. L'OSCE mène des activités dans les domaines suivants : mesures de confiance et de sécurité ; initiatives de maîtrise des armements, telles que la lutte contre le commerce illégal d'armes légères et de petit calibre ; projets visant à détruire ou à sauvegarder armes et munitions conventionnelles ; et action contre le terrorisme.

Responsables : Forum pour la coopération en matière de sécurité (questions militaires) ; Conseil permanent, Conseil ministériel et sommets (questions politiques) ; Secrétariat et activités de terrain.

2) Economique et environnemental : l'OSCE s'emploie à promouvoir l'entrepreneuriat, les petites et moyennes entreprises et l'investissement, ainsi que la préservation de l'environnement, la conscience environnementale et la sécurité.

Responsables : Conseil permanent, Secrétariat, notamment Bureau du Coordinateur des activités économiques et

environnementales de l'OSCE ; et activités de terrain.

3) Humain. L'OSCE s'emploie à promouvoir les droits de l'homme, la prééminence du droit, la lutte contre la traite des êtres humains, la bonne gouvernance et les processus démocratiques.

Responsables : Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Représentant pour la liberté des médias, Secrétariat et activités de terrain.

Historique de l'OSCE

L'origine de l'OSCE remonte à la période de détente du début des années 70 lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été constituée pour servir d'instance multilatérale de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Lors des réunions qui se sont déroulées deux années durant à Helsinki et à Genève, la CSCE est parvenue à un accord sur l'Acte final d'Helsinki, qui a été signé le 1er août 1975 par 35 Etats. L'Acte final a énoncé les trois dimensions de la sécurité et établi les principes fondamentaux régissant le comportement des Etats à l'égard de leurs ressortissants et les uns envers les autres. A la fin de la guerre froide, la CSCE a été transformée en une organisation pour aider les Etats postcommunistes dans leur transition vers la démocratie et l'économie de marché et, par la suite, pour aider tous les Etats participants à faire face à de nouvelles menaces et de nouveaux défis à la sécurité.

Aujourd'hui, l'OSCE compte 55 Etats participants et 11 partenaires pour la coopération dans la région méditerranéenne et en Asie. L'OSCE ne se fonde pas sur un traité international, mais toutes ses décisions sont politiquement contraignantes à défaut de l'être juridiquement.

Comment est gérée l'OSCE ?

A tour de rôle chaque année, l'OSCE est présidée par l'un de ses Etats participants. En 2005, la présidence était assurée par la Slovaquie. Avec la Bulgarie (2004) et la Belgique (2006), elle a fait partie de la Troïka de l'OSCE, qui conseille le Président en exercice dans ses décisions. En outre, le Président en exercice peut également nommer des représentants personnels ou spéciaux pour traiter de questions ou de situations spécifiques.

Des sommets des chefs d'Etat ou de gouvernement se tiennent régulièrement. Entre les sommets, le Conseil ministériel se réunit en tant que réunion annuelle des ministres des affaires étrangères pour passer en revue les activités de l'OSCE et lui fournir des avis et des

orientations. Une fois par an, le Forum économique se réunit à Prague pour débattre de questions économiques et environnementales déterminées. La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine portent sur des questions clés ayant trait respectivement aux dimensions politico-militaire et humaine.

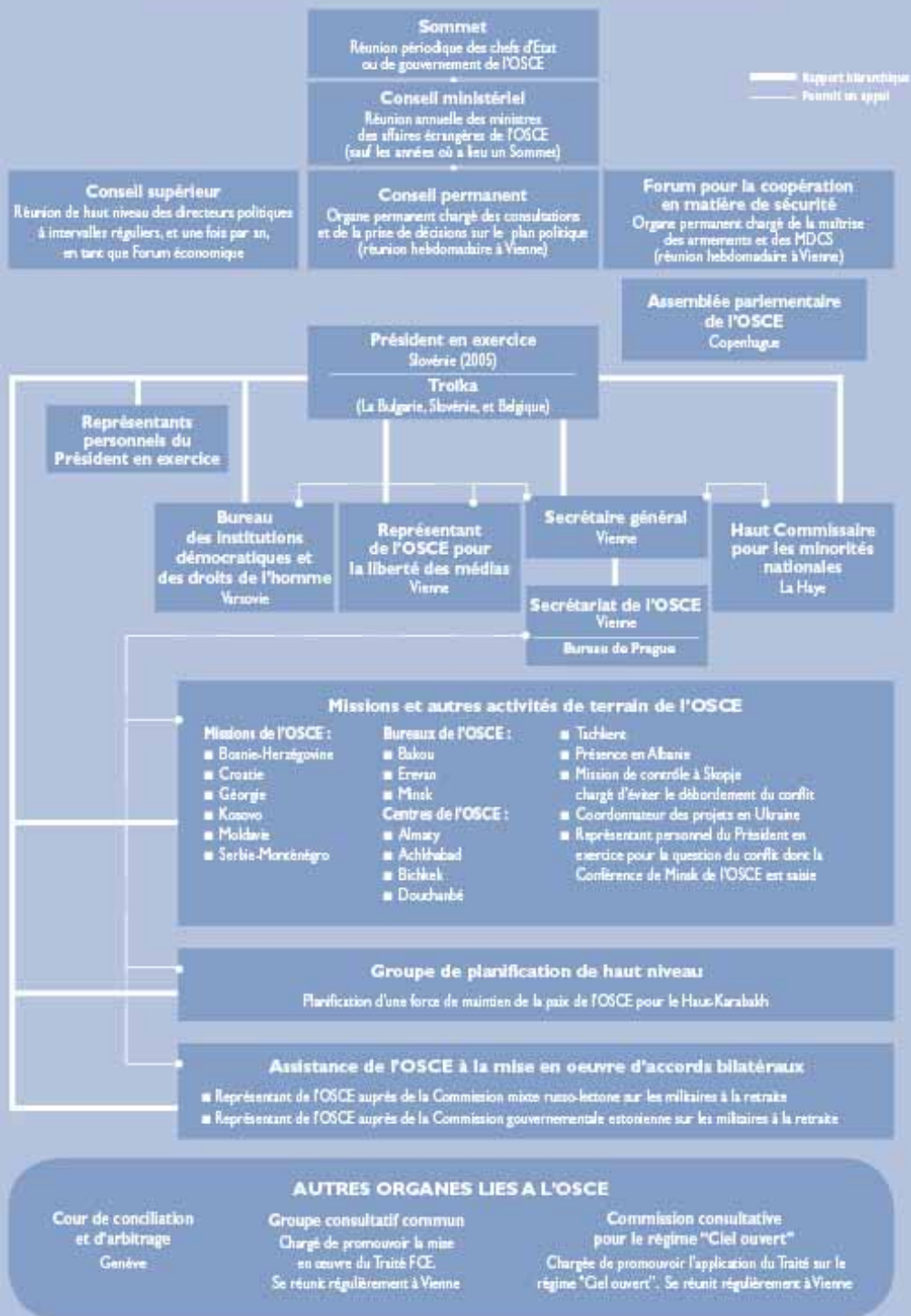
Le Conseil permanent est le principal organe permanent pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique. Composé des chefs des délégations des Etats participants auprès de l'OSCE, il se réunit chaque semaine pour examiner toutes les questions pertinentes et prendre les décisions appropriées. Le Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui s'occupe de la dimension politico-militaire de l'OSCE, se réunit également hebdomadairement à la Hofburg à Vienne.

Située à Copenhague, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE est composée de plus de 300 parlementaires de tous les Etats participants. Fondée en 1991, sa tâche principale consiste à favoriser le dialogue interparlementaire, un aspect important de l'effort global visant à répondre aux défis de la démocratie dans la région de l'OSCE tout entière. Sa session annuelle se tient en été. Les parlementaires de l'OSCE jouent également un rôle important dans l'observation d'élections.

Le Secrétariat de l'OSCE est situé à Vienne. Il est dirigé par le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut (France) qui a été nommé en juin 2005 pour une durée de trois ans. En sa qualité de chef de l'administration de l'Organisation, M. Marc Perrin de Brichambaut en gère les structures et les opérations et apporte son concours à la présidence de l'OSCE.

Pour aider les Etats à se conformer aux principes et aux engagements de l'Organisation, l'OSCE a créé les institutions spécialisées suivantes : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (établi en 1990 en tant que Bureau des élections libres) ; le Haut Commissaire pour les minorités nationales (1992) ; et le Représentant pour la liberté des médias (1997). L'OSCE dispose actuellement de 18 missions de terrain dans 16 Etats. Soixante dix pour cent du Budget unifié révisé 2005 de l'OSCE, d'un montant de 159,4 millions d'euros, a été affecté aux opérations de terrain, 20 pour cent au Secrétariat et 10 pour cent aux institutions.

STRUCTURES ET INSTITUTIONS



www.osce.org

Présidence

Président en exercice | Conseil permanent

Représentants personnels du Président en exercice

*Présidents des groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et
asiatiques pour la coopération*

Président en exercice

Introduction

La Slovaquie a assumé la présidence de l'OSCE au cours d'une période difficile. Un débat de haut niveau sur la pertinence et l'impartialité des activités de l'OSCE avait suscité un sentiment de profonde crise politique. L'absence de consensus en ce qui concerne le barème des contributions des Etats participants à l'Organisation, l'incapacité de parvenir à un accord sur le Budget unifié de 2005 et la longue recherche d'un successeur au Secrétaire général avaient compliqué encore davantage la situation.

Pour la Slovaquie, le principal défi a donc été de remettre l'Organisation d'aplomb, de tenter de raviver le sentiment de contribuer à un objectif commun et de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité de l'OSCE. Tout cela devait être fait en plus d'assurer la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la Réunion du Conseil ministériel à Sofia et de gérer les activités politiques courantes de l'Organisation.

Côté positif, 2005 a été une année d'anniversaires : le trentième de l'Acte final d'Helsinki et le quinzième de la Charte de Paris. Cela a contribué à mettre en perspective l'importance historique de l'OSCE et incité les Etats à réfléchir à l'avenir de l'Organisation.

La présidence doit, comme d'habitude, toujours s'attendre à l'inattendu. En 2005, l'OSCE a dû réagir rapidement aux événements au Kirghizistan et en Ouzbékistan. La Slovaquie a également cherché à progresser dans le règlement des conflits gelés. La présidence s'est félicitée de la déclaration commune de la Géorgie et de la Fédération de Russie sur la fermeture des bases et des installations militaires russes en Géorgie d'ici 2008.

Au cours de l'année écoulée, beaucoup a également été fait concernant le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie. Les réunions dites de Prague des Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont eu un effet positif, permettant aux présidents des deux pays de se rencontrer à Varsovie et Kazan et insufflant ainsi un nouvel élan au processus de règlement du conflit du Haut-Karabakh.

En fin d'année, un accord a été obtenu sur les barèmes des contributions au budget unifié, un nouveau Secrétaire général a été nommé et des mesures prises pour renforcer l'efficacité de l'OSCE, suite à un rapport d'un groupe de personnes éminentes, à des consultations de haut niveau et à l'accord intervenu lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana sur une feuille de route pour la réforme.

En dépit de l'absence d'accord sur une déclaration ministérielle, le Conseil a contribué à rétablir un esprit constructif et a pris un certain nombre de décisions visant à renforcer la capacité de l'OSCE à faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces à la sécurité, comme la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains, les drogues illicites et le terrorisme, à élargir le champ des activités de

l'Organisation dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme, des migrations, de la tolérance et de la non-discrimination, et à renforcer l'efficacité de l'OSCE.

Pour couronner une année fructueuse, le budget a été adopté dans les temps pour la première fois en cinq ans.

La Slovaquie est heureuse d'être en mesure de transmettre à la Belgique la présidence d'une OSCE en bonne forme, fière de son passé, bien équipée pour relever les défis contemporains et envisageant l'avenir de manière constructive et novatrice.

Réforme de l'OSCE

La réforme a été une importante priorité pour l'OSCE en 2005. Les Etats participants de l'Organisation ont perçu, ces dernières années, un besoin de réforme et plusieurs présidences lui ont accordé un degré élevé de priorité. Lors de la Réunion ministérielle tenue à Sofia, les ministres des affaires étrangères ont adopté une décision relative à la création d'un groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, ouvrant la voie à un débat approfondi sur le rôle et la réforme de l'Organisation. Le Groupe était chargé d'insuffler un élan nouveau au dialogue politique et d'élaborer une vision stratégique pour l'OSCE au XXI^e siècle.

Dans la décision No 16/04 du Conseil ministériel, le Président en exercice était également chargé de désigner les membres du Groupe après des consultations avec tous les Etats participants. En février 2005, sept personnes éminentes connaissant l'Organisation ont été désignées en tenant compte de la diversité de la communauté de l'OSCE et en incluant les Etats participants qui accueillent des présences de terrain. Le Groupe se composait des membres suivants : l'Ambassadeur Nikolay Afanasievsky (remplacé, lors de la dernière réunion, par l'Ambassadeur Vladimir Shustov, Fédération de Russie), l'Ambassadeur Hans van den Broek (Pays-Bas), l'Ambassadeur Wilhelm Hoyneck (Allemagne), l'Ambassadeur Kuanysh Sultanov (Kazakhstan), l'Ambassadeur Knut Vollebaek (Norvège) qui a présidé les réunions du Groupe, l'Ambassadeur Richard Williamson (Etats-Unis d'Amérique) et l'Ambassadeur Miodir Zuzul (Croatie). Le Secrétariat de l'OSCE leur a fourni son appui actif tandis que le Président en exercice a fait fonction de point de contact pour le Groupe. L'Ambassadeur Nikolay Afanasievsky est malheureusement décédé avant la présentation du rapport.

Entre février et juin, le Groupe s'est réuni à cinq reprises et s'est entretenu avec plus de 30 experts d'organisations internationales, notamment de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union européenne (UE), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Conseil de l'Europe, ainsi que de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales (ONG). Il a présenté son rapport et ses recommandations aux Etats participants

par l'intermédiaire du Président en exercice à la fin du mois de juin.

Dans le même temps, d'autres personnes et instituts, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (en coopération avec la Swiss Foundation for World Affairs), le Centre de recherche sur l'OSCE (CORE), et la revue *Helsinki Monitor* ont élaboré des publications sur la réforme.

Il était prévu, dans la décision prise à Sofia, de tenir des consultations de haut niveau dans le prolongement du rapport du Groupe afin de formuler des recommandations pour des mesures appropriées lors de la Réunion du Conseil ministériel en décembre. Ces consultations se sont déroulées en septembre et leurs résultats ont été examinés par un *groupe de travail sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE*, présidé par la Slovénie.

Lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, une importante décision relative au renforcement de l'efficacité de l'OSCE a été adoptée. Elle a établi une feuille de route pour la réforme et chargé le Conseil permanent de travailler sur un certain nombre de questions spécifiques ayant trait à la réforme (notamment, règles de procédures ; processus consultatif ; planification et efficacité des conférences de l'OSCE ; efficacité, efficacité et transparence des activités de l'Organisation, y compris leur financement budgétaire et extrabudgétaire ; rôle du Secrétaire général ; modernisation du Secrétariat ; planification des programmes ; professionnalisme du personnel de l'OSCE ; et missions thématiques) et de faire rapport à la Réunion du Conseil ministériel en 2006. Le BIDDH y a également été chargé de présenter, pour examen à la prochaine réunion du Conseil ministériel, un rapport sur la mise en œuvre des engagements existants, de possibles engagements supplémentaires et les moyens de renforcer et de favoriser les activités de l'OSCE dans le domaine électoral ainsi que d'améliorer l'efficacité de son assistance aux Etats participants.

Une année d'anniversaires

En 1975, la première Conférence sur la sécurité et la coopération s'est terminée par la signature de l'Acte final d'Helsinki. Le processus de la CSCE et « l'esprit d'Helsinki » ont aidé à réduire les tensions en Europe

et contribué à la fin de la guerre froide. Cela a été reconnu lors du deuxième Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui s'est déroulé à Paris en 1990 et dont a résulté la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Ces dates charnières de l'histoire moderne de l'Europe ont été commémorées par la communauté de l'OSCE en 2005 par une série d'événements et de publications.

Le Président en exercice a pris part à des événements commémoratifs à Vienne le 20 juillet et à Helsinki le 1er août, ainsi qu'à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire à Washington le 1er juillet sur le thème *Trente ans depuis Helsinki : défis à venir*.

Politiquement, les anniversaires permettent de rappeler aux Etats l'importance historique de la CSCE et le précieux travail de l'OSCE. Rappeler le sens de l'histoire commune et des engagements communs a contribué à atténuer le sentiment de crise et les critiques, et incité des Etats à saisir cette opportunité pour définir une orientation pour l'avenir de l'OSCE. Ces sentiments ont été exprimés dans le début de la déclaration du Président en exercice à la Réunion du Conseil ministériel de Ljubljana, dans l'introduction du rapport du Groupe des personnes éminentes et dans la décision du Conseil ministériel sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE.

Approche transdimensionnelle

Traditionnellement, l'OSCE examine les questions en termes de « dimensions » politico-militaire, économique-environnementale et humaine. En même temps, elle insiste toujours sur son approche globale de la sécurité.

En 2005, une tendance récente à privilégier une approche plus transdimensionnelle a été consolidée par les recommandations du Groupe des personnes éminentes et par l'adoption d'une approche plus globale de questions telles que les migrations, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la lutte contre la traite des êtres humains et la lutte antiterroriste. Le Conseil ministériel a pris d'importantes décisions sur ces questions.

Stocks de composants toxiques de propergols

Les missions de terrain de l'OSCE, le Forum pour la coopération en matière de sécurité et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE accordent toujours plus d'attention au problème croissant posé par les vieux stocks de propergols liquides qui étaient utilisés dans les roquettes et les missiles guidés dans la région de l'OSCE. Les risques inhérents à ce problème, englobant des préoccupations politiques, humaines et socioéconomiques, sont l'illustration parfaite de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité.

Cinq Etats participants d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase ont demandé l'aide de l'OSCE en 2004-2005 pour l'élimination de ces stocks composés de *mélange* et de *samin*. Ils ne disposent pas des ressources techniques, matérielles et financières nécessaires pour remédier, seuls, à ce problème.

Le *mélange* est, en règle générale, entreposé dans des réservoirs en acier ou en aluminium, mais ces derniers rouillent avec le temps. Toute fuite de cette substance chimique hautement toxique, volatile et explosive peut mettre en péril la santé de communautés entières et polluer l'environnement. La contamination du sol peut perdurer pendant près d'un siècle.

Le problème est vaste. L'Arménie a des stocks de 872 tonnes, l'Ouzbékistan de plus de 1 000 tonnes, l'Ukraine de 17 000 tonnes, l'Azerbaïdjan, de 1 000 tonnes et le Kazakhstan de 1 500 tonnes.

Compte tenu de l'ampleur et de l'étendue géographique du problème, l'OSCE a tenu un atelier à Kiev en juillet pour débattre du moyen le plus efficace d'éliminer ou de recycler ces stocks. Le risque posé par le mélange ainsi que le besoin urgent d'un moyen d'élimination sûr qui permette d'éviter de graves catastrophes écologiques et des pertes humaines y a été reconfirmé.

Fin 2005, l'OSCE avait évalué la situation en ce qui concerne les composants de propergols dans tous les pays qui avaient demandé une aide, à l'exception de l'Ouzbékistan, fournissant ainsi une base solide pour élaborer et mettre en œuvre des projets à compter de 2006.

En Arménie, l'OSCE a accompli des progrès considérables durant l'année. La méthode retenue pour neutraliser le composant du propergol permet d'obtenir un sous-produit positif, à savoir un engrais minéral liquide destiné à l'agriculture. Cet additif contribuera à réduire la forte acidité des sols de la région. Ce projet emprunte la voie ouverte par un projet pilote en 2002 dans le cadre duquel 450 tonnes de mélange ont été converties avec succès en engrais pour les sols de Géorgie occidentale.

La phase finale et décisive du projet arménien a démarré en septembre, lorsque le Bureau a signé un accord avec le Ministère de la défense pour entamer le recyclage. L'unité de conversion sera inaugurée en mars 2006. L'initiative a été financée par la Finlande, l'Allemagne, les Etats-Unis et le Canada.

L'Ukraine est confrontée à des quantités impressionnantes de mélange. Le projet sera le plus important projet mis en œuvre par l'OSCE en Ukraine, tant en termes de coûts que de temps. Pour le financer, le Secrétariat et le Coordonnateur des projets en Ukraine doivent réunir plus de 10 millions d'euros au cours des quatre années à venir.

En 2005, une équipe d'experts internationaux, accompagnée de représentants des autorités ukrainiennes, a effectué deux missions d'information au cours desquelles elle a visité huit sites militaires de stockage de mélange. L'équipe a également examiné la capacité industrielle de l'Ukraine à traiter ce matériau toxique. Elle a identifié des moyens appropriés d'éliminer et de recycler le mélange et les besoins

techniques et financiers. La deuxième phase, qui est déjà en cours, porte sur la collecte de fonds, la budgétisation et le passage d'un contrat avec une entreprise chargée de la mise en œuvre.

De façon similaire, des experts de l'OSCE se sont rendus au Kazakhstan en novembre pour y déterminer la quantité des stocks de propergols liquides et leurs caractéristiques, ainsi que les techniques de traitement disponibles dans la région et à l'échelle internationale, et proposer une évaluation des coûts et des délais pour leur recyclage ou leur élimination. Comme en Ukraine, le Secrétariat et la Mission se concentrent désormais sur la phase de la collecte de fonds, de la budgétisation et du passage d'un contrat avec une entreprise chargée de la mise en œuvre. Des capitaux évalués à un million d'euros sont nécessaires pour l'opération d'élimination prévue en 2006 - 2007.

En Ouzbékistan, les stocks sont situés à Oqtosh, dans la région de Samarkand. Ici, le projet devrait débuter en 2006, à la suite d'une visite sur place de la Mission de l'OSCE et de la participation de l'Ouzbékistan à l'atelier de Kiev.

En Azerbaïdjan, l'OSCE a soutenu le lancement d'un projet visant à fournir une assistance technique et financière pour moderniser deux sites dépassés de stockage de propergols. Le groupe d'experts internationaux s'est rendu en Azerbaïdjan pour y identifier un moyen approprié de procéder à la rénovation des sites et les besoins techniques et financiers. Des informations supplémentaires et une analyse approfondie sont nécessaires pour évaluer le volume exact des activités de dépollution devant être menées à la suite du projet d'élimination dirigé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Conseil ministériel de Ljubljana

Les ministres des affaires étrangères des Etats participants de l'OSCE se sont réunis à Ljubljana les 5 et 6 décembre pour la treizième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Ils y ont adopté 19 décisions sur un ensemble de questions telles que la lutte contre la criminalité organisée, l'éducation aux droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains, et le rôle des femmes dans la prévention des conflits. Les documents adoptés lors du Conseil ministériel à Ljubljana sont notamment les suivants :

- Déclaration ministérielle sur le vingtième anniversaire de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl
- Déclaration ministérielle sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire
- Déclaration ministérielle sur la Géorgie
- Déclaration ministérielle sur le conflit dont le Groupe de Minsk de l'OSCE est saisi
- Décision No 1 sur la nomination du Secrétaire général de l'OSCE
- Décision No 2 sur les migrations
- Décision No 3 sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée
- Décision No 4 sur le renforcement de la coopération en matière pénale pour lutter contre le terrorisme
- Décision No 5 sur la lutte contre la menace des drogues illicites
- Décision No 6 sur des mesures supplémentaires visant à renforcer la sécurité des conteneurs
- Décision No 7 sur l'appui à la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- Décision No 8 sur des efforts supplémentaires visant à mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles
- Décision No 9 sur le Séminaire de l'OSCE sur les doctrines militaires
- Décision No 10 sur la tolérance et la non-discrimination : promouvoir le respect mutuel et la compréhension
- Décision No 11 sur la promotion de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE
- Décision No 12 sur la protection des droits de l'homme et la primauté du droit dans les systèmes de justice pénale
- Décision No 13 sur la lutte contre la traite des êtres humains
- Décision No 14 sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit
- Décision No 15 visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes
- Décision No 16 sur la garantie des normes les plus élevées de conduite et de responsabilité des personnes servant dans les forces et missions internationales
- Décision No 17 sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE
- Décision No 18 sur la présidence de l'OSCE en 2008
- Décision No 19 sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

Activités liées à la dimension politico-militaire

La mise en œuvre de la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle* a servi de cadre aux activités menées dans la dimension politico-militaire et visant à la renforcer encore. La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2005, qui a eu lieu en juin, a réaffirmé l'importance continue de la « première dimension » et fait plusieurs propositions et recommandations destinées à améliorer encore les capacités de l'OSCE à réagir efficacement à des menaces et défis en constante évolution. La Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana a avalisé certaines de ces initiatives.

Prévenir et combattre le terrorisme est resté au premier rang des préoccupations de l'OSCE, des attentats terroristes perpétrés dans l'espace de l'Organisation ayant apporté une preuve supplémentaire de la nécessité pour les Etats de coopérer pour contrer cette menace. En 2005, l'OSCE s'est penchée sur la relation entre terrorisme et droits de l'homme. Lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, des décisions ont été adoptées appelant à renforcer la coopération dans le domaine des questions criminelles pour lutter contre le terrorisme et la menace des drogues illicites. La question de la sécurité des conteurs a également été abordée et le Conseil ministériel a pris une décision sur des mesures visant à la renforcer.

La lutte contre la menace posée par les sources chimiques, biologiques, radioactives et nucléaires a fait l'objet d'une attention particulière. Lors de la Réunion du Conseil ministériel, une décision a été adoptée appuyant la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la non-prolifération. C'est là une indication supplémentaire du rôle de l'OSCE en tant que metteur en œuvre, à l'échelon régional, d'instruments globaux.

Les Etats participants ont également été encouragés, par une décision du Conseil ministériel, à déployer des efforts supplémentaires pour mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles.

Faisant suite à une décision prise lors de la Réunion du Conseil ministériel à Maastricht en 2003 et dans le souci d'atteindre l'objectif de frontières ouvertes et sûres et de se pencher sur des questions transfrontalières, les Etats participants ont travaillé sur un *concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières*, qui a été parachevé lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana.

Les activités de l'OSCE relatives à la police ont contribué pour beaucoup à améliorer la capacité des Etats participants à faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité. Ces activités sont axées sur le renforcement des capacités, notamment sur la police de proximité, la formation de la police, la gestion des res-

sources humaines ainsi que le renforcement de l'état de droit, et elles englobent également des activités spécialisées telles que la lutte contre la traite des êtres humains, l'amélioration des capacités des responsables de l'application des lois à poursuivre les auteurs de délits, ainsi que la prévention des crimes de haine et la lutte contre ces derniers. Les activités étaient centrées sur l'Asie centrale, le Caucase du Sud et l'Europe du Sud-Est.

La présidence a encore renforcé la coopération entre le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et s'est employée à promouvoir activement l'agenda du FCS. Elle a appuyé la mise en œuvre intégrale des accords existants de maîtrise des armements et des mesures de non-prolifération et de confiance et de sécurité, leur adaptation en temps voulu et, le cas échéant, leur développement plus avant. Cela s'est notamment traduit par un renforcement des activités relatives à la mise en œuvre des engagements concernant les armes légères et de petit calibre, les stocks de munitions conventionnelles et l'élimination du combustible liquide pour fusées. En 2005, l'OSCE a franchi un pas important dans la mise en œuvre d'engagements connexes (mise en œuvre du projet sur les petites armes et les stocks au Tadjikistan et d'un projet sur le combustible pour fusées en Arménie). L'échange d'informations sur des activités connexes et la coopération avec l'ONU, l'UE et l'OTAN ont constitué une partie importante de cette entreprise.

La Slovénie s'est activement employée à promouvoir l'idée de tenir un séminaire de l'OSCE sur la doctrine militaire. En application de décisions du FCS et du Conseil ministériel, une réunion aura lieu à Vienne les 14 et 15 février 2006 pour examiner les changements survenus dans les doctrines militaires du fait de l'évolution des menaces, des formes changeantes des conflits et de l'émergence de nouvelles technologies.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

La Slovénie œuvre à faire mieux connaître la dimension économique et environnementale et à lui assurer la place qui lui revient dans l'éventail transdimensionnel des activités de l'OSCE. Comme point de départ, la présidence slovène a lancé un appel à la mise en œuvre pleine et entière du *Document stratégique de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale* afin de renforcer la coopération, la bonne gouvernance, le développement durable et la protection de l'environnement.

Conformément au Document stratégique sur le renforcement de la dimension économique et environnementale adopté lors du Conseil ministériel de Maastricht, l'attention a été accordée à l'élaboration du rapport du Sous-comité économique et environnemental du Conseil permanent sur la poursuite de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du Forum économique. Le Président du

Lutte contre la traite des êtres humains en Ukraine

L'Ukraine fait figure depuis un certain nombre d'années d'important pays d'origine et de transit pour la traite des êtres humains. Selon une évaluation effectuée en 2005 par des organisations internationales, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'OSCE, les orphelins sont l'un des groupes qui courent le plus grand risque de victimisation.

Pour contribuer à remédier à ce problème, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a lancé, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, un projet pilote visant à offrir aux orphelins ukrainiens des stages, une aide à la recherche d'emploi et des aptitudes utiles dans la vie quotidienne. Le projet se porte à la rencontre d'orphelins dans la capitale Kiev et dans la région de Kharkiv, deux centres industriels offrant de nombreuses possibilités d'emploi.

La plupart des orphelins s'inscrivent dans des écoles professionnelles pour y apprendre un métier. Une fois leur diplôme obtenu, un emploi leur est en principe garanti ; toutefois, en pratique, le choix est généralement limité. Les orphelins terminent souvent leurs études en ayant des attentes peu réalistes quant à leurs futurs emplois et rémunérations, aucun programme ne leur étant proposé pour les préparer à leur premier emploi ou à une vie indépendante. En conséquence, nombreux sont ceux qui quittent leur emploi peu de temps après avoir commencé à travailler et deviennent ainsi des proies faciles pour les trafiquants.

Depuis qu'il a été lancé en 2005, le projet a aidé 60 jeunes dans les deux régions. Vingt-et-un d'entre eux ont trouvé un travail et un logement et sont sur la bonne voie pour mener une vie adulte réussie. Voici l'histoire de deux d'entre eux :

Lorsque, dans le cadre du projet, l'orphelin Eugène Diduk, âgé de 18 ans, s'est vu offrir un emploi pro-

batoire de plâtrier dans une entreprise privée de construction dans sa ville natale de Kharkiv, il sauta sur l'occasion.

Il travaillait alors à temps partiel en qualité d'ouvrier non qualifié. Bien qu'ayant obtenu un diplôme de plâtrier et de carreleur dans l'enseignement professionnel en 2005, son premier emploi en usine, trouvé par l'intermédiaire d'une agence gouvernementale, ne lui a pas donné les compétences et la formation requises pour progresser. Il démissionna et se tourna vers un travail non qualifié, mais sa paie, qui lui était versée au noir dans des enveloppes, ne lui permettait pas de nouer les deux bouts.

« Je vis avec ma grand-mère » nous a déclaré Eugène. « Elle est gravement malade et je voudrais travailler dur et être bien payé afin d'être en mesure de lui acheter tous les médicaments dont elle a besoin ».

Après avoir rejoint le programme de l'OSCE, Eugène a effectué sa période probatoire auprès de l'entreprise de construction *Delta Group* en décembre. Il y est désormais employé à temps plein avec un bon salaire. Eugène a également un parrain qui lui enseigne diverses autres techniques de construction.

« Chez *Delta*, j'acquière de nouvelles qualifications dans le domaine de la construction, j'y touche un bon salaire après mes trois mois de stage et je sais que tout ira bien pour ma grand-mère et moi » nous a-t-il expliqué.

Afin d'améliorer ses aptitudes utiles dans la vie quotidienne, Eugène voit deux fois par semaine un travailleur social qui représente ses intérêts, établit avec lui un budget et lui enseigne comment utiliser efficacement les ressources à la disposition de la collectivité.

Pour l'orpheline Olga Kanistratenko, le projet arrivait à point nommé. Diplômée en 2005 de l'école professionnelle de technologie de

l'alimentation de Kharkiv, la jeune chef pâtissière partageait une chambre dans un centre d'hébergement avec la famille de sa tante. L'espace y était compté et elle était malheureuse.

L'école professionnelle lui trouva une place dans une cantine, mais elle découvrit à son arrivée qu'il n'y avait pas réellement de poste vacant. Il lui fut expliqué qu'elle devait attendre qu'un poste se libère et conseillé de donner sa démission par écrit, ce qui la libérerait pour chercher un emploi par ses propres moyens.

Malheureusement, cela signifiait également qu'elle perdait les précieux droits au logement dont bénéficient les orphelins qui obtiennent leur premier emploi par l'intermédiaire de l'administration de l'école professionnelle. Si elle avait gardé ce travail, elle aurait été inscrite sur une liste d'attente distincte et privilégiée pour un logement.

« Je ne connaissais pas tous mes droits en tant qu'orpheline et je me suis de ce fait trouvée dans une situation difficile. Je ne savais pas comment me protéger », a déclaré Olga.

Le projet lui a trouvé un nouvel emploi dans un grand magasin appelé *Big Pocket*. Son assistant social l'a aidé à retrouver sa place privilégiée sur la liste d'attente pour un logement. Durant sa période d'essai, elle touche un salaire minimum du supermarché et une allocation périodique du projet.

« J'ai désormais accès à des personnes qui peuvent répondre à mes questions et j'obtiens une réelle aide. Je leur suis très reconnaissante », nous a-t-elle dit.

(Pour plus d'informations sur cette questions, veuillez consulter le site Web de l'OSCE à l'adresse suivante : www.osce.org/eea)

sous-comité a présenté, le 16 juin, au Conseil permanent un rapport élaboré par le Groupe informel des amis du Président sur le renforcement de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, qui avait été créé par la présidence en janvier.

Dans la dimension économique et environnementale, la présidence slovène a fait de la question des migrations et de l'intégration sa priorité. La présidence a coopéré étroitement sur cette question avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) et des partenaires externes tels que l'Organisation internationale pour les migrations, (OIM) et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM).

Le cycle des réunions préparatoires de la treizième Réunion du Forum économique de l'OSCE a débuté par un examen des défis économiques et sécuritaires posés par les développements démographiques, lors du premier Séminaire préparatoire tenu les 8 et 9 novembre 2004 à Trieste (Italie). Le Séminaire a permis de formuler des suggestions utiles à cet égard.

Le deuxième Séminaire préparatoire, qui s'est déroulé les 24 et 25 janvier à Almaty (Kazakhstan), a donné lieu à des suggestions constructives dans les domaines de la gestion des migrations économiques et de leurs incidences sur la sécurité. Lors du troisième et dernier Séminaire préparatoire, les participants se sont penchés sur les aspects économiques et sociaux de l'intégration des personnes appartenant à des minorités nationales, sur la promotion de l'intégration et la prévention de la discrimination, sur les politiques d'éducation en faveur de l'intégration et sur l'importance de la bonne gouvernance pour la gestion de l'intégration. Ce Séminaire préparatoire final a eu lieu à Kiev (Ukraine), les 10 et 11 mars.

La treizième Réunion du Forum économique s'est déroulée à Prague du 23 au 27 mai sur le thème *Tendances démographiques, migration et intégration des personnes appartenant aux minorités nationales : assurer la sécurité et le développement durable dans l'espace de l'OSCE*. Elle a réuni plus de 450 participants, dont des représentants des Etats participants de l'OSCE, des partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération, du Secrétariat et des opérations de terrain de l'OSCE, d'organisations et d'ONG internationales, ainsi que des spécialistes universitaires et des représentants du monde des affaires. La démographie, les migrations et l'intégration continuent de faire partie des défis les plus importants auxquels les Etats participants de l'OSCE sont confrontés et d'être l'un de leurs principaux domaines de préoccupation.

La présidence a attaché une grande importance au suivi du Forum économique. En coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, l'OIM et le CIDPM, la présidence a élaboré, en septembre, un document de réflexion sur la gestion des migrations et rédigé, en collaboration avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales, une *déclaration de principes sur une intégration respectueuse de la diversité*. La décision

du Conseil ministériel sur les migrations, adoptée à Ljubljana a ouvert la voie à une intensification des activités de l'OSCE dans ce domaine. Le document intitulé *Co-operation towards better economic migration policies – Proposal for an OSCE contribution* constitue une base de réflexion pour poursuivre les travaux dans le domaine des migrations en 2006. La présidence a prêté son concours à l'organisation de l'atelier sur les migrations en Asie centrale, l'une des recommandations concrètes du Forum, et participera à l'atelier conjoint de l'OSCE et du CIDPM sur la migration de la main-d'œuvre en Asie centrale, qui doit avoir lieu à Almaty les 31 janvier et 1er février 2006. La présidence a apporté son soutien à l'élaboration du *Manuel de l'OSCE et de l'OIM sur l'instauration de politiques efficaces en matière de migration de la main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination*, qui doit être présenté à la quatorzième Réunion du Forum économique de l'OSCE, fin mai 2006, à Prague.

Activités liées à la dimension humaine

Les activités de la présidence en exercice dans le domaine de la dimension humaine sont multiples. Pour un certain nombre d'entre elles, à savoir la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* (le séminaire annuel du BIDDH) et les trois *réunions supplémentaires sur la dimension humaine*, le schéma habituel des manifestations organisées en coopération avec le BIDDH a été suivi. Parmi d'autres activités importantes, il y a lieu de citer l'organisation de la *Conférence sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, l'élaboration d'un *addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains* intitulé : *prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance*, ainsi que le travail effectué dans le domaine des élections démocratiques. La présidence slovène a lancé un projet pilote d'éducation aux droits de l'homme à l'intention des jeunes dans l'espace de l'OSCE afin de mettre en œuvre les dispositions relatives à la dimension humaine énoncées dans la *Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle*. La dimension humaine continue de jouer un rôle important dans les activités menées par le Président en exercice concernant les questions régionales.

La première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine a eu lieu à Vienne les 21 et 22 avril. Le thème *Défis que posent les technologies et les procédures électorales* a été choisi pour permettre à toutes les parties intéressées, y compris les organisations et ONG internationales, d'apporter une contribution aux travaux dans trois domaines d'intérêt : nouvelles technologies électorales (défis pour le processus électoral) ; engagements de l'OSCE dans le domaine des élections (défis persistants pour la mise en œuvre – « Copenhague Plus » comme moyen possible d'améliorer le respect) ; et observation des élections (défis au renforcement de l'intégrité électorale).

La deuxième Réunion supplémentaire sur la dimension humaine était consacrée aux *droits de l'homme et à la lutte contre le terrorisme*. Cette réunion, qui a eu

lieu à Vienne les 14 et 15 juillet, a mis en évidence les progrès accomplis dans ce domaine. Toutefois, dans la lutte contre le terrorisme, il existe des domaines et des situations où le respect de la liberté de religion et de conviction pourrait être amélioré, la lutte contre la torture renforcée et le rôle de la société civile développé plus avant. A l'issue d'un débat très dynamique durant la Réunion, des représentants de gouvernements et d'organisations internationales et non gouvernementales ont fait plusieurs recommandations à ce sujet. Les Etats participants ont réaffirmé leur détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, qu'elles qu'en soient les motivations ou l'origine, et à mener cette lutte dans le respect de la prééminence du droit et conformément à leurs obligations en vertu du droit international, en particulier des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit humanitaire.

La troisième Réunion supplémentaire sur la dimension humaine a porté sur le *rôle des avocats de la défense pour garantir un procès équitable*. Elle a eu lieu à Tbilissi (Géorgie) les 3 et 4 novembre. Cette Réunion supplémentaire était la première à s'être tenue ailleurs qu'à Vienne et la première ayant eu pour thème les avocats de la défense. Elle a examiné des questions telles que l'accès à un avocat, l'admission au barreau et sa réglementation, ainsi que l'égalité des parties dans les procédures pénales. Les participants à la réunion ont fait de nombreuses recommandations aux Etats participants ainsi qu'à l'OSCE et suggéré un suivi supplémentaire.

Le *Séminaire de 2005 sur la dimension humaine* était consacré aux *migrations et à l'intégration* et a eu lieu à Varsovie du 11 au 13 mai. Il a offert une bonne occasion de mettre en avant le travail effectué par l'OSCE et le BIDDH dans ces domaines. Les recommandations qui y ont été formulées concernaient notamment la nécessité d'adopter une approche transdimensionnelle pour élaborer une stratégie de gestion des questions de migration et une déclaration de principes sur l'intégration.

Comme elle y avait été invitée lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia, la présidence a organisé une conférence spéciale sur les questions abordées dans la décision sur la tolérance et la non-discrimination. La *Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, tenue les 8 et 9 juin à Cordoue (Espagne), a précisé et résumé le travail effectué en 2004. Son message principal a été repris dans la *Déclaration de Cordoue* du Président en exercice. D'une part, la Conférence a abordé divers aspects de la lutte contre l'antisémitisme et, de l'autre, elle a examiné des moyens de combattre d'autres formes d'intolérance et de discrimination, comme le racisme et la xénophobie. Pour la première fois dans le cadre de l'OSCE, la question de l'intolérance et de la discrimination à l'encontre des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres religions a été examinée lors de deux séances formelles de travail. Ces débats ont mis en lumière le rôle des médias, de l'éducation, de la police et de la justice ainsi que de la législation. Ils ont fait ressortir le besoin croissant d'aborder les questions de la tolé-

rance et de la non-discrimination par le biais de la promotion du respect mutuel et de la compréhension, ainsi que celui de mettre pleinement en œuvre les engagements de l'OSCE dans ce domaine.

La *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* a eu lieu à Varsovie du 19 au 30 septembre. En rupture avec la pratique antérieure, la Réunion s'est attachée à établir des liens thématiques entre trois sujets spécialement choisis, à savoir la tolérance et la non-discrimination, la situation des médias dans la région de l'OSCE et le rôle des acteurs étatiques et non-étatiques dans la promotion de la liberté des médias et de méthodes visant à prévenir et combattre la torture.

Par l'intermédiaire du *Groupe de travail informel sur l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains* et avec l'appui du Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains et d'autres structures pertinentes de l'OSCE, le Conseil permanent a élaboré, comme il en avait été chargé lors de la Réunion du Conseil ministériel à Sofia, un *addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains* intitulé « *Prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance* ». L'addendum a été adopté par le Conseil permanent le 7 juillet et approuvé lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana.

En coopération avec le Représentant spécial de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, la présidence a consolidé le partenariat existant avec d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales en une *alliance contre la traite des personnes*. Cette Alliance a été instaurée dans le but de développer plus avant des stratégies communes constructives et efficaces et d'offrir aux Etats participants et aux partenaires pour la coopération des réponses harmonisées et des aides à la prise de décisions. Trois grandes réunions ont été organisées à Vienne dans ce cadre : une réunion d'experts nationaux sur l'assistance aux victimes de la traite et leur protection, tenue le 28 février ; la conférence annuelle de l'OSCE sur la traite des êtres humains – au cours de laquelle l'accent a été mis sur la traite des enfants – le 18 mars ; et la conférence de haut niveau de l'OSCE, axée sur le travail forcé, les 7 et 8 novembre.

A la suite de la Réunion supplémentaire sur les défis posés par les nouvelles technologies et procédures électorales tenue en avril, la présidence a diffusé un document informel sur les élections dans lequel elle proposait une triple approche. Dans ce contexte, la présidence a suggéré au BIDDH d'organiser trois réunions d'experts techniques sur les questions suivantes : possibles engagements supplémentaires pour des élections démocratiques ; observation des élections ; et nouvelles technologies de vote. Une première réunion sur de possibles engagements supplémentaires pour des élections démocratiques s'est tenue en septembre à Varsovie. Les experts qui ont participé à cette réunion ont proposé d'élaborer des engagements « *Copenhague Plus* », comme indiqué dans la *note explicative du BIDDH de l'OSCE sur de*

possibles engagements supplémentaires pour des élections démocratiques. Cette question a également été examinée lors de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue à Varsovie, et l'idée a reçu le soutien général des délégations lors d'une réunion à leur intention sur « Copenhague Plus » tenue en octobre à Vienne. Fin novembre, le BIDDH a organisé une réunion à Moscou traitant des problèmes que pose l'observation d'élections. La présidence a proposé un projet de *décision du Conseil ministériel sur la promotion d'élections démocratiques à travers la prise d'engagements supplémentaires (document Copenhague Plus)* qui était axé essentiellement sur les trois engagements suivants : transparence, responsabilité et confiance publique.

Suite à l'adoption du *Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la présidence a participé à l'organisation d'un atelier d'experts sur la violence à l'égard des femmes tenu à Paris les 28 et 29 avril. Des experts réputés dans ce domaine venus de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'UE, de l'OSCE et d'autres organisations internationales ont participé à cet atelier qui a porté sur trois aspects de la violence contre les femmes : la violence dans la famille et au foyer, la violence fondée sur des circonstances sociales et économiques et la violence sexuelle dans les conflits armés.

En coopération avec le BIDDH, le Conseil de l'Europe, la Pologne et l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), la présidence a organisé une conférence internationale pour faire avancer l'agenda du *Plan d'action de l'OSCE visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis* adopté en 2003. La conférence, qui a eu lieu à Varsovie en octobre, a essentiellement porté sur des mesures concrètes pour mettre en œuvre les politiques et les plans d'action en faveur des Roms, des Sintis et des gens du voyage, ainsi que sur des mesures contre le phénomène anti-gitans en Europe. Les participants à cette conférence ont suggéré d'assurer en 2006 un suivi des recommandations faites.

Dans le cadre des efforts déployés par l'OSCE pour promouvoir la tolérance et lutter contre la discrimination, le Président en exercice a prorogé les mandats d'Anastasia Crickley en qualité de Représentante personnelle pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions ; de Gert Weisskirchen en qualité de Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme ; et d'Omur Ohrun en tant que Représentant personnel pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans.

La présidence a proposé une étude pilote sur l'éducation aux droits de l'homme pour contribuer à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle et d'autres engagements pertinents de l'OSCE. Le projet pilote a été proposé à tous les Etats participants. Les textes didactiques ont été traduits dans les 16 langues parlées dans les Etats participants de l'Organisation, y compris le Rom. En début d'année scolaire, le projet a été lancé à l'intention des élèves des pays suivants : Albanie, Al-

lemagne, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Irlande, Serbie-Monténégro, Turquie et Ukraine. Le matériel didactique intitulé « Nos droits » se fonde sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et a été développé en coopération avec le Conseil de l'Europe et des ONG compétentes en la matière. Il peut soit compléter des méthodes et des outils existants, soit constituer une démarche novatrice en dehors du programme scolaire officiel.

Dans le cadre de toutes les activités et manifestations relatives à la dimension humaine, la présidence a accordé une attention particulière au rôle important de la société civile et des ONG. Au début de son mandat, le 13 janvier, le Président en exercice a rencontré à Vienne des représentants d'ONG et de la société civile qui sont actifs dans la région de l'OSCE. A la veille de la Conférence de Cordoue, le Président en exercice a pris la parole lors du Forum des ONG à Séville.

En décembre, le Président en exercice a fait savoir au Secrétaire général de l'ONU que l'OSCE était intéressée à soutenir l'initiative en faveur de l'« Alliance des civilisations », comme l'y avait invité la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana.

Questions relatives à la gestion

L'une des premières priorités de la présidence slovène a été de faire adopter le Budget unifié de l'OSCE pour 2005. L'absence, pendant plusieurs mois, de budget approuvé a encore exacerbé le sentiment général d'instabilité et menacé la bonne gestion des opérations de l'OSCE. Un consensus a été atteint le 12 mai sur un budget de 168,8 millions d'euros.

Trouver un successeur au Secrétaire général Jan Kubis, dont le mandat a pris fin en juin, a représenté un autre défi majeur pour la présidence. Sous la direction de la Slovaquie, un consensus a été obtenu sur la nomination de Marc Perrin de Brichambaut, devenu le quatrième Secrétaire général de l'OSCE, le 21 juin.

L'absence continue d'accord sur les barèmes des contributions des Etats participants au budget de l'OSCE menaçait d'handicaper sérieusement l'action de l'Organisation. Heureusement, après de longues négociations, un accord a été conclu le 25 novembre. Le Budget unifié a ensuite été adopté le 20 décembre, pour la première fois en cinq ans dans les délais fixés dans le Règlement financier et les décisions pertinentes du Conseil permanent.

Questions régionales

Europe du Sud-Est

Pour les pays d'Europe du Sud-Est, la possibilité de devenir membre de l'UE et de l'OTAN a été la motivation la plus importante pour poursuivre leur processus de réforme. Afin d'appuyer et de compléter leurs efforts, l'OSCE s'est concentrée sur le renforcement des capacités et des institutions dans divers domaines. La présidence a demandé aux missions de l'OSCE de faire des projections pour déterminer comment ces

demandes supplémentaires s'intégreraient dans leurs mandats, influenceraient leurs programmes actuels et leur permettraient de s'acquitter de leurs tâches sans modifier les mandats ou programmes.

La promotion de la coopération régionale dans le domaine du retour des réfugiés et de la coopération entre Etats dans le cadre des procès pour crimes de guerre et de la réconciliation a figuré au centre des préoccupations. La présidence a organisé une réunion ministérielle à Brijuni (Croatie) sur les procès pour crimes de guerre dans le but d'appeler l'attention sur la nécessité de continuer à coopérer à tous les niveaux. Une réunion au niveau des experts s'est également tenue à Mostar (Bosnie-Herzégovine). La présidence a par ailleurs apporté son soutien au processus de réconciliation (« Initiative Igman ») qui a mis en contact les chefs d'Etat de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de Serbie-Monténégro.

La présidence a appuyé le rôle important que l'OSCE joue au Kosovo par l'intermédiaire de sa plus importante mission et a pris part activement aux travaux du Groupe directeur (avec l'ONU et l'UE) sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Soren Jessen-Petersen. Dans la situation actuelle, il n'est toujours pas nécessaire de modifier en profondeur le mandat de la mission. Cette dernière a poursuivi durant l'année ses activités d'observation et de renforcement des capacités tout en préservant une flexibilité suffisante pour assurer la continuité des activités au sein d'une nouvelle structure à l'issue des pourparlers sur le statut. A la suite de la clôture de la Mission de l'ONU au Kosovo, le rôle des bureaux extérieurs de la Mission de l'OSCE au Kosovo sera bientôt renforcé, plaçant cette dernière dans une position idéale pour s'occuper du renforcement des capacités et superviser les performances des institutions locales et de la police. Au cours de ses fréquentes visites dans la région, le Président en exercice a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité pour Pristina comme pour Belgrade de comprendre que le compromis s'avérera indispensable dans le cadre des futures négociations sur le statut et que les deux parties auront à faire d'importantes concessions.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, le Président en exercice a pris part à la cérémonie commémorative de Srebrenica, événement particulièrement important pour le processus de réconciliation à la fois dans le pays et dans l'Europe du Sud-Est tout entière. A l'occasion de sa visite en septembre, il a réaffirmé le soutien ininterrompu de l'OSCE à la stabilisation politique et à la réforme en cours. Il a évoqué la situation politique en Bosnie-Herzégovine, en particulier compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvait la réforme de la police, et ses incidences sur le processus d'intégration à l'Europe, ainsi que la future structure de la communauté internationale dans le pays. Il a également abordé les efforts de réforme de l'éducation et de la défense, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les procès nationaux pour crimes de guerre, la démocratisation et la bonne gouvernance, ainsi que d'autres initiatives de l'OSCE. Une conférence internationale commémorant le dixième anniversaire des accords de paix de Dayton a en outre été organisée sous les auspices de la pré-

sidence à Sarajevo dans le but d'analyser le contexte historique et d'envisager des possibilités de coopération future dans un cadre européen élargi et global.

Lors d'une visite à Tirana, le Président en exercice a déclaré que les élections législatives en juillet représentaient pour l'Albanie un test d'importance majeure dans le cadre de son objectif d'une intégration euro-atlantique et servaient d'indicateur de la stabilité politique et du développement démocratique du pays. L'OSCE a prêté son soutien à l'ensemble des processus politiques et techniques des élections. Elle a également déployé une mission d'observation du BIDDH chargée, conformément aux engagements de l'OSCE, d'évaluer la conformité des processus électoraux avec les engagements et les normes pour des élections démocratiques. Le rôle de l'Organisation était purement technique et politiquement neutre et visait à assurer des élections équitables et correctes.

En septembre, le Président en exercice s'est rendu à Skopje, où il s'est entretenu avec des dirigeants de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il a exprimé le ferme soutien de la Slovénie aux efforts louables de la Mission de l'OSCE dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du système judiciaire. Il a déclaré que la structure de la mission de terrain devrait rester intacte, au moins jusqu'aux élections législatives en 2006.

Europe orientale

En 2005, l'OSCE est restée attachée à trouver à la question de la Transnistrie un règlement politique pacifique qui respecterait pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie, tout en donnant un statut particulier à sa région transnistrienne. Le Président en exercice s'est rendu en mars et en octobre en Moldavie, où il a rencontré des représentants de Chisinau et de Tiraspol pour des entretiens qui ont porté sur tous les aspects du règlement de la question transnistrienne.

En parallèle au soutien qu'elle a apporté aux efforts visant à relancer la recherche d'une solution politique à la question transnistrienne, la présidence s'est félicitée de l'inclusion de l'UE et des Etats-Unis d'Amérique dans le processus en qualité d'observateurs, a encouragé les contacts et le dialogue entre Chisinau et Tiraspol et s'est employée à rétablir un cadre stable et permanent acceptable pour les deux parties.

Une nouvelle impulsion a été donnée au règlement de la question transnistrienne grâce au plan du Président ukrainien Viktor Youchtchenko intitulé Vers un règlement par le biais de la démocratisation et à une « feuille de route » qui a également servi de base au déploiement d'une mission d'observation de l'UE à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine.

L'ensemble de mesures de confiance et de sécurité que la Fédération de Russie, l'Ukraine et l'OSCE a présenté en juillet aux parties moldave et transnistrienne vise à renforcer la sécurité et la confiance et à assurer une démilitarisation stable.

Les écoles moldaves en Transnistrie continuent de subir des pressions

La plupart des élèves dans l'espace de l'OSCE considèrent tout naturel de commencer une nouvelle année scolaire à la date prévue et dans leur propre bâtiment scolaire. Ce n'est pas le cas des 4 200 élèves des six écoles moldaves dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région sécessionniste transnistrienne.

La question controversée des écoles moldaves en Transnistrie est un vestige persistant du conflit armé entre les forces transnistriennes et moldaves en 1992.

Les autorités transnistriennes sécessionnistes ont réintroduit l'alphabet cyrillique, conformément à la politique soviétique d'antan. Les soviétiques considéraient le moldave, qui est essentiellement du roumain en cyrillique, comme une langue différente du roumain, qui s'écrit en alphabet latin. Toutefois, six écoles de la région ont continué d'enseigner en moldave/roumain en alphabet latin, suivant le programme du Ministère moldave de l'éducation. Sans se laisser décourager par les intimidations constantes de la part des autorités locales, les enseignants y ont formé plus de 4 000 élèves dans leur langue maternelle en se servant de l'alphabet latin auquel la Moldavie est revenue en 1989.

« Je voudrais garder ma langue roumaine et les traditions roumaines, même si c'est difficile », explique Natalia du lycée Evrica à Ribnita.

Et c'est effectivement difficile. Si les parents inscrivent leurs enfants dans l'une des écoles qui offrent le programme moldave basé sur l'alphabet latin, ils risquent de perdre leur emploi.

Les 33 écoles transnistriennes qui enseignent le moldave en cyrillique ne constituent pas une alternative séduisante : elles suivent un programme dépassé en se servant de manuels de l'époque soviétique.

En outre, aucun établissement d'enseignement supérieur dans le monde, y compris en Transnistrie, n'enseigne le roumain en cyrillique. L'insistance des autorités sur l'alphabet cyrillique prive les enfants moldaves en Transnistrie de leur droit de suivre des études supérieures dans leur langue maternelle.

Coincés dans cette situation inextricable, de nombreux parents choisissent d'inscrire leurs enfants dans une école russophone, où la qualité de l'enseignement est relativement élevée. Certains prennent des mesures encore plus drastiques en partant s'installer sur la rive droite en Moldavie.

Chaque été depuis 1994, la question de savoir si les autorités transnistriennes permettront aux écoles de rouvrir leurs portes l'année scolaire suivante fait l'objet de controverses. Chaque année, la Mission de l'OSCE, avec l'appui du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, intensifie encore ses efforts de médiation qui se poursuivent toute l'année durant.

En 2003, le Bureau du Haut Commissaire et la Mission de l'OSCE en Moldavie ont facilité la conclusion d'un accord global, mais l'euphorie n'a été que de courte durée.

Le 15 juillet 2004, la milice transnistrienne a pris d'assaut l'école moldave à Tiraspol en détruisant des parties du bâtiment et en confisquant du matériel et d'autres biens de l'établissement. Les autorités transnistriennes ont également menacé les écoles enseignant en alphabet latin à Bender et Ribnita, coupant leur approvisionnement en électricité, en eau et en gaz. Elèves, parents et enseignants prirent l'initiative de surveiller eux-mêmes leurs écoles jour et nuit. Pour désamorcer cette situation potentiellement explosive, des membres de la Mission de l'OSCE et des collègues du Secrétariat ont surveillé les écoles à Bender et Ribnita du lever au coucher du soleil, sept jours sur sept.

La Mission s'est également entretenue avec les autorités locales qui ne se sont malheureusement pas montrées disposées à faire des compromis. Le 29 juillet, la milice transnistrienne a pris d'assaut l'école à Ribnita.

Alors que la tension montait, la communauté internationale a fait preuve de fermeté et insisté pour que les autorités transnistriennes acceptent un compromis. Finalement, ces dernières ont accepté, fin août, d'enregistrer les écoles sous un statut privé valable un an leur permettant de suivre le programme moldave et d'utiliser l'alphabet latin. Quatre

des six écoles ont commencé l'année académique 2004 comme prévu.

A Ribnita, le lycée Evrica ne disposait cependant toujours pas d'un bâtiment, les autorités locales ayant refusé de restituer les locaux confisqués. Les cours ont repris en octobre dans le jardin d'enfants d'une usine locale.

A Tiraspol, l'école était en rénovation. Jusqu'à sa réouverture, le 7 février 2005, ses 500 élèves parcouraient de longues distances pour se rendre dans des écoles des villages voisins.

A l'été 2005, élèves, parents et enseignants craignaient une répétition du cauchemar de 2004. Mais, grâce aux efforts de médiation de la Mission de l'OSCE et des comédiateurs des ambassades ukrainienne et russe, l'année scolaire a débuté à la date prévue.

A partir du 28 février 2005, la Mission de l'OSCE a accueilli neuf réunions de négociation entre des experts en éducation de Tiraspol et de Chisinau. Le 1er juillet, ces négociations ont abouti à un accord sur une série de statuts d'écoles et à l'immatriculation permanente des quatre établissements moldaves immatriculés temporairement en 2004.

Pour Kristin Franklin, la spécialiste des questions liées à la dimension humaine auprès de la Mission de l'OSCE, « il est à espérer que ceci apporte une solution longtemps attendue au conflit au sujet de l'existence des écoles moldaves en Transnistrie. »

« L'immatriculation permanente signifie que les autorités transnistriennes les considèrent désormais comme des entités légales. »

Malgré cet accord, quelques questions n'ont pas été réglées. L'un des problèmes en suspens les plus visibles et celui du bâtiment scolaire confisqué du lycée Evrica à Ribnita.

Selon le chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, l'Ambassadeur William Hill, « les autorités locales à Ribnita ont, de fait, volé ce bâtiment. Elles doivent le restituer à l'école sans plus tarder et sans poser la moindre condition.

La Fédération de Russie n'a pas retiré d'armes et d'équipements de la République de Moldavie en 2005.

Les deux premières visites du Président en exercice dans la région l'ont mené en Ukraine à la suite des événements de la fin de 2004, lorsque plus d'un millier d'observateurs ont constitué la plus importante opéra-

tion d'observation des élections dans l'histoire de l'Organisation. Le Président en exercice s'est rendu en Ukraine une troisième fois en octobre pour y évoquer, entre autres questions, le rôle de l'OSCE et sa coopération avec l'Ukraine.

Le pays coopère avec le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et d'autres organisations internationales dans le cadre d'activités visant à consolider les progrès démocratiques qui ont été faits. Le Coordonnateur des projets s'est employé à renforcer le droit électoral et les pratiques en la matière, notamment en mettant en place des systèmes d'alerte précoce en prévision des élections législatives de 2006, à promouvoir le développement économique et social, à protéger et à promouvoir la liberté des médias, à établir des lois protégeant les minorités nationales et à renforcer la sécurité interne et aux frontières.

Concernant la Biélorussie, l'OSCE s'est déclarée préoccupée par la situation de la société civile, de l'état de droit et des droits de l'homme. L'Organisation continue de suivre la situation de la société civile et de travailler avec les autorités biélorusses, conformément au mandat du Bureau à Minsk, pour veiller au respect des engagements de l'OSCE.

Caucase

Dans le Caucase du Sud, l'OSCE a joué un rôle de chef de file dans le cadre de la coopération avec les parties pour trouver une solution au conflit en Ossétie du Sud (Géorgie) et à celui dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie au Haut-Karabakh. L'Organisation met l'accent, dans toute la région, sur la réforme des constitutions, la gouvernance locale et les systèmes électoraux. Elle s'emploie à renforcer les principes de la liberté de réunion et des médias.

Le Président en exercice s'est rendu dans les pays du Caucase du Sud entre le 30 mars et le 2 avril et a effectué une deuxième visite en Arménie et en Azerbaïdjan entre le 4 et le 6 septembre. Il a nommé l'ancien Ministre roumain des affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE en 2001, Mircea Geoana, Représentant personnel pour la Géorgie. M. Geoana s'est rendu à Tbilissi et Tskhinvali les 6 et 7 octobre.

Lors de leurs voyages en Géorgie, le Président en exercice et son Représentant personnel se sont félicités des travaux portant sur des amendements à la constitution du pays et ont considéré encourageantes les réformes entreprises par la Géorgie au cours de l'année écoulée.

S'agissant du conflit en Ossétie du Sud (Géorgie), l'OSCE a facilité le processus politique et appuyé la démilitarisation, comme convenu par les parties. La présidence slovène s'est félicitée du soutien apporté par la Commission de Venise aux autorités géorgiennes dans l'élaboration de propositions concrètes relatives au statut de l'Ossétie du Sud. Le renforcement de la confiance et le relèvement économique devraient faire partie intégrante d'une approche concertée visant à apporter une paix durable à cette région depuis longtemps troublée de Géorgie.

La première réunion d'experts du projet de *dialogue entre la Géorgie et l'Ossétie* a eu lieu à Brdo pri Kranju (Slovénie), du 15 au 18 mars, sous les auspices de la présidence slovène et de l'Institut international d'études stratégiques sis à Londres. Le but de la ré-

union, à laquelle ont participé des représentants des parlements géorgien et d'Ossétie du Sud, du gouvernement et d'ONG, ainsi qu'un représentant d'Ossétie du Nord, était de leur donner l'occasion d'un échange de vues informel sur une vaste gamme de questions relatives au règlement du conflit. Dans les modalités de la réunion, il était précisé que les participants devaient y prendre part à titre personnel plutôt que d'exprimer la position officielle de leur organisation.

La présidence slovène a également accueilli la réunion de la Commission mixte de contrôle sur le conflit géorgio-ossète tenue du 15 au 17 novembre à Brdo pri Kranju. Le Président en exercice y a invité les participants de la Géorgie, de la Fédération de Russie, et d'Ossétie du Nord et du Sud à avancer sur la voie d'un règlement pacifique du conflit et leur a demandé instamment de préparer le terrain pour un dialogue à bref délai au niveau le plus élevé. Malheureusement, la réunion n'a pas permis de combler les divergences de vues entre les parties ; toutefois, un soutien commun a été exprimé en faveur d'un programme de relèvement économique, financé par la Commission européenne, dans la zone du conflit et de l'évaluation récemment lancée des besoins.

Concernant l'Abkhazie, sous la présidence slovène, l'OSCE a continué d'apporter son soutien au processus de règlement dirigé par l'ONU et de promouvoir l'ouverture dans la région de Gali d'un bureau commun ONU-OSCE des droits de l'homme, qui pourrait également contribuer à un retour des populations déplacées.

La Géorgie a demandé l'assistance de l'OSCE dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières après la cessation du mandat de l'Opération d'observation des frontières en 2004. L'OSCE a lancé, en juin, un programme d'assistance à la formation, qui a été prolongé, le 21 décembre, pour une période supplémentaire de six mois, afin de mener à bien le programme de formation initial, tel qu'il figurait dans la proposition.

La présidence s'est félicitée de la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères de la Géorgie et de la Fédération de Russie relative à la fermeture des bases militaires russes de Batoumi et d'Akhalkalaki ainsi que d'autres installations militaires en Géorgie d'ici 2008. La Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana a adopté une déclaration sur la Géorgie, la première depuis la Réunion du Conseil ministériel à Porto en 2002.

En Arménie et en Azerbaïdjan, le Président en exercice a intensifié encore les efforts de l'OSCE pour parvenir à une solution durable du conflit du Haut-Karabakh. A l'occasion de visites dans les deux pays, le Président en exercice a lancé un appel à la stabilisation de la situation le long des fronts. Il a réaffirmé que tous les moyens disponibles pour accélérer le processus de paix devraient être soigneusement étudiés et affirmé que l'engagement personnel des présidents azerbaïdjanais et arméniens dans la foulée des rencontres entre leurs Ministres des affaires étrangères constituait une étape importante qui imprimait un élan supplémentaire au processus de paix.

En février, une mission d'établissement des faits menée sous les auspices du Groupe de Minsk s'est rendue dans les territoires occupés autour du Haut-Karabakh pour y examiner de première main la situation. Les coprésidents du Groupe de Minsk ont rencontré le Président en exercice à deux reprises durant l'année, en mars et en septembre. En décembre, Le Groupe de planification de haut niveau de l'OSCE a effectué sa première mission de reconnaissance en Arménie et en Azerbaïdjan depuis 1997. Le Président en exercice a également soutenu le travail de son Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrej Kasprzyk.

Beaucoup a été fait au cours de l'année écoulée : les réunions dites de Prague des Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont eu un effet positif, résultant en rencontres entre les présidents des deux pays à Varsovie et Kazan et insufflant ainsi un nouvel élan au processus de règlement du conflit. Le Conseil ministériel à Ljubljana a adopté une déclaration indiquant que le moment était venu de passer du stade de la négociation à celui de la prise de décisions.

En Arménie, le Président en exercice a encouragé les autorités à entreprendre d'importantes réformes, y compris des amendements au code électoral, pour renforcer l'impartialité, le professionnalisme et la transparence de l'administration électorale. Il a offert l'aide de l'OSCE dans des domaines tels que la réforme constitutionnelle et électorale, la liberté des médias et la lutte contre la corruption.

En Azerbaïdjan, le Président en exercice a réaffirmé la volonté de l'OSCE de continuer de contribuer à la mise en œuvre de diverses réformes, en particulier dans les domaines des élections, de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, de la diversification économique et des programmes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Sous les auspices de la présidence slovène, la troisième Assemblée plénière de l'Initiative parlementaire du Caucase du Sud s'est tenue à Ljubljana du 18 au 20 janvier. Cette Initiative constitue un cadre pour le dialogue, des contacts, un échange de vues et des analyses communes entre les parlements arménien, azerbaïdjanais et géorgien, sur la base du mémorandum d'accord signé par les trois parties le 13 mai 2003.

Asie centrale

Le Président en exercice s'est rendu à trois reprises en Asie centrale. Etant préoccupé par la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la région, il a insisté, au cours de ses visites, sur la nécessité d'y préserver la stabilité et d'y favoriser les réformes démocratiques. La pression de la population augmente, comme en témoignent le changement intervenu à la tête du Kirghizistan ou les événements violents qui se sont produits en Ouzbékistan.

Le Président en exercice s'est rendu au Kazakhstan et en Ouzbékistan en février pour y présenter Alojz

Peterle, son Représentant personnel pour l'Asie centrale. Il s'est rendu au Kirghizistan immédiatement après les événements qui s'y sont produits en mars et a effectué une tournée dans la région en avril au cours de laquelle il a rencontré des représentants du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

Au Kirghizistan, l'OSCE était immédiatement sur place pour aider à atténuer les tensions et elle est restée en première ligne des efforts internationaux visant à assurer la stabilité dans ce pays. La présidence, les Etats participants, les institutions de l'OSCE et le Centre à Bichkek ont activement contribué à l'élaboration d'un plan de travail pour aider le Gouvernement kirghiz à faire face aux suites des événements de mars. (Pour plus d'informations à ce sujet, voir page 24.)

Avec l'appui de l'Assemblée parlementaire, le BIDDH a observé l'élection présidentielle kirghize le 10 juillet. Dans son rapport préliminaire, le BIDDH a indiqué que le scrutin avait marqué un progrès tangible vers le respect des engagements de l'OSCE et d'autres engagements internationaux pour des élections démocratiques, bien que le décompte des voix se soit avéré problématique. De plus, le BIDDH a conclu que les droits civils et politiques fondamentaux étaient généralement respectés et que l'environnement des médias s'était amélioré.

La sécurité en Asie centrale, en particulier en Ouzbékistan, reste source de préoccupations et exige par conséquent des solutions coopératives. Le Gouvernement ouzbèke, en tant que membre d'organisations internationales, est censé coopérer avec la communauté internationale pour entreprendre une enquête indépendante sur les événements qui se sont produits à Andijan en mai.

En réponse à une invitation du Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, le BIDDH y a observé l'élection présidentielle du 4 décembre 2005.

A la demande de la présidence slovène, le Secrétaire général s'est rendu en Ouzbékistan en juillet et y a rencontré des représentants du Gouvernement et de la société civile. L'un des résultats de cette visite a été l'acceptation par l'Ouzbékistan de la présence d'observateurs du BIDDH aux procès d'Andijan, autorisation qui n'a cependant pas été renouvelée comme promis lors de la deuxième phase des procès en novembre. Cette visite a rétabli un réel dialogue et des relations de travail entre l'OSCE et l'Ouzbékistan. Elle devrait également contribuer à renforcer le rôle du chef du Centre de l'OSCE à Tachkent et sa position sur le terrain dans des circonstances de plus en plus difficiles.

Le Président en exercice de l'OSCE et des représentants d'autres organisations internationales se sont félicités de la réinstallation par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de 440 demandeurs d'asile/réfugiés d'Ouzbékistan en Roumanie. La présidence a souligné à plusieurs reprises que la sécurité et le bien-être des demandeurs d'asile qui ont fui l'agitation d'Andijan devaient être assurés

L'OSCE réagit aux événements survenus en mars au Kirghizistan

Le mécontentement couvant depuis longtemps au Kirghizistan y a débordé après les élections législatives en février et en mars 2005. Des actions dispersées de protestations postélectorales dans le sud du pays se sont transformées en manifestations de plus grande ampleur.

L'OSCE est intervenue immédiatement pour aider à contenir la crise. Elle s'est attachée sans attendre à faire en sorte que les autorités ne tentent pas de maîtriser les manifestants par la force des armes. Simultanément, elle s'est employée à encourager un dialogue politique entre Askar Akaev, qui était alors Président, et ses opposants.

Après que le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition eurent accepté que l'OSCE assume le rôle de médiateur, Alojz Peterle s'est rendu à Bichkek le 24 mars en sa qualité de Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour aider à atténuer les tensions politiques dans le pays. Ce fut la première de nombreuses visites au cours des semaines suivantes.

« J'étais en pleine réunion avec le Ministre des affaires étrangères Askar Aitmatov lorsque nous avons soudainement été informés que la « Maison blanche » de Bichkek, le siège du Gouvernement, avait été pris d'assaut par des manifestants. Par la suite, nous avons appris que le Président avait quitté le pays », a déclaré le Représentant personnel Peterle.

« La tournure inattendue prise par les événements a profondément modifié l'orientation de ma mission puisque l'une des parties aux négociations avait disparu ». De plus, la

situation de sécurité n'était plus sous contrôle. Avec le retrait des forces de police et de sécurité, l'ordre public n'était plus assuré et de nombreux établissements commerciaux de la capitale ont été pillés sans entrave au cours de la nuit du 24 mars et pendant la plus grande partie du jour suivant. »

« La situation était, pour le moins qu'on puisse dire, inhabituelle : le pays avait, à ce moment là, de facto, deux parlements et divers groupes de manifestants ».

Après le vide politique et sécuritaire d'une journée dans le pays, l'OSCE a rapidement établi des relations de travail avec le gouvernement intérimaire tout en servant en même temps de plateforme neutre de dialogue avec la nouvelle direction et en assumant le rôle de point de contact pour une action coordonnée.

L'OSCE a lancé un appel urgent au rétablissement de l'ordre public.

En coopération avec l'Union européenne, l'ONU et des ambassades bilatérales à Bichkek, qui ont reconnu le rôle de chef de file de l'OSCE dans ce processus, l'Organisation a établi un plan de travail de tâches urgentes ainsi que de tâches à long terme en modifiant ses priorités à la suite du changement politique radical survenu dans le pays. Le plan de travail a été élaboré à la demande du Gouvernement kirghiz et en étroite coopération avec ce dernier.

Fournir une aide pratique pour rétablir l'ordre public figurait en tête de la liste des choses à faire d'urgence. La décision fut prise de renforcer le programme bien établi

d'assistance à la police du Bureau à Bichkek, dont l'objectif global est de contribuer à la mise en place d'un service national de police d'ici 2010. Le Bureau l'a complété d'une série d'initiatives à impact rapide, qui visaient à améliorer l'efficacité de la police face à des problèmes tels que la prévention de la hausse de la criminalité et le rétablissement de l'ordre public.

Le plan de travail était aussi centré sur le rôle crucial immédiat de l'OSCE en tant que plateforme de dialogue politique entre les parties prenantes, l'accent étant mis sur un dialogue accru entre les autorités et la société civile ainsi que sur des questions relatives aux élections.

Encourager le Gouvernement à reconformer les garanties données aux entreprises locales et internationales, compte tenu du fait que les événements de mars risquaient de nuire à la croissance économique, a fait partie des travaux urgents au même titre que des questions environnementales et le développement des médias. La liberté d'expression et l'accès à l'information ont été considérés comme des conditions indispensables pour l'édification d'une société ouverte, en particulier durant la période intérimaire.

Des initiatives à court terme étaient nécessaires, mais l'OSCE est consciente que seule une approche globale sur le long terme permettra de créer une stabilité durable. A long terme, l'OSCE se concentrera sur l'assistance dans le domaine des élections, l'état de droit ainsi que la réforme de la police et l'appui législatif et juridique, le développement de médias libres, et l'appui aux activités de la société civile.

par les autorités kirghizes, avec l'appui du HCR.

Coopération avec d'autres organisations internationales

Le Président en exercice s'est activement employé à améliorer encore les relations entre l'OSCE et d'autres organisations internationales.

Le 4 mars, il a pris la parole devant le Conseil de sécurité des Nations Unies et rencontré le Secrétaire

général Kofi Annan. Le Président en exercice a également participé à la sixième Réunion de haut niveau entre l'ONU et des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales tenue à New York les 25 et 26 juillet. Le 21 septembre, le Président en exercice a pris la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies et s'est à nouveau entretenu avec le Secrétaire général. A cette occasion, il a exprimé son appui à l'initiative de l'ONU pour une *alliance des civilisations* et appelé à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OSCE dans ce domaine.

En outre, la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana a défini un rôle pour l'OSCE dans la promotion du dialogue entre les civilisations et décidé d'apporter une contribution appropriée à l'initiative de l'*Alliance des civilisations* par le biais de la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, de la compréhension et du respect mutuels, ainsi que des droits de l'homme dans tout l'espace de l'OSCE.

Un autre développement important a été l'accord sur la coopération entre l'OSCE et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En vertu d'une décision du Conseil permanent adoptée en mai, les missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro observeront les procès pour crimes de guerre au nom de Bureau du Procureur du Tribunal.

En février, la présidence s'était fait représenter lors des réunions annuelles tripartites et ciblées à Strasbourg entre l'Office des Nations Unies à Genève, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, avec la participation de l'UE, du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation internationale pour les migrations.

La présidence a redoublé d'efforts pour améliorer encore les relations entre l'OSCE et l'Union européenne. Le Président en exercice a participé à deux réunions des troikas de l'UE et de l'OSCE et tiré parti de la position de la Slovénie en tant que membre de l'UE pour encourager l'Union à utiliser pleinement les services de l'Organisation. Les réunions au niveau ministériel ont été complétées par deux réunions au niveau des ambassadeurs entre les troikas de l'OSCE et du Comité politique et de sécurité de l'UE.

En 2005, la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a été considérablement intensifiée. Le Président en exercice a participé au troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est déroulé les 16 et 17 mai à Varsovie, où la déclaration sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a été portée à l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le Président en exercice a rencontré en février le Président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et, en compagnie du Secrétaire général de l'OSCE, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Toujours en février, le Président en exercice a également prononcé un discours au Conseil de l'Europe devant les délégués des ministres sur les priorités de l'OSCE en 2005. En outre, une réunion commune du Conseil permanent et des délégués des ministres consacrée à la Déclaration sur la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a eu lieu le 18 avril. Le Groupe de coordination entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a entamé ses travaux et deux réunions ont eu lieu en 2005. La présidence a par ailleurs continué de participer aux réunions de haut niveau et de travail tenues au cours de l'année entre l'Organisation et le Conseil de l'Europe.

Une des premières visites du Président en exercice l'a conduit le 26 janvier au siège de l'OTAN, où il a pris la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord et rencontré le Secrétaire général Jaap de Hoop Scheffer. Il

a également prononcé un discours devant le Conseil de partenariat euro-atlantique en novembre à Bruxelles et lors de son Forum à Aare (Suède) en mai. Le Président en exercice a aussi participé aux réunions tenues durant l'année entre le Secrétariat de l'OSCE et l'OTAN.

Le Président en exercice a en outre entretenu des contacts avec des organisations régionales et sous-régionales. Il a, par exemple, participé au Sommet de l'Initiative centre-européenne à Piestany (Slovaquie), le 25 novembre, et effectué une visite auprès de l'Organisation des Etats américains.

Le Président en exercice a également saisi toutes les occasions qui s'offraient à lui pour promouvoir le dialogue interculturel par l'intermédiaire de l'OSCE en rencontrant, par exemple, les dirigeants de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la conférence islamique. Les organisations et initiatives régionales et sous-régionales partenaires ont été régulièrement invitées à toutes les grandes manifestations de l'OSCE, notamment à la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, et ont pu, le cas échéant, intervenir. Des représentants d'organisations pertinentes ont également été invités à prendre la parole devant le Conseil permanent durant l'année.

Partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération

La Slovénie a déployé des efforts notables pour faire participer davantage les partenaires asiatiques et méditerranéens de l'OSCE pour la coopération au dialogue et aux activités en cours. Le Président du Conseil permanent a fréquemment pris la parole lors des réunions des groupes de contact avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération dans le souci de tenir les Etats partenaires informés sur des questions pertinentes, notamment celles ayant une incidence directe sur les relations avec les partenaires. Les Etats partenaires ont également été invités régulièrement au Conseil permanent, y compris, pour la première fois, à une réunion conjointe tenue en marge de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et à la séance de clôture des consultations de haut niveau sur le renforcement de l'OSCE.

Les migrations et l'intégration, qui figuraient parmi les priorités de la présidence slovène, étaient les thèmes centraux du Séminaire méditerranéen de l'OSCE tenu à Rabat les 8 et 9 septembre. A cette occasion, le Président en exercice a affirmé que le processus de partenariat de l'OSCE jouait le rôle d'une passerelle reliant l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, et il s'est félicité du fait que le partenariat devenait plus pragmatique. Il a déclaré que les migrations posaient des défis aux pays d'origine et aux pays de destination affectant la sécurité, la cohésion sociale, les droits de l'homme et le développement économique. Il a fait observer que l'OSCE avait beaucoup à offrir en termes de savoir-faire, que se soit dans les domaines de la police, de la lutte contre la traite des êtres humains et le terrorisme, des mesures de confiance et de sécurité, de la consolidation de la paix, de la

Appui aux élections en Afghanistan

« Les élections de 2005 ont constitué un important pas en avant dans le renforcement de la démocratie, de la stabilité et des droits de l'homme en Afghanistan »

Rapport de l'Equipe OSCE d'appui aux élections

En septembre, l'OSCE a envoyé sa deuxième Equipe d'appui aux élections en Afghanistan, l'un de ses partenaires pour la coopération. Elle y a déployé une équipe de 32 personnes pour aider le pays à conduire, le 18 septembre, les premières élections à l'Assemblée nationale et au Conseil provincial en plus de trente ans. Comme lors de l'élection présidentielle de 2004, l'Equipe avait pour mandat d'analyser le processus électoral plutôt que d'exercer son rôle plus typique d'observateur des élections.

Avant le jour du scrutin, l'Equipe a régulièrement rencontré les membres des organes chargés de l'administration des élections, les candidats et les représentants des partis politiques, des organisations de la société civile et de la communauté internationale. Le jour du scrutin, l'équipe s'est rendue dans près de 250 des 26 500 bureaux de vote. Elle a également visité huit des 32 centres provinciaux de comptage pour y analyser le processus de comptage et de dépouillement des votes.

« Les forces de sécurités afghanes et internationales ont maintenu un environnement relativement stable pour les élections malgré les menaces constantes pesant sur la sécu-

rité. Contrairement à 2004, les élections se sont déroulées dans tous les districts. Bien que le nombre d'électeurs ayant voté ait été apparemment légèrement inférieur à celui de 2004, les Afghans ont à nouveau fait preuve d'un engagement louable et souvent, en particulier dans le cas des femmes, d'une détermination et d'un courage considérables. »

Rapport de l'Equipe OSCE d'appui aux élections

Pour améliorer les futures élections, l'équipe a fait un certain nombre de suggestions et formulé cinq recommandations générales :

1. Les futures élections doivent être menées à un coût plus supportable tout en préservant la confiance dans le processus. Le coût direct des deux derniers cycles électoraux, y compris l'inscription des électeurs, avoisinait les 300 millions d'euros, dont 250 environ ont été pris en charge par la communauté internationale.
2. Pour des raisons techniques, moins il y aura d'élections avant celles prévues au niveau de l'Etat en 2009, mieux cela vaudra. L'équipe recommande de profiter de ce laps de temps pour consolider et soutenir le Parlement et les conseils provinciaux ; renforcer l'administration électorale afghane ; procéder à une inscription des électeurs, à un découpage en circonscriptions, à une inscription à l'état civil et à un recen-

sement viables à long terme ; constituer des partis politiques ; et exécuter de vastes programmes d'éducation civique, en particulier à l'intention des femmes, des jeunes et des populations rurales, ainsi que dans le sud et le sud-ouest.

3. L'Afghanistan doit progresser dans le domaine de la justice. Trente trois candidats ont été disqualifiés en vertu d'une loi électorale interdisant aux candidats qui ont été condamnés pour des crimes, y compris des crimes contre l'humanité ou des liens avec des groupes armés illégaux, de se présenter. Mais de nombreux Afghans et défenseurs des droits de l'homme ont exprimé leur déception devant le fait que le scrutin comportait un nombre significatif de « chefs de guerre » ou « ex-commandants » liés au passé violent de l'Afghanistan. S'il importait certes de procéder à une enquête sur les candidats, les attentes à ce sujet n'étaient pas réalistes. Le système électoral ne peut se substituer aux tribunaux ou aux commissions de vérité.
4. L'éducation civique et la compréhension démocratique doivent être renforcées, en particulier dans les zones rurales, y compris dans le sud et le sud-est.
5. Les femmes doivent continuer d'être fermement soutenues dans leurs aspirations à participer pleinement aux processus politiques en Afghanistan.

démocratisation, ou de la prévention des conflits ethniques. Il a indiqué que ce savoir-faire devrait être mis au service des partenaires de l'OSCE et d'autres qui souscrivent à ses valeurs. Un suivi effectif du Séminaire a été prôné.

Le Président en exercice a participé à la réunion annuelle de l'OSCE avec ses partenaires asiatiques, en l'occurrence la Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces pour la sécurité et sur un nouveau paradigme de la sécurité, qui a eu lieu à Séoul, les 25 et 26 avril. Au cours de la réunion, il a déclaré que l'OSCE offrait un modèle de coopération multilatérale en matière de sécurité qui pouvait également être

repris par l'Asie du Nord-Est.

La réunion a traité des défis que posent les menaces non-traditionnelles et multidimensionnelles à la sécurité et à la stabilité dans le monde, qui par leur nature même exigent une coopération multilatérale toujours accrue, notamment entre l'Europe et l'Asie du Nord-Est. Les participants ont évoqué les nouvelles menaces à la sécurité et des mesures visant à les contrer, ainsi que la nécessité d'un nouveau paradigme de la sécurité, et se sont concentrés sur la question d'un nouveau paradigme de la sécurité en Asie du Nord-Est.

Un représentant de la présidence a également participé, en juin, à un séminaire de l'OSCE à Bangkok sur la lutte contre la traite des êtres humains.

La Chine a exprimé un intérêt considérable pour l'OSCE en 2005. Certains Etats participants se sont déclarés favorables à l'édification d'un partenariat formel entre l'OSCE et la Chine mais, en 2005, les conditions n'en étaient pas encore réunies.

Pour la deuxième année consécutive, l'OSCE a déployé une équipe d'appui aux élections en Afghanistan, cette fois-ci pour apporter son soutien dans le cadre de l'élection à l'Assemblée nationale et des élections provinciales tenues le 18 septembre. L'équipe était chargée d'analyser le processus électoral et d'élaborer un ensemble de recommandations à l'intention du Gouvernement afghan, dans le but d'améliorer la conduite de futures élections et de renforcer le cadre et les procédures juridiques de l'Afghanistan. La décision prise par le Conseil permanent sur l'équipe d'appui aux élections souligne l'importance d'élections démocratiques pour favoriser la démocratie et les droits de l'homme et promouvoir la stabilité en Afghanistan. En même temps, elle visait à aider le Gouvernement démocratique afghan à mener à bien cette étape importante qui marquait l'accomplissement des tâches énoncées lors de la Conférence de Bonn. (Pour plus d'informations à ce sujet, voir page 26.)

A l'invitation de l'Autorité palestinienne et à l'issue de consultations avec les Etats participants, la présidence a demandé en janvier au Secrétariat de l'OSCE et au BIDDH d'envoyer une équipe d'experts dans les territoires palestiniens pour y évaluer les besoins en matière de formation. Dans un rapport au Conseil permanent, l'équipe a identifié les domaines dans lesquels l'OSCE et ses institutions pourraient apporter leurs compétences techniques à l'Autorité et à la société civile palestiniennes dans le cadre de la tenue des élections au Conseil législatif palestinien. C'était la deuxième fois que l'OSCE apportait son soutien, en coopération avec d'autres acteurs internationaux, sur la demande d'un pays ne faisant pas partie de l'espace de l'OSCE. A la suite du déploiement de l'équipe, l'Autorité palestinienne a adressé au Président en exercice une demande visant à devenir partenaire de l'OSCE pour la coopération. Cette demande n'a toutefois pas fait l'unanimité parmi les Etats participants.

A la veille de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, le Président en exercice a présidé deux réunions de la Troïka ministérielle respectivement avec ses homologues des partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. Ils ont évalué le dialogue en cours avec les partenaires et mis l'accent sur les perspectives et propositions pour la coopération future. Les participants se sont félicités des développements positifs intervenus durant l'année, en particulier de leur implication plus étroite et de leur consultation plus régulière sur des questions d'intérêt commun.

Conseil permanent

Le Conseil permanent s'est activement occupé d'une série de questions auxquelles l'OSCE a accordé une attention prioritaire en 2005.

Dans le cadre des réunions du Conseil et en coulisses, un consensus a été atteint sur la nomination d'un nouveau secrétaire général, l'adoption d'un budget unifié pour 2005 (avec plusieurs mois de retard) et pour 2006 (à temps) ainsi que sur les barèmes des contributions des Etats participants à l'OSCE pour la période allant de 2005 à 2007. Des modifications ont été apportées au Statut et au Règlement du personnel et un système de réglementation commun de la gestion a été adopté.

Fin juin, le Groupe de personnes éminentes, chargé de proposer des mesures de réforme pour l'Organisation, a présenté son rapport intitulé *Strengthening the Effectiveness of the OSCE* (Renforcer l'efficacité de l'OSCE) au Conseil permanent. En septembre ont eu lieu des consultations de haut niveau sur la réforme.

Le Conseil a pris deux importantes décisions sur le renforcement de la coopération avec des partenaires stratégiques, à savoir le Conseil de l'Europe et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le Conseil permanent a également autorisé le déploiement de deux importantes opérations : un programme d'assistance à la formation des gardes

frontière géorgiens et une équipe d'appui aux élections en Afghanistan.

Un certain nombre de décisions ont été prises pour renforcer la capacité de l'OSCE à faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis à la sécurité, par exemple en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains.

Les débats ont été particulièrement animés dans le domaine des « Affaires courantes », témoignant de l'utilité du Conseil permanent en tant qu'enceinte de dialogue sur des événements survenus soudainement et pour un examen entre pairs de la mise en œuvre des engagements.

Comme chaque année, des décisions ont été prises sur la structure des réunions de l'OSCE et sur la prorogation des mandats des missions. Les chefs d'institution et les chefs de mission ont fait régulièrement rapport au Conseil permanent.

Le Conseil permanent a accueilli plusieurs invités de marque, notamment le Président kirghiz par intérim Kurmanbek Bakiev, le Premier Ministre géorgien Zurab Nougaideli, neuf ministres des affaires étrangères et les secrétaires généraux de l'OTAN et du Conseil de l'Europe.

www.osce.org/pc

Orateurs invités au Conseil permanent en 2005

- 13 janvier : **Dimitrij Rupel**, Président en exercice, Ministre slovène des affaires étrangères
27 janvier : **Jean Asselborn**, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, sur les priorités de la présidence de l'Union européenne
3 février : **Giorgi Gomiashvili**, Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères
10 février : **Soren Jessen-Petersen**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Kosovo
3 mars : **Solomon Passy**, Ministre bulgare des affaires étrangères
10 mars : **Giorgi Gomiashvili**, Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères
7 avril : **Nebojsa Covic**, Président du Centre de coordination de la Serbie-Monténégro et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija
21 avril : **Mladen Ivanic**, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine
19 mai : **Carla Del Ponte**, Procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
30 mai (séance spéciale du Conseil permanent) : **Kurmanbek Bakiev**, Président par intérim du Kirghizistan,
16 juin : **Erhard Busek**, Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est
14 juillet : **Terry Davis**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
21 juillet : **Ursula Plassnik**, Ministre autrichienne des affaires étrangères
1er septembre : **Heikki Talvitie**, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud
6 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Vuk Draskovic**, Ministre des affaires étrangères de la Serbie-Monténégro
6 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Elmar Mammadyarov**, Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères
13 octobre : **Cesar Mayoral**, Président du Comité des sanctions contre Al-Qaïda et les Talibans du Conseil de sécurité des Nations Unies
13 octobre : **Heidi Tagliavini**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en Géorgie et chef de la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie
27 octobre : **Antanas Valionis**, Ministre lituanien des affaires étrangères
27 octobre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Zurab Nougaideli**, Premier Ministre géorgien
3 novembre : **Jaap de Hoop Scheffer**, Secrétaire général de l'OTAN
14 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Ekmeleddin Ihsanoglu**, Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique,
15 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Kolinda Grabar-Kitarovic**, Ministre croate des affaires étrangères
15 décembre : **Lord Paddy Ashdown**, Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union Européenne en Bosnie-Herzégovine
22 décembre : **Manfred Nowak**, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture

Représentants personnels du Président en exercice

Groupe de planification de haut niveau

Le Groupe de planification de haut niveau a été créé en 1994 lors du Sommet de Budapest des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats participants de l'OSCE (CSCE à l'époque) pour faire des recommandations en vue de la planification d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie. Cette tâche englobe l'élaboration de plans concernant l'établissement de cette force, sa structure, ses opérations, ainsi que ses effectifs et caractéristiques. Le Groupe se tient en rapport avec les coprésidents du Groupe de Minsk, ainsi qu'avec le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et les Etats contributeurs.

En juin, le Président en exercice a diffusé une directive invitant le Groupe de planification de haut niveau, avec le consentement des parties au conflit, à planifier, préparer et exécuter une mission de reconnaissance dans la région au cours du deuxième semestre de 2005 afin d'obtenir des informations sur les aspects opérationnels, logistiques et financiers des plans d'urgence existants.

Le Groupe de planification de haut niveau a effectué des missions de reconnaissance en Arménie entre le 11 et le 15 décembre et en Azerbaïdjan (à l'exception du Haut-Karabakh) entre le 15 et le 22 décembre. Une mission de reconnaissance dans la région du Haut-Karabakh est prévue pour le début de 2006.

Le Groupe a également été chargé des tâches suivantes : réviser et mettre à jour les documents de planification ; achever la révision de l'option la plus récente pour des opérations de maintien de la paix ; coopérer avec les unités concernées du Secrétariat de l'OSCE ; mettre les plans actuels en conformité avec les exigences du nouveau système de gestion intégrée des ressources ; et assurer la liaison, le cas échéant, avec les organisations internationales jouant un rôle dans les opérations de maintien de la paix.

Le Groupe de planification de haut niveau a également révisé les descriptions d'emploi de son personnel afin d'améliorer l'efficacité du Groupe et réexaminé la composition de son équipe de planification.

Le Groupe a participé à un certain nombre de missions d'observation le long de la ligne de contact, comme il le fait depuis septembre 1998.

Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

Les négociations en vue de parvenir à un règlement du conflit du Haut-Karabakh se sont intensifiées en 2005, donnant lieu à deux rencontres entre les Prési-

dents azerbaïdjanais et arménien et à des réunions entre leurs ministres respectifs des affaires étrangères dans le cadre du processus dit « de Prague ». Cette activité accrue a donné davantage de travail au Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, pour tenir la présidence et le Groupe de Minsk, y compris ses coprésidents, informés de l'évolution de la situation. Suite à l'accord auquel sont parvenus les coprésidents, le Représentant personnel a joué un rôle important dans l'organisation de la rencontre entre les présidents en mai à Varsovie en marge du sommet du Conseil de l'Europe.

Le Représentant personnel et son Bureau ont continué de s'acquitter de leur mission en observant la ligne de front pour y évaluer la situation militaire et contribuer à réduire les tensions. Cette fonction a été particulièrement importante au printemps, lorsqu'un nombre accru de violations du cessez-le-feu ont été signalées et que la situation menaçait d'empirer. Les rapports du Représentant personnel ont permis de donner l'alerte à un stade précoce sur cette recrudescence des tensions et des mesures ont été prises pour normaliser la situation. Sur la ligne de front, la situation militaire semblait s'être stabilisée par la suite.

Le Représentant personnel a également apporté son concours au Groupe de planification de haut niveau pour s'acquitter des tâches relevant de son mandat. Des contacts ont été maintenus avec l'Union européenne et des organisations telles que le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et diverses organisations non gouvernementales internationales en ce qui concerne les problèmes majeurs que posent les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés, les prisonniers de guerre, les personnes disparues et les détenus, ainsi que le déminage.

Les mesures de confiance dont le Bureau a assuré la promotion entre les parties se sont essentiellement limitées aux mesures qui étaient nécessaires pour mener à bien les activités d'observation et contribuer au retour des prisonniers de guerre détenus par les parties. Les efforts destinés à encourager les contacts entre les parties à l'échelon local se sont poursuivis.

Suite à un accord conclu entre les parties en 2004, une mission d'établissement des faits a été effectuée par le Groupe de Minsk de l'OSCE dans les territoires occupés aux alentours du Haut-Karabakh du 31 janvier au 5 février, avec l'appui et le concours du Bureau du Représentant personnel.

Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV

Le Représentant personnel du Président en exercice s'emploie à promouvoir la mise en œuvre d'aspects clés des accords de paix de Dayton, qui ont mis un terme à plus de trois années de guerre en

Bosnie-Herzégovine en 1995. Les accords ont laissé la Bosnie-Herzégovine dans une situation militaire sans précédent. L'Etat ne disposait pas de forces militaires en propre et n'exerçait aucun contrôle sur les forces armées établies durant la guerre par deux entités relativement puissantes, à savoir la Fédération (bosniaque-croate) de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska (serbe).

En 2004, la Bosnie-Herzégovine et ses deux entités sont parvenues à un tournant important dans la normalisation de la région. Elles se sont accordées à reconnaître que l'Article II de l'Annexe I-B de l'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité entre les Parties avait atteint son but et n'était plus nécessaire.

Au titre de l'Annexe 1-B, l'OSCE est chargée d'assister les Parties dans la mise en œuvre et la vérification des mesures agréées. En gros, le Représentant personnel a pour rôle de faciliter un consensus politique, de s'assurer que le processus progresse sans accroc et de surmonter les obstacles à la mise en œuvre de l'accord.

Cette année, le Représentant personnel a continué d'œuvrer à la limitation des armements dans la région, conformément à l'Article IV de l'Annexe 1-B. Le but de cet accord, signé en 1996, est de parvenir à des niveaux équilibrés d'armements pour la Bosnie-Herzégovine et ses deux entités, ainsi que pour la République de Croatie et la Serbie-Monténégro (à l'époque, la République fédérale de Yougoslavie).

Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (Article IV de l'Annexe 1-B des accords de paix de Dayton)

En 2005, les cinq signataires de l'Article IV ont pris, dans le domaine de la réforme de la défense, plusieurs mesures législatives essentielles qui peuvent servir de base pour clore les aspects militaires des accords de paix de Dayton. Ils ont par ailleurs détruit quelque 500 pièces d'armements lourds conformément aux limites sur les armements, telles qu'énoncées dans l'accord, et terminé des travaux visant à améliorer cet accord, avec la destruction de quelque 100 pièces d'armements lourds ne faisant l'objet d'aucune limitation.

Le Représentant personnel a indiqué que les signataires avaient contribué à une stabilité et une sécurité accrues dans la région en 2005. Comme prévu, les Parties ont effectué 18 inspections, auxquelles des experts de 26 pays de l'OSCE ont participé.

En consultation avec les Parties, le Représentant personnel a prêté son concours à la mise en œuvre et à la vérification en :

- coordonnant le calendrier des inspections ;
- demandant aux Etats de l'OSCE de mettre des assistants à disposition ; et en
- coordonnant les offres de formation.

Le Représentant personnel a déclaré que le régime d'inspection fonctionnait bien dans un climat de confiance, d'ouverture et de transparence. Les Parties ont fourni des informations précises et des notifications témoignant du processus continu de restructuration des forces armées dans la région. La réduction des armes lourdes s'est poursuivie comme prévu du-

rant l'année avec la destruction de près de 500 pièces d'armement limitées par l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Article IV, les Parties l'ont amélioré avec l'appui du Représentant personnel en comblant certaines failles, telles que celle des équipements ne faisant l'objet d'aucune limitation, qui permettait aux Parties de détenir d'importantes quantités d'équipements au-delà des plafonds agréés. Ce long processus d'améliorations s'est achevé cette année par la destruction de près de 100 pièces d'armements lourds ne faisant l'objet d'aucune limitation. Les Parties ont également réduit des armements détenus par les forces de sécurité intérieure (police).

En 2005, la Commission consultative sous-régionale, qui administre l'Article IV, s'est réunie à cinq reprises et a résolu deux questions en suspens. Les Parties ont clarifié le statut de tous les types, versions et modèles existants du véhicule blindé de transport de troupes BTR-50 et inclus la catégorie des sosies dans le Protocole sur les types existants d'armements.

Pour assurer la validité statistique compte tenu de la diminution régulière du nombre d'objets d'inspection, la Commission consultative a décidé de maintenir un nombre minimum de quotas passifs d'inspection pour chacune des Parties.

Le Représentant personnel a indiqué que l'environnement stratégique général dans la région couverte par les mesures de limitation des armements de l'après-Dayton s'était considérablement amélioré et ne pouvait être comparé à la situation d'il y a dix ans lorsque les mandats pour les différents accords ont été façonnés par l'Annexe 1-B. Le Représentant personnel a poursuivi ses consultations avec les délégations auprès de l'OSCE et, plus particulièrement, avec les Etats du Groupe de contact en vue d'élaborer une stratégie à long terme qui soit conforme à la politique d'ensemble au sein de la région. A cette fin, l'OSCE a organisé, en novembre à Zagreb, un atelier avec toutes les Parties sur la limitation des armements au niveau sous-régional et la situation modifiée en matière de sécurité dans la région.

Réforme de la défense

Les organes législatifs en Bosnie-Herzégovine ont adopté des textes de lois clés sur la réforme de la défense qui unifieront finalement l'architecture de défense du pays en un cadre étatique unique. Les conséquences de l'adoption de la Loi de Bosnie-Herzégovine sur la défense et de la Loi sur le service dans les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont une portée considérable. Elles ouvrent la voie à l'adhésion du pays au Partenariat pour la paix de l'OTAN qui est axé sur la coopération dans le domaine de la défense pour renforcer la stabilité et la sécurité dans toute l'Europe et, ultérieurement, à une adhésion pleine et entière à l'OTAN. Dix ans après Dayton, l'adoption des réformes de la défense signifie également que la Bosnie-Herzégovine a jeté les bases nécessaires pour clore les aspects militaires des accords de paix de Dayton.

Les lois sur la défense sont entrées en vigueur le

1er janvier 2006 et elles influenceront sur l'Accord relatif à l'Article IV. Toutes les Parties à l'Article IV ont signé un amendement à l'Accord, dans lequel il est stipulé que la Bosnie-Herzégovine représentera les entités au sein de la Commission consultative sous-régionale et exercera leurs anciens droits en vertu dudit accord. Le Représentant personnel de l'OSCE a préparé cet amendement, qui a été signé en mars 2006.

Dans les limites de l'Accord relatif à l'Article IV, le transfert des responsabilités a été mené à bien et pourrait être étendu plus avant. Le Représentant personnel continuera de fournir aux Parties des orientations et un appui technique pour la mise en œuvre d'un régime d'inspection avec trois Parties seulement ainsi que des analyses et des avis d'experts pour gérer les échanges annuels d'informations et les amendements nécessaires à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional en consultation avec les Parties.

Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains

La Représentante spéciale, Helga Konrad, a donné la priorité en 2005 à la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail et de travail forcé ou en servitude.

La Représentante spéciale a évoqué ces questions lors de deux conférences de haut niveau organisées en mars et en novembre dans le cadre de l'*Alliance contre la traite des personnes*. Ces conférences ont stimulé une réflexion plus profonde et permis d'établir un dialogue avec les Etats participants de l'OSCE et entre eux sur les moyens de s'attaquer à deux problèmes : premièrement, celui des besoins spéciaux des enfants en matière de protection et d'assistance et, deuxièmement, le démantèlement des structures qui sous-tendent la traite à des fins de travail forcé ou en servitude. Les conférences visaient également à fournir aux gouvernements des informations générales axées sur la pratique en tant qu'aides à la prise de décisions dans la formulation de stratégies de lutte contre la traite des êtres humains. La Conférence sur la traite des enfants a contribué à préparer le terrain pour l'élaboration de l'*Addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains intitulé : Prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance* adopté lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, les 5 et 6 décembre.

Malgré l'attention accrue dont elles font l'objet au niveau politique et une certaine amélioration sur le terrain, les victimes de la traite sont encore fréquemment considérées coupables et criminalisées. Au lieu d'être conduites dans des centres d'hébergement appropriés, elles sont souvent placées en détention dans les pays destinataires et/ou immédiatement renvoyées dans leur pays d'origine. Les mesures de protection et d'assistance qui leurs sont offertes ne tiennent pas compte des droits de l'homme.

Des experts nationaux et internationaux se sont penchés sur ces questions lors d'ateliers et de réunions

pour ajuster les approches, les mesures et les activités existantes afin d'en accroître l'impact et de les rendre plus viables à long terme. La réunion d'experts, tenue en février, sur l'assistance aux victimes en était un bon exemple. Toutes les structures et institutions concernées de l'OSCE (BIDDH, Unité pour les questions stratégiques de police, Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, Conseiller principal pour les questions de parité des sexes, et missions de terrain) ont apporté leurs compétences et leur savoir-faire aux conférences et aux réunions.

La Représentante spéciale a choisi le thème de l'*Alliance contre la traite des personnes* pour des efforts communs de lutte contre la traite entrepris en coopération avec les principaux acteurs internationaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'*Alliance* tient compte de la complexité du problème et complète les efforts actuels de coordination déployés au sein de l'OSCE et par d'autres partenaires internationaux. L'*Equipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance*, qui sert d'enceinte pour étudier et harmoniser les réactions appropriées face aux différents maillons de la chaîne de la traite des êtres humains et au problème dans son ensemble, s'est réunie trois fois en 2005 sous la présidence de la Représentante spéciale. Grâce aux données recueillies dans le cadre de ces réunions, l'OSCE a joué un rôle majeur dans l'élaboration du *Plan d'action de l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains*, qui cite le Plan d'action de l'OSCE comme document de référence.

Conformément à son mandat, la Représentante spéciale a effectué des visites officielles dans 24 Etats participants de l'OSCE (15 pays de l'UE, dont quatre sont de nouveaux Etats membres, quatre dans des Etats d'Europe du Sud-Est et cinq dans des Etats de la Communauté d'Etats indépendants) pour y évaluer la situation sur le terrain et s'entretenir de stratégies et de futures mesures concrètes avec les décideurs et les parties prenantes. Ces missions d'information facilitent l'interaction entre théorie et pratique. Elles se sont avérées être un outil hautement efficace pour vérifier si la traite des êtres humains est prise pour ce qu'elle est réellement : un crime grave et une terrible violation des droits de l'homme.

En plus des conférences et réunions de l'OSCE sous l'égide de l'*Alliance contre la traite des personnes*, la Représentante spéciale a été invitée à participer, en tant qu'oratrice principale, à plus de 50 conférences, réunions, ateliers, tables rondes et débats d'experts nationaux, régionaux et internationaux, ce qui a renforcé encore la coopération dans tous les aspects de l'action contre la traite des êtres humains et accru la visibilité de la détermination générale de l'OSCE à combattre vigoureusement ce fléau et à consolider son rôle de chef de file dans ce domaine.

Dans le but de dresser un aperçu de la situation d'ensemble en matière de traite des êtres humains dans la région de l'OSCE et de rendre compte de la lutte menée contre celle-ci, la Représentante spéciale a fourni des orientations pour l'élaboration d'un rapport qui contiendra à la fois des exemples de bonnes prati-

ques et des informations sur les facteurs qui empêchent de lutter efficacement contre la traite. Le rapport sera publié début 2006.

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Asie centrale

Le Président en exercice a nommé Alojz Peterle, un membre du Parlement européen, en qualité de Représentant personnel pour l'Asie centrale pour 2005.

Durant l'année, le Représentant personnel a joué un rôle actif dans la région en se rendant régulièrement dans les pays d'Asie centrale pour s'entretenir de questions d'intérêt régional à un niveau politique élevé.

Il s'est en particulier intéressé à la situation au Kirghizistan après les événements qui s'y sont produits en mars et ce qui s'y est passé ultérieurement. A l'issue des élections législatives tenues dans le pays en février et en mars, le Représentant personnel s'est rendu une première fois à Bichkek le 24 mars pour encourager le dialogue politique entre le Président et l'opposition. Ce même jour, des manifestants ont pris d'assaut le siège du Gouvernement et le Président s'est enfui, modifiant la nature de la mission du Représentant personnel. L'OSCE a servi de plateforme neutre de dialogue avec la nouvelle direction et de point de contact pour une action coordonnée entre représentants d'ambassades, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Le Représentant personnel a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un plan de travail de l'OSCE pour le Kirghizistan destiné à apporter la stabilité et la sécurité dans la région (pour plus d'informations à ce sujet, veuillez voir page 24).

Dans ses entretiens avec les autorités, M. Peterle a continué d'accorder une attention prioritaire aux élections. Le Représentant personnel s'est rendu à Bichkek en juin pour proposer aux candidats à la présidence un code de conduite politiquement contraignant sur l'équité dans les campagnes électorales. La majorité des candidats a approuvé et signé ce code

Lors de sa visite au Kazakhstan, début novembre, et de ses entretiens avec des dirigeants politiques, notamment les présidents de la Commission électorale centrale et des représentants de la société civile, le Représentant personnel a rappelé l'importance des élections présidentielles de décembre 2005 et de la mise en œuvre des recommandations du BIDDH relatives aux procédures électorales.

Dans le cadre de sa visite au Kirghizistan, fin novembre, le Représentant personnel a pris la parole lors de la *Conférence sur la réforme constitutionnelle en République kirghize : évaluation internationale*. Il a rencontré le Président ainsi que les principaux membres du Gouvernement kirghiz pour s'entretenir des développements politiques et aborder d'autres questions importantes, telles que la lutte contre la corruption. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre le débat constructif sur la réforme constitutionnelle, condition

préalable de la stabilité politique et du développement économique du pays. Il a également souligné l'excellente coopération entre les autorités kirghizes et l'OSCE en mettant spécifiquement en avant le programme d'assistance à la police.

Dans l'exécution de son mandat, le Représentant personnel a démontré l'importance continue de l'Organisation pour la sécurité en Asie centrale et dans la région élargie de l'OSCE et son ferme engagement en la matière.

De 1990 à 1992, Alojz Peterle a été Premier Ministre du premier gouvernement slovène démocratiquement élu. Il est également ancien Ministre des affaires étrangères.

Rapports des présidents des groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération

Partenaires méditerranéens pour la coopération : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie.
Présidence du Groupe de contact méditerranéen en 2005 : Belgique

Partenaires asiatiques pour la coopération : Afghanistan, Corée, Japon, Mongolie et Thaïlande
Présidence du Groupe de contact asiatique en 2005 : Bulgarie

Avec l'appui de la Section de la coopération extérieure du Secrétariat, la présidence bulgare du Groupe de contact asiatique et la présidence belge du Groupe de contact méditerranéen ont continué d'améliorer le dialogue entre l'OSCE et ses Etats partenaires. L'année a été marquée par des efforts conjoints visant à assurer un suivi approprié des recommandations énoncées dans le Rapport sur la mise en œuvre de la décision No 571 du Conseil permanent relative à l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.

Poursuivant une tendance engagée précédemment, l'OSCE a permis aux partenaires de prendre part plus régulièrement aux réunions du Conseil permanent. Les contributions des partenaires aux débats au sein du Conseil ont été précieuses et intéressantes, comme l'ont été leurs interventions lors de la première réunion commune avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité. Le travail ordinaire des groupes de contact asiatique et méditerranéen a complété leur participation à ces débats. Les partenaires ont participé activement aux grands événements de l'OSCE durant l'année, tels que la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application*, la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, le *Forum économique* et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*. Ils ont également pris part à la *Conférence de Cordoue sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, tenue en Espagne les 8 et 9 juin, et envoyé des délégations de parlementaires assister aux séances pertinentes de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

En outre, on a assisté, en 2005, à une interaction accrue entre partenaires asiatiques et méditerranéens. Pour la première fois, le 23 novembre, à l'initiative des présidences belge et bulgare, une réunion commune sur les armes légères et de petit calibre a eu lieu entre les partenaires méditerranéens et asiatiques et le Forum pour la coopération en matière de sécurité. Outre le fait qu'elle ait marqué un tournant, cette réunion a fourni une importante contribution aux préparatifs de la Conférence d'examen de l'ONU de 2006 sur les armes légères. Par ailleurs, le *Manuel de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre* a été traduit vers l'arabe, un projet parrainé par l'Allemagne, la Suisse et la Belgique.

Pour la première fois également, à l'initiative des présidents des groupes de contact et en coordination avec la présidence slovène de l'OSCE, une réunion spéciale à l'intention de tous les partenaires a été organisée en marge de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Cette réunion

spéciale a promu le dialogue et la coopération entre les partenaires de l'OSCE et les Etats participants dans la dimension politico-militaire, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre et des possibilités d'interaction accrue. L'importance de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité et de la lutte contre le terrorisme a été un grand sujet de préoccupation pour l'OSCE et ses partenaires. La nécessité d'appliquer les normes internationales a été soulignée, ainsi que celle de renforcer la coopération avec d'autres organisations régionales, en particulier l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE). La proposition de tenir, dans la région méditerranéenne, une réunion conjointe de l'OSCE et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été accueillie favorablement. Cette réunion a été un autre élément important dans le processus de réalisation, en 2005, de certaines des recommandations figurant dans le rapport sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération. En outre, ces derniers ont participé à la séance de clôture des consultations de haut niveau sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, le 13 septembre, à Vienne.

Groupe de contact méditerranéen. Neuf réunions du Groupe de contact méditerranéen sur les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE ont permis de maintenir le dialogue et des consultations entre les Etats participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération.

Dans le souci de favoriser la participation à un stade précoce des partenaires méditerranéens, leurs commentaires et suggestions ont été accueillis avec satisfaction lors de débats au sein du Groupe de contact en préalable à des activités de l'OSCE telles que le *Forum économique*, la *Conférence sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*. A leur demande, les partenaires méditerranéens ont rencontré les trois représentants spéciaux pour la tolérance et la non-discrimination de manière informelle en juin et en novembre dans le cadre du Groupe de contact.

Dans l'esprit d'une synergie et d'une possible coopération avec d'autres organisations et institutions internationales qui conduisent un dialogue euro-méditerranéen, le Président a invité des intervenants de haut niveau de la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne et de la Division des affaires politiques de l'OTAN pour un échange de vues. Le Groupe s'est concentré sur les débats qui ont lieu au sein des divers groupes de travail de l'OSCE sur des questions relatives à la réforme : l'amélioration

du fonctionnement et de l'efficacité des opérations de terrain ; les frontières ; la lutte contre le terrorisme ; l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains. Des échanges de vues sur la dimension politico-militaire et les activités du Forum pour la coopération en matière de sécurité ont également eu lieu à la suite de l'exposé d'un représentant de la Biélorussie, pays qui assumait la présidence tournante du Forum. Le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a informé le Groupe de contact des activités menées par l'Assemblée concernant la dimension méditerranéenne de l'OSCE, telles que le Forum méditerranéen annuel avec des représentants des parlements des partenaires méditerranéens, tenu en octobre à Sveti Stefan (Serbie-Monténégro).

Traité sur le régime « Ciel ouvert » - une démonstration d'ouverture et de transparence dans les questions militaires. Des experts des partenaires méditerranéens ont été invités à une réunion les 4 et 5 juillet à Bruxelles, démontrant le rôle du régime « Ciel ouvert » pour contribuer à renforcer l'ouverture et la transparence entre Etats. Le Traité, dont la philosophie d'ouverture et de transparence coïncide avec celle qui sous-tend les mesures de confiance et de sécurité, énonce des dispositions pour la conduite de vols d'observation non armés au dessus des territoires des Etats Parties. Des experts de l'Agence de vérification des forces armées belges ont accueilli des représentants des partenaires méditerranéens à la base aérienne de Melsbroek où ils se sont entretenus du Traité, du système de la nacelle du C-130 H « Ciel ouvert », de la technologie utilisée dans les avions servant aux vols d'observation, ainsi que de la coopération entre pays du Benelux au sein du Groupe de la nacelle dont font partie le Benelux, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège et le Portugal. Les participants ont obtenu des informations de première main sur la technologie utilisée et participé à une démonstration pratique du type d'informations recueillies grâce aux vols d'observation.

Cette visite s'inscrivait dans le prolongement d'un exercice de simulation organisé l'année dernière par la Slovénie et a contribué à faire mieux connaître les mesures de confiance. Les partenaires méditerranéens, représentés par des experts, venus notamment des capitales, étaient accompagnés de représentants belges, de la présidence de l'OSCE et du Secrétariat. Des représentants militaires du Luxembourg et des Pays-Bas étaient également présents.

Consultations de haut niveau sur la réforme de l'OSCE. Les partenaires méditerranéens ont également contribué au dialogue sur le renforcement de l'OSCE. En juillet, le Président du Groupe de contact a transmis aux membres du Groupe de personnes éminentes une position commune des partenaires méditerranéens sur le renforcement de l'efficacité de l'Organisation. A la suite de la présentation du rapport du Groupe, les Etats partenaires ont été invités à la séance de clôture des consultations de haut niveau sur la réforme de l'OSCE. Les partenaires méditerranéens ont présenté une déclaration commune dans laquelle ils ont envoyé un signal politique fort aux Etats participants de l'OSCE. L'Ambassadeur d'Algérie a fait une déclaration contenant un certain

nombre de propositions visant à renforcer la dimension méditerranéenne de l'OSCE.

Activité parallèle avec les partenaires méditerranéens – Forum économique. Pour la deuxième année consécutive, une activité parallèle a été menée avec les partenaires méditerranéens en marge du Forum économique. La réunion s'inscrivait également dans le cadre des préparatifs du Séminaire méditerranéen de l'OSCE. Les participants, parmi lesquels figuraient des représentants des Etats participants et des Etats partenaires, ont été invités à aborder des questions ayant trait aux migrations telles que les conditions propres à garantir une contribution des migrants au développement des économies de leurs pays d'origine et de destination, le renforcement du lien entre migrations et développement, les problèmes posés par les migrations dans les pays d'origine et de destination, et la gestion des migrations de manière qu'elle soit propice pour les migrants eux-mêmes ainsi que pour leurs sociétés d'origine et de destination. Les points soulevés ont permis d'établir les bases d'un ordre du jour pour le séminaire et offert l'occasion d'élargir le débat afin de présenter des propositions clés en vue d'un suivi.

Séminaire méditerranéen de l'OSCE sur les migrations et les politiques d'intégration. Les 8 et 9 septembre, le Maroc a accueilli, pour la première fois, le séminaire méditerranéen annuel. Des délégations de 33 Etats participants, des six partenaires méditerranéens, de trois des partenaires asiatiques, ainsi que de diverses organisations internationales et non gouvernementales ont participé à ce séminaire tenu à Rabat. Les problèmes de migration et d'intégration auxquels sont actuellement confrontées les deux rives de la Méditerranée ont été au centre du débat entre représentants et experts de haut niveau.

Karel de Gucht, le Ministre belge des affaires étrangères, a déclaré à la réunion : « *Un effort concerté est nécessaire pour faire cesser le flux illégal de la traite, mais également pour s'attaquer aux causes des migrations. D'un autre côté, une migration bien gérée est source de progrès économique, social et culturel.* »

Les participants ont reconnu que la lutte contre la migration illégale méritait une meilleure interaction entre pays d'origine, de transit et de destination. Pour répondre aux préoccupations communes dans ce domaine, ils ont présenté diverses propositions et divers nouveaux concepts tels que l'organisation d'une formation en préalable à l'émigration, la création de centres de réception pour faciliter l'adaptation des migrants et l'introduction de « contrats d'intégration » entre les migrants et les autorités du pays hôte. Ils ont suggéré de tenir des réunions de suivi, entre experts et hauts fonctionnaires, des travaux menés à Rabat. Dans le but de développer plus avant le dialogue méditerranéen de l'OSCE, les participants se sont déclarés favorables à la création d'un fonds de partenariat alimenté par des contributions volontaires des Etats participants et partenaires.

Groupe de contact asiatique. Sous la présidence bulgare, les partenaires asiatiques ont intensifié leurs activités en faisant passer de quatre à cinq le nombre

de leurs réunions. En outre, la pratique a été adoptée consistant à tenir des réunions préparatoires au niveau des points de contact respectifs en préalable aux réunions du Groupe de contact asiatique. La présidence bulgare a également examiné les ordres du jour des réunions du Groupe et y a introduit un point consacré aux affaires courantes. Sous ce point de l'ordre du jour, le Président du Conseil permanent a informé les partenaires asiatiques des développements récents au sein de l'OSCE tandis que les partenaires se sont vus offrir la possibilité d'informer les Etats participants sur des faits d'actualité dans leur région, ainsi que d'aborder des questions d'intérêt réciproque. D'autres points examinés par le Groupe incluaient notamment la Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces à la sécurité et un nouveau paradigme de la sécurité, un atelier sur la traite des êtres humains accueilli par la Thaïlande en juin, des questions relatives à la lutte contre le terrorisme, la Conférence de Cordoue sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance, ainsi que des questions liées à la réforme de l'OSCE.

Conférence OSCE-Corée. En avril, quelque 140 représentants d'Etats participants de l'OSCE, ainsi que d'Etats partenaires asiatiques et méditerranéens, d'organisations internationales, d'établissements d'enseignement et d'ONG d'Asie et d'Europe, avec des Etats membres du Forum régional de l'ANASE en qualité d'observateurs, se sont réunis dans les locaux du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée à Séoul. Dans le cadre de la *Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces à la sécurité et un nouveau paradigme de la sécurité*, ils ont examiné des questions relatives aux nouvelles menaces pour la sécurité et la stabilité, ainsi qu'un nouveau paradigme de la sécurité en Asie du Nord-Est.

Les participants à la Conférence ont analysé en détail la situation de sécurité en Asie du Nord-Est en faisant référence aux arrangements européens en matière de sécurité et à leur pertinence pour la région. Les participants ont fait plusieurs propositions intéressantes dont le Secrétariat de l'OSCE a tenu compte dans son résumé récapitulatif. Il a notamment été proposé d'intensifier et de renforcer les relations entre l'OSCE et le Forum régional de l'ANASE sur des questions de sécurité en organisant, par exemple, une conférence commune et suggéré de créer un cadre de sécurité plus efficace pour la région et une culture du dialogue entre pays d'Asie du Nord-Est. Les participants ont également exprimé leur appui aux recommandations figurant dans le rapport du Président du Groupe informel des amis sur la mise en œuvre de la Décision No 571 du Conseil permanent, concernant notamment la participation des partenaires asiatiques aux missions d'observation électorale du BDDH, le détachement d'experts auprès des opérations de terrain de l'Organisation et la participation au programme de stages de l'OSCE. Certaines des propositions faites lors de la Conférence ont été réalisées en 2005.

Conférence thaïlandaise sur la lutte contre la traite des êtres humains. La Thaïlande a accueilli, les 16 et 17 juin, à Bangkok, une conférence sur *l'échange d'expériences dans le domaine de la lutte contre la*

traite des êtres humains. Plus de 75 personnes des Etats participants et des Etats partenaires de l'OSCE, ainsi que des représentants d'Etats membres du Forum régional de l'ANASE et d'organisations internationales ont pris part à cet événement. Les débats ont porté essentiellement sur la question de la traite des êtres humains en Asie et en Europe, sur le rôle déterminant des mesures juridiques et d'application des lois dans la lutte contre la traite, ainsi que sur des solutions et des modèles régionaux en matière de coopération. Les participants ont proposé de prendre en considération les conclusions du Forum à Bangkok pour préparer la Conférence OSCE-Thaïlande de 2006.

Equipe d'appui de l'OSCE pour les élections en Afghanistan. Après un premier déploiement réussi d'une équipe d'appui pour les élections présidentielles en Afghanistan en 2004, le Conseil permanent a décidé, le 7 juillet, de déployer une équipe similaire pour appuyer les élections à l'Assemblée nationale et les élections provinciales, le 18 septembre. La décision a été prise en réponse à deux invitations distinctes adressées à l'OSCE par Abdullah Abdullah, Ministre afghan des affaires étrangères, et Bismillah Bissmil, Président de l'organe commun d'administration des élections. L'équipe était dirigée par l'Ambassadeur Craig Jenesse du Canada. (Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez voir page 26).

L'appui continu de l'OSCE à l'Afghanistan a constitué un témoignage de l'importance d'élections démocratiques et de la stabilité dans le pays et leur a apporté une contribution notable, en particulier compte tenu du fait que les élections législatives ont clos le cycle qui avait débuté par les recommandations de Bonn.

Réunions de la Troïka ministérielle avec des représentants d'Etats partenaires. A la veille de la treizième Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, conformément à l'usage établi, les ministres de la Troïka de l'OSCE ont tenu des réunions avec les partenaires asiatiques et méditerranéens. Les débats lors des deux réunions étaient animés et ont porté essentiellement sur un examen des travaux effectués par chacun des groupes de contact, ainsi que sur un échange d'idées sur les moyens d'améliorer encore le dialogue à la lumière des conférences de Séoul et de Bangkok, ainsi que du Séminaire de Rabat. Fait notable, pour la première fois, les partenaires asiatiques se sont mis d'accord sur une déclaration commune contenant un ensemble de propositions visant à renforcer, en 2006, le dialogue entre l'OSCE et ses partenaires asiatiques. Dans cette déclaration, les partenaires asiatiques se sont dits satisfaits des développements importants dans les activités du Groupe de contact en 2005 et ont exprimé l'espoir que cette tendance se maintiendrait en 2006.

La déclaration suggérait des mesures telles que renforcer l'assistance de l'OSCE aux partenaires asiatiques dans le domaine de l'observation des élections, des contrôles aux frontières et du renforcement des capacités de la police et proposait que le Groupe de contact asiatique se concentre sur des questions thématiques telles que la sécurité humaine. S'agissant du Forum régional de l'ANASE, les partenaires asiatiques

ont proposé de passer en revue les mécanismes possibles pour atteindre cet objectif, notamment des visites réciproques avec l'OSCE et un dialogue régulier. Lors de la réunion avec les partenaires méditerranéens, le Ministre belge des affaires étrangères s'est félicité des propositions des partenaires concernant des thèmes et des lieux pour de futurs séminaires méditerranéens, des conférences, et un atelier à l'intention de jeunes diplomates des pays partenaires, ainsi que des réunions d'experts sur la sécurité des frontières, la planification des situations d'urgence civile et la lutte contre le terrorisme. L'accent a été mis sur la nécessité d'un suivi approprié du Séminaire méditerranéen à Rabat en créant notamment une équipe spéciale chargée de poursuivre l'examen des recommandations et des suggestions qui y ont été faites concernant les migrations et en établissant un fonds volontaire pour le financement d'activités de partenariat.

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Etabli au Sommet d'Helsinki en 1992, le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) est chargé de la dimension militaire de l'OSCE. Les principaux objectifs du Forum sont les suivants :

- négociation et adoption de décisions politiquement contraignantes sur la maîtrise des armements, le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) ;
- consultations régulières et coopération étroite sur des questions relatives à la sécurité ;
- poursuite de la réduction du risque de menaces et de conflits ;
- application et vérification de l'application des MDCS et des engagements convenus.

La présidence du Forum change tous les quatre mois selon l'ordre alphabétique des Etats participants de l'OSCE. En 2005, le Forum a été présidé par l'Azerbaïdjan, la Biélorussie et la Belgique.

Les trois présidences ont décidé que les travaux de l'année devraient porter en priorité sur la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les stocks d'armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles. Elles ont également axé leurs travaux sur la non-prolifération des armes de destruction massive et organisé un séminaire sur les doctrines militaires qui s'est tenu en février 2006. Enfin, elles ont envisagé une éventuelle conférence de suivi sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Traitement des stocks dangereux de munitions et d'armes légères et de petit calibre. Les stocks excédentaires de munitions conventionnelles et de petites armes datant de la Guerre froide constituent une menace grave pour la population, l'infrastructure et l'environnement de nombreux pays de l'OSCE. Souvent mal gardés, ils risquent aussi de menacer la sécurité générale s'ils tombent entre les mains de terroristes.

Les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles offrent aux Etats participants un cadre leur permettant de demander ou de fournir une assistance afin de sécuriser ou de détruire de tels stocks.

Les activités menées par le Forum dans ce domaine ont évolué progressivement de l'échange initial d'informations consécutif à l'adoption des documents en 2000 et 2003 vers une action concrète. L'OSCE répond aux demandes d'assistance des Etats participants dans le domaine des armes légères et de petit calibre, ainsi que de la sécurité et de la gestion des stocks. Un certain nombre d'Etats participants se sont déclarés intéressés et prêts à aider les Etats demandeurs.

En 2005, le Forum a répondu à des demandes d'assistance relatives aux armes légères et de petit calibre de la Biélorussie, du Tadjikistan et du Kazakhstan.

Le Forum a lancé la phase pratique du programme du Tadjikistan en juin. Le Royaume-Uni, la Suisse, l'Espagne et le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE ont présenté une proposition visant à améliorer la sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre en Biélorussie en vue de son examen par les donateurs potentiels. Le Forum a aussi lancé son processus d'évaluation au Kazakhstan.

Le Forum a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la contribution de l'OSCE à la *deuxième Réunion biennale des Etats chargée d'examiner la contribution de l'OSCE en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects* en juillet à New York. Il a également préparé les éléments du calendrier du Forum pour 2006 concernant les armes légères et de petit calibre en tenant compte des développements internationaux, en particulier dans le cadre de l'ONU, et en mettant l'accent dessus.

Un autre aspect de ce travail consiste à dresser un récapitulatif des décisions existantes et à revoir la mise en œuvre du *Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre*, ce qui pourrait conduire à réexaminer le Document lui-même et servir de base à la contribution de l'OSCE aux efforts des Nations Unies visant à s'attaquer à ce problème au niveau mondial.

S'agissant des munitions conventionnelles, le Forum élabore un rapport, conformément à une décision prise à la réunion du Conseil ministériel de Sofia, sur la poursuite des efforts de mise en œuvre du Document de l'OSCE sur la question.

Destruction de propergols toxiques. En 2005, le Forum et le bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont commencé à examiner les défis que constituent les stocks de composants de propergols. L'Arménie, l'Ouzbékistan, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan ont présenté des demandes d'assistance pour leur élimination soit par le biais du Forum, soit par le biais des opérations de terrain de l'OSCE. (Pour de plus amples informations sur la question, veuillez vous reporter à la page 13)

Non-prolifération des armes de destruction massive. Le Forum a relancé le débat sur le rôle que l'OSCE pourrait jouer pour ce qui est de relever les défis de la prolifération des armes de destruction massive. En juin, il a tenu une réunion spéciale sur la non-prolifération afin d'examiner les tâches possibles de l'OSCE dans ce domaine. Les délégations ont suggéré de mettre à jour les Principes de l'OSCE de 1994 qui régissent la non-prolifération et ont étudié la possibilité de faire une déclaration politique globale sur la non-prolifération.

Les débats ont montré que l'OSCE pouvait compléter le rôle d'autres organisations internationales au niveau régional notamment grâce à un échange d'informations, à la fourniture d'un appui pour la mise en œuvre des régimes de non-prolifération, et à des mécanismes, en l'occurrence la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, permettant de s'attaquer à la question de la prolifération des armes de destruction massive. Le Forum est parvenu à une décision qui encourage le dialogue sur la manière d'appuyer la mise en œuvre de la résolution.

Evaluation des activités de l'OSCE sur les questions de sécurité. La troisième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, tenue en juin, a porté sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, la sécurité globale et le renforcement de la coopération et la synergie avec d'autres organisations et institutions internationales. Le Forum a beaucoup contribué à cette réunion, qui a permis de dégager plus d'une centaine de propositions, dont 25 concernaient directement la dimension politico-militaire. Ces propositions portaient notamment sur les armes légères et de petit calibre et les munitions conventionnelles, l'adaptation de la maîtrise des armements à l'évolution de la situation politico-militaire en Europe et le rôle de l'OSCE dans la non-prolifération des armes de destruction massive.

Une des tâches essentielles du Forum consiste à évaluer le degré de mise en œuvre par les Etats participants de leurs nombreux engagements concernant les MDCS contenus dans le Document de Vienne 1999 et dans d'autres décisions pertinentes du FCS. La *quinzième Réunion annuelle d'évaluation de l'application*, tenue les 8 et 9 mars, a examiné les mesures d'application. Les autres réunions du Groupe de travail « A » ont porté sur la poursuite de la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les munitions conventionnelles. Le Forum a publié une *Déclaration sur la notification préalable des activités militaires d'envergure*. Cette déclaration a été une mesure modeste mais importante destinée à renforcer l'ouverture et la transparence dans le contexte des MDCS. La mise en œuvre de cette mesure volontaire sera évaluée au cours des réunions annuelles d'évaluation de l'application.

Séminaire sur les doctrines militaires. Le Forum est convenu de tenir un *séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires* les 14 et 15 février 2006. Une vaste gamme de questions relatives à l'évolution des doctrines militaires du fait des menaces et des défis nouveaux en matière de sécurité a été examinée à ce séminaire.

Maintien d'un dialogue sur les questions de sécurité. Le dialogue de sécurité est un instrument essentiel et dynamique du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Inscrit régulièrement à l'ordre du jour des réunions du FCS, il offre à tous les participants l'occasion de soulever des questions de sécurité

d'ordre plus général. Il est particulièrement important compte tenu des changements survenus dans l'environnement sécuritaire, qui pourront finalement conduire à la réforme des forces armées et à la transformation des doctrines militaires dans les Etats participants. Les Etats de l'OSCE et des experts internationaux ont examiné diverses questions importantes dans ce contexte, notamment la planification nationale de la défense du Canada, de l'Ukraine et des Etats-Unis d'Amérique, la non-prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, ainsi que les petites armes et les munitions conventionnelles.

Renforcement de la coopération avec d'autres organismes internationaux. En 2005, le Forum a invité un très grand nombre d'experts d'autres organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux à examiner des questions spécifiques relatives à la sécurité. Des experts de l'ONU, de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de sécurité collective se sont entretenus sur des questions de sécurité. Le Forum a aussi consacré beaucoup de temps à étudier les différentes possibilités de coopération avec l'OTAN sur les petites armes, les munitions conventionnelles et les composants de propulseurs.

Renforcement de la coopération interne. En 2005, le Forum a coopéré plus étroitement avec la Troïka du Conseil permanent, a eu des contacts de travail réguliers pour faciliter les préparatifs de la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application* et la contribution à la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Il a présenté à la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application* les travaux du Forum sur l'application du Document de Vienne 1999 depuis la réunion précédente.

Le Forum a également contribué au *Concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières*, a été informé par des représentants de deux opérations de terrain sur les activités politico-militaires et a tenu la réunion commune habituelle avec le Conseil permanent avant la réunion ministérielle de décembre. Le Forum a présenté ses activités lors de la session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE le 28 janvier.

Le Forum a participé à un atelier sur le dixième anniversaire du *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* organisé par le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève (DCAF).

Le Forum s'est réuni pour la première fois avec tous les partenaires pour la coopération avec la participation de 66 pays réunis autour d'une table sur un sujet, en l'occurrence, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

www.osce.org/fsc

*Assemblée parlementaire
de l'OSCE*

Assemblée parlementaire de l'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE représente la dimension parlementaire de l'Organisation. Avec un total de 317 parlementaires, elle a pour tâche principale de favoriser le dialogue interparlementaire, qui est un aspect important des efforts globaux visant à relever les défis de la démocratie dans toute la région de l'OSCE. Les déclarations faites chaque année par l'Assemblée, qui sont envoyées aux gouvernements et aux institutions de l'OSCE, représentent la voix collective des parlements des Etats participants de l'OSCE.

Créée par le Sommet de Paris en 1990 afin de promouvoir une plus grande participation des parlements nationaux dans le cadre de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire est devenue un membre actif et éminent de la famille de l'OSCE. L'Assemblée réunit les membres nationaux des parlements des Etats participants plusieurs fois par an pour discuter de questions liées à l'OSCE et produire des recommandations. En outre, dans le cadre de conférences thématiques tenues régulièrement, les parlementaires ont l'occasion d'échanger des vues, de débattre des meilleures pratiques et d'examiner avec des experts internationaux des questions relatives à l'OSCE. Grâce à un programme actif d'observation des élections, les parlementaires recourent à leur expertise unique en tant qu'élus et jouent un rôle clé dans les activités d'observation de l'OSCE.

Chaque année, l'Assemblée parlementaire élit à la majorité des voix un président qui préside ses principales réunions et agit en qualité de haut représentant de l'Assemblée. Le Président participe régulièrement aux travaux de l'OSCE au niveau ministériel, notamment aux réunions de la Troïka et au Conseil ministériel.

Le Secrétariat international de l'Assemblée se trouve à Copenhague (Danemark) dans des locaux mis à disposition par le Parlement danois. Il est présidé par le Secrétaire général R. Spencer Oliver qui a été réélu pour un nouveau mandat de cinq ans en juillet. Dotée d'un personnel permanent de 14 personnes, l'Assemblée maintient également un petit bureau de liaison à Vienne.

Dialogue interparlementaire

Quatorzième session annuelle à Washington, DC., juillet. La plus grande réunion de l'Assemblée se tient en juillet de chaque année, à l'invitation du parlement d'un Etat participant. En 2005, des parlementaires de 51 Etats participants de l'OSCE, et des membres des pays partenaires, se sont réunis à Washington, DC, pour discuter des questions internationales actuelles de sécurité, d'économie, d'environnement et de droits de l'homme, et ont ensuite adopté la *Déclaration de Washington* qui contient des recommandations dans ce domaine. En l'honneur du trentième anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki, la session a porté sur le thème « *Trente ans depuis Helsinki : défis à venir* ».

La *Déclaration de Washington* a soulevé des questions dont on se préoccupe dans toute la région. Elle comportait notamment des recommandations concernant les programmes d'ouverture aux pays voisins menés par l'OSCE, préconisait la fourniture d'une assistance pour la création de petites entreprises et demandait instamment à tous les Etats participants de respecter pleinement les Conventions de Genève pour tous les prisonniers de guerre. L'Assemblée a aussi adopté un certain nombre de résolutions spécifiques proposées par les parlementaires. Ces résolutions portaient sur des questions telles que l'amélioration de la parité des sexes, la réforme de l'OSCE, la lutte contre l'antisémitisme, la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que des questions régionales telles que l'Abkhazie (Géorgie), la Moldavie et la Méditerranée.

Selon la pratique habituelle, le Président en exercice, le Ministre slovène des affaires étrangères Dimitrij Rupel, et le Secrétaire général de l'OSCE, Marc Perrin de Brichambaut, ont tous deux pris la parole lors de la session et répondu aux questions posées par les parlementaires sur un grand nombre de sujets concernant l'OSCE.

L'Assemblée a aussi réélu à l'unanimité le parlementaire américain Alcee L. Hastings aux fonctions de Président jusqu'en juillet 2006. Trois nouveaux Vice-Présidents ont également été élus au Bureau de l'Assemblée, qui se compose actuellement du Président Alcee L. Hastings, des Vice-Présidents Nino Burjanadze (Géorgie), Tone Tingsgaard (Suède), Nevzat Yalcintas (Turquie), Panayotis Kammenos (Grèce), Giovanni Kessler (Italie), Nebahat Albayrak (Pays-Bas), Pia Christmas-Moeller (Danemark), Barbara Haering (Suisse), Oleh Bilorus (Ukraine), du trésorier Jerry Grafstein (Canada) et du Président émérite Bruce George (Royaume-Uni).

Session d'hiver, Vienne, février. L'Assemblée a tenu sa quatrième réunion annuelle d'hiver à Vienne en février. Cette réunion, la deuxième en importance dans le calendrier de l'Assemblée, a donné aux parlementaires l'occasion d'entendre des exposés de hauts responsables de l'OSCE sur les développements en cours. Les parlementaires ont également été en mesure de suivre les travaux en cours de l'Assemblée, de se préparer aux réunions futures et de débattre de questions d'actualité avec leurs collègues parlementaires d'autres pays.

Elan parlementaire en faveur de la réforme

L'Assemblée se penche sur « l'avenir de l'OSCE ». Lors de sa session annuelle à Washington en juillet, l'Assemblée parlementaire a adopté une résolution appelant à une mise en œuvre effective des recommandations sur la réforme de l'OSCE.

Des ministres abordent la question de la réforme de l'OSCE lors de la session annuelle de l'Assemblée

« *Votre contribution pourra inciter les Etats participants 'à sortir des sentiers battus' et à soulever des questions que les organes fonctionnant sur la base du consensus peuvent être réticents à poser.* »

Dimitrij Rupel, Président en exercice de l'OSCE

« *Alors que le Président en exercice et l'Assemblée parlementaire considèrent d'un œil nouveau l'agenda de l'OSCE et étudient tel point ou tel autre, préserver l'intégrité des principes d'Helsinki et faire en sorte que l'OSCE continue d'être un agent de la transformation pacifique et démocratique devraient constituer des objectifs prioritaires. Toute nouvelle procédure ne doit pas se faire aux dépens des principes, et toute réforme institutionnelle devrait viser à renforcer la capacité de l'OSCE à produire des résultats sur le terrain, en particulier par ses missions de terrain.* »

Condoleezza Rice, Secrétaire d'Etat américain

Avant sa session annuelle, l'Assemblée a entrepris un projet visant à appuyer les travaux du Groupe de personnes éminentes que le Président en exercice Dimitrij Rupel a nommé pour insuffler un élan nouveau au dialogue politique et fournir une vision stratégique à l'Organisation pour les années à venir. A l'invitation du Président de l'Assemblée de l'OSCE et du chef de la Swiss Foundation for World Affairs, 17 spécialistes des questions relatives à l'OSCE, notamment des ministres, des ambassadeurs et des membres de l'Assemblée de l'OSCE ont présenté des contributions écrites qui ont été ensuite discutées lors du colloque de juin sur *l'avenir de l'OSCE*. Le rapport sur ce colloque a été envoyé par le Président de l'Assemblée Hastings au Président en exercice de l'OSCE et au Conseil permanent.

Les participants au colloque ont convenu à l'unanimité que l'OSCE reste une organisation internationale unique et pertinente qui devrait continuer à jouer un rôle capital dans la promotion de la stabilité et de la sécurité en Europe. Les engagements politiques souscrits dans l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris et autres documents de la CSCE/l'OSCE ont une grande valeur et devraient être préservés et défendus. Il a été également convenu que les problèmes rencontrés par l'OSCE sont avant tout et surtout politiques, de sorte qu'une réforme structurelle ne permettra pas en soi de trouver une solution aux défis politiques que seuls les Etats participants peuvent relever. Il a été instamment demandé aux gouvernements des 55 Etats de l'OSCE de reconfirmer leur engagement en faveur d'une Organisation utile, crédible et professionnelle qui serve les intérêts de tous. Les participants ont souligné qu'ils devraient aussi s'engager aux niveaux politiques les plus élevés à mettre pleinement en œuvre tous les engagements de l'OSCE auxquels ils ont souscrit et à améliorer à l'avenir les structures et procédures de l'Organisation.

L'Assemblée s'efforce depuis longtemps de réformer certains mécanismes de l'OSCE pour s'assurer que l'Organisation soit efficace et fonctionne correctement. En particulier, l'Assemblée a critiqué l'usage strict du

consensus dans le processus décisionnel de l'OSCE. A cette fin, elle a établi une commission ad hoc sur la transparence et la responsabilité dans le cadre de l'OSCE en 2001 pour constituer le fer de lance de ses efforts. Sous la direction du sénateur américain Steny Hoyer, la commission ad hoc a amélioré l'interaction entre la direction de l'OSCE et l'Assemblée, et continue de déployer des efforts en faveur d'autres grands objectifs.

Observation des élections

Tout au long de l'année, l'Assemblée a poursuivi activement son programme d'observation des élections, envoyant 186 parlementaires pour observer les élections au Kirghizistan, en Moldavie, en Albanie, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan. En tant qu'élus, les parlementaires mettent à profit leur connaissance unique des processus électoraux pour évaluer la conduite des élections en relation avec les engagements des Etats participants au titre de l'OSCE. Après des exposés d'experts électoraux de haut rang de l'OSCE et du BIDDH et de responsables locaux, les parlementaires sont déployés dans les bureaux de vote pour observer le scellement des urnes le matin, le vote pendant la journée et le comptage des voix le soir.

Chaque fois que l'Assemblée joue un rôle de chef de file dans l'observation d'élections, le Président en exercice de l'OSCE désigne un haut responsable de l'Assemblée en tant que Coordonnateur spécial pour diriger les observateurs de l'OSCE et présenter les conclusions de la mission d'observation, conjointement avec d'autres responsables appropriés.

Dixième Prix de l'OSCE pour le journalisme

Le 1er juillet, la chaîne de télévision ukrainienne TV5 s'est vu décerner le Prix de l'OSCE pour le journalisme et la démocratie pour son rôle capital lors des événements d'octobre-décembre 2004 au cours desquels l'Ukraine est passée pacifiquement à un système de gouvernement à orientation plus démocratique et légitimement élu.

Lors d'une cérémonie spéciale tenue conjointement avec la session annuelle de l'Assemblée, le Président Hastings a décerné le prix à Roman Skrypin, rédacteur en chef de TV 5. L'Assemblée de l'OSCE a décidé de décerner le dixième prix annuel à la chaîne ukrainienne TV 5 pour honorer le grand courage dont elle a fait preuve en faisant des rapports indépendants à un moment où le Gouvernement exerçait un contrôle strict sur la couverture des événements par les médias, faisant fi du mécontentement populaire généralisé et s'employant à manipuler les processus électoraux.

Lors de la remise du prix à M. Skrypin, le président Hastings a déclaré : « ces événements historiques ont capturé l'attention du monde entier. Sans le travail de TV 5, de nombreux ukrainiens ne se seraient initialement pas rendu compte qu'une révolution pacifique était en train de se produire sur la place centrale de leur capitale. »

Le Prix de l'OSCE pour le journalisme et la démocratie a été établi par l'Assemblée en 1996 et il est devenu un important instrument de sensibilisation aux questions relatives à la liberté des médias dans le monde entier. D'un montant de 20 000 dollars, soit

environ 17 000 euros, le prix est décerné chaque année à des journalistes et organisations dont les travaux contribuent à promouvoir les principes de l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie.

En 2005, le Président en exercice Dimitrij Rupel a nommé les membres ci-après de l'Assemblée parlementaire en tant que coordonnateurs spéciaux :

- Kimmo Kijunen (Finlande) pour les élections législatives au Kirghizistan en février et l'élection présidentielle en juillet, ainsi que les élections législatives en Moldavie en mars ;
- le Président Hastings (Etats-Unis) pour les élections législatives en Azerbaïdjan en novembre ; et
- Bruce George, ex-Président de l'Assemblée (Royaume-Uni) pour l'élection présidentielle au Kazakhstan en décembre.

Lorsqu'elle observe des élections, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE travaille en étroite coopération avec le BIDDH et les autres assemblées parlementaires dans l'espace de l'OSCE. Depuis le début de son programme d'observation des élections, plus de 2000 parlementaires de l'OSCE en ont observé dans l'espace de l'OSCE et au-delà.

Questions au centre des préoccupations

L'Assemblée parlementaire a mis en place de petits groupes de travail et commissions ad hoc pour examiner certaines questions particulières de manière plus ciblée. Le Président de l'Assemblée peut aussi désigner des représentants spéciaux dans des domaines d'intérêt pour agir en son nom. En 2005, ils ont activement travaillé sur les questions suivantes :

Commission ad hoc sur l'Abkhazie (Géorgie). La Commission ad hoc a poursuivi ses activités visant à promouvoir la création d'un cadre politique qui pourrait faciliter la réconciliation et le règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie), notamment par un contact direct entre la Commission ad hoc et les représentants abkhazes. Suite à l'adoption par l'Assemblée d'une résolution sur la *situation en Abkhazie (Géorgie)* lors de la session annuelle à Washington, la Commission a renouvelé ses efforts et ses activités qui ont notamment comporté une visite en Géorgie de la présidente de la Commission, la Vice-Présidente Tone Tingsgaard (Suède).

Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie. Tout au long de l'année 2005, le Groupe de travail dirigé par Uta Zapf (Allemagne) a continué d'œuvrer en faveur d'un dialogue ouvert avec le Parlement et le Gouvernement biélorusses, ainsi qu'avec les représentants de l'opposition et d'autres parties intéressées. Le Groupe a aussi progressé dans ses efforts visant à organiser une série de séminaires en coopération avec la délégation biélorusse auprès de l'Assemblée de l'OSCE et à y faire participer diverses forces politiques en Biélorussie.

Représentante spéciale sur la parité des sexes. Lors de sa session annuelle en juillet, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution sur l'amélioration

de l'égalité des sexes à l'OSCE, présentée par sa Vice-Présidente Tone Tingsgaard, Représentante spéciale sur la question de l'égalité entre hommes et femmes. Conjointement avec cette résolution, la Représentante spéciale a présenté le rapport annuel de l'Assemblée sur la parité des sexes qui aboutissait à la conclusion décourageante qu'un « mur invisible » empêche encore les femmes d'accéder aux postes de direction de l'OSCE. La Représentante spéciale a continué de promouvoir le dialogue sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et a établi un réseau informel de parlementaires au sein de l'OSCE qui s'intéressent à promouvoir cette question.

Représentante spéciale sur Guantanamo. En février, Anne-Marie Lizin, Présidente du Sénat belge, a été nommée Représentante spéciale pour assurer le suivi de la situation des prisonniers originaires d'Etats participants de l'OSCE détenus sur l'installation américaine de Guantanamo (Cuba) et en faire rapport à l'Assemblée. Les principales recommandations de la Représentante spéciale, qui sont exposées dans son rapport présenté en juillet, comportent des appels lancés au Gouvernement américain pour qu'il mette en œuvre un calendrier pour la fermeture de l'installation et instaure des échanges plus larges de renseignements avec d'autres pays pour assurer le meilleur usage des informations anti-terroristes. Enfin, la Représentante spéciale a recommandé que la communauté internationale continue de faire pression sur le Gouvernement américain pour qu'il ferme le centre de détention.

Equipe parlementaire ad hoc sur la Moldavie. A l'issue de réunions de l'Equipe parlementaire sur la Moldavie avec des responsables à Moscou et Chisinau, l'Assemblée a adopté une résolution sur la Moldavie à Washington en juillet. Il y est souligné que tout règlement du conflit en Transnistrie doit être acceptable pour tout le peuple de Moldavie et également qu'il importe d'améliorer la démocratisation à cette fin. L'équipe, dirigée par Kimmo Kijunen (Finlande), a recommandé d'envisager de mandater l'OSCE pour conduire des élections en Transnistrie. Depuis 2000, l'Equipe parlementaire sur la Moldavie a poursuivi ses efforts visant à résoudre la question du statut de la Transnistrie par la promotion d'un dialogue entre les parties et les organisations représentant différentes couches de la population moldave.

Représentant spécial sur le conflit du Haut-Karabakh. Présentant son rapport *A Golden Opportunity* lors de la session annuelle de l'Assemblée en juillet, le Représentant spécial Goran Lennmaker (Suède) a souligné qu'il existait une solution positive qui pourrait bénéficier tant à l'Arménie qu'à l'Azerbaïdjan. Le Représentant spécial a suggéré de trouver une solution qui soit fondée sur les expériences de l'Europe où la démocratie et l'intégration sont des éléments fondamentaux de la réalisation d'une paix durable. Après avoir visité l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi que la région du Haut-Karabakh, M. Lennmaker a organisé une visite commune à Bruxelles à l'intention de représentants des délégations arménienne et azerbaïdjanaise de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour discuter de l'avenir des deux pays dans le cadre des institutions européennes et transatlanti-

ques. Depuis sa nomination en juillet 2002, M. Lennmaker s'est employé à encourager la réconciliation et la réhabilitation dans la région par le dialogue parlementaire.

Conférences thématiques

Environnement, sécurité et coopération du haut Nord, Tromsø (Norvège). Pour la toute première conférence de l'Assemblée axée spécifiquement sur les questions nordiques, les parlementaires de l'OSCE tout entière se sont réunis à Tromsø (Norvège) les 12 et 13 mai. Cette conférence sur *l'environnement, la sécurité et la coopération du haut Nord*, a été organisée pour faire ressortir les liens entre préoccupations environnementales et problèmes de sécurité dans la région arctique. Tout au long de la Conférence, des exposés et des débats ont porté sur les dangers potentiels que les atteintes à l'environnement font peser sur la stabilité locale et internationale, ainsi que sur les relations améliorées qui peuvent résulter de la coopération sur des questions environnementales.

Démocratie et bonne gouvernance dans les sociétés multiethniques en tant que fondement de la stabilité et de la sécurité, Sveti-Stefan, Serbie-Monténégro. Réunis au Monténégro en octobre lors de la conférence d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, plus de 300 participants ont débattu de questions de bonne gouvernance dans les sociétés multiethniques. Au cours de quatre sessions ciblées, les participants ont entendu des interventions de spécialistes de ces domaines, dont plusieurs chefs d'opérations de terrain de l'OSCE, et de hauts responsables politiques de Serbie-Monténégro. Les parlementaires ont saisi cette occasion pour échanger leurs expériences et discuter des pratiques concernant la direction des sociétés multiethniques.

Activités présidentielles

En tant que représentant suprême de l'Assemblée, le président Hastings, un député de Floride, a maintenu un calendrier très actif au nom de l'Assemblée. Il a non seulement assuré la présidence de toutes les grandes réunions de l'Assemblée mais a également dirigé en 2005 la mission d'observation des élections en Azerbaïdjan et représenté l'Assemblée aux réunions d'autres organisations et institutions de l'OSCE.

Au cours de sa présidence, le député Hastings a mis un accent particulier sur le dialogue parlementaire et a veillé à ce que l'Assemblée soit un partenaire fiable qui contribue au succès actuel de l'OSCE. A cet effet, le Président a encouragé les débats sur la réforme de l'OSCE au sein de l'Assemblée et poursuivi l'observation des élections comme activité clé des efforts de l'Assemblée pour renforcer la démocratie dans la région de l'OSCE.

www.oscepa.org

Opérations de terrain

Europe du Sud-Est



Présence en Albanie

La Présence de l'OSCE aide l'Albanie à consolider ses institutions démocratiques en œuvrant à promouvoir la primauté du droit et les droits de l'homme. Les activités relevant de son mandat comportent la réforme législative et judiciaire, notamment de la propriété, la réforme électorale et administrative régionales, le renforcement de ses capacités parlementaires, les activités de lutte contre la traite et la corruption, le soutien aux médias indépendants, les projets relatifs à la bonne gouver-

nance et au renforcement de la société civile ainsi que l'assistance à la police. Depuis sa création en 1997, la Présence a contribué de manière significative à la stabilisation et à la démocratisation du pays.

La Présence dispose aussi d'un réseau de bureaux extérieurs chargés de promouvoir les objectifs de l'OSCE dans tout le pays. Les quatre bureaux extérieurs et le bureau de liaison à Tirana, qui couvre la région de la capitale, participent au développement et à la gestion de

projets locaux dans le contexte des activités mandatées par la Présence.

Contribuer aux préparatifs et au suivi des élections législatives du 3 juillet, en particulier en facilitant l'accord politique sur les nouvelles circonscriptions électorales et en prêtant son concours à l'amélioration des listes d'électeurs, a constitué une partie importante de l'activité de la Présence au cours de l'année. Le lancement d'un projet d'enregistrement des électeurs, l'appui à de

nouveaux domaines de réforme dans le cadre de l'Assemblée nouvellement élue, la poursuite des activités visant à assurer des normes plus élevées dans la magistrature, le lancement du processus permettant aux centres de développement de la société civile de devenir indépendants, l'observation des tribunaux et la fourniture d'une assistance à l'élaboration d'une législation sur les médias étaient d'autres domaines importants de son action.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la coopération transfrontalière. Dans le cadre des tâches qui lui ont été assignées dans le document intitulé *The Way Forward Document* adopté à la Conférence d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières en mai 2003, la Présence a continué d'appuyer le processus de coopération transfrontalière entre les autorités frontalières albanaises et celles de ses voisins. Des réunions communes sur la coopération transfrontalière ont rassemblé des responsables de la police des frontières et des douanes albanaises et leurs homologues du Service de police du Kosovo, de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ainsi que la Force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo (KFOR). Ces réunions ont contribué à l'échange d'informations sur les tendances transfrontalières afin d'améliorer la gestion des frontières et de faire face à la menace que constitue la criminalité transnationale organisée. La Présence facilite ces réunions aux niveaux local, régional et national.

Assistance à la police des frontières. Pour aider la police des frontières à améliorer la gestion des frontières de l'Albanie, la Présence a fourni plusieurs formes d'assistance. Après avoir transféré l'infrastructure de communications radio à la police des frontières

en 2004, la Présence a progressé dans le transfert des responsabilités en offrant des radios à main, des stations de base et des radios mobiles, ce qui aura un impact important sur l'extension et le renforcement du réseau de communication à l'échelon national. L'alimentation électrique régulière et constante étant problématique en Albanie, en particulier dans les régions excentrées du pays, la Présence a fait don de huit générateurs solaires servant de système de secours pour les principaux points de passage aux frontières de sorte que les ordinateurs, les télécopieurs, le matériel de communication et les scanners de passeports puissent être utilisés en permanence. De plus, en coopération avec le British Council, la Présence a lancé un projet de formation à une deuxième langue (anglais) pour permettre à la police des frontières d'améliorer ses connaissances des langues étrangères.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui à l'intégration de groupes marginalisés dans la vie économique. Après le succès du troisième séminaire sur la création d'entreprises par des jeunes en janvier 2005, la Présence a lancé, en coopération avec la GTZ, l'agence allemande de développement, un programme de bourses

pour subventionner la création de petites entreprises par des jeunes au chômage dans le nord appauvri de l'Albanie. Quarante quatre plans d'entreprise ont été approuvés dans les domaines des services électromécaniques, de la formation à l'informatique, de la coiffure, de l'artisanat, de la production agricole et des services vétérinaires.

Renforcement des entreprises locales. En coopération avec des consultants albanais et la Chambre albanaise de commerce et d'industrie, la Présence a organisé des séminaires dans l'ensemble des 12 régions pour informer les entreprises d'importation et d'exportation des effets et des obligations découlant de l'adhésion de l'Albanie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Lindita Dashi se lance dans les affaires

Lindita Dashi, une jeune fille de 20 ans du village de Shtoy dans la région de Shkodra, n'avait tout simplement pas d'argent pour acheter le matériel dont elle avait besoin pour son commerce de papeterie et de services informatiques. Puis, elle apprit par la télévision locale qu'un concours était organisé offrant un appui financier d'un montant allant jusqu'à 800 euros pour les meilleures idées commerciales. Lindita Dashi faisait partie des 44 gagnants, dont 32 étaient des femmes, dans le cadre du projet appuyé par l'OSCE visant à stimuler

le développement économique en créant davantage d'emplois dans le nord rural, la région la plus pauvre du pays. « Plus que toute autre chose, ce qui m'a décidé à me lancer dans les affaires, cela a été mon désir de sortir de mes quatre murs », dit-elle. « Grâce à la formation que j'ai suivie par l'intermédiaire de la GTZ et de l'OSCE sur la gestion d'entreprise, je suis convaincue que mon magasin aura du succès. »

Le programme de développement économique de la GTZ et le Diber Vision Programme ont soutenu le projet.

Promotion de l'autorégulation de l'industrie du tourisme. La Présence a coopéré avec l'industrie albanaise du tourisme et les associations albanaises de voyage, de tourisme et hôtelières, ainsi qu'avec le Ministère du tourisme, de la culture et des sports, afin d'adopter un code d'éthique qui soit conforme au Code mondial de déontologie de l'OMC. Dans le cadre d'un effort international déployé par l'OSCE, l'UNICEF et la GTZ, le Code de déontologie englobe le Code de conduite contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans le tourisme.

Application de la législation relative à l'environnement. Avec le Centre environnemental régional, la Présence a prêté son concours au Ministère de l'environnement dans ses efforts de sensibilisation des collectivités locales aux questions environnementales et au cadre légal environnemental existant. Plus de 300 personnes ont pris part aux ateliers organisés dans dix municipalités.

Promotion de la sensibilisation à l'environnement. Pour promouvoir une attitude plus responsable de la société à l'égard de l'environnement, la Présence et le Ministère de l'environnement, des forêts, et de la gestion de l'eau ont organisé une journée européenne sans voiture dans six grandes villes d'Albanie. Les activités menées au cours de cette journée ont porté sur l'interdiction de la circulation routière dans le centre des villes, le nettoyage des espaces publics, la sensibilisation aux risques que les déchets mal éliminés en provenance des hôpitaux ont sur la santé, ainsi que l'organisation de tours à

vélo et de débats télévisés. Plus d'une vingtaine d'organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de l'environnement et un grand nombre d'élèves d'établissements de l'enseignement secondaire et supérieur ont participé à ces activités

Promotion de la transparence à l'échelon local. La Présence a mis en place un programme pluriannuel d'appui aux municipalités axé sur la bonne gouvernance et l'accès des citoyens à l'information. Le premier d'une série de projets a été lancé en coopération avec la municipalité de Tirana pour l'aider à évaluer l'idée et l'image que le public se fait des travaux des autorités municipales.

Activités liées à la dimension humaine

REFORME ELECTORALE ET DEMOCRATISATION

Amélioration des élections. Avec l'appui de la Présence, l'Assemblée albanaise a approuvé en janvier des amendements au Code électoral en prévision des élections législatives du 3 juillet. Cette mesure a marqué la fin du processus de réforme électorale entamé en juillet 2004, qui a apporté des améliorations significatives aux dispositions relatives à la mise en place et au fonctionnement de l'administration électorale, au financement des campagnes et à la compilation des listes d'électeurs. Un nouveau système de comptage centralisé des votes a été institué. La Présence a aussi facilité l'accord politique sur la division des circonscriptions électorales.

Une des questions les plus controversées concernant les élections albanaises a été celle de l'exactitude des listes d'électeurs. Avec le soutien financier de l'Union européenne, la Présence a fourni une assistance technique, une formation et du matériel au Ministère des collectivités locales et de la décentralisation et à la Commission électorale centrale pour améliorer les listes d'électeurs conformément aux recommandations du BIDDH. Ces listes étaient donc sensiblement meilleures qu'au cours des élections précédentes et sont devenues beaucoup moins controver-

sées sur le plan politique. Dans le cadre d'un autre projet, la Présence a aidé 8 000 non-voyants à voter pour la première fois.

Renforcement de l'Assemblée albanaise. Par son projet de renforcement des capacités du Parlement lancé en 2001 et toujours en cours, la Présence a aidé l'Assemblée albanaise à mettre en œuvre son nouveau règlement intérieur. Elle a aussi apporté son concours à l'Assemblée dans l'élaboration de programmes en vue d'autres réformes visant à améliorer l'efficacité de ses commissions, de son personnel d'appui et de ses services. L'assistance fournie par la Présence a permis à l'Assemblée de réduire la durée nécessaire à la préparation et la publication des transcriptions des ses séances plénières de plusieurs années à seulement un jour. Des initiatives importantes ont été lancées sous la nouvelle législature pour ouvrir l'Assemblée au grand public et accroître le volume d'informations rendues publiques.

Renforcement de la société civile. En 2005, le réseau des centres de développement de la société civile établi par la Présence en 2001 a continué de s'employer à stimuler la participation de la société civile et des citoyens au processus décisionnel local. Plus de 4 150 personnes ont bénéficié d'une formation et de services de consultants par le biais des centres, soit une augmentation de 30 pour cent par rapport à 2004. Dans le cadre d'une stratégie d'externalisation financée par la Commission européenne, la Présence passe progressivement d'un rôle de supervision du réseau à un rôle consultatif. La prise en charge et l'administration intégrales par des Albanais devraient intervenir à la fin de 2006.

Promotion de la participation de la société civile à la prise de décisions. En étroite collaboration avec le Gouvernement et des ONG albanaises s'occupant principalement de questions relatives aux handicapés, la Présence a aidé à élaborer une *Stratégie nationale pour les personnes handicapées* ainsi qu'un Plan d'action national. Pour la première fois, une conférence de donateurs a offert à des institutions gouvernementales et non gouvernementales l'occasion

de présenter un portefeuille de projets communs correspondant aux priorités de la Stratégie.

Contribution à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes. La Présence et le PNUD ont continué à promouvoir la parité des sexes en Albanie en rendant la Commission nationale pour l'égalité entre les sexes plus forte et en lui apportant un soutien. La Présence a fourni ses compétences techniques dans le cadre du processus de révision de la loi existante sur la parité des sexes et a continué d'appuyer le Centre de consultation pour les femmes victimes de la violence domestique ouvert en 2004 dans la ville de Kukës, au nord-est de l'Albanie. En 2005, le centre a fourni des consultations et des services à plus de 350 femmes de cette région pauvre et sous-développée du pays. De plus, la Présence a appuyé les efforts de la *Citizens' Advocacy Office*, une ONG albanaise, pour faire approuver une loi visant à empêcher la violence familiale.

PRIMAUTE DU DROIT ET REFORME JUDICIAIRE

Promotion de solutions sur les questions de biens. Les différends sur la propriété foncière et les droits de propriété en Albanie continuent d'entraver le développement économique du pays, constituent 50 pour cent des affaires judiciaires et entraînent même parfois des violences. Après avoir aidé à élaborer une loi sur la restitution des biens en 2004, la Présence a appuyé le travail quotidien de la Commission d'Etat chargée de la restitution et de l'indemnisation des biens et de ses commissions locales en formant le personnel, en aidant à rédiger la législation subsidiaire et en sensibilisant l'opinion publique par la publication et la distribution de documents d'information à travers le pays. La Présence a aussi commencé à procéder au premier enregistrement des biens immeubles dans les municipalités de Vlora et Burrel en tant qu'étape indispensable dans le cadre de l'instauration d'un système visant à protéger les droits de propriété.

Transparence accrue dans les tribunaux et normes plus élevées en matière de procès. La Présence a publié son rapport inté-

naire sur le Projet de développement pour un procès équitable en février, en mettant principalement l'accent sur le tribunal de district de Tirana et le tribunal de première instance pour les crimes graves. Le Haut Conseil de la justice a demandé aux juridictions albanaises de prendre le rapport en considération. La Présence a continué son analyse des procès pendant tout le reste de l'année, élargissant ses observations en dehors de Tirana. En plus des affaires pénales, la Présence s'est également concentrée sur les droits procéduraux au cours des enquêtes avant jugement, en particulier concernant la détention de suspects. La Présence a continué d'assister les tribunaux pour les crimes graves par des dons et des initiatives de renforcement des capacités.

Soutien à la réforme judiciaire. La Présence a appuyé un certain nombre d'initiatives de réforme judiciaire. Après l'adoption de la loi sur la protection des témoins et des collaborateurs de la justice en 2004, la Présence a continué d'apporter son appui aux autorités albanaises dans ce domaine en leur fournissant une assistance technique pour élaborer la législation subsidiaire et apporter des modifications au Code de procédure pénale. La Présence a aussi lancé un projet sur la transparence dans la rédaction de textes législatifs afin de permettre au public de suivre plus attentivement le processus rédactionnel et d'y contribuer davantage.

Renforcement de la protection de la fonction publique. La première publication complète de la Commission de la fonction publique, une institution indépendante d'Etat, a été financée par la Présence. La publication englobe les décisions de 2004 de la Commission de la fonction publique et sert de source précieuse d'information aux fonctionnaires qui travaillent dans les établissements d'Etat à l'échelon central et local. Elle sert aussi de guide aux employés de l'Etat qui cherchent à se protéger contre les violations de leurs droits par des hauts responsables.

Documentation de l'histoire constitutionnelle. La Présence a financé la transcription et la publication de débats tenus par la commission parlementaire ad hoc char-

gée de la rédaction de la Constitution de 1998. Cette publication est un document important de l'histoire législative et améliorera la compréhension et la bonne application de la Constitution.

DROITS DE L'HOMME

Lutte contre la traite des êtres humains et la migration clandestine. En coopération avec le HCR, l'OIM et le Ministère de l'intérieur, la Présence a poursuivi un projet de contrôle préalable lancé en 2004 avec des fonds de l'Union européenne. L'initiative vise à assurer que les demandeurs d'asile, victimes de la traite des êtres humains et les migrants en situation irrégulière soient traités conformément aux normes internationales et que l'Albanie maintienne un système d'orientation adapté. Un total de 940 gardes frontière a été formé grâce à ce projet. La Présence a engagé six responsables chargés du contrôle préalable pour travailler avec les directions de la police couvrant toutes les zones frontalières et a organisé un important voyage d'étude pour de hauts responsables de la police des migrations et des frontières aux points de passage dans des pays membres de l'Union européenne et non membres pour se familiariser avec les différentes méthodes et les techniques les plus récentes de coopération transfrontalière.

Enseignement des droits de l'homme. La Présence a aidé 26 enseignants de toute l'Albanie, notamment dans les zones reculées, à faire en sorte que l'enseignement des droits de l'homme fasse partie de leur travail quotidien. Le projet est destiné aux élèves de 10 à 12 ans dans tout le pays. Il a été lancé grâce à une initiative de la Présidence en exercice slovène en coopération avec le Ministère de l'éducation.

Appui à l'avocat du peuple. S'appuyant sur une relation établie de longue date, la Présence a continué de fournir son appui au Bureau de l'avocat du peuple. Elle a organisé un voyage d'étude au Bureau du médiateur polonais et financé un livre sur les droits des travailleurs, après le succès de la Conférence nationale sur les droits des travailleurs, organisée par la

Présence et l'avocat du peuple en 2004.

Amélioration de la justice pour mineurs. En étroite coopération avec l'Ecole des magistrats albanais, la Présence a organisé une série de cours de formation à l'intention des juges, des procureurs, des avocats de la défense, des travailleurs sociaux, des psychologues et responsables de la police judiciaire dans des affaires relevant de la justice pour mineurs. Plus de 150 professionnels ont participé à ces séminaires.

Défense des droits des Roms. La Présence a conduit un groupe international de coordination des donateurs sur les questions des Roms pour appuyer et suivre l'application de la *Stratégie nationale pour l'amélioration des conditions de vie des Roms*. De plus, elle a participé à l'initiative du BIDDH *Roma, use your ballot wisely*, qui vise à améliorer l'enregistrement des électeurs Roms.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Amélioration de la législation des médias. Suite à une demande de la Commission parlementaire sur l'enseignement et les médias, la Présence a fourni une assistance technique sur divers textes législatifs, notamment des projets de loi sur la presse et la diffamation. Dans le cadre d'un groupe de travail législatif, la Présence a contribué à la rédaction d'une loi visant à introduire la radiodiffusion numérique expérimentale en coopération avec le Conseil de l'Europe et le Conseil national albanais de la radio et de la télévision, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la Commission européenne et le Bureau européen des radiocommunications.

Renforcement des institutions nationales de médias. La Présence a continué à appuyer le Conseil national de la radio et de la télévision qui prépare le projet de plan de répartition pour la vidéo diffusion numérique terrestre. Le plan doit être soumis au Bureau européen des radiocommunications.

Promotion de mécanismes auto-régulateurs. Avec les organisations locales de médias et en coopération avec l'USAID, la Présence a continué de travailler à la création d'un conseil de déontologie des médias. La Présence a encouragé la mise à jour du code existant de déontologie des médias par des tables rondes et des réunions avec les principaux propriétaires de médias dans le pays.

Normes professionnelles plus élevées. Dans le cadre d'un projet sur la *formation des médias locaux aux normes professionnelles et sur la promotion de la transparence par le recours à la loi sur l'accès à l'information*, la Présence a organisé des stages de formation pour 12 chaînes de télévision dans le pays. L'initiative a été financée par l'organisme danois, *Press Now*. La Présence a également aidé l'Ecole de journalisme de Tirana à mettre au point son programme et sa stratégie sur le long-terme.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Pavel Vacek

Budget révisé : 3 658 300 €

www.osce.org/albania

Mission en Bosnie-Herzégovine

Le rythme des réformes s'est accéléré en Bosnie-Herzégovine en 2005, et la Mission a continué de s'employer à consolider la paix, la démocratie et la stabilité dans le pays. La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès particulièrement importants dans le domaine de la réforme de la

défense en unifiant dans un seul cadre, à l'échelon de l'Etat, les Forces armées et le Ministère de la défense.

La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a apporté activement son appui et son expertise pour les activités liées à la dimension politico-militaire concernant la mise en

œuvre du premier moratoire régional sur l'exportation d'armes légères et de petit calibre. Dans le secteur économique et environnemental, elle a aidé des municipalités à réformer leurs administrations en améliorant leur efficacité, leur transparence et leur capacité d'adaptation. Enfin, dans

le domaine de la dimension humaine, la Mission s'est employée à assurer aux réfugiés le droit à un retour durable dans toute la région et le droit à un logement social, ainsi qu'à promouvoir la protection sociale.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Appui à la réforme de la défense.

Vers la fin de l'année 2005, les autorités de Bosnie-Herzégovine avaient accompli l'étape la plus importante de leur réforme de la défense en adoptant une législation essentielle pour mener à bien la réforme des structures de défense du pays.

En commun avec l'OTAN, la Mission a participé activement à des groupes de travail et à des consultations avec des experts nationaux pour appuyer ces réformes qui devaient aboutir à la création d'une force militaire professionnelle unique contrôlée par l'Etat de Bosnie-Herzégovine, abolir les ministères de la défense et les armées des entités, et mettre un terme au service militaire obligatoire, des changements qui sont tous remarquables dix ans après la fin du conflit armé dans le pays. Lors de consultations avec les parlementaires et les responsables du secteur de la défense, la Mission s'est assurée que la législation pertinente et les procédures opérationnelles normalisées tenaient compte d'un vrai contrôle civil démocratique des Forces armées de Bosnie-Herzégovine.

Contrôle démocratique des Forces armées. Avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève (DCAF) et le programme de coopération adapté de l'OTAN, la Mission a préparé un programme de visites bilatérales entre les parlementaires de Bosnie-Herzégovine et ceux des pays qui ont des forces armées de taille similaire et des défis comparables à relever dans les domaines de la

réforme et de la stabilisation. Ces visites visaient à tirer les leçons des expériences des autres pays afin de déterminer le meilleur moyen de créer un mécanisme de contrôle parlementaire efficace qui protège à la fois les civils et les soldats du pays.

Appui continu à la réalisation des engagements politico-militaires de l'OSCE.

Grâce à l'appui technique et fonctionnel apporté par la Mission, la Bosnie-Herzégovine a pu améliorer son exécution des engagements politico-militaires de l'OSCE, notamment rédiger et signer son document annuel d'échange d'informations, et poursuivre la coopération avec le Représentant personnel du Président en exercice pour l'article IV afin de mettre en œuvre les dispositions de l'Article IV des Accords de paix de Dayton. La Bosnie-Herzégovine a aussi établi un département de maîtrise des armements au sein du Ministère de la défense, et créé un organe de coordination pour regrouper les services de renseignement militaire et ceux de l'Etat.

Une réalisation particulière à laquelle la Mission a contribué activement en apportant son appui et son expertise a été le premier *Moratoire régional sur l'exportation d'armes légères et de petit calibre* signé en juillet 2004. La mise en œuvre du moratoire a été menée à bien en juillet 2005 et elle a permis de mettre un terme à l'exportation légale d'armes militaires du pays.

En coopération avec la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Mission a continué d'appuyer la destruction des armes

légères et de petit calibre. Plus de 30 000 armes légères et de petit calibre du pays ont été détruites en 2005. Le matériel détruit faisait partie d'un surplus d'armes des armées des deux entités du pays, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et l'armée de la Republika Srpska, généré après la réduction des effectifs et des mesures de modernisation des équipements. Fin 2005, le surplus d'armes légères et de petit calibre de la Republika Srpska – estimé au début de l'année à 26 690 pièces – a été complètement détruit. Le surplus appartenant aux Forces armées de la Fédération – environ 45 000 armes – est en attente de destruction.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Promotion de l'économie et des pratiques écologiquement rationnelles.

Dans le cadre des activités qu'elle a menées dans le cadre de la société civile au sens large, la Mission a appuyé les partenariats entre groupes de jeunes, administrations municipales, agences de développement, associations professionnelles et organismes du travail s'occupant de la promotion des petites entreprises. Plus de 500 jeunes ont participé à une formation à l'entrepreneuriat, à des visites d'échanges et à des foires à l'emploi visant à améliorer les possibilités d'emploi des jeunes. De plus, dans 20 municipalités rurales et insuffisamment développées, la Mission a, par son projet de développement communautaire, aidé des groupes de citoyens à améliorer leur dialogue avec les autorités et à commencer à travailler en commun sur des projets

d'emploi et d'infrastructure.

Pour promouvoir des pratiques écologiquement plus rationnelles, la Mission a appuyé un grand nombre de projets visant à améliorer l'environnement. A Banovici, près de Tuzla, les citoyens ont planté 200 arbres dans le cadre d'un projet intitulé « *les poumons de la ville* ». Cette activité a été le résultat d'un partenariat entre groupes de citoyens locaux, notamment d'un groupe de jeunes, d'écoles, de la police, d'une compagnie forestière et de l'administration municipale.

Réforme de l'administration publique. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance et à accroître la participation des citoyens à une vie démocratique dans le pays, la Mission a tout particulièrement recherché à aider les municipalités à réformer leurs administrations, à les rendre plus efficaces, plus transparentes, et plus accessibles aux besoins des personnes qu'elles servent.

Amélioration de la gestion des ressources humaines. Pour répondre au besoin en systèmes avancés de gestion des ressources humaines et résoudre les problèmes des administrations surdimensionnées et dont le personnel est peu compétent, la Mission a conseillé les municipalités sur la manière de procéder à une étude organisationnelle de base pour identifier la structure et les effectifs optimaux. La mise en place d'un recrutement fondé sur le mérite a également permis aux municipalités d'avoir un personnel plus qualifié. Grâce à ces initiatives, plusieurs municipalités ont aussi réussi à réduire leurs coûts administratifs en 2005 jusqu'à 35 pour cent de leur budget total, tout en assurant une meilleure efficacité. La Mission a élaboré un manuel de gestion des ressources humaines pour appuyer ce processus et aider les municipalités à introduire de nouvelles pratiques en la matière. En commun avec un grand nombre de municipalités partenaires, la Mission a mis au point un logiciel de base pour remplacer les systèmes d'enregistrement du personnel sur papier. En 2005, 20 municipalités pilotes ont reçu ce logiciel.

Amélioration de la gestion financière. La Mission a aidé les autori-

tés municipales à mettre en œuvre un cadre de planification opportun et réaliste du budget et des systèmes transparents d'information financière, fondés sur une approche pluriannuelle. Bien que les élections municipales d'octobre 2004 aient entraîné un retard dans l'adoption du budget 2005, 60 pour cent des municipalités dans lesquelles la Mission est présente ont adopté leurs plans budgétaires pour 2005 dans le délai légal. Pour appuyer plus avant la gestion budgétaire, la Mission a établi un partenariat avec USAID et l'Agence suédoise de développement international (SIDA). Les deux organisations ont financé un projet de responsabilisation des pouvoirs publics afin d'élaborer un guide budgétaire et financier qui servira de document de référence aux fonctionnaires municipaux, conseillers et citoyens. Ce projet sera accessible à toutes les municipalités du pays. La Mission est également venue en aide à plus de 30 municipalités pour diminuer leurs dettes, ce qui a permis de réduire leur passif de plus de 4,5 millions d'euros.

Dans un effort visant à renforcer le contrôle interne, la Mission a coopéré avec 20 municipalités pour élaborer un guide à ce sujet. Ce document de référence explique comment réaliser une évaluation des risques et mettre au point des contrôles afin d'atténuer les risques. Tout au long de l'année 2005, plusieurs municipalités ont adopté des règles pour améliorer le contrôle et la surveillance dans des domaines tels que la gestion des liquidités et le contrôle des actifs municipaux.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Appui au processus de retour régional. En coopération étroite avec la Commission européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les missions de l'OSCE en Croatie et en Serbie-Monténégro, la Mission a continué d'appuyer l'action effective menée par l'Etat pour assurer le droit des réfugiés à un retour durable dans la région. A cet effet, la Mission s'est engagée étroitement avec les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine à parachever

leur « feuille de route nationale » sur la question. La feuille de route souligne la durabilité du processus et comporte un accès véritable aux droits de propriété, à l'assurance maladie, à l'assistance sociale, aux informations et aux services.

De la restitution des biens à la garantie d'un logement social. Quatre-vingt-treize pour cent des biens habitables revendiqués ayant été récupérés par les personnes qui les avaient occupés avant la guerre, le Plan d'application de la loi sur les biens fonciers en Bosnie-Herzégovine est sur le point d'être achevé. Reflétant cette transition, la Mission a axé son attention sur le droit à un logement convenable, en particulier pour les personnes les plus vulnérables de la société. Dans le cadre de cet effort, la Mission a préconisé que les autorités gouvernementales responsables dans tout le pays établissent une politique de logement social harmonisée, fondée sur les droits.

Promotion de la protection sociale. La Mission s'est de plus en plus intéressée aux droits à la protection sociale et à un logement convenable et elle a veillé à ce que les réformes économiques et sociales menées dans le cadre du Document stratégique national pour la réduction de la pauvreté respectent les droits de l'homme. En décembre, la Mission a achevé un rapport destiné aux hauts responsables gouvernementaux sur la réalisation du droit à l'assistance sociale. La Mission a aussi mis au point un plan de coopération avec les autorités gouvernementales, à tous les échelons, ainsi qu'avec les membres de la société civile, afin de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport.

L'une des recommandations indique notamment que les lois sur la protection sociale devraient être modifiées afin de garantir que le processus de prise de décision pour l'octroi de l'assistance sociale assure de facto l'égalité en termes d'accès et de réalisation de ce droit et interdise la discrimination à la fois directe et indirecte.

Régularisation des établissements informels des Roms

La communauté rom a du mal à surmonter les préjugés et à

s'intégrer dans la société. Un de ses plus grands problèmes consiste à régulariser la question de la propriété des terres qui est traditionnellement réglée par la communauté.

« Notre plus gros problème actuel est celui du logement, » dit Dervo Seidjic, le président de l'Association des Roms de Gorica. « Nous sommes heureux de dire qu'aujourd'hui nous avons des habitations permanentes avec des logements convenables pour notre communauté à Gorica. »

Le campement de Roms de Gorica, qui se compose de 30 ménages et se trouve sur les mêmes terres depuis des décennies, est le seul campement de Roms régularisé en Bosnie-Herzégovine à ce jour. En 2000, la communauté rom s'est adressée à la municipalité de Sarajevo pour que soit reconnu son droit d'occupation de terres, appartenant en partie à la municipalité et en partie à une entreprise d'Etat. Grâce à l'assistance de l'OSCE sur certains problèmes d'ordre juridique, politique et financier, la propriété a été transférée aux résidents Roms en 2002.

En 2005, l'OSCE a identifié les problèmes liés au système d'état civil qui empêchent les Roms de régulariser leur statut juridique dans deux rapports visant à aider les collectivités locales et les avocats des communautés roms à résoudre ces problèmes dans leurs propres communautés.

Selon une autre recommandation, il importe que les lois régissant l'assistance sociale notifient explicitement que la délivrance d'une telle assistance devrait être fondée sur la démonstration de sa nécessité et que, parmi les personnes qui en font la demande, les groupes les plus défavorisés devraient jouir de la priorité.

De plus, les autorités locales ont bénéficié des avis techniques et de l'appui de la Mission pour l'élaboration de politiques et de réformes législatives et budgétaires visant à améliorer l'accès aux services sociaux. Ces efforts sont axés sur la promotion de réformes respectueuses des droits de l'homme, ce qui assure leur viabilité.

Assurer la restructuration nécessaire des institutions de médias. Tout au long de l'année

2005, la Mission a concentré ses efforts sur la consolidation et la réforme des structures de médiateurs existantes dans une seule institution au niveau de l'Etat. En se fondant sur les normes énoncées par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, les autorités gouvernementales ont fait l'objet de réformes législatives qui ont permis de mettre en place une structure de direction unifiée et effective grâce à des procédures ouvertes et transparentes. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la Mission tendant à ce que les institutions nationales qui cherchent à remédier aux violations des droits de l'homme soient disponibles au grand public. La Mission suit aussi la mesure dans laquelle les autorités de Bosnie-Herzégovine se conforment aux décisions de ces organes.

Droits de l'homme des Roms. En coopération avec les organismes internationaux partenaires et les organisations non gouvernementales de Roms, la Mission a encouragé l'égalité et l'intégration des communautés roms en appuyant le Gouvernement dans ses préparatifs d'une *stratégie pour les Roms de Bosnie-Herzégovine*. Par sa présence sur le terrain, la Mission a axé ses efforts de sensibilisation sur la sécurité de jouissance des établissements informels des Roms.

ETAT DE DROIT

Suivi de la réforme du droit pénal. Dans le cadre de ses activités de suivi des procès au niveau de l'Etat tout entier et de l'organisation en commun, avec le Centre de prévention des conflits et les Missions en Croatie et Serbie-Monténégro, de réunions régionales de juges, procureurs et avocats, la Mission a identifié plusieurs questions et problèmes pratiques auxquels sont confrontés les tribunaux. Pour clarifier ces questions, une équipe de conseillers juridiques a proposé aux institutions d'Etat pertinentes quarante amendements au Code de procédure pénale existant. Les amendements ont porté notamment sur la réglementation des dispositions applicables à la détention et sur des mesures pour assurer la présence des accusés pendant la procédure pénale. De plus, des rapports publics sur des préoccupations spécifiques ayant trait aux

droits de l'homme, en rapport avec des ententes sur le plaidoyer, et des instructions sur les droits des accusés serviront d'instrument de sensibilisation en faveur d'un respect accru des droits de l'homme dans le cadre de la procédure pénale et fourniront des orientations supplémentaires aux praticiens.

Observation des procès internes pour crimes de guerre. Après presque une décennie de supervision des procès pour crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine, la Mission a publié en février un rapport sur les procès internes pour crimes de guerre. Le rapport a attiré l'attention sur le nombre, la nature et l'importance des affaires de crimes de guerre jugées par les juridictions nationales. Il y est fait mention des dysfonctionnements procéduraux et d'autres obstacles qui entravent un traitement juste et efficace de ces affaires. Conformément à l'accord du Conseil permanent de l'OSCE, la Mission a étendu son programme d'observation des procès pour couvrir toutes les affaires qui ont été transférées du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie aux juridictions internes de Bosnie-Herzégovine. En outre, la promotion d'un dialogue régional parmi les praticiens et à l'échelon politique a permis de surmonter les obstacles à une poursuite efficace des criminels de guerre et au respect des normes relatives au droit à un procès équitable.

Lutte contre la traite des êtres humains. La Mission a continué d'appuyer le Coordonnateur national chargé de lutter contre la traite des êtres humains en détachant un membre du personnel à ses côtés et par des avis d'experts. Cette assistance technique comprenait une assistance dans le cadre de la création d'un mécanisme national d'orientation uniformisant les procédures pour le traitement et la prise en charge des victimes de la traite. Le soutien aux efforts de lutte contre la traite a consisté à faire participer les observateurs de procès de la Mission à l'identification des dysfonctionnements procéduraux qui entravent effectivement l'exécution des normes internationales au cours des procès de trafiquants en Bosnie-Herzégovine.

DEMOCRATISATION

Promotion d'une administration transparente et responsable. En mars, la Mission a lancé son projet *UGOVOR* qui repose sur le principe selon lequel un gouvernement local effectif et efficace exige un engagement à la fois de la part des citoyens et des municipalités de coopérer ensemble. Cet engagement représente « un contrat », ou « Ugovor » dans chacune des trois langues de Bosnie-Herzégovine et dans le cadre duquel les municipalités sont obligées de travailler avec et pour les citoyens pour atteindre des objectifs communs. Plus de 80 des 140 municipalités de Bosnie-Herzégovine participent actuellement à *UGOVOR*. Les municipalités travaillent sur des questions telles que la mise en œuvre de la loi sur la liberté d'accès à l'information, la réforme des cadres réglementaires et le développement de partenariats avec les citoyens.

Zenica relève le défi : l'engagement UGOVOR. Sensibiliser davantage l'opinion publique, tel est le plus grand défi dans la mise en œuvre de la loi sur l'accès à la liberté d'information à Zenica dans le cadre du module du projet *UGOVOR*. Une étude menée en commun par la municipalité et la société civile en juillet a révélé que 65 pour cent des habitants de Zenica ne connaissaient pas cette loi, qui garantit aux citoyens le libre accès aux informations détenues par les institutions publiques. Zenica a relevé le défi en établissant des mécanismes pour mettre en œuvre la loi, en organisant une formation à l'intention des responsables et en informant le public de cette loi dans le cadre de forums publics ou d'émissions radio. La municipalité a aussi créé un poste de responsable de l'information, un centre d'information qui fonctionne bien et qui est ouvert au public, un bureau où les contribuables peuvent se renseigner et obtenir des documents ; elle a aussi publié un guide qui explique au public comment accéder à l'information ainsi qu'un registre indexé contenant des faits, des chiffres et des données sur les institutions publiques. Ces mesures sont complétées par une action de sensibilisation de la société civile à l'utilisation de ce droit. Zenica est ainsi désormais l'une

des municipalités les plus avancées du point de vue de la mise en œuvre de la loi, et illustre bien comment des responsables municipaux prennent l'initiative d'établir des partenariats, de dispenser une formation, de mener une action de sensibilisation, et d'une manière générale, d'améliorer les relations avec les citoyens.

Complétant *UGOVOR*, la Mission a lancé un *programme phare*, une initiative visant à élever les normes au sein de l'administration municipale en reconnaissant et en récompensant l'excellence. Choisis en septembre, les principaux thèmes de l'année portent sur une planification stratégique efficace, le rapprochement avec les citoyens et la promotion du développement économique local. Les municipalités doivent faire preuve de leur volonté de mettre en commun les meilleures pratiques avec d'autres pour bénéficier du statut de *phare*, recevoir une petite incitation financière et participer à une visite d'échange d'une municipalité *phare* au Royaume-Uni.

Dans le cadre de son programme de soutien parlementaire, la Mission a aidé le Parlement de l'Etat à restructurer son secrétariat, à mettre en place un service juridique, à apprécier plus pleinement les incidences de la couverture par les médias de ses travaux et à créer un ensemble de règles communes pour rédiger des lois. De plus, avec le soutien de l'USAID, la Mission mettra en œuvre un programme global de renforcement législatif visant à consolider la capacité institutionnelle du Parlement de l'Etat.

La Mission a tenu quatre conférences sur le thème *Susciter le débat, un système d'enseignement qui fonctionne pour tous*, afin de faciliter la participation des citoyens au développement de la politique éducative.

Amélioration de la législation et des cadres réglementaires. La Mission a poursuivi sa coopération étroite avec des partenaires internationaux dont le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut Représentant ainsi que les gouvernements des deux entités en fournissant une assistance juridique et technique pour l'élaboration de nouvelles lois sur les collectivités

locales. En Republika Srpska, après l'adoption de cette loi, la Mission a prodigué des conseils à la majorité des municipalités sur la manière d'harmoniser leurs lois municipales avec les dispositions de la nouvelle législation. Dans la Fédération, le processus d'adoption était toujours en cours à la fin de 2005 et la Mission a participé activement à la finalisation du projet de loi qui est passé au stade initial de la procédure parlementaire à la fin de 2005. Par ailleurs, plus de 40 municipalités et l'ensemble des dix cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ont bénéficié d'une assistance pour amender leurs règles de procédure et les mettre en conformité avec le cadre législatif et constitutionnel général en Bosnie-Herzégovine.

Promotion d'une meilleure communication et du partenariat. La Mission a coopéré avec les municipalités pour améliorer la communication interne, ainsi que la communication et la coopération entre les municipalités et les citoyens. Par son programme de gouvernance des médias, la Mission a mis l'accent sur l'amélioration de cette relation en tirant parti du rôle joué par l'appui aux médias. Avec une initiative de sensibilisation du public, axée sur 13 municipalités, la Mission a contribué au développement de la capacité des municipalités à utiliser les médias à des fins d'information publique.

La Mission a organisé un atelier sur trois jours pour les conseils d'élèves croates et bosniaques de l'établissement d'enseignement secondaire de Stolac dans le cadre des efforts visant à renforcer la confiance dans le domaine des « deux écoles sous un même toit ». Les élèves, qui ont confirmé qu'ils ne s'étaient jamais adressés la parole auparavant, ont accepté de travailler ensemble pour résoudre certains de leurs problèmes communs et promouvoir la réconciliation.

Renforcement de la société civile. L'apathie publique généralisée renforcée par l'absence de volonté des autorités à écouter les demandes des citoyens et à y répondre est restée un obstacle majeur au développement de la société civile en Bosnie-Herzégovine. La Mission a contribué à rendre la population

bien informée et active, capable d'engager un dialogue avec les autorités sur des questions d'intérêt public. Grâce à l'initiative de participation et de sensibilisation citoyenne de la Mission, financée par le Gouvernement du Royaume-Uni, 60 initiatives municipales citoyennes communes ont été mises en place et en œuvre. Afin d'accroître le niveau de consultation entre les citoyens et le Gouvernement, la Mission a formé 100 représentants d'organisations de la société civile et d'administrations municipales à l'emploi des techniques de sondage de l'opinion publique pour l'élaboration de politiques, et prêté son concours à 30 enquêtes au niveau municipal sur la qualité des services existants et sur des propositions pour de meilleures politiques.

ENSEIGNEMENT

Fourniture d'un appui politique à une réforme viable. Le programme d'éducation de la Mission a mis l'accent sur l'aide aux autorités, à tous les échelons, pour se conformer aux obligations et engagements nationaux et internationaux, ainsi que pour encourager les citoyens à participer activement à la réforme de l'enseignement. Au printemps, la Mission a organisé une série de forums éducatifs régionaux, *Susciter le débat*, auxquels ont participé plus d'un millier de personnes de tout le pays. Les participants ont souligné la nécessité de disposer de normes et structures plus fortes au niveau de l'Etat et ils ont invité les ministres à supprimer la politique dans les salles de classe et à aborder la réforme de manière proactive.

Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, préoccupé par l'absence de progrès dans ce domaine capital, a souligné la nécessité d'une vraie réforme de l'enseignement et il a diffusé une déclaration forte contre la ségrégation et la discrimination dans les écoles lors d'une réunion à Sarajevo, les 6 et 7 octobre. Il a aussi demandé aux autorités d'établir un

mécanisme fort au niveau de l'Etat pour coordonner les priorités de la réforme et s'assurer que la Bosnie-Herzégovine honore ses engagements internationaux en matière d'enseignement.

Promotion de la participation citoyenne au processus de réforme de l'enseignement. La Mission a appuyé la mise en place de groupes civiques dans les écoles tels que des conseils de parents, d'enseignants et d'élèves ainsi que des unions d'étudiants afin de renforcer leurs capacités à militer en faveur de la réforme et d'une gestion responsable au niveau des écoles et de l'université. Dans de nombreux cas, ces activités ont promu un accès aux écoles accru pour tous les étudiants et renforcé la coopération dans des régions difficiles telles que les cantons de Bosnie centrale et d'Herzégovine-Neretva. La Mission a aussi encouragé les citoyens à assumer davantage de responsabilités pour surmonter les obstacles les plus difficiles à une réforme véritable de l'éducation, qui comporte des questions délicates comme celle des «deux écoles sous un même toit», c'est-à-dire des écoles partageant les mêmes installations dans lesquelles étudiants et élèves sont séparés en fonction de leur origine ethnique et celle du groupe national de sujets, c'est-à-dire de versions différentes de l'histoire, de la géographie, et de la littérature enseignées séparément, en fonction de l'origine ethnique dans un seul et même pays.

Suivi de la réforme législative. La Mission a continué de suivre la mise en œuvre des lois et projets de loi. Le personnel pédagogique de terrain s'est concentré sur l'observation de la mise en œuvre des lois et projets de loi concernant l'enseignement primaire et secondaire, en accordant une attention particulière à l'élection des membres des conseils d'établissements et au fonctionnement des conseils scolaires. La Mission a aussi mis en place des mécanismes d'orientation et des groupes de travail régionaux

sur l'éducation afin de contribuer aux mécanismes d'appropriation locale et aux mécanismes nationaux capables de faire face aux violations de la législation relative à l'enseignement et du droit à l'éducation.

REFORME ELECTORALE

Retrait de la Commission électorale. En 2005, la Bosnie-Herzégovine a achevé une transition très importante dans son administration des élections. Elle a établi une commission électorale à l'échelon national. Conclusion logique à des années de participation importante de la Mission et du BIDDH pour donner forme aux structures et procédures électorales du pays dans l'après-guerre, le chef et le chef adjoint de la Mission ainsi que l'adjoint principal du Haut Représentant se sont retirés de la Commission électorale le 30 juin. Toutefois, à la demande des membres de la Commission, des représentants de la Mission et du BIDDH maintiendront une présence consultative jusqu'aux élections générales de 2006, conformément au mandat de la Mission.

La Mission a continué d'apporter son appui aux travaux de la Commission électorale en mettant essentiellement l'accent sur la mise en œuvre de la loi sur le financement des partis politiques, les changements dans la législation électorale et les améliorations du système d'enregistrement des électeurs. La Mission suivra les audits de la Commission électorale pour les principaux partis politiques en Bosnie-Herzégovine et apportera son appui et ses compétences techniques à la Commission électorale dans ses préparatifs des élections en 2006.

Chef de la Mission :
M. l'Ambassadeur Douglas Davidson
Budget révisé : 17 583 300 €
www.oscebih.org

Mission en Croatie

En 2005, la Mission a élargi et approfondi le dialogue qui avait été amorcé les années précédentes avec le Gouvernement. La visite du Premier Ministre Ivo Sanader au siège de la Mission en juin a insufflé un élan nouveau à ce partenariat qui a été également renforcé grâce à la participation du Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne, du Ministre de la culture et du Ministre de la justice aux réunions te-

nues le matin par la Mission au cours desquelles le travail quotidien de la Mission est débattu.

L'intensification des contacts avec les autorités a favorisé une meilleure compréhension des travaux de la Mission et a aussi amélioré son image de marque auprès du Gouvernement et des citoyens croates. La Mission a été ainsi plus facilement acceptée par le Gouvernement comme étant une aide utile dans la

transformation nécessaire du pays.

La décision du Conseil des Ministres de l'Union européenne en date du 3 octobre d'engager des négociations d'adhésion avec la Croatie a marqué un jalon important pour le pays. Plus tôt le même jour, le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) avait déclaré que la Croatie avait pleinement coopéré avec le Tribunal au cours des semaines

précédentes. En conséquence, la première affaire du Tribunal a été transmise à une juridiction entièrement nationale, constituant ainsi une étape majeure sur la voie du pays vers la normalisation. Commentant ces décisions, le Premier Ministre Sanader a dit « La Croatie a été pleinement reconnue comme une démocratie arrivée à maturité. »

Activités liées à la dimension humaine

RETOUR DES REFUGIES

Le retour des réfugiés en Croatie est resté un des problèmes majeurs pour le Gouvernement en 2005 et a continué d'être au centre des activités de la Mission. Cette dernière a coopéré avec le Gouvernement pour permettre aux réfugiés qui souhaitaient retourner en Croatie de le faire dans des conditions appropriées. A la fin de l'année, les autorités croates avaient enregistré le retour de quelque 118 000 des 300 000 Serbes de Croatie déplacés du fait du conflit armé de 1991-1995.

Pour faciliter ces retours, la Commission européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Mission ont organisé une conférence ministérielle trilatérale, avec les autorités de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de Serbie-Monténégro. La conférence, tenue à Sarajevo en janvier, a permis de définir le cadre d'une démarche régionale coordonnée pour résoudre les questions relatives aux réfugiés qui étaient toujours en suspens à la fin 2006. Cette démarche se fonde sur le principe selon lequel seuls la volonté politique et l'accord des trois gouvernements permettront de résoudre la question des réfugiés. Au cours de la conférence, les trois gouvernements ont signé une déclaration qui prévoit l'adoption de feuilles de route avec des jalons concrets et des engagements financiers à exé-

cuter au niveau national. La Mission et ses partenaires internationaux ont aidé le Gouvernement à établir une liste des tâches pour la feuille de route de la Croatie.

Le Gouvernement a poursuivi et presque achevé son action visant à recouvrer les biens qui avaient appartenu aux Serbes de Croatie mais qui avaient été occupés pendant et après la guerre. A la fin de 2005, sur 19 500 propriétés résidentielles privées, seules 300 étaient toujours occupées, alors qu'on en dénombrait encore 1 500 à la fin de 2004. Deux-tiers des propriétés occupées restantes se situent en Dalmatie, la majorité d'entre elles dans les municipalités de Knin, Benkovac et Obrovac.

Le Gouvernement a aussi progressé dans la reconstruction de logements. Il s'est engagé à traiter les quelque 6 500 demandes restantes de reconstruction au cours du premier semestre 2006. D'ici la fin de 2006, il espère donner suite aux 12 000 recours en instance pour des demandes qui ont été initialement rejetées. Les requérants serbes de Croatie ont été les principaux bénéficiaires du programme de reconstruction de l'Etat pour les propriétés résidentielles, soit environ 70 pour cent des 8 200 maisons et appartements reconstruits en 2005.

En dépit des efforts accomplis par la Mission, une catégorie de réfugiés et de personnes déplacées reste dans une large mesure privée d'un accès adéquat au logement, à

savoir ceux qui vivaient alors dans les logements sociaux des zones urbaines mais dont les droits antérieurs de propriété/location n'ont pas été reconnus. Le Parlement et le Gouvernement croates ont adopté deux programmes de logement en 2000/2002 et 2003, mais la mise en œuvre de ces programmes a été extrêmement lente. A la fin de 2005, seules quelques douzaines de logements avaient été octroyées à ce groupe.

Campagne de sensibilisation en faveur du retour et de la réconciliation

« ... là où chacun a sa place ... la Croatie est un foyer pour tous ses citoyens »

En décembre, la Mission a lancé en commun avec le Gouvernement croate, le HCR et la délégation de la Commission européenne une campagne de sensibilisation en faveur du retour et de la réconciliation. La campagne porte sur les réfugiés et les personnes déplacées serbes dans les pays avoisinants et les rapatriés serbes en Croatie. Cette campagne encourage les réfugiés et les personnes déplacées à envisager de retourner dans leur pays d'origine. Elle cherche aussi à promouvoir la tolérance et la réconciliation parmi la population majoritaire et à favoriser une atmosphère positive en renforçant l'engagement du Gouvernement et de la communauté locale à faciliter le retour et l'intégration.

Entre le 1er et le 15 décembre, les principaux médias publics et

privés ont diffusé un spot publicitaire et un jingle radiophonique pour promouvoir la campagne en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro. Plus de 450 panneaux ont affiché le slogan ci-dessus dans les trois pays. (Pour plus d'informations sur la campagne, consulter www.povratak.hr.)

Ruzica Bjedov récupère son appartement

En août 1995, lors de l'opération « Tempête », Ruzica Bjedov vivait dans un appartement relevant du droit à la propriété/location à Knin. Peu de temps après, les membres de la milice l'éjectèrent de son appartement. En septembre, elle quitta son pays et son appartement fut illégalement occupé.

Lorsqu'elle retourna à Knin en 2001, elle ne put rentrer dans son appartement et fut contrainte de vivre dans des logements vétustes et inappropriés. En janvier 2004, Mme Bjedov sollicita une aide au titre d'une loi croate sur les zones intéressant particulièrement l'Etat afin de récupérer son appartement.

Le chef de la Mission de l'OSCE, l'Ambassadeur Jorge Fuentes, a rendu visite à Mme Bjedov en juillet 2005 afin d'avoir d'avantage d'informations sur l'affaire. Pour accélérer le règlement de la question, Mme Bjedov écrivit une lettre au maire de Knin et contacta le bureau gouvernemental chargé des questions relatives aux réfugiés.

En novembre, au titre de la loi sur les zones intéressant particulièrement l'Etat, Mme Bjedov s'est vu allouer un appartement situé dans le bâtiment où elle avait perdu le sien.

« Je suis très contente de mon nouvel appartement, il est encore plus beau que celui dans lequel j'habitais auparavant » a-t-elle déclaré.

ETAT DE DROIT

La Mission et le Ministère de la justice se sont employés à améliorer l'efficacité du système judiciaire, considéré par les citoyens croates comme l'une des institutions de l'Etat les moins efficaces en Croatie. Le problème majeur du système judiciaire réside dans l'arriéré considérable d'affaires à toutes les instances. Plusieurs propositions législatives visant à réformer le

système judiciaire ont été élaborées en 2005 et devraient être adoptées en 2006.

En septembre, le Ministère de la justice a formulé une stratégie de réforme de l'appareil judiciaire qui précise des mesures visant à réduire les retards dans les procédures judiciaires. Soulignant l'importance et l'urgence des efforts de réforme, la Cour européenne des Droits de l'Homme a rendu, à l'automne, un grand nombre d'arrêts, dans lesquels elle a établi que le droit des Croates à bénéficier d'un procès équitable dans un délai raisonnable et l'accès au tribunal avaient été violés.

La Mission a continué à superviser les procès pour crimes de guerre en 2005. Les poursuites pour crimes de guerre par les juridictions nationales se sont accélérées au cours du deuxième semestre de l'année. Quelques procès par contumace se sont déroulés au cours de l'année, illustrant la nécessité d'un renforcement de la coopération interétatique entre les autorités judiciaires en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro. Pour refléter cette tendance, la Mission a organisé une conférence ministérielle à Brijuni en juin pour donner une impulsion à la coopération judiciaire dans la région. Les Ministres de la justice de ces trois pays, ainsi que les juges et procureurs, ont identifié les obstacles légaux au transfert des défendeurs des trois nationalités et de leurs affaires pénales dans les trois pays.

Transfert du premier procès du TPIY en Croatie

A la mi-septembre, la Formation de renvoi du TPIY a transféré les actes d'accusation dirigés contre Mirko Norac et Rahim Ademi à la Croatie dans le cadre de la stratégie d'achèvement des travaux du tribunal et de sa fermeture. Norac et Ademi furent inculpés pour crimes de guerre contre des civils et des soldats serbes en dehors des combats pendant l'opération militaire croate de 1993 dans le sud-ouest de la Croatie. Ils sont accusés d'être responsables à la fois personnellement et pour les actes commis par leurs subordonnés.

Le renvoi de l'affaire du TPIY devant le Procureur en chef de Croatie fut formellement achevé

en novembre. La Formation de renvoi a autorisé le transfert après avoir établi que le système judiciaire croate était capable d'assurer un procès équitable. Parmi les facteurs ayant contribué à cette décision, il y a lieu de relever un cadre juridique adéquat, la protection des témoins, la coopération interétatique, le non recours à la peine capitale et un mécanisme de suivi de l'OSCE. Comme l'a noté le Ministre de la justice, l'affaire Norac/Ademi constitue le premier transfert à un système judiciaire entièrement national. L'affaire a été attribuée au tribunal du comté de Zagreb, un des « quatre tribunaux spéciaux pour crimes de guerre » en Croatie.

Au début de l'année 2005, le Procureur du TPIY et le Président en exercice de l'OSCE ont signé un accord afin de superviser la conduite des procès pour crimes de guerre transférés en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro, compte tenu de la vaste expérience des Missions de l'OSCE en matière d'observation des procès pour crimes de guerre. Dans le cadre de son mandat la Mission en Croatie a supervisé pratiquement tous les procès pour crimes de guerre, en offrant son expertise unique sur le déroulement de ces procès en Croatie.

Les participants à la Conférence ont convenu que, vu la législation actuellement en vigueur dans les trois pays, la seule possibilité de coopération passe par le partage des dossiers pénaux et des éléments de preuve dans le cadre de l'assistance judiciaire mutuelle. Sur le plan pratique, la coopération judiciaire interétatique entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-Monténégro s'est quelque peu améliorée dans des affaires spécifiques. Un exemple significatif à cet égard est le témoignage donné par de nombreux témoins de Serbie-Monténégro lors du procès qui s'est déroulé dans le tribunal du comté de Split en Croatie dans l'affaire Lora, dans le cadre de laquelle l'armée croate a été accusée de crimes de guerre contre des prisonniers serbes dans la prison militaire de Lora. De retour dans leur pays, ces témoins ont fait part aux médias de leur expérience positive en matière de témoignage devant le tribunal national croate et ils ont encouragé d'autres témoins à en faire autant.

Promotion des droits des minorités. La Mission a continué à travailler avec le Gouvernement pour mettre en œuvre quelques uns des mécanismes de la loi constitutionnelle sur les minorités nationales qui est entrée en vigueur en 2002. Les minorités doivent désormais parvenir à une représentation adéquate dans l'administration de l'Etat, l'appareil judiciaire, les organes exécutifs et l'administration des unités des collectivités locales. Comme autre avancé concrète, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur la fonction publique ainsi que des amendements à la loi sur les collectivités locales et régionales au cours du deuxième semestre de l'année.

La Mission s'est également employée à renforcer les capacités des conseils des minorités nationales. Avec le Bureau gouvernemental des minorités nationales, le Bureau a organisé une série de conférences sur le fonctionnement de ces conseils à Rijeka, Osijek et Split. Il prévoit d'organiser une conférence de clôture au niveau national au printemps 2006. La Mission a aussi organisé une formation sur les questions de minorités et les médias à Knin, Split et Zadar afin de renforcer les capacités de relations publiques des conseils à mieux expliquer leurs fonctions et leurs rôles au public.

Réforme de la législation électorale. La Mission a continué à préconiser une réforme globale de la législation électorale. Dans le passé, la Mission et le BIDDH avaient recommandé la mise en place d'un organe permanent chargé de préparer et de conduire les élections, d'améliorer la transparence dans le financement des campagnes et des listes d'électeurs, et de rationaliser la conduite des votes par correspondance. Les élections locales de mai ont fait ressortir les problèmes dans le fonctionnement de l'administration locale, le marchandage et la manipulation politiques. Une des principales difficultés a consisté à calculer le pourcentage de la représentation des minorités dans les assemblées des collectivités locales et régionales sur la base des listes actualisées des électeurs ou sur le recensement de 2001. Les problèmes ont sensibilisé les autorités et

le public à la nécessité d'une réforme électorale.

Les premières avancées concrètes concernant cette réforme ont porté sur la présentation au Parlement de deux projets de loi, le premier sur l'élection directe des maires et préfets et le second établissant une commission électorale d'Etat permanente. Une fois en place, la Commission déchargera le judiciaire du travail de supervision des élections qu'il accomplit en plus des ses fonctions régulières et elle contrôlera la légalité de la tenue des listes d'électeurs et la régularité de leur mise à jour.

Liberté des médias. Le développement des médias en Croatie a continué d'être au cœur des activités de la Mission qui n'a eu de cesse de souligner à quel point il importe que des solutions adéquates soient trouvées pour protéger les médias publics contre l'ingérence politique. Les peines pour infraction infligées en 2005 à des journalistes travaillant pour la chaîne publique pourraient être interprétées comme le signe d'une telle pression. Le Gouvernement n'a pas respecté le délai de fin d'année visant à modifier la loi sur la radio et la télévision croates. La Mission continuera de coopérer avec le Gouvernement pour réviser la loi conformément aux propositions de Conseil de l'Europe, de la délégation de la Commission européenne et de la Mission qui préconisent une amélioration des mécanismes afin que les travaux de la chaîne publique soient libres de toute ingérence politique.

Les chefs d'accusation pour outrage au Tribunal portés contre des journalistes qui avaient publié l'identité et le témoignage d'un témoin protégé ont suscité un débat dans les médias publics sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre la liberté des médias, la responsabilité et le respect de la primauté du droit.

La législation sur la diffamation a connu un développement positif en 2005. En novembre, le Ministère de la justice a rédigé des amendements au code pénal pour dépenaliser entièrement la diffamation, ce que la Mission et le Représentant pour la liberté des médias avaient préconisé. Les amende-

ments seront soumis au Parlement pour approbation.

DEMOCRATISATION

Dans ce domaine, la Mission a mis l'accent en 2005 sur l'aide à la consolidation du cadre législatif pour la société civile. Une activité clé dans ce contexte a consisté à appuyer les principales institutions nationales de Croatie s'occupant des organisations non gouvernementales et de la société civile, la *National Foundation for Civil Society Development* et le *Government Office for Associations* et à leur prodiguer des conseils. La Mission a aidé ces institutions à lancer leurs propres stratégies, à développer leur programme et à établir une capacité interne pour s'acquitter de leurs mandats. Avec d'autres partenaires internationaux, la Mission a également servi d'intermédiaire entre les institutions du gouvernement central et les ONG locales.

Couvrant les questions de bonne gouvernance et de la société civile, la Mission a mis au point plusieurs projets dans le domaine du retour et de la réintégration, de la primauté du droit, des médias et de la police. Quatre vingt sept projets au total d'un montant de quelque 1,15 million d'euros ont été mis au point et lancés.

Développement de la police.

Conformément à la feuille de route de 2004 du Ministère de l'intérieur, la Mission a continué à travailler avec le Ministère chargé de la réforme de la police. Un des principaux éléments de la réforme a été le développement d'un système de gestion pleinement transparent des ressources pour le personnel de la police et de la fonction publique. La Mission et des experts de police allemands ont favorisé la tenue d'un atelier de gestion des ressources humaines en juin.

Un accent a également été mis sur l'assistance à la police croate dans le domaine de la police de proximité. La Mission a dispensé une formation et des conseils d'experts pour le programme de formation des policiers de proximité (appelés « agents de contact »), ce qui a constitué une grande partie de la réforme de la police. Plus de 400 policiers ont été déployés en 2005 et il est prévu que le nom-

bre de policiers ayant suivi une formation atteinne les 700 en mars 2006. La Mission a aussi mis en œuvre un projet de sensibilisation des enfants en âge scolaire aux activités de la police dans la région de Zadar en septembre, afin d'accroître l'acceptation du nouveau concept de police de proximité.

Question de parité des sexes. En octobre, la Mission a tenu une conférence sur la traite des êtres humains à l'appui des activités menées par le bureau relevant du Gouvernement croate chargé des droits de l'homme. La Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains a également participé à la conférence qui visait à présenter des mécanismes de lutte contre la traite des personnes et à définir une feuille de route pour l'avenir.

En outre, la Mission a également mis au point plusieurs projets axés sur la parité des sexes. Un de ces projets, financé au titre des contributions extrabudgétaires par le Ministère italien des affaires étrangères, comportait le slogan « les femmes en sont capables ». Il visait à encourager les femmes à participer à la vie politique et civile de la Croatie.

Chef de la Mission :
jusqu'au 30.04.2005,
M. l'Ambassadeur Peter
Semneby, puis :
M. l'Ambassadeur Jorge Fuentes
Monzonis Villalonga
Budget révisé : 9 218 800 €
www.osce.org/croatia

Mission au Kosovo

L'année 2005 a été marquée par l'accélération du rythme du transfert des responsabilités administratives aux institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et par le début des pourparlers sur son futur statut.

Composante distincte de la Mission de l'ONU au Kosovo (MINUK), la Mis-

sion de l'OSCE au Kosovo s'emploie, en coopération avec ses partenaires, à contribuer à la consolidation des développements démocratiques et d'institutions politiquement matures. Elle s'est fixée pour objectif de répondre à ces besoins, comme énoncé dans les *Normes pour le Kosovo*, ainsi qu'aux nou-

velles possibilités qui s'offrent.

La Mission s'est concentrée sur la promotion de l'état de droit et des réformes démocratiques, en particulier au sein de l'administration locale, ainsi que sur la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ses collaborateurs

internationaux et les institutions provisoires d'auto-administration sont des partenaires indispensables dans la réalisation de cet agenda pour aider le Kosovo à progresser vers un avenir stable fondé sur la paix et la tolérance entre ses diverses communautés.

Activités liées à la dimension politico-militaire

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

En 2005, le Service de police du Kosovo a assumé, à un rythme accéléré, des responsabilités en matière de police opérationnelle. La majorité des postes de police et des fonctions régionales de commandement a été confiée à des officiers récemment promus du Service de police du Kosovo. Compte tenu de ces progrès vers une plus grande appropriation locale, la Mission a déplacé l'accent sur le processus de transition en cours au sein de l'École du service de police du Kosovo, dont elle assure la gestion, et sur la conception d'un cadre juridique pour le Service de police.

Durant l'année, l'École a formé 673 nouveaux membres du Service de police, portant ainsi à 7 600 le nombre total de recrues ayant terminé avec succès la formation de base, dont 15 pour cent de femmes et 16 pour cent de représentants des communautés minoritaires.

Création d'un cadre juridique pour le Service de police du Kosovo. Un service de police démocratique doit s'appuyer sur un cadre juridique sain, qui adhère pleinement aux principes de responsabilité et de transparence, et être en contact étroit avec la population. Alors qu'il se prépare à assumer l'autorité exécutive sur la police au Kosovo, le Service de police du Kosovo ne dispose toujours pas d'un tel cadre. En 2005, en coopération avec des experts de la MINUK, des institutions provisoires d'auto-administration et d'autres organisations, la Mission a aidé à

élaborer un projet de loi sur la police kosovare.

Appui au renforcement de la sécurité publique et à la formation en la matière. Une caractéristique importante du règlement relatif au Service de police du Kosovo, adopté le 20 décembre et destiné à servir de cadre juridique et éthique au service de police, est qu'il prévoit la création, en 2006, de l'Académie kosovare de sécurité publique, de formation et de perfectionnement. Cette institution sera établie en tant qu'institution indépendante au sein des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et supervisée par un comité chargé de veiller au respect de normes minimales en matière de formation. Plus de 14 000 élèves de divers groupes chargés d'assurer la sécurité publique (policiers, surveillants d'établissements pénitentiaires, agents des douanes et personnel d'encadrement des services d'urgence) ont bénéficié de services d'éducation et de formation à l'École en 2005.

En réaction directe aux émeutes de mars 2004 au Kosovo, l'École a organisé des cours sur la gestion des troubles civils. Le programme s'appuie sur les tactiques danoises de « force mobile », qui aident la police à renforcer ses capacités pour faire face à de telles situations, notamment par l'extraction des manifestants violents et la prévention des agressions contre autrui ainsi que de la destruction de biens. En 2005, plus de 1 200 policiers ont pris part à ce cours.

Police de proximité

Une importante initiative de l'École de police s'emploie à accroître la participation de la com-

munauté aux activités de police. En coopération avec des partenaires internationaux et locaux, la Mission a fondé le Groupe directeur de la police de proximité kosovare, un organe de supervision, de coordination et d'appui pour la police de proximité, la prévention de la criminalité et les activités de sécurité de la communauté. Ce Groupe a élaboré la Stratégie pour la sécurité de la communauté au Kosovo afin de faciliter la participation pleine et entière de tous les membres de la société aux efforts visant à rendre le Kosovo plus sûr pour tous.

A l'échelon plus local, la Mission continue de créer des enceintes d'interaction et de coopération actives dans le cadre de son Programme d'équipes d'action pour la sécurité de la communauté. Des initiatives en faveur de la sécurité de la communauté sont actuellement en cours dans 16 municipalités kosovares. Ces équipes répondent aux préoccupations de la communauté en contribuant à réduire la criminalité tout en améliorant la sécurité et la sûreté. La Mission a travaillé avec des officiers du Service de police du Kosovo, des représentants des administrations locales, des membres des communautés et des instructeurs en matière de police de proximité pour élargir et approfondir le partenariat au sein des communautés.

Création d'un inspectorat de la police. La Mission a préparé le terrain à un inspectorat de la police, un mécanisme indépendant de contrôle qui examinera à la loupe l'efficacité et l'efficacité des postes et services de police et sera autorisé à enquêter sur toutes les allégations de fautes graves de policiers à tous les échelons du Service de police du Kosovo. Cette institu-

tion, fondée sur les principes de responsabilité et de transparence qui sous-tendent la police démocratique, sera unique dans les Balkans. En 2005, la Mission a conçu la première phase du projet, un vaste programme de renforcement des capacités portant sur les procédures d'inspection et d'enquête.

Initiatives dans le domaine de la criminalité organisée. A l'appui du Réseau de formation à la lutte contre la criminalité organisée mis en place par le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Mission a accueilli le premier de trois programmes de formation à la lutte contre la criminalité organisée et la drogue en Europe du Sud-Est, en coopération avec des experts d'Interpol et d'Europol. Ce réseau dotera les responsables de la lutte contre la criminalité organisée sur le terrain de compétences et de techniques améliorées basées sur les normes européennes et internationales. Il facilitera également les relations entre les enquêteurs de police de la région et leur permettra d'établir des liens avec d'autres partenaires internationaux participant à la lutte contre la criminalité organisée.

Stages de formation spécialisée à l'intention des membres du Service de police du Kosovo

La formation de base de la police reste la priorité de l'École, mais elle s'est de plus en plus concentrée sur la gestion et la direction ainsi que sur des stages de formation spécialisée et d'expert portant sur les techniques d'enquête criminelle, la surveillance, la police technique et scientifique, ainsi que la lutte contre la criminalité organisée. Les membres du Service de police du Kosovo ont également été formés aux techniques modernes pour faire face à la violence domestique, sensibilisés à la traite des êtres humains et formés à la police de proximité.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Renforcement des capacités. Des conseillers de l'OSCE pour les droits de l'homme ont été chargés d'assister le Bureau du Premier Ministre des institutions provisoires

d'auto-administration du Kosovo dans l'élaboration de mécanismes institutionnels visant à assurer l'égalité entre les sexes et la protection des droits des minorités et des droits de l'homme en général. Ces efforts ont débouché sur une décision du Premier Ministre d'établir des services des droits de l'homme dans chaque ministère.

La Mission a également poursuivi son programme d'experts en droits de l'homme dans 17 municipalités du Kosovo (Serbie-Monténégro). L'objectif principal du programme est de doter les administrations municipales de capacités durables et autonomes en matière de droits de l'homme en fournissant des conseils et une formation aux fonctionnaires municipaux. Les responsabilités pour ce programme sont peu à peu transmises aux autorités municipales. La Mission a mis un consultant à la disposition de l'Institut kosovar d'administration publique pour l'aider à intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans les activités de formation à l'intention des fonctionnaires, assurant ainsi l'autonomie du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au sein de la fonction publique kosovare.

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités, la Mission s'est servie d'ateliers et de séminaires pour former les fonctionnaires aux droits de l'homme et les aider à adopter dans leur travail quotidien une méthodologie respectueuse de ces droits. La Mission a travaillé avec des clubs des droits de l'homme pour élèves de l'enseignement secondaire, leur permettant de développer une compréhension critique des droits de l'homme par le biais d'un débat informé. En consultation avec le Ministère de la science, de l'éducation et de la technologie des institutions provisoires d'auto-administration, la Mission a introduit un projet d'éducation aux droits de l'homme dans toutes les classes d'éducation civique de sixième année au Kosovo.

Observation du système judiciaire.

La Mission a continué d'observer le système judiciaire. Côté droit pénal, un rapport détaillé sur la réaction de la justice aux émeutes de mars 2004 a été publié en décembre 2005. Un certain

nombre de préoccupations y ont été relevées, telles que des difficultés à rassembler des preuves en raison du déplacement des blessés ou de l'intimidation des témoins, des retards dans les procédures, des mises en examen inappropriées et une tendance à prononcer des sentences clémentes.

Côté droit civil, la Mission a suivi une vaste gamme de procès portant sur des questions relevant du droit de la famille, du droit du travail et du droit des contrats, en accordant une attention particulière aux litiges relatifs à la propriété. La Mission a mis en exergue une question spécifique concernant la désignation de représentants temporaires dans les litiges de propriété où les parties mises en cause étaient des minorités. Peu de temps après, certains juges ont commencé à corriger ces pratiques en conformité avec le droit.

Protection des droits de propriété.

Des questions de propriété sont souvent à l'origine des tensions qui sous-tendent les sociétés d'après conflit telles que le Kosovo. Tenant compte de cela, la Mission s'est employée, en partenariat avec les autorités locales et internationales, à mettre en place un système de droits de propriété fonctionnant de manière appropriée. Dans ses activités à cet égard, la Mission a suivi trois axes. En premier lieu, la Mission s'est concertée avec les institutions provisoires d'auto-administration en ce qui concerne les activités liées aux droits de propriété menées dans le cadre du processus d'application des normes. Deuxièmement, la Mission a suivi le travail des autorités administratives et judiciaires concernant le droit à la propriété, en mettant particulièrement l'accent sur l'établissement de mécanismes efficaces pour résoudre les litiges en suspens liés au conflit. Enfin, la Mission a fourni au Gouvernement des conseils d'expert dans le domaine de la réforme du droit de propriété et lui a prêté son concours pour l'élaboration d'une stratégie globale relative aux droits de propriété et aux retours.

L'occupation illégale n'est pas une solution

La Mission et le Ministère de l'environnement et de l'aménagement spatial des institu-

tions provisoires d'auto-administration ont mené une campagne multimédia de sensibilisation de l'opinion sur l'occupation illégale des biens résidentiels. Appelant au respect des droits de propriété, la campagne a souligné que l'occupation illégale, un problème très répandu dans tout le Kosovo, ne constituait pas une solution viable ou légitime aux besoins en matière de logement. La campagne était axée sur l'impact de l'occupation illégale sur les principes des droits de l'homme et de la prééminence du droit, y compris la nécessité de renforcer la législation, de régler tous les litiges de propriété et d'appliquer les décisions de justice.

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Plan d'action du Kosovo sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui a été élaboré avec l'appui de la Mission, a été lancé par les institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo en août. En coopération avec des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires d'exécution, la Mission a concentré ses activités sur les victimes internes de la traite.

La Mission a exécuté des programmes de sensibilisation sur des questions relatives à la traite et sur la violence fondée sur le sexe dans tout le Kosovo. Elle a fourni une assistance technique, sous la forme d'avis et de services d'experts, aux institutions provisoires d'auto-administration et aux ONG afin de faciliter la coordination entre les différents partenaires et de renforcer la coopération dans les domaines de la prévention de la traite, de l'assistance aux victimes et de la mise en œuvre d'un mécanisme d'orientation.

La Mission a prêté son concours à la formation de membres d'ONG partenaires sur le cadre et les mécanismes existants d'assistance et de soutien aux victimes de violences domestiques, sur les moyens de remédier aux situations spécifiques des victimes d'actes de violence liés au sexe ou de la traite, et sur les techniques psychologiques et/ou médicales appropriées pour prendre en charge les victimes. La Mission a également continué d'apporter son appui aux centres d'hébergement pour les victimes, notamment les enfants, ayant besoin d'un logement pour une courte

durée. Elle a aidé à concevoir une formation portant sur les rendez-vous galants et la violence domestique pour contribuer à prévenir ce type de violences, en particulier par des jeunes.

Rôle consultatif auprès du Bureau du Premier Ministre des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo sur les questions liées à la parité des sexes

Une des activités essentielles de la Mission dans le cadre de son programme sur la bonne gouvernance consiste à apporter un soutien au Bureau consultatif sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des chances et la parité des sexes, ainsi qu'au Bureau consultatif sur l'égalité entre les sexes constitués au sein du Bureau du Premier Ministre. Important point d'accès pour les activités de la Mission visant à renforcer les institutions centrales, les bureaux prêtent leur concours au Premier Ministre pour mener à bien le transfert des compétences de la MINUK dans le domaine des droits de l'homme ainsi que sur des questions relatives aux minorités ethniques et à la parité des sexes. Un soutien a également été apporté au Bureau du Premier Ministre dans une vaste gamme d'autres domaines relatifs aux droits de l'homme, tels que la mise en œuvre de lois, la stratégie et la politique des pouvoirs publics, la participation publique, l'application de normes, et la lutte contre la discrimination.

DEMOCRATISATION

Appui aux institutions du gouvernement central. S'appuyant sur les réalisations précédentes, l'Initiative de soutien à l'Assemblée, la principale filière d'appui aux institutions du gouvernement central, établie en 2001 par la Mission et des partenaires internationaux, a intensifié ses efforts visant à intégrer l'Assemblée du Kosovo dans les mécanismes régionaux de coopération parlementaire. En juin, la Mission a participé à l'organisation d'une réunion, qui était une première du genre, entre parlements d'Europe du Sud-Est à Pristina sur le contrôle parlementaire du gouvernement.

La Mission a également élaboré un dispositif d'assistance sur mesure à

l'intention du Premier Ministre des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et des membres de haut rang de son cabinet. Ce « menu exécutif » a comporté des exposés techniques sur des questions relatives à l'élaboration de budgets et de stratégies ainsi que des visites de travail à Vienne et à Bruxelles.

Contribution à l'amélioration des techniques de négociation des fonctionnaires

Afin d'encourager un dialogue constructif, la Mission a facilité un vaste programme d'appui destiné à améliorer les techniques de négociation des décideurs et des fonctionnaires grâce à une formation dans les domaines de la communication, de l'exercice de responsabilités et du travail d'équipe. L'une des séances était destinée aux membres des groupes de travail technique du dialogue entre Pristina et Belgrade. D'autres séances ont été organisées à l'intention des dirigeants politiques albanais et serbes du Kosovo en prévision des futures négociations sur le statut. Ces séances ont porté sur la théorie des négociations, comporté des exercices de renforcement des compétences et produit un manuel sur la rédaction d'éléments d'un règlement de la question du statut.

Appui à la participation des citoyens et au dialogue. Dans le souci de faciliter le développement et la consolidation d'une société civile proactive et vigilante, la Mission s'est attachée à renforcer les réseaux civiques et à améliorer la capacité des communautés à défendre leurs intérêts et participer de manière constructive aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques. Grâce à leur participation active, les groupes civiques ont appris comment influencer l'élaboration des politiques et représenter efficacement les intérêts des citoyens.

Les jeunes sont un groupe auquel la Mission s'intéresse particulièrement et des efforts ont été déployés pour accroître leur compréhension des principes d'une société démocratique moderne mettant l'accent sur la tolérance et le respect de la diversité. En coopération avec le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports des institutions provisoires d'auto-administration et

le Réseau jeunesse du Kosovo, la Mission a parrainé des forums de discussion et politiques pour faire des recommandations et des contributions pour le Plan d'action du Kosovo en faveur des jeunes.

Promotion de l'interaction entre la société civile et les administrations locales

Dans la région de Pec, la Mission a soutenu un *pont civique* pour contribuer à instaurer de bonnes relations entre l'administration municipale et la population. Des groupes directeurs du pont civique ont été créés pour relever les sujets de préoccupation à l'échelon municipal, tels que la qualité des soins de santé, l'enseignement primaire et secondaire ou la perception de l'impôt sur la propriété et y trouver une solution. Ils ont été soutenus dans leur travail par de jeunes militants qui ont examiné ces questions du point de vue du respect de la législation municipale, de la qualité des services fournis et de la transparence dans la prise de décisions et l'exécution.

Selon Adem Lushaj de l'Association des intellectuels indépendants de Decani, une ONG locale qui participe au *Pont civique*, « le but est d'établir un mécanisme qui permette de mettre effectivement en pratique les principes démocratiques et aux citoyens d'influer sur les processus décisionnels municipaux ».

Les fonctionnaires municipaux se sont ainsi familiarisés avec les avantages d'une élaboration participative des politiques tandis que les citoyens ont développé leurs capacités à observer les gouvernements et à les conseiller.

Renforcement de la gouvernance locale. La Mission a accru son soutien aux processus de réforme aux niveaux tant central que local. Elle a fourni des avis d'experts au Groupe directeur pour la réforme de la gouvernance locale ainsi qu'au Groupe de travail sur la législation et a présidé le Groupe de travail sur le renforcement des capacités.

En juin, la Mission et le Ministère de l'administration locale des institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo ont organisé une conférence internationale sur la réforme de la gouvernance locale en se fondant sur les expériences de spécialistes de la gouvernance

locale et d'experts en la matière d'Europe du Sud-Est. Cette conférence a traité du fonctionnement démocratique des institutions municipales, des communautés et expériences multiethniques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Kosovo, ainsi que de la viabilité économique.

Dans le cadre de l'agenda de la réforme, trois unités municipales pilote ont été constituées en septembre. Ouvrant en étroite coopération avec les membres désignés de l'Assemblée provisoire, la Mission a organisé des séances de renforcement des capacités destinées à familiariser les membres avec le droit applicable et les principes démocratiques. Ces efforts visaient à assurer une transition en douceur vers un modèle décentralisé de gouvernance locale et à obtenir un organe plus efficace et représentatif.

ETAT DE DROIT

Appui à la communauté juridique kosovare. La Mission a mené à bien plusieurs projets de renforcement des capacités dans les domaines suivants : formation pour l'examen d'accès à la magistrature/au barreau ; cours de formation pour les ONG proposant une aide juridictionnelle ; cours de formation juridique continue pour les membres de la Chambre des avocats du Kosovo ; et séances de formation spécifique pour juristes. Presque tous les juges et procureurs du Kosovo ont participé à au moins une des 50 séances de formation organisées par la Mission dans le cadre de son *Programme de formation juridique continue*. La Mission a également prêté son concours à l'Institut judiciaire du Kosovo pour mener à bien un *programme pilote de formation juridique initiale*, d'une durée de trois mois, pour une soixantaine de candidats à des fonctions dans la magistrature dans le Kosovo tout entier.

Appui à l'élaboration d'une législation conforme aux droits de l'homme. En 2005, la Mission a passé en revue plus de 40 projets de règlements et projets de lois pour s'assurer de leur conformité aux principes des droits de l'homme et de la prééminence du droit. Ont notamment été examinés, le projet de règlement sur l'aide juridiction-

nelle, le projet de loi sur la fonction publique kosovare, le projet de loi sur les tribunaux, le projet de loi établissant l'Institut judiciaire du Kosovo, le projet de loi sur les langues, le projet de règlement sur l'institution du médiateur, le projet de loi sur la préparation aux situations d'urgence, et celui sur les comités d'enquête parlementaires. La Mission a également publié un rapport sur le règlement alternatif de litiges dans le cadre des litiges civils et en droit pénal, et elle travaille avec le Bureau du Premier Ministre à l'élaboration d'un projet de loi sur la médiation.

De plus en plus de pouvoirs et de responsabilités ayant été transférés aux institutions locales, la Mission a examiné comment les institutions provisoires d'auto-administration appliquaient la législation adoptée par l'Assemblée du Kosovo. L'analyse a montré que la législation subsidiaire qui donnerait effet aux lois n'était pas prête. Les recommandations de la Mission pour faire en sorte que les droits soient respectés incluaient notamment un contrôle parlementaire supplémentaire sur le pouvoir exécutif.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Edification de médias viables.

Les efforts de la Mission dans ce domaine ont débouché sur des améliorations notables au niveau des cadres institutionnels et législatifs régissant le fonctionnement des médias. Elle a contribué à l'établissement du Conseil de la presse du Kosovo, un organe surveillé par la profession elle-même pour la presse écrite. L'Institut des médias du Kosovo, établissement de formation pour les professionnels des médias à mi-carrière, devrait ouvrir ses portes en janvier 2006. La Mission a également apporté son concours aux institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo pour l'élaboration d'une législation relative à la diffamation.

Deux institutions créées par la Mission ont franchi des étapes supplémentaires vers la stabilité et la viabilité à long terme : la Radio Télévision Kosovo (RTK) devrait se voir attribuer sous peu un statut légal par l'Assemblée du Kosovo et l'institution du Commissaire temporaire des médias a entamé sa transformation en Commission

indépendante des médias. Soucieuse de promouvoir une meilleure compréhension des droits et des responsabilités de la police et des journalistes ainsi que d'améliorer leurs relations professionnelles, la Mission a élaboré des lignes directrices indiquant à chaque partie comment se comporter à l'égard de l'autre. Cet outil de référence rapide informe la police des droits et du traitement approprié des journalistes et donne aux journalistes un aperçu de leurs responsabilités à l'égard de la police.

Programmes radio à l'intention de la communauté rom

La Mission a soutenu financièrement une série de programmes en langue rom sur Radio Prizren portant sur des questions intéressant cette communauté et qui visaient à encourager la participation des Roms à la vie civique et à promouvoir l'intégration de la communauté dans la société.

« Grâce aux invités qui ont participé à ce programme pour les Roms, cette émission a abordé les principales questions de préoccupation de la communauté rom, telles que le manque d'éducation, les barrières sociales, l'utilisation publique de la langue rom et la promotion de l'équité. La communauté rom et les institutions locales ont acquis une meilleure compréhension de ces questions et des moyens de les résoudre pour le profit de notre communauté et de la société dans son ensemble », a déclaré Nexhip Menkshe, responsable et journaliste du programme pour les Roms de Radio Prizren.

Journaux télévisés en langue des signes pour les malentendants au Kosovo

On évalue à 15 000 le nombre de personnes malentendantes au Kosovo, dont la moitié en âge scolaire. En 2005, la RTK a commencé à diffuser des journaux télévisés en langue des signes, un développement important soutenu par la Mission et l'Association kosovare des sourds. L'initiative visait à permettre à un groupe souvent négligé de participer plus activement à la vie publique. Le programme a également sensibilisé le grand public à ce groupe vulnérable et, effet positif inattendu, contribué à la normalisation des variations entre langues des signes.

ELECTIONS

Tout au long de l'année, la Mission s'est concentrée sur deux défis majeurs : renforcer les capacités électorales et accroître l'appropriation locale du cadre électoral et la confiance en ce dernier.

Afin de permettre un transfert progressif à l'autorité électorale locale, la Commission électorale centrale (CEC) et son organe opérationnel, le Secrétariat de la CEC, la Mission a continué de transmettre son savoir-faire électoral et ses responsabilités opérationnelles à ces institutions. L'appropriation locale est décisive, la CEC étant appelée à devenir l'organe responsable de la gestion de tous les aspects opérationnels et techniques des futures élections au Kosovo. Pour assurer l'efficacité des opérations et la crédibilité des résultats électoraux, la Mission a fourni son soutien et son expertise dans tous les domaines du déroulement d'élections, y compris les tâches effectuées par la Mission lors des dernières élections. La Mission s'est en outre employée à renforcer les capacités du Secrétariat de la CEC dans des domaines de responsabilité tels que la compilation de la liste d'électeurs, le vote à l'extérieur du Kosovo et la gestion du centre de décompte et de dépouillement des résultats.

La CEC et la Mission ont également créé un forum des élections pour s'occuper des changements possibles au cadre électoral pour les élections municipales prévues fin 2006. Le Forum, qui se compose de représentants des partis politiques, des communautés minoritaires et de la société civile, a abordé des questions clés telles que l'introduction d'un système électoral à liste ouverte et l'assurance d'une représentation équitable des femmes et des hommes lors des élections et dans les assemblées municipales. Il s'est également penché sur la question des circonscriptions, envisageant de les diviser en zones plus petites.

EDUCATION ET JEUNES

En 2005, les activités de l'Initiative d'appui à la jeunesse, lancée par la Mission, ont débuté, consistant essentiellement en un soutien aux efforts de réforme à l'Université de Pristina et en un appui institutionnel

pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation au Kosovo, ainsi qu'accroître la participation des jeunes à la prise de décisions.

La Mission dirige les efforts de la communauté internationale visant à moderniser la structure directrice de l'Université de Pristina et à simplifier son système de gestion. Elle siège au sein du comité d'experts chargé de superviser le travail de l'« administrateur » de l'université et de le conseiller jusqu'à ce qu'un nouveau recteur ait été élu. L'appui à ce niveau porte sur la dépolitisation des organes exécutifs de l'université et l'introduction d'un pluralisme politique dans les syndicats d'étudiants en aidant à organiser des élections transparentes et démocratiques de ces organes. La Mission a également renforcé les capacités de gestion de l'université et procédé à une évaluation des besoins en vue d'identifier des domaines potentiels d'améliorations dans le processus budgétaire pour assurer son autonomie financière.

La Mission a prêté son concours aux institutions provisoires d'auto-administration pour renforcer leur réponse institutionnelle aux besoins des jeunes. Le Comité éducation de l'Assemblée du Kosovo a bénéficié des services d'un expert qui l'a aidé à élaborer une stratégie d'éducation et de formation prenant en considération le futur développement économique durable. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie des institutions provisoires d'auto-administration a donné son aval à cette « conception et feuille de route » en tant que source de première importance pour une stratégie en matière de formation pré-universitaire.

La Mission a apporté son soutien au premier festival kosovar sur l'apprentissage tout au long de la vie, un concept qui englobe l'éducation formelle, non-formelle et informelle. L'événement, organisé par un groupe de travail interministériel, a réuni des fournisseurs privés et publics d'éducation et de formation pour présenter un vaste éventail de possibilités au Kosovo. Par le biais de cette activité, la Mission visait à encourager les institutions provisoires d'auto-administration et l'Assemblée du Kosovo à mettre au point des stratégies et des

politiques publiques-privées
efficaces d'apprentissage tout au
long de la vie qui aident à établir
une passerelle entre l'éducation
formelle et le marché du travail.

Chef de la Mission :
M. l'Ambassadeur Werner
Wnendt
Budget révisé : 34 147 300 €
www.osce.org/kosovo

Mission en Serbie-Monténégro

La Mission a obtenu en 2005 un certain nombre de succès dans des domaines représentant d'importants défis pour le pays et les deux républiques qui le composent. Tout au long de l'année, le personnel du siège de la Mission à Belgrade (Serbie), du Bureau à Podgorica (Monténégro), de sa présence en Serbie

du Sud et des centres de formation des forces de l'ordre dans les deux républiques ont continué d'apporter leur soutien à la réforme démocratique.

Au quotidien, la Mission a fait porter une grande partie de ses efforts sur le soutien des réformes en cours et notamment sur la promotion des droits de l'homme et

des minorités, les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que le renforcement des capacités du personnel juridique de Serbie à conduire des procès nationaux pour crimes de guerre conformément aux normes internationales.

L'Union européenne (UE) et l'Union étatique ont entamé des négociations sur un accord de stabilisation et d'association, donnant ainsi une impulsion positive pour des réformes supplémentaires en 2006 qui aideront la Serbie-Monténégro à rejoindre les institutions euro-atlantiques à l'avenir.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Prévention des conflits en Serbie du Sud. La Mission a axé ses activités de prévention des conflits sur les communautés de souche serbe et albanaise en Serbie du Sud. Ces activités visaient à faire participer la communauté albanaise de souche aux travaux de leurs autorités locales, à renforcer la confiance entre les diverses communautés ethniques et à créer des structures juridiques et de sécurité locales oeuvrant pour tous au sein des municipalités.

La Mission a continué d'apporter son concours aux autorités pour appliquer l'accord de paix de 2001 visant à réinsérer la communauté d'Albanais de souche. Dans le souci d'améliorer le travail de l'Organe de coordination pour la Serbie du Sud, dont les membres ont été nommés par le Gouvernement, la Mission a prêté son soutien à la création de huit groupes de travail. Chacun de ces groupes traite de questions spécifiques, telles que la sécurité, l'éducation, la santé et le développement économique. Ils mettent en contact des représentants des ministères concernés du gouvernement central, des dirigeants des communautés locales et des leaders politiques, ainsi que des représentants de l'administration locale. Le Président Boris Tadic et le Premier Ministre Vojislav Kostunica ont participé à la réinauguration de l'Organe de coordination, réaffirmant leur engagement à réduire les tensions et à promouvoir le développement socioéconomique dans la région.

Dans le but de mieux informer le public sur ces questions, la Mission a fourni une formation et une assistance technique à des diffuseurs locaux qui ont élaboré des programmes multilingues. Des étudiants issus de communautés minoritaires se sont vus offrir des cours de formation spécialisée qui leur ont permis de travailler pour les autorités locales, la magistrature et les assemblées municipales.

Réforme des services de police.

Au Monténégro, une nouvelle loi sur la police a été adoptée en avril, amorçant un processus de modernisation. La loi serbe sur la police a été adoptée en novembre après que la Mission et le Conseil de l'Europe eurent chacun fourni des avis d'experts sur le projet de loi. Des programmes de formation et de perfectionnement de la police ont introduit un cursus moderne et s'adressaient à des policiers en service à différents échelons de la hiérarchie. Les cours de perfectionnement des formateurs ont été confiés à des formateurs nationaux qui ont assumé davantage de responsabilités en matière de formation et de perfectionnement professionnel de la police dans les deux républiques. La Mission a prêté son concours à la transformation de l'école de police de Sremska Kamenika en un établissement de formation de base de la police. Une formation professionnelle est considérée comme essentielle pour la réforme durable de la police dans les deux républiques. La conformité avec les normes internationales reconnues, en particulier en ce qui concerne des garanties plus efficaces des droits des citoyens, est l'élément central de ce travail.

La Mission a continué de coordonner l'appui international à dix sites pilote en matière de police de proximité en Serbie en fournissant une assistance directe à trois sites dans le sud du pays. En coopération avec le Ministère de l'intérieur et d'autres organisations internationales, la Mission a aussi coordonné l'élaboration de plans nationaux pour la police de proximité dans les deux républiques. Elle a également aidé à organiser dans toute la Serbie des tables rondes qui ont permis d'élaborer des lignes directrices pour améliorer la coopération et la communication entre la police et les médias.

Dans le but d'accroître la capacité des services de police aux frontières à combattre la traite des êtres humains et la criminalité transnationale organisée, la Mission a organisé des séminaires de formation spécialisée, fourni du matériel technique et apporté son concours pour l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des frontières.

Poursuite de la lutte contre la corruption.

Dans le cadre des efforts de la Serbie-Monténégro visant à rendre le pays plus attrayant pour les entrepreneurs privés et les investisseurs étrangers, des réformes destinées à lutter contre la corruption sont d'importance décisive. La Mission a soutenu le processus de rédaction et la mise en œuvre de la législation anticorruption dans les domaines des achats publics, de la prévention des conflits d'intérêt, du financement des partis politiques, ainsi que de l'établissement d'une institution suprême d'audit et d'un organe indépendant et spécialisé de lutte contre la corruption. La Mission a

également continué de prêter son concours aux activités du Conseil anti-corruption mis en place par le Gouvernement serbe en tant qu'institution. La Mission a invité instamment les gouvernements serbe et monténégrin à incorporer dans leur législation les normes internationales de la Convention de l'ONU contre la corruption.

Lutte contre la criminalité organisée. La Mission a suivi un certain nombre de procès très médiatisés en Serbie-Monténégro. L'assassinat du chef adjoint de la direction des enquêtes criminelles, Slavoljub Scekic, à Podgorica, a été un rappel tragique de la nécessité de renforcer les efforts de lutte contre le crime organisé.

Le ministère public serbe et la direction anti-mafia italienne ont fourni un exemple de coopération internationale efficace dans la lutte contre la criminalité organisée. Leurs activités incluent l'organisation de séminaires tenus en Italie à l'intention des procureurs et des enquêteurs spécialistes de la criminalité organisée.

La coopération a été renforcée, à l'échelle régionale, en fournissant un appui au réseau des procureurs d'Europe du Sud-Est et, à l'échelle internationale, par le biais d'activités menées conjointement avec l'Association internationale des procureurs. La Mission a joué un rôle de chef de file dans l'appui au développement législatif et à l'utilisation des lois en vigueur dans le domaine de la saisie et de la confiscation des actifs. Elle s'est également employée à promouvoir la lutte contre la cybercriminalité.

La Mission a fourni des services d'experts pour la rédaction et la mise en œuvre des lois sur la protection des témoins en Serbie-Monténégro. En Serbie, le cadre juridique a été amélioré avec l'adoption d'un code pénal introduisant de nouveaux types de délits tels que le financement du terrorisme et l'introduction clandestine d'êtres humains.

Crimes de guerre. La Mission s'est employée à renforcer la capacité des tribunaux serbes à intenter des poursuites pour crimes de guerre et à les juger en mettant son expertise à disposition pour la rédaction de

textes de lois et en fournissant son appui à une campagne nationale d'information. La Mission a suivi plusieurs procès en Serbie pour évaluer leur conformité avec les normes internationales. Elle a favorisé et facilité la coopération judiciaire interétatique dans le cadre des procédures pour crimes de guerre en coopération avec la Mission en Bosnie-Herzégovine, la Mission en Croatie et le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE.

L'obligation internationale de la Serbie-Monténégro de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a constitué un thème récurrent de la stratégie d'information de la Mission dans le pays. Sans coopération pleine et entière, l'Union étatique ne peut progresser sur la voie de l'intégration dans les institutions euro-atlantiques. Un certain nombre d'officiers de police et de militaires inculpés se sont volontairement constitués prisonniers devant le tribunal à La Haye, marquant un progrès.

L'avenir de la Serbie dépendra de la manière dont elle fait face aux horreurs commises dans l'ex-Yougoslavie au cours des années 90. Afin de stimuler un débat franc entre étudiants, la Mission a fait équipe avec l'ONG *Mouvement européen* en Serbie et l'Union des étudiants pour organiser six débats publics dans de grands centres en Serbie fin 2005 et début 2006.

Contrôle civil des forces armées. Le contrôle démocratique et un cadre légal clair pour l'armée, la police et les services de sécurité sont indispensables pour le renforcement de la démocratie et de l'état de droit en Serbie-Monténégro. La Mission a organisé des activités qui visaient à renforcer les principes démocratiques régissant le fonctionnement du secteur de la sécurité. Parmi ces activités figuraient notamment la promotion de changements législatifs en appuyant le Parlement et les forces armées dans l'élaboration des textes législatifs appropriés.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Amélioration du climat des affaires. La Mission s'est attachée à promouvoir un partenariat plus solide entre les autorités locales, les milieux d'affaires et divers représentants locaux de la communauté internationale afin de favoriser le développement économique et des entreprises.

Pour encourager la création de petites et moyennes entreprises, la Mission a soutenu un certain nombre de séminaires de formation à l'entrepreneuriat pour des groupes socialement vulnérables tels que la communauté rom. En coopération avec d'autres organisations internationales, la Mission a également contribué à la création d'une pépinière d'entreprises à Knjazevac. Six autres de ces centres sont en cours d'aménagement, dont un pour la communauté rom à Vajevo. Situés dans des municipalités dans lesquelles le taux de chômage élevé est comparable, ces centres offrent un lieu de travail, une assistance professionnelle et des services de soutien à des entreprises à un stade précoce.

Soucieuse de contribuer à la sécurité énergétique, la Mission a lancé son *Programme des 3 E*, énergie, économie et environnement. Le programme vise à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique et contribue à créer un marché régional de l'énergie.

Au Monténégro, la Mission a participé à un certain nombre d'initiatives visant à sensibiliser davantage les jeunes à l'environnement et à promouvoir l'écotourisme en tant qu'activité économique génératrice d'emplois.

Activités liées à la dimension humaine

Appui au retour des réfugiés. De hauts responsables de Serbie-Monténégro, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ainsi que des représentants du HCR, des délégations de la Commission européenne et des missions de l'OSCE dans ces pays ont tenu en janvier à Sarajevo une conférence ministérielle régionale sur les réfugiés. Cette conférence a stimulé un dialogue intergouvernemental régional sur des questions en suspens rela-

tives aux réfugiés. Les trois pays y ont adopté une déclaration de principes à respecter et établi une liste de tâches. Associées à une série d'indicateurs mesurables de succès, ces tâches devraient constituer des « feuilles de route » pour résoudre les questions en suspens d'ici la fin de 2006. La Mission travaille également sur un projet en coopération avec des ONG locales pour fournir des avis et un soutien juridiques aux réfugiés vivant actuellement en Serbie.

Appui à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Pour développer un système judiciaire indépendant qui satisfait aux normes internationales, la Mission est favorable à une plus grande autonomie fonctionnelle des procureurs. En Serbie-Monténégro, une réforme structurelle reste indispensable. Les lois sur les juges et sur le ministère public doivent être mises en conformité avec le droit international.

En Serbie, la Mission a prêté son concours à l'Association des juges, à l'Association des procureurs publics et au Centre de formation judiciaire. Cette assistance a consisté notamment en une formation des juges portant sur des questions relatives aux procès pour crimes de guerre et à la criminalité organisée ainsi qu'en programmes d'échanges avec d'autres associations européennes.

Appui à la réforme des prisons. La Mission aide les autorités des deux républiques à réformer leur système pénitentiaire pour donner effet à l'engagement pris par l'Union étatique concernant les conventions internationales relatives au traitement des prisonniers et parvenir à se conformer aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

En Serbie, la Mission a prêté son concours à l'élaboration d'une législation sur les sanctions pénales. Etape majeure dans la réforme de l'administration pénitentiaire, la nouvelle loi a introduit les peines de substitution et officialisé la création du premier centre serbe de formation de gardiens de prison.

DROITS DE L'HOMME

Sur la base d'avis d'experts fournis par la Mission, la Serbie a adopté la

loi sur le *Protecteur des citoyens* (médiateur). La nouvelle institution, semblable au Bureau du médiateur de la République du Monténégro, peut instruire des plaintes déposées par les citoyens contre l'administration publique pour mauvaise administration, discrimination ou autres violations des droits de l'homme.

« Si j'étais Premier Ministre de Serbie... »

Pour la deuxième année consécutive, la Mission a organisé à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire un concours de rédaction sur le thème « Si j'étais Premier Ministre de Serbie... ». Le concours, qui s'inscrit dans le cadre des efforts de la Mission visant à accroître la prise de conscience politique chez les jeunes, a eu lieu en mai. Le jury, qui se composait d'éminents journalistes et défenseurs des droits de l'homme de Serbie-Monténégro, a décerné un prix aux trois élèves dont la rédaction traduisait le mieux leurs réflexions et leurs idées personnelles sur la direction politique et la démocratie.

Le gagnant, Nikola Jovanovic, de Nis, a écrit : « la guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, à laquelle la Serbie a pris une part active, a conduit à des destructions matérielles, à des pertes en vies humaines et à des crimes dont sont responsables des personnes qui étaient souvent au sommet de la vie politique et publique de notre pays. Le moment est venu de changer cela et, pour la génération actuelle, de faire face à cet héritage difficile et de mettre tout en œuvre pour que le pays rejoigne la famille européenne. »

Un autre gagnant, Ljubisa Bojanic, de Kraljevo, a écrit : « En tant que nation, nous avons gaspillé le vingtième siècle avec des expériences politiques inutiles et des guerres difficiles et ce siècle constitue pour nous une chance de faire quelque chose de positif... Lorsque je serai chef du Gouvernement serbe, je montrerai qu'il est possible de réaliser le rêve d'une Serbie européenne. »

Plus d'un millier d'étudiants d'une centaine d'écoles secondaires ont participé au concours. Parmi les prix figuraient notamment la publication des rédactions des gagnants dans le journal quotidien national *Danas*, une visite d'étude au Secrétariat de l'OSCE à Vienne,

et une généreuse contribution aux bibliothèques de leurs établissements.

Au Monténégro, le médiateur a bénéficié d'une assistance pour le lancement d'une vaste campagne d'information.

Dans le cadre de ses activités d'observation des droits de l'homme et de gestion de l'information en la matière, la Mission a également répondu régulièrement à des demandes émanant des autorités, d'organisations et de particuliers d'évaluer les politiques et les pratiques des organismes et opérateurs gouvernementaux et autres organismes ou opérateurs publics relatives aux droits de l'homme et d'émettre des avis à cet égard.

Appui à l'autonomie parlementaire et locale. La Mission a continué d'organiser des séminaires de formation à l'intention du personnel municipal local sur les dispositions de la loi serbe relative à l'autonomie locale. Le programme a également inclus une formation sur des stratégies pour une gestion efficace et sur les capacités de négociation ainsi que sur la promotion de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'administration. Le Bureau à Podgorica a prêté son concours à la mise en œuvre des nouvelles lois sur l'autonomie locale au Monténégro en s'employant à promouvoir la participation des citoyens grâce aux activités et aux ateliers de formation organisés par les centres d'information et d'éducation des citoyens.

Protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. La Mission s'est attachée à dispenser aux membres des conseils des minorités nationales une formation sur des questions telles que la défense des intérêts publics, les processus de consultation, la gestion d'équipes et les capacités de direction.

L'un des bénéficiaires était la communauté rom qui est confrontée à des problèmes socio-économiques particulièrement graves tels que des niveaux élevés d'analphabétisme, de chômage et de pauvreté. Le Gouvernement serbe a adhéré à la *Décennie pour l'inclusion des Roms*, s'engageant à améliorer leur situation socio-économique en

Serbie. La Stratégie nationale pour l'intégration des Roms, appuyée par la Mission et adoptée par le Conseil national des Roms en avril, doit encore être adoptée par le Gouvernement. L'assistance fournie a inclus un programme de formation complet à l'intention des membres des groupes de travail sur la question, visant à transformer la stratégie en plans d'action et propositions de projets concrets.

Au Monténégro, la Mission a prêté son concours à la création de la Roma Scholarship Foundation qui alloue des bourses d'études aux étudiants universitaires et des écoles secondaires roms.

Lutte contre la traite des êtres humains. La Mission a introduit en Serbie Monténégro et y a mis en œuvre le concept de mécanismes nationaux d'orientation. Ces mécanismes ont permis à l'Etat de remplir ses engagements internationaux et de protéger les droits des victimes en tant qu'élément clé d'une lutte fructueuse contre la traite des êtres humains.

La Mission a également accordé une attention particulière à des ateliers organisés à l'échelon local dans les deux républiques à l'intention de la police, des procureurs et des juges, qui ont réuni des participants de toutes les institutions contribuant au succès des poursuites.

Afin de conserver une vue d'ensemble appropriée de la situation sur le terrain et d'ajuster minutieusement ses programmes, la Mission a aussi suivi une bonne dizaine de procès pour traite d'êtres humains.

Appui au développement des médias. L'engagement de la Mission a contribué à améliorer le fonctionnement des organes de régulation des médias dans les deux républiques. Les éléments nouveaux en Serbie incluent la nomination des membres du Conseil de radiodiffusion par le Parlement, l'adoption de la Stratégie de développement de la radiodiffusion, la suppression des peines de prison pour les délits de diffamation et d'insultes dans le Code pénal récemment adopté et l'engagement d'examiner la question de la transparence de la propriété des médias et de leur concentration.

La Mission a suivi de près les développements concernant la privatisation de la presse écrite et des médias de radiodiffusion municipaux. Elle prêterait son concours au Conseil serbe de radiodiffusion dans le cadre de l'imminente procédure d'appel à la concurrence et de délivrance d'autorisations pour les médias de radiodiffusion. La Mission a continué de jouer un rôle actif dans la poursuite de la transformation de Radio TV Serbie et de Radio TV Crne Gore (Monténégro) en réels services publics de radiodiffusion en leur fournissant des conseils pour leur systématisation interne et leur transformation organisationnelle.

Rapprochement avec les communautés locales

Tout au long de l'année, la Mission a poursuivi son fructueux « programme d'ouverture », qui consiste en visites régulières du chef de Mission et de membres du personnel de l'OSCE dans différentes communautés en Serbie-Monténégro. Ces visites offrent l'occasion de rencontrer des fonctionnaires et des représentants locaux des médias, de la société civile, de groupes religieux et de la police. Elles permettent également au personnel de la Mission de se familiariser avec la situation sur le terrain et de présenter les projets en cours d'exécution.

En 2005, de telles visites ont eu lieu à Kladovo, Novi Pazar et Knjazevac.

En vue d'assurer la mise en œuvre pleine et entière de la loi sur la liberté d'accès à l'information, la Mission a prêté son concours à une campagne d'information et préparé des séminaires pour en expliquer les dispositions et les mécanismes. Cette expérience a été mise à profit par la Mission dans le cadre de l'aide qu'elle a fournie pour l'élaboration de la loi monténégrine sur la liberté d'information.

En outre, la Mission a prêté son soutien à la formation de journalistes dans des domaines critiques tels que la présentation d'informations sur la corruption, la criminalité organisée, le pouvoir judiciaire, la police, le parlement et l'environnement.

Chef de la Mission :
M. l'Ambassadeur Maurizio Massari
Budget révisé : 9 324 000 €
www.osce.org/sam

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

La Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a été le témoin de deux progrès majeurs de son pays hôte en 2005, dont chacun a débouché sur un agenda complet pour de futures actions. Le premier progrès a été celui de la mise en œuvre de toutes les dispositions législatives énoncées dans l'Accord-cadre d'Ohrid, accord qui a mis fin au conflit violent de 2001. Parmi ces dispositions figuraient notamment une loi visant à réglementer l'utilisation des drapeaux et symboles communautaires et la loi finale sur l'organisation territoriale qui a fixé de

nouvelles limites municipales et engagé le processus de décentralisation. La Mission a fourni son appui à la mise en œuvre de ces réformes législatives.

L'étape peut être la plus significative dans l'agenda de la mise en œuvre a été celle du transfert des pouvoirs et des compétences aux autorités municipales le 1er juillet. La Mission a travaillé avec les municipalités et le gouvernement central pour faciliter ce processus en prêtant son concours à des initiatives de renforcement des capacités et à des campagnes de sensibilisation. La première phase de la décentralisa-

tion a débuté peu après les élections locales du 27 mars qui se sont déroulées en fonction des nouvelles limites et en sachant que les élus locaux disposeraient de compétences accrues. Bien qu'il ait été critiqué par le BIDDH, le scrutin a, de facto, donné un coup de fouet au transfert des compétences aux unités d'autonomie locale. La Mission a prêté son soutien au Gouvernement afin de mettre au point un code électoral unifié incluant les recommandations du BIDDH.

Le deuxième progrès majeur en 2005 a été l'avis positif de la Commission européenne concernant la

demande d'adhésion du pays à l'Union européenne, ce qui a également entraîné l'obligation de procéder à des réformes supplémentaires, en particulier dans la magistrature, les services de police, l'administration publique et les systèmes électoraux.

Les recommandations pour des réformes dans ces domaines ont coïncidé avec les priorités de la Mission et l'attention qu'elle accorde au renforcement de l'état de droit dans tous les aspects de la société.

Représentation équilibrée

Une des principales obligations de l'OSCE résultant de l'Accord-cadre d'Ohrid était d'appuyer le pays dans ses efforts visant à parvenir à une représentation équilibrée au sein des services de police

En 2001, lorsque la Mission a commencé à prêter son soutien à l'Académie de police et à la formation des nouvelles recrues, le service de police ne comptait que 3,8 pour cent d'Albanais de souche et un nombre négligeable de membres d'autres minorités. En septembre 2005, les chiffres étaient d'un peu plus de 15 pour cent d'Albanais de souche et de presque 4,5 pour cent d'autres minorités.

En coopération avec le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, la Mission a également apporté son soutien aux réformes législatives destinées à améliorer la représentation dans d'autres institutions publiques.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Rapprochement entre les services de police et les citoyens.

Grâce à la fourniture d'une formation spécifique par l'Académie de police, avec l'appui de la Mission, la nouvelle police des frontières a

mené à bien son transfert du Ministère de la défense au Ministère de l'intérieur. Cette mesure essentielle signifie que l'ensemble du territoire est sous contrôle de la police, comme dans d'autres pays européens. Les militaires n'ont plus de responsabilités en matière de sécurité à l'intérieur du pays. Pour la première fois, la police des frontières a reçu une formation axée sur la gestion et la communication. Son mandat élargi lui permet d'entrer en contact avec les résidents dans les zones frontalières et de communiquer avec eux, ce qui contribue à une coopération renforcée avec ces citoyens et à un contrôle plus efficace de la frontière.

Accroître la coopération entre la police et les citoyens a toujours fait partie du travail de la Mission avec le Ministère de l'intérieur. Cette année, ces efforts étaient axés spécialement sur les jeunes citoyens. La Mission a mené à bien deux activités de grande envergure qui ont conduit les policiers dans les salles de classe pour y travailler avec des élèves de l'enseignement primaire sur des questions de sécurité publique et sur la compréhension du rôle de la police. Comme pour toutes les activités de la Mission menées en coopération avec la

police, l'accent était mis sur le renforcement des capacités au sein des services de police en vue de maintenir les programmes ou de mettre en œuvre des activités similaires à l'avenir.

Les activités de renforcement des capacités indispensables à la mise en œuvre de la réforme de la police se sont également poursuivies dans d'autres domaines, tels que la gestion, la prise de décisions, les droits de l'homme et l'éthique. La formation spécialisée était axée en grande partie sur les compétences relatives à la lutte contre la criminalité organisée. Les cours ont notamment porté sur les techniques de surveillance, la protection des témoins et les techniques pour identifier et prévenir la traite des êtres humains. La plus grande partie de la formation s'est déroulée à l'Académie de police d'Idrizovo, où des instructeurs locaux ont dispensé toute la formation de base. La Mission a continué d'apporter son concours dans le cadre de l'élaboration des programmes d'étude et des formations spécialisées et avancées.

Renforcement de la confiance et police de proximité

Les groupes consultatifs de

citoyens ont débuté en tant que mécanismes pour encourager les communautés à nouer le dialogue avec leur police locale et en tant que méthode permettant aux formateurs de la police de proximité de faire la démonstration des techniques de cette police. Il est cependant rapidement apparu que ces groupes offraient également des possibilités en tant que mécanismes de renforcement de la confiance dans les communautés participantes.

La Mission a établi plus de 70 de ces groupes consultatifs dans diverses communautés allant de villages de montagne à des quartiers de la capitale. Tous servent de cadre pour examiner des questions locales, échanger des informations et améliorer la communication avec les autorités locales et la police. Certains ont été plus loin encore en mettant en œuvre des projets tels que l'installation de panneaux dans les rues, le lancement d'une campagne contre le vol de panneaux de signalisation et de barrières de sécurité métalliques ou des projets visant à faire face aux problèmes du retraitement des déchets ou à celui des chiens errants.

Selon le chef de Mission, l'Ambassadeur Carlos Pais, « les groupes consultatifs de citoyens ont pour finalité de renforcer la confiance et d'améliorer la communication entre les citoyens et la police, mais également d'encourager la coopération entre les citoyens eux-mêmes ».

La Mission a constaté avec plaisir le resserrement des relations entre représentants des administrations locales et groupes consultatifs, par le biais de consultations fréquentes avec ces groupes ou d'une participation directe. Les membres des groupes sont ainsi en mesure de se rendre compte de l'impact qu'ils peuvent avoir au sein de leurs communautés grâce à ce type de participation civique.

Mise à contribution des communautés pour renforcer la confiance. L'un des principaux atouts de cette Mission réside dans sa présence de terrain et ses contacts au niveau local avec les communautés. Cette capacité de contact lui a permis de mener à bien des initiatives efficaces dans les domaines de l'alerte précoce et du renforcement de la confiance. Elle s'est avérée particulièrement utile dans le

cadre de la gestion d'un incident de sécurité à Kondovo, dans la périphérie de la capitale, ainsi que d'un certain nombre d'incidents isolés impliquant les forces de police dans des zones éloignées. Les observateurs de la Mission et ses formateurs de la police de proximité se sont régulièrement rendus sur place, ont communiqué avec les citoyens concernés et ont assuré la liaison avec les autorités locales tout au long des périodes de tensions accrues. Ce contact a permis d'atténuer les craintes de la population et contribué à calmer les réactions à tous les niveaux. Une fois la situation revenue à la normale, la Mission a repris ses activités avec l'administration et la police locales visant à faire participer les résidents aux groupes consultatifs de citoyens en tant que moyen d'améliorer les relations au sein de la communauté.

Ismailaki Asani contribue à faire cesser l'abattage illégal d'arbres dans son village

Ismailaki Asani est debout dans un champ couvert de souches près de Merovo, son village. Il n'y a pas si longtemps, toute cette région était recouverte de forêts. Il explique : « Les gens de notre village ont toujours coupé le bois, mais juste assez pour se chauffer pendant l'hiver... des groupes ont cependant commencé à arriver d'autres régions, ils n'avaient pas d'autorisations et coupaient tout, les jeunes arbres comme les plus vieux, qu'ils emportaient ensuite pour les revendre ».

De nombreux villages subissent ce genre de coupe illégale. Les habitants de Merovo ont toutefois réussi à faire cesser la destruction de leurs forêts en travaillant en tant que communauté avec leur police locale.

Ismailaki Asani nous a déclaré : « Nous avons essayé de parler aux hommes qui arrivaient, mais ils ont continué de couper tout ce qu'ils pouvaient. Nous avons tenté de creuser des tranchées afin d'arrêter leurs tracteurs et leurs camions, mais le sol ici est trop rocailleux. Ensuite, nous avons établi un groupe consultatif de citoyens et, en coopération avec notre police locale et l'OSCE, organisé un nouveau système de patrouilles. Et ce fut terminé. »

Ismailaki Asani et ses voisins étudient à présent des moyens de

coopérer avec la compagnie publique de sylviculture pour replanter des arbres au printemps 2006 afin de réparer une partie des dégâts. Il affirme que tout le village s'y mettra.

La Mission a complété ses activités d'observation par un certain nombre de projets visant à améliorer la coopération entre les communautés et les institutions publiques ainsi que les relations entre communautés ethniques. Plusieurs incidents dans des écoles et aux alentours de ces dernières ont montré qu'il était nécessaire de mener des actions spécifiques pour réduire les tensions interethniques entre jeunes et les faire participer à des activités constructives. Menées en coopération avec les autorités locales et des partenaires de la société civile dans le secteur de l'éducation, diverses activités ont permis de réduire la méfiance interethnique dans les écoles mixtes. Soixante-quatorze séminaires, camps et cours différents ont été organisés à l'intention de jeunes. Ces activités visaient à encourager les contacts et à accroître la confiance entre les participants ainsi qu'à développer des compétences telles que l'exercice de responsabilités, la communication et l'entrepreneuriat.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui à l'administration locale dans la prise en charge de nouvelles responsabilités. La décentralisation étant un processus récent dans le pays, il existe un besoin d'information, de communication et de transparence à tous les niveaux. Coïncidant avec le transfert officiel des compétences aux administrations locales, la Mission a publié, à l'attention des fonctionnaires municipaux, un manuel conçu pour les aider dans tous les aspects de leurs nouveaux rôles. Elaboré en coopération avec l'Association des unités d'autonomie locale, le manuel a été distribué dans les 85 municipalités. Pour donner plus de poids au contenu du manuel, la Mission a également apporté son soutien à plusieurs campagnes d'information s'adressant aux citoyens ainsi qu'aux fonctionnaires municipaux. Pour les municipalités, l'aspect le plus difficile de la décentralisation était d'assumer de nouvelles res-

ponsabilités financières telles que la perception de taxes et autres recettes, les dépenses pour les services communaux et le développement économique. La Mission a organisé des formations intensives en gestion financière à l'intention des fonctionnaires municipaux. Plus de 250 responsables ou administrateurs locaux des finances ont participé à ces stages. En plus de dispenser une formation technique sur le financement, la Mission a soutenu des initiatives visant à améliorer les pratiques et les possibilités financières générales des municipalités.

Une des bonnes pratiques que la Mission a continué de promouvoir est celle des commissions municipales pour la parité des sexes qui avaient été établies à l'origine en coopération avec le Ministère du travail et de la politique sociale et l'*Union des organisations de femmes*. Le processus de décentralisation a consolidé la place des commissions au sein des municipalités. Elles veillent à ce que les femmes aient leur mot à dire sur toutes les grandes questions, telles que le développement économique, les priorités financières et le développement de l'infrastructure. Aujourd'hui, dix commissions fonctionnent dans tout le pays mettant en œuvre diverses initiatives. A Veles, par exemple, la Commission a identifié un besoin en centres d'hébergement pour femmes battues. La municipalité a financé l'établissement de quatre de ces centres.

Préservation de l'environnement et assurance d'un avenir. Pour un certain nombre de communautés dans le nord-ouest du pays, la protection de l'environnement est devenue une question de survie. Le problème de l'abattage illégal des arbres, qui a gagné constamment en acuité depuis 2001, est devenu critique cette année, en particulier dans les montagnes de Shar qui bordent l'Albanie et le Kosovo / Serbie-Monténégro et dans les montagnes de Crna Gora au nord de Skopje. Comme l'ont constaté les observateurs de la Mission, le problème n'est plus seulement une question de respect de l'état de droit et de l'environnement. Les effets à long terme de la déforestation constituent une grave menace pour les villages de montagne. Le problème est également source

de tensions entre les communautés concernées et ceux qui abattent les forêts. La Mission a encouragé la coopération entre autorités centrales et locales, gardes forestiers, policiers locaux en uniforme et citoyens. Le poste extérieur de Tetovo a accueilli une série de réunions sur le sujet pour faciliter la communication entre tous les responsables et mettre en place des systèmes d'échange d'informations sur le terrain. Des juges et des procureurs locaux ont également assisté aux réunions.

Afin d'éviter que les questions environnementales ne deviennent source de divisions à l'avenir, la Mission a travaillé avec la Première ambassade des enfants à encourager les jeunes à promouvoir activement le développement économique tout en préservant l'environnement. Cette activité a été financée par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Une soixantaine d'élèves du secondaire ont participé en été à un atelier de formation d'une durée d'une semaine au cours duquel ils ont acquis des compétences relatives à l'entrepreneuriat, à la création d'entreprises et à la protection de l'environnement. Il s'agissait de la première activité de ce genre et il est prévu d'en organiser d'autres en 2006 en tant que moyen de préparer les jeunes à contribuer à la croissance économique du pays sans endommager son patrimoine écologique.

Activités liées à la dimension humaine

Accroissement de la transparence et de l'efficacité du pouvoir judiciaire. La réforme de l'appareil judiciaire était la priorité la plus urgente de la Mission, qui a appuyé les changements légaux et structurels entrepris par le Gouvernement. La plus significative de ces réformes a consisté en une série d'amendements constitutionnels proposés par le Ministère de la justice en tant que première grande étape dans la *Stratégie nationale de réforme de la justice*. A la demande du Ministère, la Mission a fourni des avis d'experts sur les amendements proposés et, en coopération avec l'Association des juges, elle a organisé une série de forums de

discussion publique. Des spécialistes de tous les domaines de la profession juridique ont été encouragés à donner leurs avis sur les propositions.

Pendant que la législation était en cours de modification, la Mission a commencé à soutenir une activité entreprise par un groupe local de défense d'intérêts, le *Conseil pour la prévention de la délinquance juvénile*, visant à promouvoir la transparence et l'accès à l'information dans les tribunaux. Le projet a été exécuté en plusieurs endroits, notamment au Tribunal de première instance de Kavadarci où il était le plus avancé. Dans le cadre de ce projet, une base de données en ligne a été créée contenant une liste des affaires traitées, le calendrier des procès, un profil des juges et des informations à l'intention du public sur les procédures pratiques. Les tribunaux à Tetovo, Skopje, et Strumica ont établi des rapports annuels sur leur travail et fait des exposés pour informer les citoyens de leurs activités.

La Mission a également organisé divers programmes ciblés de formation à l'intention des juges, des procureurs et des avocats sur des questions telles que le droit international des droits de l'homme, la criminalité organisée et les procédures de protection des témoins.

Institutionnalisation des mécanismes de lutte contre la traite des êtres humains. Conformément aux recommandations énoncées dans le *Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains*, la Mission a aidé le Gouvernement à établir un mécanisme national d'orientation sous les auspices du Ministère du travail et de la politique sociale. Ce mécanisme est mis en œuvre par un bureau national de coordination qui sera chargé de coordonner l'assistance aux victimes de la traite, d'améliorer les mécanismes d'identification des victimes potentielles et de faire campagne en faveur de réformes législatives qui amélioreront la protection dont elles peuvent bénéficier. L'assistance de la Mission a consisté en une évaluation initiale du manuel sur le mécanisme national d'orientation et en son adaptation aux besoins locaux ainsi qu'en d'autres formes d'assistance technique au Ministère au cours de la

phase de mise en place. Ce mécanisme aidera le pays à remplir ses obligations concernant la protection des droits des victimes de la traite.

Promotion de la protection des droits de l'homme. L'institution du médiateur a été créée en 1997 pour protéger les droits des citoyens. Afin de satisfaire aux exigences énoncées dans l'Accord-cadre d'Ohrid, la loi sur le médiateur a été modifiée pour y inclure les bureaux régionaux des médiateurs adjoints, augmentant ainsi la capacité de l'institution à accepter des affaires de tout le pays. Les médiateurs adjoints pour les bureaux régionaux ont été nommés cette année. Avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international et du Gouvernement italien, la Mission a joué un rôle déterminant dans le cadre de l'établissement des bureaux régionaux et pour faire connaître leur rôle au grand public. Les nouveaux bureaux ont déjà commencé à traiter des affaires relatives aux droits de l'homme et à enquêter sur des plaintes de citoyens.

Les institutions du médiateur fournissent aux citoyens un mécanisme grâce auquel ils peuvent défendre leurs libertés civiles, mais il reste nécessaire d'informer davantage, en particulier les jeunes, au sujet de leurs droits et de ce qu'ils peuvent attendre des institutions publiques. Dans le cadre d'un projet amorcé par la présidence visant à instituer une formation aux droits de l'homme pour les élèves de l'enseignement primaire dans tous les Etats participants de l'OSCE, la Mission a lancé, en coopération avec le Ministère de l'éducation, un projet pilote intitulé *Nos droits*. Choisis dans des villes de l'ensemble du pays, douze écoles participent à ce programme. Les enseignants ont été formés au cursus interactif sur les droits de l'homme prévu par le programme pour les élèves de cinquième et de sixième année et ont commencé à l'appliquer cet automne dans leurs salles de classe.

Renforcement de la viabilité, de la diversité et des responsabilités sur le marché des médias.

L'adoption, cette année, d'une nouvelle loi sur l'activité de radiodiffusion a constitué une étape importante vers à la fois un marché privé

viable des médias et un diffuseur public indépendant. La Mission a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette loi en œuvrant en étroite coopération avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Pacte de stabilité qui ont mis à disposition leurs compétences spécialisées et leur interprétation des directives européennes pertinentes. La Mission a facilité les consultations entre parlementaires et représentants d'organisations locales actives dans le domaine des médias. S'appuyant sur l'expérience du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la Mission a également émis des avis et des suggestions sur les amendements proposés. La nouvelle loi a donné davantage d'indépendance et de pouvoirs à l'organisme de réglementation, lui permettant de faire respecter l'état de droit sur le marché de la radiodiffusion. Elle a également libéralisé le régime des autorisations permettant aux radiodiffuseurs privés d'utiliser plus facilement de nouvelles technologies et d'atteindre un public plus diversifié. Enfin, la nouvelle loi a instauré un système réellement indépendant de gestion de l'organisme public de radiodiffusion qui diffuse déjà des programmes dans les six langues constitutionnelles.

La société électronique traverse tous les piliers

La société électronique, également appelée société de l'information, fait référence à l'intégration de technologies telles que l'Internet, la communication sans fil et autres dans tous les aspects de la vie sociale et politique.

Etant donné son ampleur, le projet de la Mission sur la société électronique a porté sur presque tous les aspects de ses activités. Il a été mis en œuvre en coopération avec l'organisation locale *Metamorphosis* et avec le soutien du Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

Lors de la conférence internationale tenue à Skopje au cours de laquelle le projet a été lancé, un conseiller de haut niveau du Représentant pour la liberté des médias a fait observer que les nouvelles technologies de l'information ouvraient de vastes possibilités pour une communication et une collaboration libres et transparentes entre les divers intervenants au sein de la

société, notamment les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens.

Une série de quatre conférences de moindre ampleur ont eu lieu dans diverses villes du pays. La première, sur la cybercriminalité, a réuni des policiers, des procureurs et d'autres spécialistes pour des échanges de vues sur les moyens de lutter contre la criminalité sur l'Internet. Les conférences sur l'éducation électronique et les médias électroniques ont abordé des thèmes tels que la promotion du multiculturalisme et l'élimination des frontières grâce à la communication en ligne. Une réunion sur le gouvernement électronique à l'intention des maires et autres fonctionnaires municipaux a porté sur les moyens d'utiliser l'Internet pour améliorer la transparence et faire participer les citoyens à la prise de décisions.

De par son caractère multilingue et multiethnique, le radiodiffuseur public a un rôle clé à jouer dans la promotion de la diversité et de l'identité. La Mission a donc continué de soutenir sa modernisation et le perfectionnement de son personnel par le biais d'activités de formation et d'un appui technique. Cette année, la formation était axée sur la gestion de productions tant pour la radio que pour la télévision afin de faire en sorte que de telles capacités soient en place avant la restructuration promise dans la nouvelle loi sur l'activité de radiodiffusion.

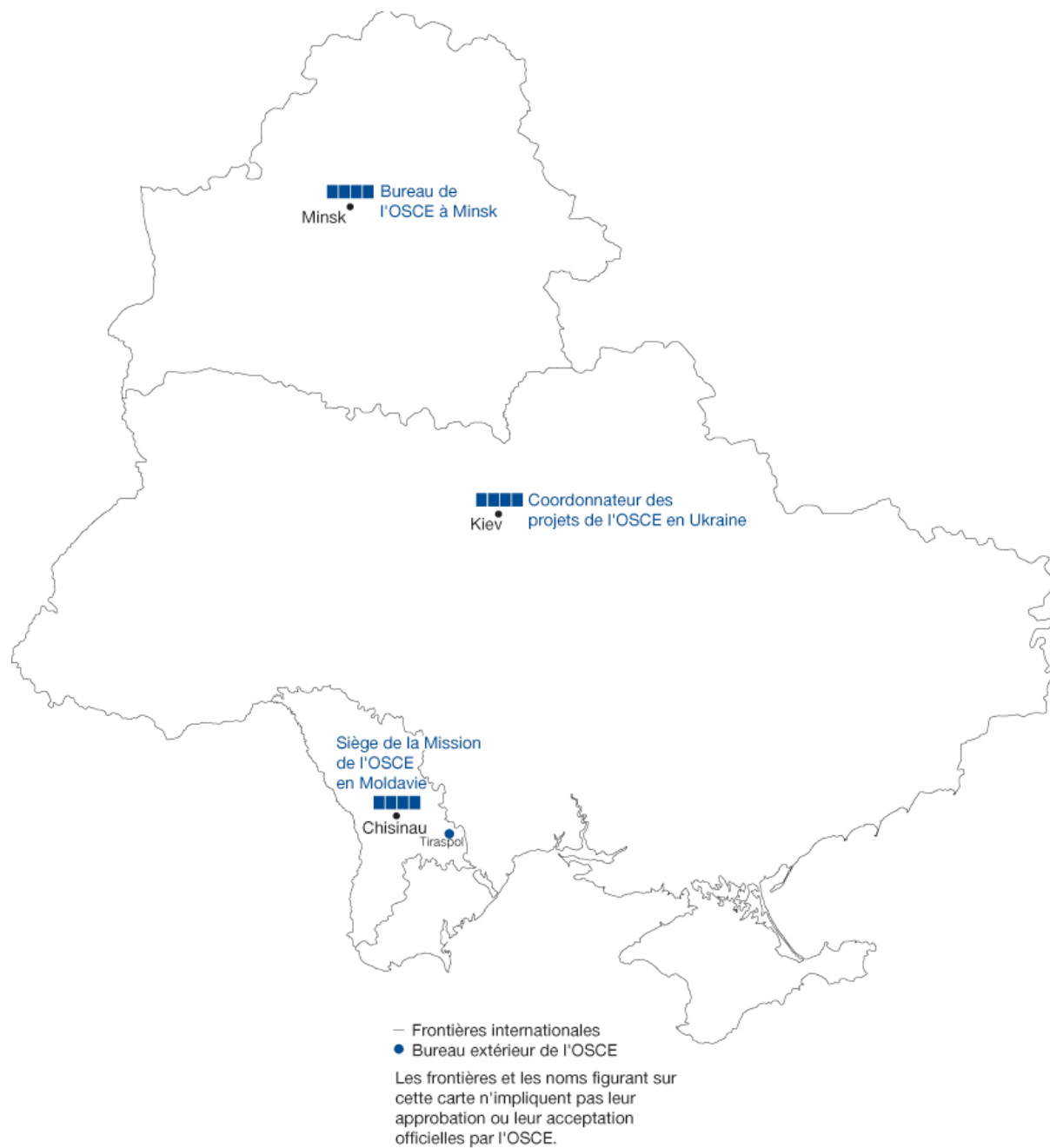
La Mission a également apporté son soutien à la formation des futurs professionnels des médias en contribuant au cours de journalisme d'une durée d'un an sanctionné par un diplôme et dispensé par l'*Institut macédonien des médias*. Ce programme intensif internationalement reconnu fixe de nouvelles normes en matière de journalisme et de formation dans ce domaine. Une attention particulière a été accordée à l'inclusion d'un groupe hétérogène d'étudiants qui seront capables à l'avenir de couvrir les événements dans les langues des minorités.

Le journalisme professionnel exigeant des sources officielles fiables, la Mission a également continué de prôner l'adoption d'une loi sur le libre accès à l'information, dont un projet a déjà été élaboré par le Ministère de la justice. En coopération

avec la délégation de la Commission européenne, la Mission a prêté son concours à une initiative de l'organisation locale *ProMedia* visant à la fois à lancer un débat public sur le besoin urgent de cette loi et à préparer les institutions publiques par le biais d'une formation aux nouvelles responsabilités qu'elles auront à exercer lorsque la loi aura été adoptée.

Chef de la Mission :
M. l'Ambassadeur Carlos Pais
Budget révisé : 11 061 500 €
www.osce.org/skopje

Europe orientale



Bureau de Minsk

Le Bureau de Minsk a aidé le Gouvernement biélorusse à continuer de promouvoir la mise en place d'institutions, de consolider l'état de droit, de favoriser les relations

avec la société civile et de faciliter le règlement des problèmes économiques et environnementaux du pays.

Conformément à son mandat, le Bureau a fait

porter l'essentiel de ses efforts sur deux grands domaines : d'une part, le contrôle du respect par le pays hôte de ses engagements vis-à-vis de l'Organisation et l'établissement

de rapports à ce sujet et, d'autre part, la mise en œuvre de projets de terrain liés aux dimensions économique-environnementale et humaine.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Amélioration de la législation.

Afin d'améliorer le climat général des investissements en Biélorussie, le Bureau a collaboré avec le Centre national d'élaboration des lois en vue de promouvoir une réforme de la législation sur les petites et moyennes entreprises (PME). En novembre, il a aidé à organiser une session de travail sur les activités artisanales, qui constituent un nouveau type de PME en Biélorussie. Le Bureau a invité des experts de l'Union européenne dans le domaine des PME et des spécialistes de l'artisanat de Pologne et de Belgique à partager leurs expériences. Les discussions ont débouché sur des recommandations concernant l'organisation du secteur artisanal, son imposition et le soutien étatique à lui apporter.

Développement du tourisme rural.

En vue de promouvoir et de développer le tourisme rural en Biélorussie, le Bureau a apporté son appui à un projet de l'organisation non gouvernementale *Agro- et écotourisme*, qui s'efforce de consolider le réseau existant de gîtes ruraux. Les « itinéraires verts » sont des parcours qui favorisent un mode de vie sain et un tourisme non motorisé ne nuisant pas à l'environnement. Après avoir suivi une formation spéciale en Pologne, des exploitants ruraux mettent en place de nouveaux itinéraires à proximité de leurs fermes, en faisant appel à du personnel et à des moyens locaux. Un guide des itinéraires achevés intitulé *Sentiers verts de Biélorussie* et diffusé en Biélorussie et à l'étranger a été publié dans le cadre du projet.

Accès à l'information sur l'environnement. En 2005, le Gouvernement biélorusse a approuvé et enregistré un projet relatif à la créa-

tion à Minsk d'un Centre Aarhus, qui se propose de sensibiliser la population aux questions environnementales et de l'encourager à participer à la prise des décisions, comme suite à des consultations entre le Bureau et le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

En décembre, le Centre Aarhus a ouvert ses portes à ses premiers visiteurs. Tous les centres s'efforcent de faire mieux connaître la Convention d'Aarhus, qui a pour but d'améliorer l'accès du public aux informations environnementales, de favoriser sa participation à la prise des décisions dans le domaine de l'environnement et de faire en sorte qu'il soit en mesure de contester les décisions des autorités en matière d'environnement.

Éducation écologique aux fins du développement durable.

Le Bureau a parrainé une étude relative à l'introduction d'un matériel pédagogique sur l'environnement intitulé « Dossier vert » dans le système d'enseignement. Deux experts du Comité régional de l'environnement ont évalué la faisabilité de l'introduction de ce matériel et les parties ont ensuite mis sur pied une proposition de projet d'un commun accord. Le matériel pédagogique multimédia, mis au point par le Centre régional pour l'environnement de Budapest sous la conduite de l'ONU, se propose de faire adopter un nouveau modèle de comportement au lieu simplement de dispenser des connaissances sur des sujets environnementaux particuliers. Les étudiants s'associent aux enseignants pour diverses activités telles que les jeux de rôle, la prise de décisions et les discussions.

Réhabilitation des territoires contaminés par Tchernobyl. Le Bureau a exécuté cinq petits projets axés sur cette question. Ceux-ci avaient été retenus en 2004 dans le

cadre du programme de réhabilitation CORE, qui vise à améliorer les conditions de vie dans les régions de Biélorussie touchées par la catastrophe de Tchernobyl. A Stolín, dans le cadre d'un projet d'aide aux enfants handicapés, une petite boutique vend les objets artisanaux qu'ils fabriquent. Toujours à Stolín, un deuxième projet aide à fournir du matériel sanitaire et médical à l'école locale. Un projet exécuté à Bragine a aidé le musée local à lancer son site Internet (<http://bragin-museum.org>). Dans la région de Tchettersk, le quatrième projet a aidé une école locale à créer un verger et un potager dont les produits seront vendus dans les années à venir. Le dernier projet, exécuté à Slavgorod, a proposé des ateliers de couture pour aider des adolescents de famille « en difficulté » à bénéficier d'une formation professionnelle.

Dans le cadre du programme CORE, le Bureau a en outre soumis trois petits projets en vue de leur enregistrement.

Environnement et sécurité.

Conjointement avec le PNUE et le PNUD, le Bureau a participé à des réunions destinées à promouvoir l'Initiative régionale sur l'environnement et la sécurité en Europe orientale, qui vise à identifier les menaces environnementales pour la sécurité et à y faire face. En octobre, le Bureau a contribué aux consultations entre les structures gouvernementales compétentes et les organisations internationales ayant un bureau à Minsk lors de la visite d'un expert du PNUE, qui a présenté la conception générale et la méthodologie de l'évaluation des projets prévue l'an prochain.

Activités liées à la dimension humaine

Renforcement de l'état de droit et de la liberté de circulation. Le Bureau a aidé le BIDDH à mettre en

œuvre un projet sur les solutions de remplacement aux poursuites pénales, qui était conçu pour présenter aux responsables de la justice en Biélorussie des approches des affaires pénales ne comportant pas de privation de liberté. Ce projet, exécuté par le Centre national d'élaboration des lois (NLDC) et l'Institut de formation continue des juges, des procureurs et des employés du système judiciaire, était axé sur les initiatives relatives à la médiation et à la justice réparatrice, qui privilégient la restauration des liens communautaires plutôt que les mesures punitives. Le projet en question, financé par la Commission européenne, faisait suite au projet sur les peines de substitution exécuté en 2003 et 2004, qui avait aidé le Gouvernement biélorusse à étendre le recours aux solutions de remplacement à l'emprisonnement et, finalement, à réduire la forte population carcérale du pays.

L'Unité du BIDDH pour les migrations et la liberté de circulation et le Centre national d'élaboration des lois ont en outre prêté leur concours pour la création d'un registre d'Etat unifié de la population. Plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de ce projet, notamment des tables rondes, des voyages d'étude et une conférence régionale tenue à Almaty (Kazakhstan). Ces efforts visaient à aider les autorités biélorusses à jeter des fondements conceptuels et juridiques en vue de la création d'un système d'enregistrement de la population qui soit conforme aux normes internationales.

Appui législatif et bonne gouvernance. Pour tenter de renforcer la protection juridique des victimes de crimes, le Bureau a exécuté un projet conjointement avec le NLDC. Dans le cadre de ce projet, cinq experts biélorusses se sont rendus au Royaume-Uni en août pour se familiariser avec l'expérience de la Criminal Injuries Compensation Authority (CICA) et du Criminal Injuries Compensation Appeals Panel à Londres et à Glasgow. La CICA a expliqué aux experts le rôle de la société civile dans l'assistance aux victimes d'un crime et son système d'indemnisation, qui prévoit une indemnisation matérielle des victimes d'un crime pour tout préjudice physique ou psychologique qu'elles ont subi.

Le Directeur de la CICA a participé à un séminaire complémentaire organisé en octobre en vue d'examiner comment résoudre les problèmes qui se posent actuellement dans le contexte de la Biélorussie et d'aider les autorités à rédiger des actes législatifs destinés à renforcer la protection des victimes d'un crime.

Le Bureau a également apporté son concours à un projet mené avec le NLDC, qui visait à améliorer le processus législatif grâce à l'introduction d'évaluations criminologiques. Les deux séminaires et le voyage d'étude en Italie ont aidé à établir un ensemble de lignes directrices pour l'examen des projets de loi. Ces lignes directrices portent principalement sur la détection des effets secondaires indésirables de la législation, tels qu'un accroissement de la corruption ou d'autres actes criminels.

Observation des droits de l'homme. Le Bureau a favorisé la mise en œuvre des engagements de l'OSCE au titre de la dimension humaine grâce à diverses activités d'observation. Des déplacements réguliers sur le terrain ont permis au personnel du Bureau d'être constamment au fait des difficultés et des conditions de travail des parties de la société civile locale et de leurs fonctionnaires. Le Bureau a assisté à des audiences en rapport avec les principaux engagements de l'OSCE et les libertés fondamentales. Un exemple, qui touche au droit à la liberté d'association, a été constitué par les poursuites engagées contre un organisme de sondage très connu, l'Institut indépendant d'études sociales, économiques et politiques, qui a été fermé à la suite d'une décision de la Cour suprême de Biélorussie en avril.

Le Bureau a également suivi la situation de plusieurs personnalités détenues comme l'ancien Ministre des relations économiques extérieures, Mikhail Marinich ; le président d'un comité de grève des vendeurs de marché, Valery Levonevsky, et son adjoint Alexander Vasilyev ; l'ancien député Sergueï Skrebets ; le dirigeant social-démocrate Nicolaï Statkevich et le professeur Youri Bandazhevsky. Il a rendu visite à plusieurs de ces personnes en prison et a exprimé publiquement sa préoccupation devant ces

affaires. En juillet et en août, respectivement, MM. Vassiliyev et Bandazhevsky ont été libérés en vertu d'une loi d'amnistie récente.

Observation des médias. Au début du mois de février, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, M. Miklos Haraszti, s'est rendu à Minsk. Il a recueilli des informations de première main sur la situation des médias en Biélorussie. Dans un rapport final, il a formulé un certain nombre de recommandations concernant en particulier la dépénalisation de la diffamation.

Les activités du Bureau sur le terrain ont consisté essentiellement à suivre de près la situation des médias en Biélorussie. Des représentants du Bureau ont observé des procès contre des journaux et des journalistes. Les procès en diffamation contre les journaux Narodnaya Volya, BDG, Delovaya Gazeta et Z'hoda ont suscité des préoccupations particulières.

Examen de plaintes individuelles.

Le Bureau a reçu environ 150 plaintes individuelles alléguant des violations des droits de l'homme à propos principalement d'actions des services de police. Les plaintes concernaient des affaires tant civiles que pénales, et beaucoup avaient trait à des violations présumées du droit à un procès équitable et au traitement de détenus. Les conclusions et préoccupations du Bureau ont été portées régulièrement à l'attention des autorités biélorusses, qui, en général, y ont répondu rapidement. En plusieurs occasions, l'organe compétent a pris des mesures correctives à la suite de l'intervention du Bureau.

Promotion de la tolérance et de la non-discrimination

En 2005, le Bureau, conjointement avec le Comité des religions et des nationalités relevant du Conseil des ministres, a mis la dernière main à deux publications visant à resserrer les contacts entre les minorités nationales et les communautés religieuses ainsi que leurs relations avec les autorités biélorusses.

Dans leur allocution commune de bienvenue aux lecteurs de *Biélorussie multinationale*, le chef du Comité des religions et des nationalités, Stanislav Buko, et le chef du

Bureau de l'OSCE, l'Ambassadeur Eberhard Heyken, ont déclaré ce qui suit : « Nous sommes convaincus que chacun profitera de ce 'voyage' autour de la Biélorussie multinationale et que cette brochure suscitera un dialogue fructueux entre les autorités et les différentes nationalités de Biélorussie et entre les communautés minoritaires elles-mêmes. »

La seconde publication, intitulée *On Freedom of Conscience and Religious Organizations in Belarus* (la liberté de conscience et les organisations religieuses en Biélorussie), est un recueil d'articles sur la situation actuelle et les perspectives de développement de la communauté multiconfessionnelle de Biélorussie.

Le Président adjoint de l'Union des associations publiques et des communautés juives de Biélorussie, Yakov Basin, un expert de terrain, a dit à propos de cette publication que « le présent recueil [...] favorisera incontestablement une connaissance plus approfondie des différentes communautés religieuses de Biélorussie et un dialogue interconfessionnel et, de ce fait, la poursuite de la consolidation de la société biélorusse ».

Chef du Bureau :
Jusqu'au 31 juillet
M. l'Ambassadeur Eberhard
Heyken
Depuis le 29 août
M. l'Ambassadeur Ake Perterson
Budget révisé: 858 500 €
www.osce.org/belarus

Mission en Moldavie

En 2005, la Mission en Moldavie s'est employée surtout à relancer les négociations pour un règlement politique du problème transnistrien et a fait face à une série de crises déstabilisantes. L'initiative ukrainienne *Vers un règlement par le biais de la démocratisation* a imprimé un nouvel élan au processus de règlement politique. Les négociations formelles sont cependant restées

bloquées jusqu'en octobre, date à laquelle elles ont repris avec la participation supplémentaire des Etats-Unis et de l'Union européenne en qualité d'observateurs.

Le principal succès auquel ont abouti les efforts déployés par la Mission pour prévenir les crises a résidé dans sa médiation à propos de la question des écoles moldaves enseignant en alphabet latin sur

la rive gauche du Dniestr. (Pour de plus amples informations sur la question, veuillez vous reporter à la page 21) Une présence accrue du personnel de la Mission, et notamment des patrouilles régulières, ont contribué à contenir les tensions et à éviter les incidents entre les combattants dans la zone de sécurité.

Les élections parlementaires de mars et la

réélection en avril du Président Vladimir Voronine ont suscité un consensus et un engagement nouveaux en faveur des réformes démocratiques en Moldavie. La Mission a consacré beaucoup de temps et d'attention à soutenir ces efforts, en particulier dans le domaine de l'état de droit, de la liberté des médias et de la réforme électorale.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Négociations pour un règlement politique. La Mission a axé ses efforts sur la relance des négociations pour un règlement politique, qui étaient dans l'impasse depuis l'été 2004. Les médiateurs de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de l'OSCE ont tenu des consultations avec les représentants de Chisinau et de Tiraspol en janvier, en mai et en septembre. A la réunion de mai, l'Ukraine a présenté le plan de règlement du Président Viktor Youchtchenko intitulé *Vers un règlement par le biais de la démocratisation*. Cette initiative prévoit une démocratisation de la région transnistrienne grâce à des élections à l'organe législatif régional sous le contrôle de la communauté internationale en même temps que des mesures propres à favoriser la démilitarisation, la transparence et le renforcement de la confiance.

En juillet, le Parlement moldave, citant le plan ukrainien, a adopté une loi sur *les principes fondamentaux d'un statut juridique spécial de la Transnistrie*. Au cours des consultations tenues en septembre à Odessa, Chisinau et Tiraspol sont convenus d'inviter l'Union européenne et les Etats-Unis à participer aux négociations en qualité d'observateurs. Les négociations formelles ont repris dans un cadre élargi en octobre après une interruption de 15 mois. Une autre série de négociations était prévue en décembre, à la suite de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana. Le 15 décembre, les Présidents de l'Ukraine et de la Fédé-

ration de Russie, Viktor Youchtchenko et Vladimir Poutine, ont publié une déclaration commune dans laquelle ils se sont félicités de la reprise des négociations pour un règlement du conflit transnistrien.

En septembre, les Président Voronine et Youchtchenko ont demandé conjointement au Président en exercice de l'OSCE d'envisager d'envoyer une mission internationale d'évaluation pour analyser les conditions démocratiques en Transnistrie et les mesures nécessaires pour tenir des élections démocratiques dans la région. Parallèlement, la mission de l'OSCE a procédé à des consultations et à des analyses techniques sur les conditions fondamentales à réunir pour des élections démocratiques dans la région transnistrienne, conformément à ce qui était proposé dans le plan Youchtchenko. Lors de la série de négociations d'octobre, il a été demandé à la présidence de l'OSCE de poursuivre les consultations au sujet de la possibilité d'envoyer une mission internationale d'évaluation dans la région transnistrienne.

De concert avec des experts militaires de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, la mission de l'OSCE a achevé de mettre au point un ensemble de mesures de confiance et de sécurité qui a été présenté aux trois médiateurs en juillet. La Mission a ensuite engagé des consultations sur cet ensemble de mesures avec des représentants de Chisinau et de Tiraspol. Lors des négociations d'octobre, on s'est félicité de la possibilité qu'offrirait

l'échange mutuel de données militaires, envisagé dans certains éléments de cet ensemble, de progresser dans le renforcement de la transparence.

Commission mixte de contrôle. Les travaux de la Commission mixte de contrôle (CMC), organe chargé de l'application de l'Accord de cessez-le-feu de juillet 1992 et de la supervision des forces communes de maintien de la paix dans la zone de sécurité, sont restés bloqués en 2005 à cause d'un différend non réglé relatif à un poste de contrôle transnistrien et à l'accès aux terres agricoles voisines. Les exploitants moldaves qui cultivaient ces terres sous le contrôle de fait des autorités transnistriennes ont continué à être victimes de harcèlement et d'intimidation de la part de la milice et des douaniers transnistriens. La majeure partie de leurs terres situées sur le territoire contrôlé par la Transnistrie n'ont pas été travaillées en 2005, en sorte que la récolte a été pratiquement inexistante et que la tension a monté. La Mission a suivi avec attention l'évolution de la situation et s'est efforcée de trouver une solution par l'entremise de la CMC et par les voies diplomatiques. La situation reste cependant sans solution.

Retrait des armements et équipements de la Fédération de Russie. Il n'y a eu aucun retrait d'armements et d'équipements russes de la région transnistrienne en 2005. Environ 20 000 tonnes de munitions doivent encore être retirées. Le commandant du Groupe opérationnel des forces russes a signalé en mai que des stocks ex-

cédentaires de 40 000 armes légères et de petit calibre entreposées par les forces russes dans la région transnistrienne avaient été détruites. L'OSCE n'a pas été autorisée à vérifier ces dires.

Renforcement de la confiance et de la sécurité et réduction des menaces. Indépendamment de l'ensemble de mesures de confiance et de sécurité, la Mission a étudié des moyens d'aider le Ministère moldave de la défense à réduire les stocks de munitions excédentaires et périmées, à détruire du matériel militaire et à améliorer les dépôts de munitions. Des membres de la Mission ont effectué des visites d'évaluation dans des installations militaires moldaves et présenté des recommandations à l'appui de projets de démilitarisation et d'autres initiatives.

Activités liées à la dimension humaine

ELECTIONS ET REFORME ELECTORALE

La Mission a prêté son concours à la Mission internationale d'observation des élections parlementaires de mars 2005 et a évalué les élections au poste de maire de Chisinau en juillet et en novembre. En coopération avec le BIDDH, elle a également suivi de près le processus de réforme électoral.

Protection des droits linguistiques. La Mission est parvenue à éviter une répétition de la crise scolaire de 2004, lorsque les autorités transnistriennes avaient fermé de force plusieurs écoles moldaves enseignant le moldave et le roumain en alphabet latin. Les négociations qui ont eu lieu sous l'égide de la Mission ont abouti à un accord entre les autorités scolaires moldaves et transnistriennes sur un ensemble de statuts pour les écoles moldaves de la région transnistrienne. Sur la base de ces statuts, les écoles ont bénéficié d'un enregistrement permanent auprès des autorités transnistriennes et ont commencé la nouvelle année scolaire à la date prévue. Les locaux d'une école moldave restent cependant confisqués par les autorités transnistriennes et 550 enfants doivent suivre les cours dans des locaux provisoires. La Mission continue à

faire pression sur les autorités transnistriennes pour qu'elles restituent le bâtiment. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 21)

Observation des droits de l'homme. La Mission a reçu un grand nombre de plaintes individuelles relatives aux droits de l'homme des deux côtés du Dniestr et y a répondu. Les plaintes émanant de détenus ou de condamnés ont prédominé. La plupart des détenus ont invoqué des violations de leurs droits de procédure lors de leur détention provisoire. Nombre d'entre eux ont également invoqué les mauvaises conditions de détention et l'absence de soins médicaux adéquats.

La Mission a suivi de près plusieurs affaires judiciaires individuelles, notamment des affaires très médiatisées motivées peut-être par des raisons politiques, qui concernaient le droit à un procès équitable, la torture, les médias et la liberté de religion. Une attention particulière continue d'être accordée aux deux derniers membres du groupe Ilascu condamnés par les autorités transnistriennes pour des crimes qu'ils auraient commis lors du conflit de 1992.

Renforcement des capacités grâce à la promotion des droits de l'homme. Au moyen de fonds prévus au titre de la dimension humaine, la Mission a répondu à plusieurs demandes d'organisations non gouvernementales (ONG) relatives au financement de petits projets visant à promouvoir les droits de l'homme et la tolérance de part et d'autre du Dniestr et parmi les minorités nationales. Ces fonds ont également permis d'assurer la participation de fonctionnaires et de représentants d'ONG des deux côtés du fleuve à des séminaires de l'OSCE et à d'autres séminaires internationaux.

Lutte contre la traite des êtres humains et promotion de la parité des sexes

La Mission a continué à jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'assurer la coordination entre les acteurs participant à la lutte contre la traite des êtres humains. La Mis-

sion a accueilli tous les mois des réunions de coordination technique à Chisinau et six réunions de ce type dans les régions. Elle a en outre publié deux fois dans l'année une matrice consolidée des activités de lutte contre la traite, qui a été étendue afin de fournir aussi des informations sur les activités des ONG et des gouvernements dans les régions. Le lancement d'un nouveau site Internet sur les acteurs, les activités et les ressources en matière de lutte contre la traite en Moldavie est en préparation.

La Mission a continué à appuyer les activités tant du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains que des nombreux comités de district. Elle a coprésidé le sous-groupe de travail du Comité national sur la législation et a apporté un concours technique pour la rédaction du nouveau plan d'action national révisé (qui a pris effet en septembre 2005). En coordination avec le BIDDH, elle a également fourni un soutien technique et milité en faveur du projet de loi visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, que le Parlement a adopté le 20 octobre.

En vue de renforcer les capacités des autorités nationales, la Mission et le BIDDH ont apporté leur concours à une série de programmes de formation destinés aux juges et aux procureurs. En coopération avec l'Unité pour les questions stratégiques de police, la Mission a exécuté un programme de formation intensive à l'intention de policiers sur les techniques d'enquête préventives pour lutter contre la traite des êtres humains.

La Mission a continué à prêter son concours à l'ONG *La Strada* pour l'officialisation d'un mécanisme national d'orientation, et notamment pour la tenue d'une base de données sur l'aide sociale aux victimes de la traite et aux personnes vulnérables. Afin de favoriser la réinsertion des victimes de la traite, la Mission a financé des bourses d'études universitaires et professionnelles en leur faveur. En coopération avec d'autres partenaires internationaux, la Mission cofinance le projet intitulé *Lutte contre la traite des enfants*, qui est exécuté par *Terre des Hommes*. Elle contribue également à une campagne sociale menée par *La Strada* en faveur d'une attitude

plus tolérante à l'égard des victimes de la traite.

Promotion de la liberté des médias. La promotion de la liberté des médias des deux côtés du Dniestr a tenu une place essentielle dans les activités de la Mission. Celle-ci a observé attentivement le comportement du diffuseur public national *Teleradio Moldova*. En coopération avec le BIDDH, elle a également suivi la couverture des campagnes pour les élections parlementaires et locales de 2005 dans les médias audiovisuels. Elle a soutenu les efforts déployés en faveur d'une réforme fondamentale de la législation moldave sur la radiodiffusion.

Les autres domaines qui ont retenu l'attention de la Mission ont été la transparence dans l'attribution des fréquences, la privatisation de la presse écrite d'Etat et l'application de la législation moldave concernant la diffamation et l'accès à l'information.

En février, la Mission a fourni un appui pour une visite d'évaluation effectuée dans la région transnistrienne par le Conseiller principal du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Le rapport auquel cette visite a donné lieu qualifiait de restrictif le climat des médias dans la région et recommandait d'entretenir un dialogue suivi avec les autorités locales et d'apporter un appui aux quelques stations de radiodiffusion indépendantes de la région.

Chef de la Mission :
M. l'Ambassadeur William H. Hill
Budget révisé : 1 485 700 €
www.osce.org/moldova

Coordonnateur des projets en Ukraine

Le Coordonnateur des projets en Ukraine a pour mandat de planifier, d'exécuter et de suivre les projets relatifs aux trois dimensions de l'OSCE en coopération avec les autorités ukrainiennes compétentes et avec l'OSCE et ses institutions.

En 2005, le Coordonnateur des projets a intensifié sensiblement son action, en particulier dans le domaine de la bonne

gouvernance, en mettant l'accent sur les programmes de coopération en préparation en vue des élections parlementaires ukrainiennes de 2006. Le projet prévoit l'octroi d'une formation aux journalistes et aux membres des commissions électorales, des activités liées aux médias et une éducation civique des électeurs.

Parmi les autres activités importantes ont figuré

les efforts déployés pour aider l'Ukraine à lutter contre la traite des êtres humains et à éliminer les composants toxiques de propergols. Ces projets s'inscrivaient dans le prolongement de ceux qui avaient été conçus pour aider le personnel militaire démobilisé récemment à se réinsérer dans la vie civile.

Le Bureau a également mis en œuvre de vastes

programmes dans le domaine de l'état de droit et au titre de la dimension économique et environnementale en s'attachant principalement à stimuler la croissance économique grâce à la fourniture d'un appui à des initiatives locales de développement et d'une aide à des régions ukrainiennes pour attirer les investissements.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Aide aux soldats démobilisés.

Pour aider les anciens militaires touchés par la réduction des forces armées du pays lors de leur passage à la vie civile, l'OSCE a coopéré avec le Ministère de la défense et l'ancien Centre national de coordination pour la réinsertion des militaires et la conversion des anciennes installations militaires. Des cours de formation spéciaux sur des sujets comme la gestion des entreprises, l'économie, la commercialisation et la vente ont été associés à une aide à l'emploi et à des séminaires d'information destinés à faciliter la transition pour le personnel militaire qui avait été démobilisé récemment ou qui devait l'être prochainement. En 2005, plus de 500 officiers démobilisés y ont pris part. Quatre-vingt pour cent d'entre eux ont trouvé un emploi dans les trois mois qui ont suivi la fin de la formation.

Egalement en coopération avec le Ministère ukrainien de la défense, le Coordonnateur des projets a offert une assistance pour la mise en place d'un Centre de ressources et de carrière au sein du Ministère. Une fois établi, ce centre viendra en aide aux soldats démobilisés pour des questions telles que les pensions, le logement et l'emploi, et il abritera une bibliothèque sur les problèmes d'adaptation sociale.

Élimination des propergols dangereux. Le Bureau du Coordonnateur des projets, de concert avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité, a lancé ré-

cemment une nouvelle initiative ayant pour but d'éliminer plus de 16 000 tonnes de composants hautement instables et toxiques de propergols. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 13)

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui au développement des entreprises locales. Le Bureau du Coordonnateur des projets s'est attaché à améliorer la conjoncture pour les entrepreneurs et à faciliter le développement des petites entreprises au niveau régional. Depuis son lancement en 2004, le principal projet du Bureau, qui est exécuté avec la Fondation Eurasia et les services publics de l'emploi dans neuf régions d'Ukraine, a aidé à créer plus de 800 entreprises et 1 100 emplois. Il sera étendu à trois nouvelles régions en 2006.

Stimulation de l'économie grâce à des modèles de développement avancés. Les grappes industrielles, constituées d'entreprises créées par de nombreuses sociétés dans la même région, et l'écotourisme, branche en plein essor de l'industrie touristique, sont à même de stimuler le développement de l'économie locale en accroissant les possibilités d'emploi et en améliorant la compétitivité sur le marché. Consciente de l'importance de ces modèles de développement avancés, l'OSCE et la Fondation internationale ukrainienne de soutien au marché ont commandé et financé une étude sur le potentiel économique de dix ré-

gions ukrainiennes, qui a permis de mettre en évidence les secteurs à fort potentiel de croissance et leurs atouts.

Compte tenu de ces conclusions et des succès enregistrés dans le cadre d'un projet pilote financé par la Fondation Eurasia qui portait sur la création d'une grappe d'entreprises de transformation du bois dans la région ukrainienne de Rivne, l'OSCE a établi un plan de développement stratégique pour cette grappe industrielle en l'aidant à diversifier et à élargir ses canaux de distribution.

L'étude en question a également permis de déterminer que l'écotourisme offrait des possibilités de croissance pour le Bas-Danube ukrainien. Situé dans la région d'Odessa, ce delta luxuriant est une des réserves naturelles les plus célèbres d'Europe. En collaboration avec le Centre d'informations touristiques de Vylkovo, plus de 50 ménages seront formés à l'exploitation de gîtes proposant des chambres avec petit déjeuner.

Développement économique régional. En mai, le Coordonnateur des projets, la ville de Rivne, l'administration régionale et la chambre de commerce et d'industrie locale ont créé ensemble l'Agence de Rivne pour la promotion des investissements et l'aide aux investisseurs. Cette agence, qui a ouvert officiellement en mai, fournit des avis spécialisés et promeut activement la région. Elle a conseillé plus d'une douzaine d'investisseurs potentiels de pays d'Europe occidentale et centrale au sujet des possibili-

lités d'investissement, des conditions économiques dans la région et de questions législatives.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rivne met gratuitement des locaux à la disposition de l'agence, tandis que la municipalité lui apporte un concours financier. Le Coordonnateur des projets examine actuellement comment étendre ce projet à d'autres régions.

Activités liées à la dimension humaine

Bonne gouvernance et renforcement des institutions démocratiques. A la demande de nombreux organismes gouvernementaux ukrainiens, le Bureau du Coordonnateur des projets a intensifié sensiblement ses activités dans ces domaines en se concentrant sur les projets de coopération destinés à aider les autorités ukrainiennes à préparer les élections parlementaires de 2006.

Sur la base des recommandations du BIDDH, le Bureau du Coordonnateur des projets a aidé un groupe de travail d'experts à rédiger la nouvelle loi sur les élections parlementaires en Ukraine. Après l'adoption de la loi, le Bureau a participé à un groupe de travail interministériel relevant du Cabinet des ministres, qui a défini les premières mesures à prendre en vue de la création d'un registre électoral central, et il a fourni à la Commission électorale centrale ukrainienne des ordinateurs, des serveurs, des imprimantes et des systèmes d'exploitation devant servir à établir des listes électorales à jour pour tout le pays.

Activités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains. Le Coordonnateur a lancé plusieurs projets de lutte contre la traite, intensifié son action au niveau des pouvoirs publics et continué d'aider le Gouvernement ukrainien à mettre en œuvre un vaste programme national de lutte contre la traite des êtres humains. Ce programme prévoit la fourniture d'une assistance au personnel des services de police et des autorités judiciaires en vue d'aider à traduire les criminels en justice. Il fournit un appui en matière de prévention en diffusant des informations. Le Bureau a aussi continué d'aider des

organisations non gouvernementales de lutte contre la traite qui fournissent des services d'assistance téléphonique dans toute l'Ukraine et mènent des campagnes d'information. Environ 14 000 personnes ont recouru à ces services d'assistance téléphonique en 2005.

A la demande du Ministère ukrainien de la famille, de la jeunesse et des sports et de concert avec l'Unité de l'OSCE pour l'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains et le Représentant spécial du Président en exercice pour la lutte contre la traite des êtres humains, le Coordonnateur des projets aide l'Ukraine à mettre en place un poste de Coordonnateur national de la lutte contre la traite au niveau ministériel. Le Bureau a également collaboré étroitement avec l'Unité de soutien législatif du BIDDH pour une expertise juridique du nouveau projet de législation sur la lutte contre la traite et a mené à bonne fin une évaluation du système ukrainien d'adoption. Commandée par le Ministère de la famille, de la jeunesse et des sports, cette évaluation a analysé le système actuel, en a déterminé les lacunes et a présenté des recommandations pour la réforme prévue.

L'OSCE a lancé plusieurs projets destinés à émanciper économiquement les groupes exposés à la traite. Elle a d'abord évalué le marché du travail dans les dix régions d'Ukraine les plus touchées par la traite. Cette évaluation, qui a été effectuée en collaboration avec l'OIM, a débouché sur des recommandations préconisant le développement des petites et moyennes entreprises. Le Bureau du Coordonnateur des projets s'est en outre associé au Bureau du Coordonnateur de l'OSCE pour les activités économiques et environnementales aux fins d'un projet pilote offrant aux orphelins ukrainiens des stages, une aide à l'emploi et la possibilité d'acquérir les aptitudes nécessaires pour vivre de manière indépendante. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 16.)

Fourniture d'un appui pour la mise place du nouveau système ukrainien de justice administrative. Les activités du Coordonnateur des projets dans ce domaine ont porté en particulier sur des pro-

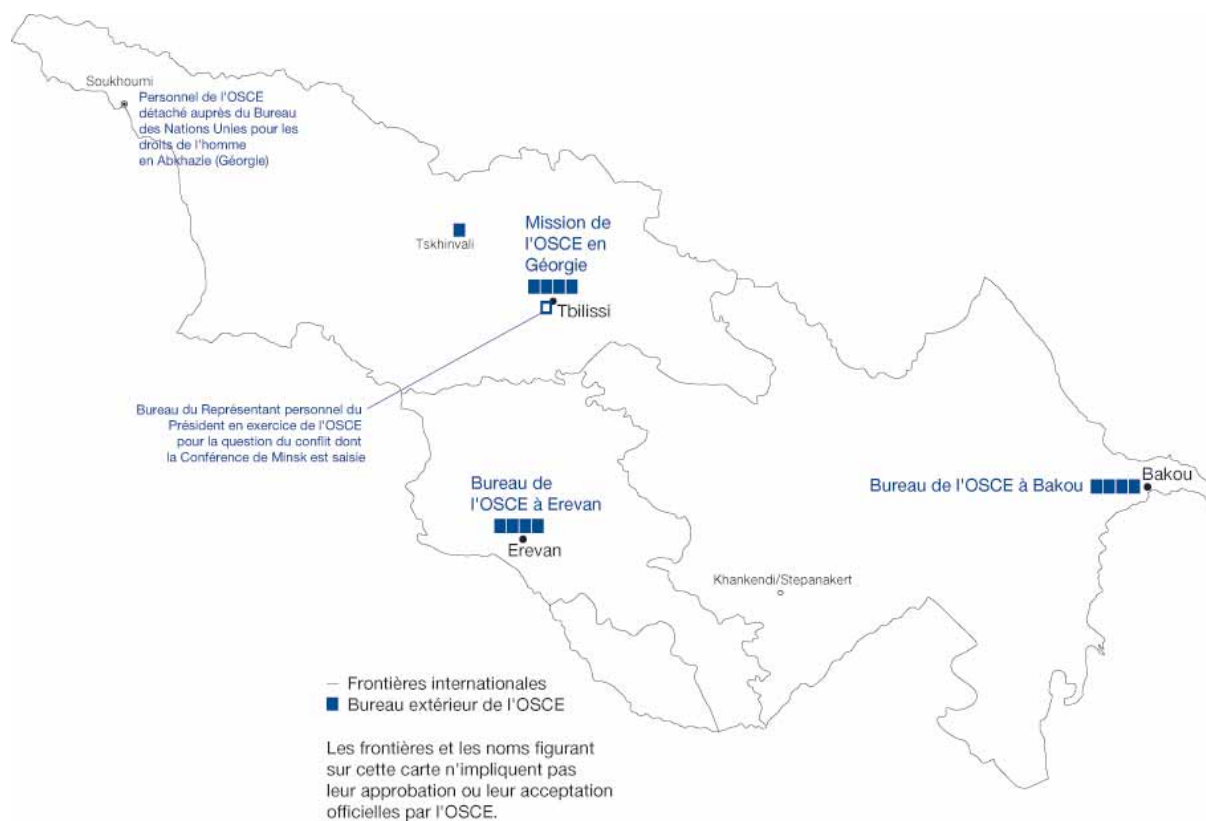
jets relatifs à l'état de droit qui ont concouru à la mise en place du nouveau système de justice administrative du pays. A la demande de l'Académie judiciaire de l'Administration judiciaire nationale, le Coordonnateur a aidé à élaborer de nouveaux critères pour tester les qualifications, les connaissances et les compétences des juges qui posent leur candidature à des postes dans le système de tribunaux administratifs mis en place récemment en Ukraine. Le Bureau du Coordonnateur, de concert avec l'Académie nationale ukrainienne des sciences, a aussi établi et publié un manuel pour la formation et le recyclage des juges des tribunaux administratifs sur la base de ces nouveaux critères ainsi qu'un guide sur les normes internationales en matière de justice administrative. Il a organisé des sessions de formation à l'intention de plus de 200 juges du Tribunal administratif de grande instance et des tribunaux régionaux et a établi un commentaire du code de procédure des tribunaux administratifs, dont les juges et les procureurs se serviront pour l'application de ce code. Enfin, il a aussi aidé les autorités à mettre au point les premiers cours sur l'état de droit et à les introduire dans les facultés de droit.

Activités législatives. A la demande de la Cour suprême d'Ukraine, le Bureau du Coordonnateur des projets a aidé à remédier aux lacunes et aux chevauchements existant dans le code civil et le code du commerce du pays, qui sont entrés en vigueur en janvier 2004. Le Bureau a publié un guide appelant l'attention sur les dispositions juridiques contradictoires et donnant des indications pratiques et il a en outre aidé la Cour suprême à rédiger une réaffirmation des règles destinée à aider les juges à appliquer les nouveaux codes de manière cohérente. Des cours de formation sur l'application des codes ont été organisés à l'intention des juges des cours d'appel dans plusieurs régions d'Ukraine, et le Coordonnateur des projets a en outre proposé des cours sur les techniques de rédaction des lois à l'intention des représentants du Parlement ukrainien et des organes locaux autonomes. A la demande des législateurs ukrainiens, le Coordonnateur des projets a communiqué au Comité d'intégration

européenne du Parlement ukrainien
68 avis d'experts indépendants sur
la législation proposée. L'équipe
d'experts juridiques a examiné cha-
que projet de loi pour déterminer s'il
était conforme aux droits humains
internationaux, aux normes du
Conseil de l'Europe, à la jurispru-
dence de la Cour européenne des
droits de l'homme, aux principes de
l'OSCE, aux exigences juridiques
des deuxième et troisième piliers de
l'Union européenne ainsi qu'aux
critères de Copenhague pour
l'adhésion à l'UE.

Chef de la Mission :
M. l'Ambassadeur James F.
Schumaker
Budget révisé: 1 650 100 €
www.osce.org/ukraine

Caucase



Bureau de Bakou

En 2005, le Bureau de Bakou a mis l'accent sur le renforcement du développement de la société civile, de l'état de droit et des droits de l'homme ; la lutte

contre la traite des êtres humains ; la fourniture d'une assistance à la police ; la lutte contre la corruption ; et la sensibilisation du public aux ques-

tions environnementales. La réforme électorale et la promotion de la liberté de réunion en Azerbaïdjan ont continué à figurer parmi les principales priorités du

Bureau. Ce dernier a également pris des mesures initiales en vue du recyclage et de l'élimination des stocks de composants toxiques de propergols.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme d'assistance à la police. Le Bureau a beaucoup progressé en 2005 dans l'amélioration du bâtiment et du programme de formation de l'école de police. Celle-ci dispose désormais du mobilier nécessaire dans toutes les classes et l'enseignement peut maintenant être assuré en partie dans une atmosphère plus propice à l'acquisition de connaissances. Les dortoirs et le matériel spécialisé restent cependant insuffisants.

Les professeurs de l'école ont assisté au premier cours formel de formation d'enseignants, assuré par les académies nationales de police de la République tchèque et destiné à aligner la formation de la police azerbaïdjanaise sur les normes internationales. Des plans de leçons ont été établis pour le nouveau cours d'initiation professionnelle sur la base du programme d'enseignement qui avait été convenu antérieurement entre le Gouvernement et le Bureau.

Formation en matière de liberté de réunion. Le Bureau a lancé deux projets de formation à l'intention des troupes internes du Ministère de l'intérieur et de la police, qui prévoient notamment une formation pratique de cinq jours à la maîtrise des manifestations publiques. La formation s'est achevée par une démonstration des techniques de maîtrise des manifestations qui sont conformes aux normes internationales.

Destruction des composants toxiques de propergols. Le Bureau a appuyé un projet prévoyant la fourniture d'une assistance technique et financière à l'Azerbaïdjan pour la destruction ou la conversion des composants toxiques périmés de propergols sur deux sites d'entreposage. (Pour de plus amples informations sur cette

question, veuillez vous reporter à la page 13).

Formation en matière de droits de l'homme et lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de l'assistance qu'il fournit à l'Azerbaïdjan en matière de lutte contre le terrorisme, le Bureau a dispensé une formation dans le domaine des droits de l'homme au département militaire de la protection des conduites d'hydrocarbures en exposant en détails leurs droits et leurs obligations en vertu du droit international.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Développement des petites et moyennes entreprises. Les principaux problèmes entravant le développement des petites et moyennes entreprises dans les régions de l'Azerbaïdjan résident dans le manque d'accès aux formations en matière de gestion et aux microcrédits. Les femmes, en particulier, se heurtent à des obstacles considérables lorsqu'elles souhaitent bénéficier d'une formation à la gestion, de capitaux et de microcrédits, en sorte qu'il leur est difficile de lancer et de développer des activités commerciales. Le Bureau s'est donc employé à former des femmes de régions rurales à la direction d'entreprises. A partir de janvier, le Bureau a dispensé à plus de 200 femmes de cinq districts d'Azerbaïdjan une formation qui s'est achevée par un concours de plans d'entreprise dont les lauréates ont bénéficié d'une aide à la création d'entreprises.

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption. La corruption est considérée comme un obstacle majeur à la libéralisation des économies de marché et au développement économique régional, en particulier lorsqu'il existe un secteur

pétrolier et gazier générant des revenus importants. Conjointement avec le Syndicat des jeunes juristes, le Bureau a organisé des tables rondes publiques en vue de promouvoir les nouvelles lois anticorruption. Il a aussi publié et diffusé en azerbaïdjanais le manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption.

Sensibilisation du public aux questions d'environnement. Avec sa bibliothèque, qui a accueilli en moyenne 75 visiteurs par semaine, le Centre Aarhus a constitué une plaque tournante pour les activités des ONG s'occupant d'environnement. Il a en outre accueilli plus de 50 réunions publiques.

Le Bureau a lancé un programme d'un an portant sur l'élaboration d'un programme d'éducation écologique à l'intention des écoliers. Ce programme permettra de former des enseignants et des animateurs de collectivité à l'inclusion de ce que l'on appelle les « coffrets verts » dans les matériels d'éducation écologique des programmes scolaires.

Le Bureau et ses partenaires opérationnels ont soutenu l'initiative relative au Bus de l'énergie, qui sensibilise le public aux économies d'énergie et aux solutions de remplacement pratiques en matière énergétique dans les communautés rurales. Malgré les importantes réserves de pétrole et de gaz qu'il exploite actuellement, l'Azerbaïdjan connaît encore des déficits énergétiques chroniques dans les régions rurales, ce qui entrave un développement économique soutenu et contribue au déboisement dans ces régions. Le Bus de l'énergie – semi-remorque contenant des modèles d'exposition et dans lequel des informations sont données sur les économies d'énergie et sur les solutions de remplacement et les énergies renouvelables à bas prix pour les communautés rurales – a

contribué aux objectifs du Gouvernement consistant à favoriser le recours aux énergies renouvelables pour répondre aux besoins en matière de sécurité énergétique. Le Bus a porté la bonne parole dans quelque 150 villages en 2005.

Le Bureau a aussi continué à appuyer le projet OSCE-OTAN relatif à la surveillance des fleuves du Caucase du Sud, qui permet de recueillir des données à leur sujet depuis maintenant quatre ans. Il a également fourni à nouveau une assistance pour l'initiative OSCE-PNUD-PNUE sur l'environnement et la sécurité.

Activités liées à la dimension humaine

Observation de procès. Conjointement avec le BIDDH, le Bureau a présenté en février au Gouvernement azerbaïdjanais un rapport commun sur le *Programme d'observation des procès en Azerbaïdjan, 2003-2004*. A la suite d'entretiens avec le BIDDH, qui ont eu lieu à Varsovie, le Gouvernement a engagé un dialogue sur l'application des recommandations du rapport. Des discussions ont eu lieu au sein de groupes d'experts en novembre sur la détention préventive. Avant les élections parlementaires du 6 novembre, les tribunaux ont libéré sept dirigeants connus de l'opposition à la suite de pardons présidentiels et ont effacé le casier judiciaire des personnes condamnées pour des infractions liées aux troubles de l'ordre public qui avaient suivi l'élection présidentielle de 2003. Leur casier judiciaire ayant ainsi été apuré, il est devenu possible pour ces sept dirigeants, dont les procès avaient été observés par l'OSCE, de se présenter aux élections parlementaires.

Programme d'éducation du public sur les plaintes devant la Cour constitutionnelle. Le Bureau, la Cour constitutionnelle et une ONG locale ont lancé un programme destiné à donner aux membres du public les moyens de soumettre des plaintes individuelles. Des conférences et des exposés ont été faits dans toutes les régions du pays. Le Bureau a en outre chargé des avocats locaux de produire une brochure indiquant les conditions auxquelles doivent ré-

pondre les plaintes constitutionnelles.

Observation des activités du barreau créé récemment. Le Bureau a observé les activités du nouveau barreau et a fait pression pour que les avocats qui n'y avaient pas été admis puissent y adhérer. Il a diffusé un rapport sur la situation des avocats en Azerbaïdjan, qui appelle l'attention sur la situation critique de la profession juridique, souligne l'importance de la question et demande au Gouvernement de se saisir du problème.

Programme de formation à la défense des droits à l'intention des ONG. Afin d'aider les ONG à renforcer leurs capacités en matière de défense des droits et de négociation, le Bureau a mis au point un nouveau programme de formation et a fourni un appui pour des cours organisés par des ONG. Ceux-ci sont conçus pour instaurer un dialogue durable entre les représentants des partis politiques, des municipalités et des organisations communautaires et pour les rendre mieux à même de trouver un consensus et de gérer les conflits.

Enquête sur la justice pour mineurs. Le Bureau a chargé l'ONG *Alliance pour les droits des enfants* d'établir un rapport sur la justice pour mineurs en Azerbaïdjan. Les recommandations figurant dans ce rapport, le premier du genre, ont fourni un point de départ aux autorités pour remédier aux insuffisances du système judiciaire dans la façon dont il traite les mineurs. Le Gouvernement a indiqué qu'il examinerait les conclusions du rapport en vue de déterminer comment améliorer la situation des enfants détenus.

Fourniture d'un appui pour la création d'un registre d'état civil. Un expert international engagé par le Bureau a évalué le travail requis pour établir un registre d'état civil pour tout le pays en déterminant les incidences financières et techniques que cela aurait pour le budget de 2006. Le Bureau a appelé l'attention sur les exigences fondamentales auxquelles devrait satisfaire le système et sur les principales tâches à accomplir par les organismes publics pour le mettre en place. Le registre servira à consigner les événements démographiques à des

fins telles que l'identification des personnes ou les listes électorales.

Activités de lutte contre la traite. Le Bureau a conçu et financé un programme de formation à l'intention des femmes risquant d'être victimes de la traite à Guba, ville du nord du pays, où elles n'ont guère la possibilité d'améliorer leur sort. Avec l'appui de la municipalité, ce programme forme de jeunes femmes aux travaux de secrétariat et les aide à trouver un emploi productif en leur évitant ainsi de risquer d'être victimes des trafiquants.

La mise en œuvre du plan d'action national relatif à la lutte contre la traite des êtres humains, adopté en 2004, s'est intensifiée avec l'adoption d'une nouvelle loi sur la traite des êtres humains et d'amendements au code pénal. Le Bureau et le Ministère de l'intérieur ont rénové un bâtiment qui offre le premier refuge sûr du pays aux victimes de la traite et à ceux qui y sont exposés.

Fourniture d'un appui pour la concertation politique. Une des principales priorités du Bureau a été de fournir un appui pour la concertation entre les autorités et l'opposition. Elle a réuni les deux parties en mai pour s'entretenir des valeurs fondamentales de la démocratie, ce qui a constitué la première d'une série de réunions « de concertation » sur la démocratie. Tous les participants sont convenus d'un cadre déontologique en neuf points pour les partis politiques.

En septembre, une deuxième réunion de « concertation » a rassemblé les présidents des partis politiques, les chefs des comités exécutifs régionaux et de hauts représentants de la police et des troupes internes pour débattre de questions telles que le lieu des manifestations et des piquets de grève. Au cours de la réunion, les participants ont été invités à rechercher le dialogue entre tous les acteurs concernés et à élaborer un accord avant chaque manifestation ou piquet de grève. Cet accord devrait préciser qui y participera, où il aura lieu et comment il sera géré.

Elections parlementaires. Le Bureau a appuyé la mise en œuvre des révisions et recommandations relatives au code électoral et la

poursuite de la réforme du cadre juridique des élections parlementaires. Il a fourni des ressources financières et donné des avis sur les principes à prendre en considération pour le contenu des messages télévisés et radiodiffusés produits par l'ONG *Centre d'observation des élections*. Ce projet s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le Bureau pour informer les électeurs au sujet de leur inscription sur les listes et pour les encourager à participer aux élections.

Des membres du Bureau ont suivi le scrutin lors des élections parlementaires du 6 novembre, qui ont été observées par le BIDDH. Le Bureau a suivi de près les réunions politiques et les manifestations publiques ainsi que le déroulement des arrestations, le cas échéant.

Questions de parité des sexes.

Dans ce domaine, le Bureau met l'accent sur le renforcement de la participation des femmes aux élections parlementaires comme électrices, militantes, observatrices et candidates. En coopération avec l'ONG médiatique locale *Internews*, le Bureau a produit une série de reportages et de débats sous le titre *Les femmes et les élections* qui ont été diffusés dans tout le pays jusqu'au jour du scrutin. Pendant l'année, le Bureau a accueilli plusieurs tables rondes sur la parité des sexes, auxquelles ont participé des organisations internationales, des donateurs et des représentants d'ambassades.

Chef du Bureau :

M. l'Ambassadeur Maurizio Pavesi

Budget révisé : 1 593 500 €

www.osce.org/baku

Mission en Géorgie

Le programme de réformes démocratiques du Gouvernement géorgien et les défis considérables posés par le processus de règlement pacifique du conflit géorgio-ossète ont nécessité la mise en œuvre d'une démarche intensive et transversale par la Mission en 2005.

Dans la zone du conflit géorgio-ossète, la situation est restée aussi précaire et tendue qu'elle l'était au moment de la conclusion du cessez-le-feu en août 2004. Les incidents vio-

lents enregistrés en 2005 ont comporté des fusillades, des enlèvements, des exécutions, des passages à tabac et une attaque au mortier dans une zone bâtie. Les violations des accords, et notamment un défilé militaire organisé le 20 septembre, ont aggravé la tension.

La Mission a contribué à une stabilisation en assurant une surveillance étroite et en participant à la Commission mixte de contrôle et elle a fait porter l'essentiel de ses activités

sur les domaines où un contexte plus favorable au dialogue politique pourrait être créé.

Parmi les autres défis importants ont figuré l'arrêt de l'Opération d'observation des frontières au début de l'année ainsi que l'établissement et la mise en œuvre rapide du programme d'aide à la formation destiné à transmettre les leçons et les enseignements tirés de l'Opération d'observation au Service géorgien des gardes-frontières.

La Mission a également fourni une aide au nouveau Gouvernement géorgien pour divers aspects de son programme de réformes démocratiques, ce qui a amené le personnel de la Mission chargé des dimensions économique-environnementale et humaine à participer à de nouveaux travaux substantiels avec leurs interlocuteurs du Gouvernement et de la société civile.

Activités liées à la dimension politico-militaire

REGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS

Conflit géorgio-ossète. La principale priorité de la Mission a consisté à mener des activités au titre de toutes les dimensions pour contribuer au règlement pacifique du conflit géorgio-ossète. La Mission a pris une part active aux réunions de la Commission mixte de contrôle (CMC), qui s'est réunie à six reprises, et notamment à l'occasion d'une session spéciale tenue à Ljubljana en novembre à l'invitation du Président en exercice de l'OSCE. La CMC est coprésidée par les parties géorgienne, ossète du Sud, ossète du Nord et russe et vise à dynamiser le processus politique en vue d'un règlement pacifique.

La Mission a engagé les parties à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation en matière de sécurité. Elle a présenté en particulier des propositions destinées à faire progresser la démilitarisation de la zone du conflit et à favoriser la coopération entre les forces de police des parties.

La Mission a intensifié les consultations avec les membres de la CMC, de hauts responsables géorgiens et des ambassades en vue de veiller à ce que les parties continuent à dialoguer et à rechercher des solutions pour assurer la stabilité. L'observation de la situation militaire dans la

zone du conflit et la présentation de rapports en temps utile aux Etats participants de l'OSCE demeurent des tâches importantes.

Afin d'aider à stabiliser la situation en matière de sécurité et à instaurer un contexte plus propice au dialogue politique, la Mission a mis en œuvre plusieurs initiatives destinées à accroître la confiance entre les parties. Ces initiatives comportent des programmes concernant le relèvement de l'économie et de l'infrastructure, la promotion de la société civile et des droits de l'homme, l'octroi d'une formation aux journalistes couvrant le conflit afin qu'ils rendent compte objectivement des événements et les moyens de faciliter la production du bulletin de la CMC.

Activités relatives aux droits de l'homme et à la société civile dans la zone du conflit

géorgio-ossète. La Mission a soutenu des projets intéressant les communautés ossète et géorgienne en vue de promouvoir les droits de l'homme et de renforcer la confiance dans l'aptitude de la société civile à aider à régler les conflits. Par l'intermédiaire du Centre des droits de l'homme de Tskhinvali, la Mission a mis sur pied une formation à l'intention du personnel des prisons, des sessions hebdomadaires sur les droits de l'homme et des cours d'anglais destinés aux enseignants ainsi qu'aux enfants géorgiens et ossètes. La Mission a également mené des activités destinées à renforcer la société civile et

à sensibiliser aux droits de l'homme dans des villages administrés par les différentes parties. Elle a concouru à la formation d'étudiants ossètes et géorgiens aux droits humains internationaux et à l'histoire du Caucase. Elle a aussi financé 14 projets communautaires et deux centres de formation linguistique afin d'étendre les possibilités de carrière dans toute la zone du conflit.

Projets de relèvement en cours

La Mission a continué de coordonner la mise en œuvre de projets de relèvement de l'infrastructure dans la zone du conflit, qui sont financés par un don de 2,5 millions d'euros de la Commission européenne. Ces projets portaient notamment sur l'amélioration de l'approvisionnement de la communauté en électricité, en gaz et en eau. Sous l'égide d'un comité directeur, la Mission a dirigé des consultations régulières entre les deux parties, la Commission européenne et les partenaires opérationnels, à savoir le PNUD et le HCR.

Observation de la situation sur le terrain. Les officiers d'observation appartenant à la Mission ont continué à patrouiller la zone du conflit et à visiter les points de contrôle et les postes d'observation. Ils ont aussi accompagné les équipes des forces communes de maintien de la paix et échangé des informations avec le commandant des postes d'observation visités. Des inspections des armements ont été effectuées afin

de confirmer que l'équipement des forces communes correspondait à leur propre inventaire et à leur règlement.

Formation de vingt journalistes géorgiens et ossètes à la couverture des conflits

Pour la première fois depuis le regain de tension de 2004, des journalistes de Géorgie et d'Ossétie du Sud ont participé à un programme spécialisé sur le professionnalisme dans la couverture des conflits. Ce programme a comporté plusieurs sessions de formation à Tskhinvali et un voyage d'étude au Royaume-Uni. Organisé conjointement par la Mission et l'ambassade du Royaume-Uni à Tbilissi, le cours a permis de passer en revue les difficultés que présentent une couverture équilibrée des questions liées au conflit en Irlande du Nord et a aidé à instaurer un dialogue et des relations de travail entre des professionnels des médias.

Etude d'évaluation des besoins relatifs au relèvement et au développement économique de la zone du conflit

En novembre, la Mission a lancé une Etude d'évaluation des besoins dans la zone du conflit géorgio-ossète, qui a été exécutée par 18 experts internationaux et locaux. Le but recherché est d'élaborer un certain nombre de propositions de projets dans les domaines du relèvement de l'infrastructure et du développement économique en vue de les soumettre aux donateurs potentiels.

Conflit géorgio-abkhaze. Le processus de paix a repris au printemps au titre du cadre de Genève placé sous l'égide de l'ONU et du « modèle de Sotchi pour les groupes de travail » établi par les Présidents russe et géorgien en 2003. La Mission a participé à deux réunions entre les parties sur la question des assurances de sécurité.

La partie abkhaze n'ayant toujours pas donné son accord, il n'y a eu aucun progrès en 2005 en ce qui concerne l'ouverture, à Gali, d'une antenne du Bureau commun ONU-OSCE des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie).

Dans le cadre des activités du Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie), la Mission a favo-

risé l'enseignement des droits de l'homme à 3 000 enfants des écoles du district d'Otchamtchira, en se servant du matériel didactique du Conseil de l'Europe. Elle a chargé une station de télévision commerciale locale de Soukhomi de produire des programmes locaux de sensibilisation aux droits de l'homme sur différents thèmes. Elle a dispensé une formation et fait des dons à des organisations de la société civile du district de Gali en vue d'améliorer leurs compétences de gestion et leur professionnalisme.

AUTRES ACTIVITES LIEES A LA DIMENSION POLITICO-MILITAIRE

Destruction de stocks militaires excédentaires. En octobre, le Ministre géorgien des affaires étrangères a signé un accord relatif à la poursuite de la troisième étape d'un projet de l'OSCE portant sur le démontage et le recyclage de munitions périmées sur le territoire géorgien. En novembre, des travaux de maintenance et de clôturage et d'autres travaux préparatoires étaient en cours sur la base de démontage de Dedoplistskaro.

Action contre le terrorisme. Afin de préparer le terrain à l'adoption des trois derniers des 12 Conventions et Protocoles universels relatifs à la lutte contre le terrorisme, la Mission et le Ministère des affaires intérieures ont lancé un projet pour aligner la législation géorgienne en la matière sur les normes internationales.

Par le biais d'une série de projets ciblés comportant des voyages d'étude, la Mission a aidé les structures antiterroristes de la Géorgie à resserrer la coopération avec leurs homologues d'Europe et a mis sur pied une série d'ateliers consacrés à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée en vue de renforcer sensiblement leur professionnalisme.

La Mission a en outre collaboré étroitement avec le Ministère à la mise en place d'un centre de gestion des crises, à la création d'un système d'information commun sur les terroristes et les criminels condamnés et présumés, à l'adoption d'un document relatif aux meilleures pratiques et à l'envoi de fonctionnaires à des conférences

sur la lutte contre le terrorisme organisées en Géorgie et à l'étranger.

Réforme de la police. Conformément au programme de réforme du Ministère des affaires intérieures, la Mission a achevé en février, avec la participation d'experts internationaux, une évaluation approfondie des besoins en matière de police. Les recommandations formulées ont jeté les fondements du projet d'assistance de courte durée mené actuellement par l'OSCE, qui était conçu pour aider le Ministère à instituer un vaste système de gestion du personnel, à créer une unité de développement de la police de proximité et à introduire un cours de base récemment mis au point dans le programme d'enseignement de l'académie de police. Ce projet a également aidé à financer l'exécution de réparations et l'installation de nouveaux équipements dans la bibliothèque de l'académie.

Programme d'assistance à la formation. En réponse à une demande formulée par le Gouvernement géorgien au début de 2005 en ce qui concerne le perfectionnement des gardes-frontières géorgiens dans le domaine de la gestion des frontières, la Mission a mis sur pied un programme d'aide à la formation. Cette initiative vise à leur transférer les compétences qu'elle a acquises pendant les cinq années où elle a observé les frontières.

Les stagiaires étaient des officiers de rang moyen et des sous-officiers, dont certains étaient considérés comme de futurs instructeurs potentiels.

Les sessions pratiques et théoriques ont porté sur les domaines suivants :

- opérations de sauvetage et règles de sécurité dans les zones montagneuses dangereuses ;
- planification et gestion des unités frontalières pendant le jour et la nuit ;
- patrouilles, observation et rapports ;
- entretien d'équipements spéciaux ;
- lecture des cartes ;
- communications ;
- premiers secours.

Une équipe de 50 personnes, dont 30 experts internationaux, met en

œuvre ce programme depuis le siège de la Mission de l'OSCE à Tbilissi et quatre autres centres de formation régionaux (Lilo, Kazbegi, Lagodekhi et Omalo)

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Sécurité économique. La Mission a continué à axer ses activités sur le développement des petites et moyennes entreprises en soutenant la lutte contre la corruption et en donnant des avis au Gouvernement en matière de politique économique. Elle a en outre appuyé activement des initiatives relatives à la bonne gouvernance dans des régions situées en dehors de Tbilissi. Ces activités ont consisté notamment :

- A procéder à une évaluation concernant des installations de production de chaises roulantes en Géorgie, y compris l'Abkhazie; une fois créées, ces installations fourniront des emplois à des handicapés.
- A organiser un camp estival de jeunesse sur la création d'entreprises; au cours de ce camp, des jeunes de toute la Géorgie ont été formés aux fondamentaux de la création d'entreprises.
- A mettre sur pied un atelier consacré à la lutte contre le blanchiment d'argent à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux ; la Mission a soutenu les efforts déployés par des ONG pour assurer l'application des recommandations du réseau anticorruption de l'OCDE.
- A analyser le plan de privatisation du pays ; cette analyse approfondie, effectuée par la Mission en coopération avec le Conseil national de sécurité, a porté principalement sur la croissance de l'économie et sur la planification rationnelle de la politique économique.
- A créer des centres de documentation sur la bonne gouvernance à Gardabani et Marneuli ; ces centres visent à aider les administrations locales à établir et à exécuter leur budget ainsi qu'à diffuser des informations dans les villages des régions où vivent d'importantes minorités nationales.

Sécurité environnementale. La Mission a ouvert un Centre Aarhus à Tbilissi le 19 décembre conjointement avec le Ministère géorgien de l'environnement. Ce centre a pour but de promouvoir les principes de la Convention d'Aarhus signée par la Géorgie en 2003 et d'aider à accroître la confiance entre les secteurs du Gouvernement et de la société civile qui s'occupent des questions d'environnement.

La Mission s'est employée à recenser les problèmes environnementaux susceptibles d'entraîner une instabilité, voire un conflit. Avec le concours du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, la Mission a apporté son appui à l'initiative OSCE-ONU sur l'environnement et la sécurité pour l'élaboration de projets répondant à des préoccupations environnementales.

La Mission a en outre financé un camp estival de jeunesse sur l'environnement afin de dispenser une éducation écologique à de jeunes géorgiens.

Activités liées à la dimension humaine

Renforcement des institutions démocratiques. La Mission s'est attachée à renforcer les capacités de la société géorgienne et de ses institutions sur la voie de la démocratisation, en vue notamment d'assurer une démocratie locale qui fonctionne et de permettre de procéder à des élections libres et équitables. La Mission a en outre œuvré en faveur de l'indépendance et du professionnalisme des médias géorgiens.

Processus électoral. La nouvelle Commission électorale centrale a bénéficié d'une assistance dans les efforts qu'elle déploie pour rendre le recrutement d'administrateurs d'élections plus transparent et plus responsable. La Mission continue à favoriser le renforcement des capacités d'ONG locales à observer les élections et participe au processus de développement de la législation géorgienne visant à garantir des élections bien organisées et équitables.

Autonomie locale. Dans ce domaine, les activités de la Mission

ont consisté notamment à fournir un appui pour la formation de fonctionnaires locaux, à promouvoir la participation des citoyens à l'administration locale et à observer le processus d'établissement des budgets locaux dans des villes de toute la Géorgie. La Mission a favorisé le débat public sur la modification de la législation dans le domaine de l'autonomie locale en prévision des élections locales de 2006.

Liberté des médias. Afin de rendre les médias mieux à même d'informer les citoyens de manière équilibrée et objective, la Mission a fourni un appui pour le développement des compétences professionnelles dans les médias audiovisuels régionaux indépendants. Ces activités ont comporté l'organisation de sessions de formation à l'intention de journalistes d'Ossétie du Sud, d'Adjarie et d'autres régions de Géorgie occidentale. La Mission a en outre prêté son concours pour l'observation de l'application de la Loi sur la liberté d'information dans les régions et dans la capitale.

DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES

La Mission a continué à collaborer avec des organismes d'Etat et des ONG à la promotion des normes internationales en matière de droits de l'homme, en mettant l'accent sur les zones rurales. Elle a recouru à une double approche : exécuter des projets de promotion des droits de l'homme et s'occuper d'affaires relatives à ces droits. Ces activités ont consisté notamment à observer des procès, à donner des consultations juridiques et à exprimer sa préoccupation devant des violations présumées des droits de l'homme.

Une assistance a été accordée au Gouvernement pour l'application du *Plan d'action national contre la torture 2003-2005* au travers du resserrement de la coopération entre le Conseil national de sécurité, le Bureau des avocats commis d'office, le Bureau des procureurs généraux et le Ministère de l'intérieur. Les activités ont consisté notamment :

- à effectuer des visites inopinées dans des lieux de détention ;
- à réagir aux violations ; et
- à élaborer des stratégies pour améliorer les conditions de détention.

La Mission a aidé à renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme dans les zones rurales, principalement en conseillant le Bureau des avocats commis d'office, en proposant des consultations juridiques gratuites et en organisant des séminaires à l'intention de fonctionnaires, de juristes et de défenseurs des droits de l'homme.

Elle a introduit et financé l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles de quatre districts de Géorgie, à savoir Kvemo Kartli, Samtskhe-Javakheti, Samegrelo and Adjara.

En outre, la Mission a favorisé l'intégration des minorités ethniques en créant des centres communautaires dans la région de Kvemo Kartli. Ces centres tiennent régulièrement des sessions de formation au géorgien et à l'anglais, à l'informatique et aux droits de l'homme. Ils organisent également des groupes de discussion sur des sujets présentant un intérêt pour une société multiethnique.

Renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains. La mise en œuvre du *Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2005-2006*, élaboré par des représentants du Gouvernement et d'ONG en 2004 avec le concours de la Mission, a occupé une grande place dans les activités. Une évaluation du mécanisme national d'orientation effectuée avec l'appui de la Mission a été publiée en septembre. La Mission a également fourni une aide pour un projet pilote mené dans la région d'Adjara en vue de renforcer la coopération entre les autorités locales et des ONG pour la détermination et l'orientation des victimes de la traite.

Egalité des sexes. La Mission a aidé le Gouvernement et des organisations féminines à élaborer un plan d'action national destiné à favoriser l'égalité des sexes. Le projet a été soumis à l'approbation du Gouvernement avant la fin de l'année.

PROMOTION DES REFORMES JURIDIQUES EN GEORGIE

La Mission a soutenu les réformes en cours du système juridique en

Géorgie. En 2005, elle a notamment :

- Aidé le Ministère de la justice à mettre en œuvre la réforme du registre d'état civil ;
- Facilité l'instauration d'un ordre judiciaire indépendant, professionnel et impartial en Géorgie ; la Mission a fourni une assistance financière à l'Association des juges de Géorgie pour l'élaboration de directives sur l'adoption des décisions judiciaires en matière de droit pénal, de droit administratif et de certains types de droit civil. La Mission a également fourni un appui à l'Association pour l'organisation d'une série de formations à l'intention des juges de l'ensemble du pays de juin à septembre.
- Favorisé l'établissement d'un système pénitencier sûr ; une assistance a notamment été fournie pour la formation professionnelle de base du nouveau personnel des institutions pénitentiaires.
- Facilité le dialogue entre les juristes géorgiens ; la Mission a favorisé le dialogue entre les juristes géorgiens et notamment les échanges de vues sur les réformes juridiques en cours en Géorgie.

Chef de Mission :
M. l'Ambassadeur Roy Reeve
Budget révisé : 12 324 800 €
www.osce.org/georgia

Bureau d'Erevan

Le Bureau a engagé plusieurs initiatives pour aider les autorités arméniennes à améliorer la législation relative aux droits de l'homme et le fonctionnement de l'organe législatif en 2005. Ces efforts se sont révélés particulièrement opportuns, eu égard aux changements constitutionnels adoptés lors d'un référendum en novembre, qui ont renforcé l'autorité de l'Assemblée nationale. Le Bureau a contribué à la

nouvelle législation sur les élections et la liberté de réunion et il a continué à œuvrer en faveur d'une amélioration des lois sur la liberté de religion et la lutte contre la traite. Il a également exécuté deux grands projets portant sur le recyclage du composant de propergols (*mélange*) dangereux pour l'environnement et sur la fourniture d'une assistance pour la formation de la police et la promotion de la police de proximité.

Privilégiant davantage les régions situées hors d'Erevan, le Bureau a créé deux centres publics locaux d'information sur l'environnement dans la province de Syunik et organisé des tables rondes sur les droits économiques, environnementaux et humains et sur les questions de démocratisation dans plusieurs régions. Parmi ses autres domaines d'activité ont figuré la protection des droits de l'homme, la li-

berté des médias, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), les migrations de main-d'œuvre et la lutte contre la corruption, la traite et le blanchiment d'argent.

Le Bureau a profité des cérémonies qui ont marqué son cinquième anniversaire pour promouvoir les valeurs, les engagements et les principes de l'OSCE et pour accroître ses activités de sensibilisation.

Réforme législative. Le Bureau a beaucoup progressé dans la promotion de la réforme législative. Le Parlement a approuvé des amendements au code électoral et à la *Loi sur l'organisation des réunions, des rassemblements, des marches et des manifestations*, qui ont rapproché la législation des normes internationales. Le Bureau préconisait depuis longtemps une réforme législative dans ces domaines, et dans les deux cas les lois ont été adoptées sur la base des recommandations formulées par le BIDDH et la Commission de Venise.

Le Bureau a prêté son concours pour le processus de réforme constitutionnelle. Le BIDDH a communiqué aux autorités des observations sur les dispositions des divers amendements relatives aux droits de l'homme. Avant le référendum constitutionnel du 27 novembre, le Bureau a organisé une campagne dans les médias en faveur de la participation des électeurs.

En coopération avec la société civile et des organismes gouvernementaux, le Bureau a continué d'apporter une aide pour les travaux sur le projet de législation relatif à la liberté de religion et aux migrations de main-d'œuvre.

Appui à l'Assemblée nationale. Afin de renforcer les compétences professionnelles du personnel parlementaire, le Bureau, avec le concours de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a organisé, à l'intention d'experts de trois comités permanents et de deux départe-

ments, un cours de perfectionnement de trois semaines, qui a été suivi d'une visite de travail d'une semaine auprès des Assemblées nationales autrichienne et slovène. Après cette expérience réussie, le Bureau, à la demande du Ministère des affaires étrangères, a organisé un cours analogue d'une semaine destiné à améliorer les outils et les méthodes de recherche et d'analyse du personnel du Ministère.

Lutte contre la corruption. Le Conseil anticorruption du Premier Ministre mis en place pour appliquer la stratégie nationale anticorruption 2003 de l'Arménie a servi de cadre à la poursuite des travaux du Bureau dans ce domaine. Conjointement avec la Commission de surveillance anticorruption, il a organisé une conférence internationale au cours de laquelle des experts internationaux ont examiné les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption. Le Bureau a également continué à présider un groupe de travail des missions internationales et bilatérales souhaitant contribuer à ces efforts.

Le Bureau a prêté son appui à des membres d'une coalition d'ONG contre la corruption en vue de sensibiliser le public à la corruption dans des secteurs importants comme la police de la circulation, les services de santé, l'enseignement supérieur et la fonction publique. Conjointement avec le bureau du Procureur général, le Bureau a traduit et publié une version en arménien du document intitulé *Meilleures pratiques en matière de lutte*

contre la corruption, produit par le Bureau du Coordonnateur de l'OSCE pour les activités économiques et environnementales.

Elimination des stocks de composants de propergols

Le Bureau a poursuivi son projet d'élimination des composants de propergols lancé en 2004 à la demande du Gouvernement arménien. Le « mélange » est une substance dangereuse qui, en raison de la détérioration des conteneurs de stockage, représente un risque pour la population et l'environnement. A la suite de la signature d'un mémorandum d'accord avec le Ministère de la défense le 30 septembre, la phase finale et décisive de la mise en œuvre du projet a été engagée. Ainsi, 872 tonnes de « mélange » seront recyclées de manière écologiquement rationnelle en un produit d'amendement minéral, qui servira à améliorer le pH de sols pauvres dans la région. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 13)

Activités liées à la dimension politico-militaire

Assistance à la police. Dans le cadre du Programme d'assistance à la police de l'OSCE, le Bureau a favorisé le développement de la police de proximité dans un district d'Erevan en vue d'améliorer l'échange d'informations entre la police et le public et d'accroître la confiance de ce dernier dans la police.

Le Bureau a aussi fourni une aide pour la remise en état du Centre national de formation des sous-officiers et examine ce qui pourrait être ajouté au programme d'enseignement du Centre en 2006 pour l'aligner sur les normes internationales.

Sécurité Internet. Le Bureau a joué un rôle de premier plan dans le traitement de cette question de plus en plus importante. Le secteur arménien des services informatiques en expansion rapide est vulnérable aux attaques Internet, tant militaires que criminelles. En coopération avec les autorités, le Bureau a contribué de façon décisive à la création d'une équipe nationale spéciale chargée d'établir un Plan d'action national sur la sécurité Internet. Le projet expose les méthodes à suivre pour renforcer les aspects législatifs et techniques de la sécurité Internet et rendre le Gouvernement mieux à même de lutter contre la criminalité Internet.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Le Bureau a aidé à créer, dans trois régions, quatre nouveaux Centres Aarhus, qui ont pour but de sensibiliser le public aux questions d'environnement et de l'encourager à participer à la prise des décisions en matière environnementale.

Le Bureau a continué à appuyer la mise en œuvre de la partie arménienne du Projet de surveillance des fleuves dans le Caucase du Sud, qui, en 2005, a porté essentiellement sur le rétablissement d'un système régional de surveillance des eaux, le renforcement des capacités techniques locales et la création d'un système de mise en commun des modèles accessible par Internet. Ce projet OSCE-OTAN, qui en est maintenant dans sa quatrième année, permet de surveiller qualitativement et quantitativement les eaux du bassin de la Koura et de l'Araxe.

Le Bureau a fourni une aide à l'administration de la province de Syunik pour le développement économique et social de cette région éloignée unique en son genre. Les activités menées ont consisté notamment à établir un guide de la

province destiné à attirer à la fois les touristes et les investisseurs potentiels ainsi qu'une étude sur l'impact environnemental de l'industrie minière de la ville de Kadjaran, entreprise à la demande de la collectivité locale. Conjointement avec le PNUD, le Bureau a commandé une étude de faisabilité sur la création d'une pépinière d'entreprises dans la ville de Goris, axée sur la promotion des PME.

Pour aider à lutter contre le blanchiment d'argent et à réprimer le financement du terrorisme, le Bureau, à la demande des autorités arméniennes, a favorisé l'adoption d'un cadre législatif et la mise en place d'une unité de renseignement financier relevant de la Banque centrale d'Arménie. Il a organisé des conférences et facilité des programmes de formation pour favoriser l'intégration de l'Arménie dans les organisations internationales participant à la lutte contre la criminalité.

En vue de faciliter le commerce et les échanges, le Bureau, conjointement avec la fondation Eurasia, a lancé un projet pluriannuel visant à engager une concertation dans la région du Caucase du Sud sur les possibilités d'harmoniser les règlements et les politiques en matière de douane. Il a aidé à organiser un atelier sur les problèmes liés aux réformes juridiques et structurelles en rapport avec les échanges et le commerce et sur la promotion de la concertation entre les milieux d'affaires et les fonctionnaires dans toute la région.

En vue de renforcer la réforme de la législation économique, le Bureau, à la demande du Ministère du commerce et du développement économique, a organisé une série de tables rondes consacrées essentiellement à la réduction des barrières administratives et à l'amélioration de la conjoncture pour les PME. Les recommandations élaborées lors de ces discussions à propos de la réforme ont été incorporées dans le *Programme national pour le développement des PME 2006*.

Activités liées à la dimension humaine

Le Bureau a présidé le groupe de travail international sur les ques-

tions de médiation. Conjointement avec le BIDDH, il a contribué au renforcement des capacités du Bureau du Médiateur arménien grâce à des visites d'échange avec les institutions du Médiateur de Pologne et de Lituanie.

Promotion de la tolérance par la culture

Animé par la déclaration adoptée à la réunion de l'OSCE tenue à Cordoue en juin, le Bureau et le Ministère des affaires étrangères ont organisé un concert le 29 septembre en vue de promouvoir une culture de tolérance en Arménie. Des solistes arméniens renommés et le Sympho-Jazz Orchestra de la radiotélévision publique ont exécuté des œuvres du grand compositeur arménien Willi Weiner, dont la musique s'inspire des traditions culturelles de plusieurs nations. Une brochure spéciale trilingue relative aux engagements de l'OSCE fondés sur l'Acte final d'Helsinki, le Document de Copenhague de 1990, la Charte de Paris de 1990 pour une nouvelle Europe et la Déclaration de Cordoue a été publiée et distribuée aux invités lors de cette manifestation.

« Les manifestations de ce genre revêtent une importance énorme, » a déclaré M. Armen Arnautov-Sargyasan, Vice-Président du Centre culturel Menora, qui était le coorganisateur de la manifestation. « (Nous édifions) des ponts de compréhension mutuelle et de convergence à travers l'histoire, la culture, les traditions et l'art, ainsi que le respect, l'acceptation et l'appréciation de la riche diversité des cultures de l'ensemble de la planète. »

Environ 300 employés du système pénitentiaire seront formés tous les ans au centre de formation rénové récemment par le Bureau et le Ministère de la justice.

Sur la base de son projet d'observation des droits de l'homme dans l'armée arménienne, le Bureau a élaboré et présenté au Ministère de la défense et aux forces armées une série de recommandations portant notamment sur la création d'une filière indépendante pour la réception des plaintes des militaires et sur une formation plus systématique aux droits de l'homme.

Le Bureau a également tenu des consultations avec le Ministère du Travail et des questions sociales et avec celui de la Santé au sujet de l'amélioration des solutions de remplacement du service militaire en Arménie. Il a organisé une table ronde à laquelle ont participé les principales parties prenantes pour débattre des différents points de vue sur la pratique du service de substitution et trouver un dénominateur commun.

Environ 150 enfants handicapés ont tiré profit de la création d'un Centre communautaire dans la région de Noyemberyan avec le concours du Bureau. Ce centre favorise la socialisation et l'inclusion des enfants handicapés et fournit un soutien à leurs familles. Il sensibilise les autorités locales et les responsables communautaires à leurs problèmes.

Le Bureau a continué de coopérer étroitement avec les autorités arméniennes compétentes, le Défenseur des droits de l'homme et la société civile en ce qui concerne les plaintes individuelles en matière de droits de l'homme. Le traitement des plaintes par les autorités permet de mieux évaluer la situation en matière de droits de l'homme dans le pays et de mieux promouvoir ces droits. Le Bureau a en outre renforcé sa campagne de sensibilisation du public aux droits de l'homme en abordant la question des minorités religieuses et celle des solutions de remplacement au service militaire.

Le Bureau a aidé le Gouvernement à élaborer une législation contre la traite ainsi que des mécanismes efficaces fondés sur les droits de l'homme pour protéger et aider les victimes de la traite (Mécanisme national d'orientation). Il a organisé une série de tables rondes et de séminaires à l'intention des autorités arméniennes et des ONG actives dans ce domaine. Au milieu de 2005, il a resserré sa coopération avec le Bureau du Procureur général dans le domaine de l'application de la législation existante.

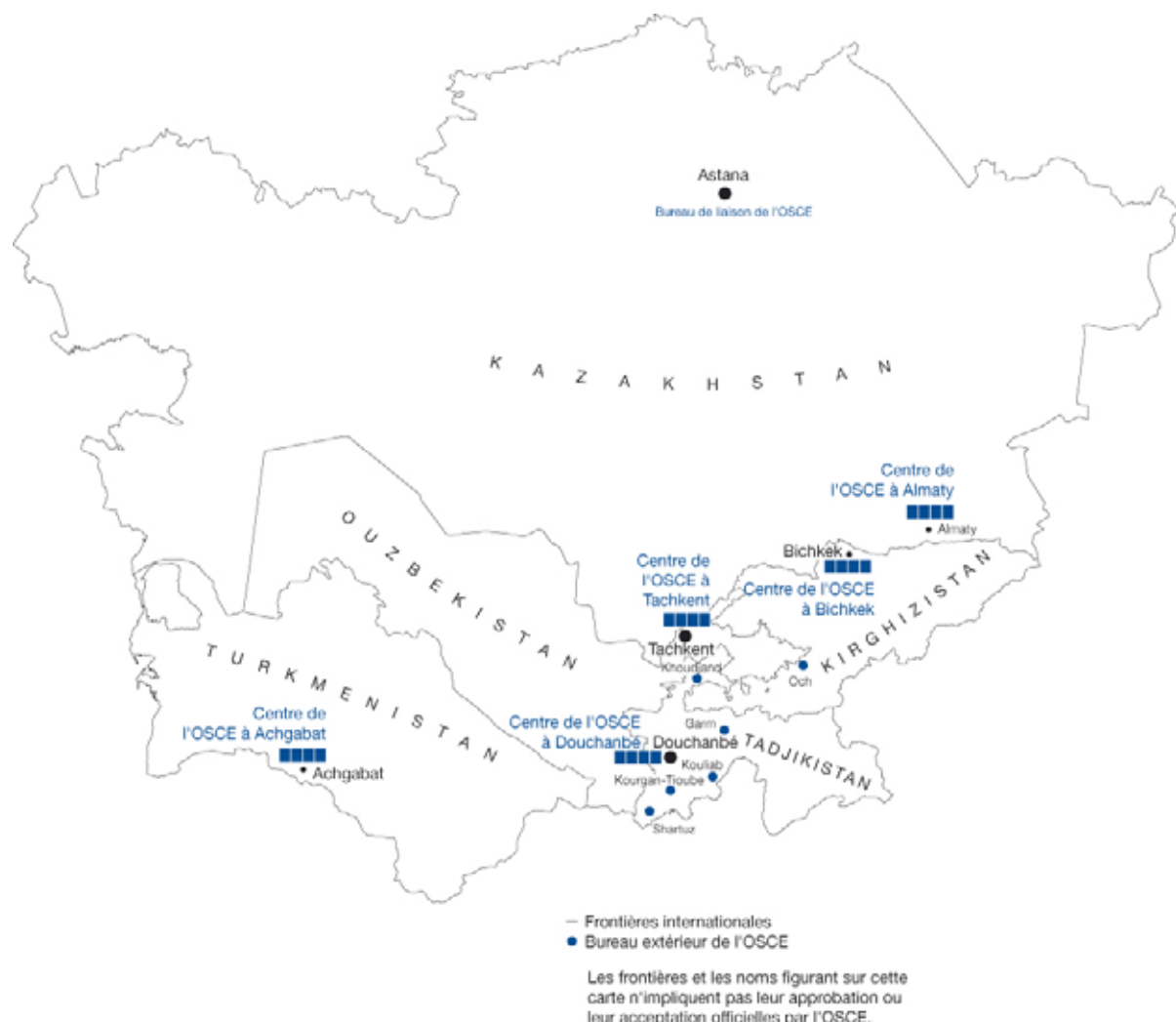
Le Bureau a coopéré avec le Gouvernement et d'autres partenaires internationaux aux fins de la mise en œuvre du *Plan d'action national pour la promotion des femmes*, adopté en 2004. Il a exécuté un projet destiné à sensibiliser les jeu-

nes étudiants au rôle des femmes dans la société et, conjointement avec le PNUD, il a favorisé la participation de femmes aux élections locales tenues à l'automne.

Le Bureau a également continué à suivre de près l'évolution de la situation dans le domaine de la liberté des médias. Le Groupe de travail sur la législation relative aux médias, présidé par le Bureau, a continué à servir de tribune ouverte pour l'échange d'informations, l'examen des problèmes et l'adoption de mesures conjointes pour améliorer la situation.

Chef du Bureau :
M. l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin
Budget révisé : 1 460 900 €
www.osce.org/yerevan

Asie centrale



Centre d'Almaty

Le Kazakhstan a été confronté en 2005 à de nouveaux défis dans les domaines de la sécurité, de la réforme de la législation et des élections. Prêtant une oreille attentive aux préoccupations du pays hôte, le Centre de l'OSCE à Almaty lui a fourni son soutien pour parvenir à un équilibre entre sécurité et droits de l'homme, stabilité et ré-

forme, droits et responsabilités. Les parlementaires kazakhs et le Centre se sont activement employés à faciliter la participation d'experts internationaux aux examens et aux analyses de projets de lois, de stratégies et de plans dans les domaines de la sécurité, de l'extrémisme, des organisations non gouvernementales (ONG), de la traite des êtres humains,

de la justice, de la lutte contre la corruption et des médias.

Le Centre d'Almaty a continué de s'intéresser aux besoins spécifiques des régions et il a transféré certaines de ses activités vers Astana, la nouvelle capitale. Il a accordé une attention particulière au renforcement de la coopération et de la confiance entre les institutions

publiques et démocratiques d'une part et entre la société civile et le grand public de l'autre. Compte tenu de leur rôle déterminant pour appuyer les processus démocratiques dans le pays, le Centre a ciblé spécialement les jeunes et les jeunes professionnels dans tous les domaines d'activité.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Moyens alternatifs de maintenir la sécurité. En coopération avec l'Unité d'action contre le terrorisme et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Centre a facilité des travaux de recherche, des visites, des tables rondes et des ateliers consacrés à l'analyse des risques et à la recherche d'alternatives non législatives appropriées pour prévenir et combattre les nouveaux risques sécuritaires tels que le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans le cadre de ces mesures préventives qu'il continue de privilégier, le Centre a favorisé le dialogue interethnique et interreligieux et assuré la formation de journalistes qui couvrent des questions relatives au terrorisme et à l'extrémisme. Il a également suivi les développements dans le domaine de la législation en matière de sécurité et facilité l'analyse et l'examen de lois nouvelles et modifiées. En prêtant son concours à la formation à la médiation, le Centre a contribué à renforcer les capacités d'experts d'ONG de toutes les régions du Kazakhstan en matière de prévention et de règlement de conflits.

« Je vote pour la première fois ! »

L'enseignant Evgeni Miasnikov a demandé aux élèves de sa classe de dixième année à l'École numéro un de la ville de Karaganda dans le Kazakhstan central ce qu'ils attendaient de la prochaine leçon qui s'inscrivait dans le cadre du programme « Je vote pour la première fois ! » exécuté par *Elections-2000*, financé par le Centre de l'OSCE, et soutenu par la Commission électo-

rale centrale et le Ministère de l'éducation.

L'un d'eux répondit : « De me rendre compte à quel point il importe de participer aux élections ».

Et un autre a déclaré : « D'être en mesure de comprendre pleinement ma responsabilité dans le choix que je fais ».

Dans sa classe de dixième année au Lycée 38, l'enseignant Oleg Balanetskiy a demandé à ses élèves si la participation aux élections était facultative. L'un d'eux lui répondit : « elle l'est. Mais vous devez aller voter car l'avenir de votre pays en dépend ».

Ces jeunes font partie des 7 000 élèves d'établissements d'enseignement secondaire de dix régions du Kazakhstan ayant participé au programme qui s'adresse aux élèves bientôt en mesure de voter. Les électeurs en âge d'aller à l'université représentent au moins 35 pour cent de l'électorat.

Le Centre a fourni une assistance et des services d'experts internationaux à la police kazakhe, en particulier dans les domaines de la formation de la police et de la police de proximité.

Education civique et participation des électeurs. A l'approche de l'élection présidentielle de décembre 2005, le Centre a prêté son soutien à deux campagnes nationales d'éducation et de mobilisation des électeurs qui s'adressaient spécialement aux jeunes et aux futurs électeurs.

Destruction d'armes et de munitions dangereuses. Pour répondre aux préoccupations sécuritaires et environnementales des autorités

kazakhes, le Centre a facilité des missions d'évaluation des besoins, des échanges d'informations et l'élaboration d'un concept pour le stockage et la destruction sans risques d'armes et de munitions excédentaires et dangereuses. Une attention particulière a été accordée aux risques sécuritaires posés par les composants toxiques de propergols. (Pour plus d'information à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 13.)

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Conformément aux engagements de l'OSCE, le Centre se préoccupe de plus en plus de la lutte contre la corruption, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Il a également poursuivi en 2005 ses activités à l'appui des petites et moyennes entreprises, du tourisme et de la sensibilisation aux questions environnementales ainsi que de l'accès à des informations en la matière.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Centre s'est activement employé à promouvoir la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et a contribué à la mise en place d'un cadre juridique et à l'établissement d'une agence nationale centrale chargée de recevoir, d'analyser et de diffuser des informations pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Centre a organisé

des ateliers et des voyages d'études pour aider le Kazakhstan à acquérir les compétences spécialisées nécessaires pour l'adoption de la législation et des outils administratifs s'y rapportant. Au cours de réunions régulières, des experts se sont concentrés sur un concept légal et institutionnel conforme aux normes internationales. Dans le prolongement des réunions d'experts, le Centre a organisé des activités de sensibilisation des parlementaires et du personnel ministériel.

Activités anti-corruption. Les autorités kazakhes ont invité le Centre à les aider dans leurs efforts visant à adhérer aux accords internationaux en la matière et à adopter une stratégie nationale et un plan d'action pour lutter contre la corruption. Le Centre a donc facilité la participation des autorités kazakhes au Plan d'action d'Istanbul de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et organisé une formation à l'intention des procureurs de district ainsi que des échanges d'informations avec des organismes de lutte contre la corruption d'autres Etats participants de l'OSCE.

ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

Convention d'Aarhus. Le Centre a fait porter l'essentiel de ses activités environnementales sur la promotion de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière environnementale. Dans le cadre d'une série de débats publics dans sept villes du pays, des activistes de la société civile et des représentants officiels ont évalué et commenté le Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus. Dans le prolongement de cette activité, le Centre a organisé des réunions consultatives entre ONG et principaux ministères ainsi que des réunions du Conseil écologique public visant à élaborer un code environnemental et un cadre pour l'établissement de centres Aarhus au Kazakhstan. Le Centre a également prêté son concours aux autorités environnementales kazakhes pour évaluer dans quelle mesure le pays était prêt, d'un point de vue technique et législatif, à adhérer au *Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants*

adopté à Kiev en 1993.

Activités liées à la dimension humaine

L'état de droit, le renforcement des capacités et l'appui à la société civile, ainsi que les activités de lutte contre la traite des êtres humains et les questions de parité des sexes étaient les principales priorités du Centre en 2005. Plusieurs projets de lois ayant été proposés et adoptés au cours de l'hiver et du début de l'été, le Centre a facilité plusieurs activités visant à encourager le débat public et continué de promouvoir la liberté des médias et d'améliorer les compétences journalistiques par le biais de *master classes*, destinées en particulier aux jeunes journalistes de la région.

Activités de lutte contre la traite des êtres humains. Le Centre a prêté son concours au Kazakhstan dans la lutte contre la traite des êtres humains. Pour aider le pays à élaborer un nouveau plan d'action national sur la lutte contre ce fléau, le Centre a, en étroite concertation avec le BIDDH, commandé une étude sur la traite des êtres humains, axée sur le travail forcé au Kazakhstan et les mécanismes nationaux d'orientation. En coopération avec le Ministère de la justice, le Centre a organisé un séminaire sur les résultats de l'étude et les recommandations visant à améliorer la protection des victimes de la traite. Ces résultats ont également servi pour la formation de membres d'ONG aux mécanismes nationaux d'orientation comme moyen de renforcer la coopération entre ONG et autorités dans la protection des droits des victimes de la traite.

Droits de l'homme. Le Centre a prêté son concours à la Commission présidentielle des droits de l'homme qui est chargée de coordonner le processus d'élaboration d'un *plan d'action national relatif aux droits de l'homme*. Il lui a fourni des services d'experts internationaux et a participé à ses réunions.

Le Centre a également encouragé et favorisé la ratification rapide en 2005 de deux pactes des Nations Unies : le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et*

culturels que le Kazakhstan a signés en 2003. Pour faciliter ce processus, le Centre a organisé une conférence sur la mise en œuvre d'accords internationaux et plusieurs autres activités de sensibilisation et de discussion.

Etat de droit. Le Centre a coopéré étroitement avec des experts du BIDDH pour offrir une assistance au Kazakhstan en formulant des observations sur plusieurs projets de lois, tels que la loi sur l'extrémisme, et sur les amendements à la législation relative à la sécurité nationale et aux organisations non commerciales. Les activités relatives à l'état de droit ont couvert un vaste éventail de questions, telles que l'autorisation judiciaire d'arrestation, des questions relatives aux enquêtes supplémentaires, l'observation des procès et la liberté de réunion.

Activités liées à l'éducation aux droits de l'homme. Le Centre a organisé une série d'activités éducatives telles qu'une formation aux droits de l'homme en langue kazakhe à l'intention d'enseignants et d'éducateurs d'écoles secondaires et des séances de formation aux droits de l'homme pour des élèves en droit et le personnel d'institutions pénitentiaires. Il a également facilité la coordination entre ONG et institutions gouvernementales travaillant sur ces questions.

Questions de parité des sexes. Les questions de parité des sexes, avec un intérêt particulier pour le renforcement de la participation des femmes à la vie publique, sont l'une des priorités du Centre. Il a travaillé en étroite coopération avec les autorités kazakhes et les institutions compétentes de l'ONU et a encouragé l'élaboration d'une stratégie pour l'égalité des sexes au Kazakhstan entre 2006 et 2016, qui a été adoptée le 29 novembre. Ces activités ont été menées en étroite coordination avec des ONG partenaires qui s'emploient à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes et les hommes en politique, ainsi qu'avec des organisations internationales, dont le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Dans ses activités connexes, le Centre s'efforce d'aller à la rencontre des groupes les plus vulnérables, tels que les victimes d'actes

de violence familiale. Il a organisé une formation à l'intention de 28 juristes d'ONG partenaires qui travaillent en tant que conseils pour ces victimes et les représentent dans les tribunaux. Il a par ailleurs organisé, conjointement avec l'ONG canadienne *Equitas*, des consultations entre ONG et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes.

Professionalisme et liberté des médias. Le Centre s'est activement employé à promouvoir le perfectionnement professionnel des journalistes locaux et un meilleur accès à l'information tant pour les médias que pour le public. Dans le prolongement du programme de master classes de 2004, il a organisé une série de formations spécifiques à l'intention de plus de 150 journalistes sur des questions ayant trait à l'économie, aux élections, à la sécurité, aux droits de l'homme et à la société civile. Il s'est également concentré sur le développement du journalisme d'enquête, son contexte déontologique et son cadre juridique. Dans le souci d'améliorer l'accès à l'information, le Centre a aidé à établir deux cafés Internet supplémentaires et à dispenser une formation à l'Internet à des journalistes locaux à Kostanay et Astana. Il a accordé une attention particulière aux connaissances des journalistes en droit, en particulier en ce qui concerne la défense contre la diffamation, ainsi qu'aux relations et à la coopération entre journalistes et services de presse gouvernementaux. A Almaty, le Centre a accueilli la septième Conférence des médias d'Asie centrale, qui avait pour thème le pluralisme des médias et l'Internet, et a ajouté une dimension régionale aux activités du Centre concernant les médias.

Chef du Centre :
M. l'Ambassadeur Ivar Vikki
Budget révisé : 1 683 900 €
www.osce.org/almaty

Centre d'Achgabat

Le Turkménistan a pris en 2005 un certain nombre de mesures en faveur du développement plus avant du pays. Une loi interdisant le travail des enfants a été mise en vigueur. Le pays a présenté son premier rapport au Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant et a commencé à assouplir la procédure d'enregistrement de certains groupes religieux.

Le Turkménistan a accordé la citoyenneté à plus de 13 000 anciens citoyens du Tadjikistan, essentiellement des Turkmènes de souche qui ont été déplacés au cours de la guerre civile au Tadjikistan et ont trouvé gîte et logis au Turkménistan.

Parmi les priorités du Centre en 2005 figuraient le renforcement de la sé-

curité aux frontières et la lutte contre le trafic de drogues, la contribution au développement d'une économie de marché, l'appui aux programmes nationaux de protection de l'environnement et la fourniture d'une aide au pays dans le cadre du processus de démocratisation et de réforme de la législation.

Le Centre a poursuivi ses efforts visant à intensifier sa coopération avec les autorités et la société civile du pays, a élargi ses activités avec les organisations internationales et mis spécialement l'accent sur la promotion de la participation du Turkménistan aux activités de l'OSCE.

La participation de représentants et de personnes privées turkmènes aux

activités de l'OSCE s'est intensifiée en 2005. Des représentants officiels ont participé à la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Washington en juillet, à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine à Varsovie en septembre et à des réunions de l'OSCE sur des questions de sécurité, sur le travail des organismes chargés de l'application de la loi, ainsi que sur des questions juridiques et humanitaires.

Le Centre a renforcé sa coopération avec la communauté internationale. En collaboration avec le Programme d'assistance technique de l'Union européenne à la communauté d'Etats indépendants (TACIS), le Centre a conti-

nué de mettre en œuvre un certain nombre de projets à long terme, tel qu'un projet de microcrédit pour des associations d'agriculteurs bénévoles et des cours d'informatique et d'anglais pour les employés des organismes d'Etat. Parmi les nouvelles initiatives conjointes figuraient des projets entrepris en coopération avec les ambassades du Royaume-Uni et des Etats-Unis, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Peace Corps des Etats-Unis et l'Agence américaine pour le développement international.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement des capacités des agents des services des frontières et des douanes.

Dans cette dimension, l'une des principales activités du Centre vise à accroître le professionnalisme et les capacités opérationnelles des services turkmènes des frontières et des douanes.

En avril, six membres des services des frontières et des douanes du pays ont pris part à un stage de formation d'une durée d'une semaine dans le sud de l'Allemagne, qui était organisé par le Centre d'Achgabat avec l'appui du Gouvernement turkmène et du Ministère allemand des finances. La formation s'est déroulée à des postes frontières entre l'Allemagne, la France et la Suisse et a comporté la visite d'un centre régional et d'un bureau d'enquêtes pénales des douanes. Les participants ont observé comment d'autres pays faisaient face à un trafic frontalier intense et se sont familiarisés avec les techniques les plus récentes de prévention du trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains et de transfert illégal de ca-

pitaux ainsi que d'enquête en la matière.

Table ronde sur la coopération transfrontière.

En septembre, le Centre a organisé pendant deux jours une table ronde sur la coopération transfrontière axée sur l'équilibre approprié entre impératifs légitimes de sécurité des frontières et principes de libre-circulation des biens et des personnes à travers les frontières. La table ronde a réuni des représentants des services des frontières et des douanes ; du service d'inscription des citoyens étrangers ; du Bureau du Procureur général ; des Ministères de la défense, de la justice et de la sécurité nationale ; et des spécialistes allemands, russes et turkmènes, ainsi que de l'OTAN, du Centre Marshal et de la Commission européenne.

« Une frontière est plus qu'une ligne de division géopolitique. C'est le point où les pays doivent coopérer le plus efficacement possible pour la sécurité et la prospérité de tous. »

M. l'Ambassadeur Ibrahim Djikic
Chef du Centre d'Achgabat

Formation pratique à la maîtrise des armements. Un stage de formation d'une durée de deux semai-

nes portant principalement sur la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE a été organisé à l'intention de spécialistes turkmènes de la maîtrise des armements. Tenu en novembre et en décembre au Centre de vérification des forces armées allemandes à Geilenkirchen, le stage leur a également permis de participer en direct à une inspection de vérification en Suisse.

Projet ONU-OSCE sur l'identification et l'analyse des drogues.

En coopération avec le Bureau de l'ONUDC au Turkménistan, le Centre a organisé deux stages de formation pratique d'une durée d'une semaine sur l'amélioration des capacités d'enquête et d'interdiction du personnel turkmène chargé de l'application de la loi dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue. Les stages de formation, qui se sont déroulés en octobre et en novembre, ont porté sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues et ont permis aux participants de mener des stages de formation à l'intention des agents chargés de lutter contre le trafic de drogue aux postes de contrôle aux frontières.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui au développement économique. Le Centre a mené à bien un projet en coopération avec le Service des impôts du Turkménistan visant à améliorer le mécanisme d'imposition en introduisant des technologies de l'information et des procédures comptables modernes, ce qui permettra une perception efficace et fiable des impôts et contribuera à réduire la corruption dans le système.

Dans le cadre d'une initiative coopérative avec le Programme TACIS de l'Union européenne, le Centre a continué d'apporter son soutien à un petit fonds auto-renouvelable de microcrédits pour quatre associations d'agriculteurs volontaires dans deux régions du Turkménistan. En coopération avec l'Ambassade de Grande-Bretagne, le Centre a prêté son concours au projet de création d'emplois pour les jeunes, qui a été mis en œuvre sur la côte de la mer Caspienne et a couvert plusieurs districts ruraux. Le but du projet était de fournir aux jeunes des informations sur l'activité indépendante et, grâce à des séminaires et à des centres de ressources, d'améliorer leur accès à la formation professionnelle. En collaboration avec l'Ambassade de Grande-Bretagne et l'Institut international Winrock pour le développement de l'agriculture, le Centre a lancé un projet d'appui à un centre de ressources et un programme de formation pour une coopérative agricole dans la région de Dashoguz du Turkménistan septentrional. Ce projet favorisera le développement des techniques agricoles locales et contribuera au renforcement des capacités dans le domaine des pratiques commerciales et de marketing.

Les agriculteurs acquièrent des compétences de gestion.

En octobre, en coopération avec TACIS, le Centre de l'OSCE a élargi son fructueux projet de microcrédits à l'intention des associations d'agriculteurs volontaires après que les quatre associations participantes aient remboursé le crédit qui leur avait été alloué en 2004 et qu'elles avaient investi dans du bétail, des semences et du matériel indispen-

sable pour développer leurs entreprises. Dans le cadre du programme élargi, les partenaires ont organisé des formations en informatique et à la planification d'entreprise à l'intention de représentants de chacune des associations.

« Ce stage de formation a doté les associations d'agriculteurs volontaires des compétences qui leur sont nécessaires pour passer à l'étape suivante dans leur travail, tirer parti au maximum du programme de microcrédits et entamer des projets coopératifs plus complexes qui leur sont propres », a déclaré Farhat Orunov, le coordonnateur local du projet. « Tous commencent à comprendre qu'ils ne sont pas seulement des agriculteurs, mais également des entrepreneurs. »

Promotion de la sensibilisation à l'environnement. Le Centre a poursuivi sa coopération avec le Ministère turkmène de la protection de la nature, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur de l'environnement. En plus du soutien apporté à la publication de 2 500 exemplaires du premier manuel en turkmène sur l'écologie, le Centre a également appuyé une conférence organisée par le Ministère de la protection de la nature pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action. Plus de 80 représentants de divers ministères, instituts de recherche, associations publiques et organisations internationales de tout le pays y ont participé.

En coopération avec l'Ambassade des Etats-Unis, le Centre a financé l'établissement de centres de ressources dans plusieurs régions afin d'accroître les capacités de la Société de la conservation de la nature du Turkménistan, une organisation environnementale publique agréée qui compte plusieurs milliers de membres.

Lutte contre le financement du terrorisme. En décembre, un atelier d'une durée de deux jours a porté principalement sur les outils juridiques et administratifs pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dix-huit hauts fonctionnaires représentant la Banque centrale du Turkménistan, la Cour suprême, les Ministères des affaires étrangères et de la défense ainsi que les orga-

nismes chargés de l'application de la loi ont participé à cet atelier qui était organisé par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, l'ONUUDC, le Gouvernement turkmène et le Centre de l'OSCE. Des experts internationaux y ont présenté les principaux instruments internationaux relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme ainsi que les institutions qui s'occupent de ces questions et ont aidé les participants à cerner les besoins pour le développement plus avant de la législation turkmène.

Activités liées à la dimension humaine

Soutien à la réforme législative.

Le Centre a continué d'offrir l'expertise et des avis juridiques de l'OSCE sur les meilleures pratiques pour la réforme législative du pays.

Démocratisation et société civile.

Dans ce domaine, le Centre a favorisé la participation de représentants de la société civile à des séminaires à l'étranger, offert des possibilités de formation à des étudiants et financé les activités de diverses organisations non gouvernementales (ONG). Il a également prêté son concours à un camp d'été pour jeunes axé sur des questions de santé et de sécurité et parrainé, en coopération avec l'UNICEF, un concours artistique pour les enfants à l'occasion de la Journée internationale de la protection de l'enfance. Le Centre a donné aux ONG locales des conseils sur la façon d'appréhender la législation relative aux organisations publiques. Il a également continué de financer une « clinique juridique » qui a fourni à des citoyens turkmènes plus de 200 consultations juridiques gratuites sur des questions allant de la citoyenneté aux droits de propriété.

Promotion de l'éducation

Le Centre a fourni un appui à la publication d'un dictionnaire trilingue de la santé (turkmène, russe et anglais) élaboré et publié par des volontaires des Peace Corps des Etats-Unis en coopération avec des agents de santé et des professionnels de l'éducation locaux. Le Centre s'est employé à promouvoir le programme de maîtrise en sciences

politiques de l'Académie de l'OSCE à Bichkek et il a dispensé un module sur le Turkménistan aux étudiants de l'Académie.

Le Centre a sélectionné des étudiants de tout le Turkménistan et financé leur participation au Réseau des jeunes d'Asie centrale de l'OSCE, un projet lancé en 2004 et axé sur le renforcement de la tolérance et de la compréhension à l'échelle régionale.

En étroite coopération avec le Programme TACIS de l'UE, le Centre a continué de fournir un appui à la formation en informatique et à la langue anglaise des agents des douanes et des employés des établissements de soins et d'enseignement dans tout le pays.

Promotion des droits de

l'homme. En juin, en coopération avec l'Institut national turkmène pour la démocratie et les droits de l'homme, le Centre a organisé deux séminaires sur la législation internationale relative aux droits de l'homme. Ces séminaires, qui ont eu lieu à Mary et Turkmenbashi, ont réuni des représentants du Parlement, du Bureau du Procureur général, de la police, de l'Association du Barreau et du Service des frontières. Ils ont abordé des questions allant du développement historique des droits de l'homme et de l'état de droit à la mise en œuvre des normes du droit international et des procédures internationales de notification.

Observation. Tout au long de l'année, le Centre a continué de recevoir un nombre non négligeable de plaintes individuelles concernant notamment l'absence de respect des garanties d'une procédure régulière, le non-respect des droits de propriété et des restrictions sur la liberté de circulation. Le Centre a prodigué des conseils juridiques à des particuliers et a régulièrement porté certaines affaires à l'attention des autorités.

Quatre journalistes du Turkménistan ont remporté des prix lors du cinquième Festival du journalisme environnemental d'Asie centrale, qui s'est déroulé à Almaty en novembre. Le concours visait à identifier les meilleurs articles de journaux, documentaires et programmes de télévision et de radio sur des questions environnementales présentés par des journalistes de

toute l'Asie centrale. Le Centre de l'OSCE à Achgabat a permis à huit journalistes turkmènes de participer à cet événement.

Chef du Centre :

M. l'Ambassadeur Ibrahim Djikic

Budget révisé : 1 050 600 €

www.osce.org/ashgabad

Centre de Bichkek

L'année 2005 a été une année bien remplie pour le Centre de l'OSCE à Bichkek. Des changements rapides intervenus dans le contexte politique et social ont placé le Kirghizistan à la une de l'actualité pendant une bonne partie de l'année et exigé une prompt réaction de l'OSCE. La population est descendue dans les rues du pays à la suite des élections législatives

en février et en mars 2005, obligeant le Président à fuir le pays et, finalement, à démissionner. Une élection présidentielle anticipée s'en est suivie. Devant ces changements, le Centre a élaboré un plan de travail pour aider le pays à répondre à ses besoins immédiats et à plus long terme. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 24).

En dépit de ces bouleversements, le Centre est également parvenu à mettre en œuvre les activités prévues à l'avance pour l'année. Il a centré ses efforts sur les domaines suivants : renforcement de la stabilité politique et réforme législative, amélioration de la situation en matière de droits de l'homme et assistance au développement des médias, sécurité écologique,

développement de l'économie et bonne gouvernance. L'Organisation maintient un engagement de longue durée dans le pays à l'égard de la réforme de la police et de l'Académie de l'OSCE à Bichkek. En 2005, le Centre a mis en place un réseau de coordonnateurs de projets dans les régions du Kirghizistan afin d'accroître son rayon d'action.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Elections. Le rythme des réformes est allé en s'accroissant à l'issue des événements de mars. Le Centre a entrepris et appuyé diverses activités au cours des premières élections législatives le 27 février et de l'élection présidentielle du 10 juillet. Il a concentré son action sur l'assistance juridique et technique à la Commission électorale centrale (CEC), l'éducation des électeurs, la formation d'observateurs nationaux et l'élaboration de mécanismes d'alerte précoce en cas de violences liées aux élections. Le mécanisme de coordination des élections, instauré par le Centre en 2004, a permis d'orienter efficacement l'assistance internationale. A l'issue des élections, le Centre a travaillé avec plusieurs groupes pour promouvoir la réforme électorale.

Formation : Académie de l'OSCE à Bichkek. Par le biais de l'Académie de l'OSCE, l'Organisation investit dans les futurs décideurs d'Asie centrale. Fondée en 2002, l'Académie est un institut d'études et de recherche qui propose des programmes de formation pour experts et chercheurs sur les questions de sécurité régionale en mettant l'accent sur l'Asie centrale. L'Académie offre à un nombre restreint d'étudiants la possibilité de suivre un programme de maîtrise en sciences politiques (Asie centrale). La première promotion de 36 étudiants a obtenu son diplôme dans le cadre du programme de 2004/2005 le 1er juillet 2005. D'un groupe compétitif, l'Académie a sélectionné

en 2005 une nouvelle classe de 27 candidats originaires des cinq pays d'Asie centrale. L'Académie permet à ses étudiants d'acquérir de l'expérience dans un cadre de travail professionnel.

Police

Le Programme d'assistance de l'OSCE à la police et le Ministère kirghize de l'intérieur œuvrent conjointement dans le cadre d'un effort à long terme visant à transformer la milice kirghize en un service de police moderne.

Les événements politiques qui se sont produits en mars ont abouti à une détérioration presque complète de l'ordre public dans le pays. Pour remédier à cette situation, l'OSCE a élaboré un programme transitoire ciblé d'appui d'une durée d'un an.

Police multiethnique.

L'introduction d'une police multiethnique peut contribuer à renforcer la stabilité interethnique et l'intégrité sociale. L'OSCE et l'Académie kirghize de management ont organisé une série de projets à l'intention d'officiers de police de haut rang et des enseignants et cadets des écoles de police. Ces projets visent également à faciliter l'accès de représentants des minorités nationales aux structures de police.

Médias. L'action de l'OSCE porte actuellement sur les domaines suivants : fournir un appui juridique aux journalistes, contribuer à la transformation des médias d'Etat, assurer une formation en journalisme pour les services de presse de l'Etat, et promouvoir les centres d'appui aux médias régionaux ainsi

que l'accessibilité à l'Internet dans tout le Kirghizistan. L'Institution du Commissaire des médias, qui est partiellement financée par l'OSCE, fournit un appui juridique. Le Programme d'appui aux médias mis en place par le Centre s'est concentré sur l'observation des médias pendant les élections législatives et présidentielles.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Développement économique. En 2005, le Centre s'est employé à stimuler le développement de petites et moyennes entreprises (PME) et d'associations professionnelles, à attirer l'investissement étranger direct et à créer davantage de possibilités d'emploi pour les jeunes. Le Centre a également appuyé des initiatives visant à promouvoir le tourisme, à améliorer le cadre légal et réglementaire des PME, à consolider l'institution de l'arbitrage par un tiers et à promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes rurales. En coopération avec une organisation non gouvernementale (ONG) locale, le Centre a organisé des programmes de formation de formateurs pour améliorer les capacités des communautés locales et du secteur public à appliquer un programme spécial d'emploi à l'intention de groupes socialement vulnérables.

Compte tenu du taux de chômage élevé chez les jeunes, le Centre et la fondation publique *Career and Employment Centre* ont exécuté un projet d'autonomisation des jeunes. Des étudiants d'université ont suivi

des cours périscolaires de commerce appliqué et ont reçu une formation préalable à l'emploi dispensée par des employeurs locaux. Le Centre a également coopéré avec le Secrétariat du Conseil national pour le développement de la femme et de la famille de la République kirghize sur la question cruciale de l'élimination de la discrimination latente à l'égard des femmes à la recherche d'un emploi et de l'amélioration de l'accès aux ressources économiques pour les femmes rurales.

Sécurité environnementale. Le Centre a prêté son concours au développement institutionnel et au renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité environnementale à l'échelon national et régional. Il s'est félicité d'une série d'initiatives visant à appliquer les conventions environnementales internationales. Il a également encouragé le journalisme environnemental en sensibilisant les communautés le long de la frontière kirghize-tadjike aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement et à l'utilisation des ressources en eau. En coopération avec le Ministère kirghize de l'écologie et des situations d'urgence et une ONG locale, le Centre a organisé des débats sur le Rapport national relatif à la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus.

Bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux. Le Gouvernement est conscient du fait que la corruption généralisée représente un frein majeur pour la croissance et une menace pour la prospérité. Le Centre a donc accordé une attention particulière aux questions relatives à la lutte contre la corruption. Il a prêté son concours aux autorités qui identifient actuellement les priorités d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et de son plan d'action, priorités parmi lesquelles figurent la création d'un organisme indépendant de lutte contre la corruption.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme constitutionnelle et législative. En 2005, le Centre a soutenu la réforme constitutionnelle. Il a prêté son concours au BIDDH et à

la Commission de Venise pour fournir une évaluation d'experts d'un projet d'amendement, qui permettra de mettre le cadre juridique du pays en conformité avec ses obligations internationales. En coopération avec le BIDDH, il a également fourni des avis d'experts sur plusieurs autres projets de lois relatifs, par exemple, au barreau et à l'Association du barreau. Il a encouragé les autorités à abolir la peine de mort et à humaniser davantage la législation pénale.

Promotion de l'équilibre entre les sexes et lutte contre la traite des êtres humains. L'OSCE s'est employée à promouvoir le rôle moteur des femmes et l'équilibre entre les sexes dans la prise de décisions. Afin d'établir un dialogue avec les femmes, qui ont joué un rôle déterminant dans la vie politique et publique du pays cette année, le Centre a fourni un appui à une série de réunions visant à sensibiliser davantage les femmes aux moyens pacifiques et constructifs d'exprimer leurs intérêts et de les défendre. Le Centre et le Conseil national kirghize pour la lutte contre la traite des êtres humains ont commencé à élaborer un nouveau plan d'action national sur la lutte contre la traite 2006-2008.

Bureau extérieur d'Och

En 2005, le Bureau extérieur d'Och a concentré son action sur les processus électoraux en observant l'évolution de la situation à l'issue des événements de mars dans les provinces méridionales de Djalalabad et d'Och. Le Bureau extérieur a contribué à organiser et à faciliter des activités de renforcement de la confiance à l'intention des organismes chargés de l'application de la loi et des responsables locaux afin d'apaiser les tensions qui étaient apparues au cours des événements de mars. A la suite des violences qui se sont produites au printemps à Andijan, dans l'Ouzbékistan voisin, les provinces d'Och et de Djalalabad ont accueilli des réfugiés. Le Bureau extérieur a observé la situation dans le camp de réfugiés d'Och en coopération avec d'autres partenaires internationaux et a organisé plusieurs activités de renforcement de la confiance afin d'y réduire les tensions provoquées par la présence de plus de 400 personnes. Le Bureau extérieur a égale-

ment suivi les procédures de demandes d'asile gérées par le Département des migrations du Ministère kirghize des affaires étrangères et le système des tribunaux afin de veiller à la transparence et à l'équité des procédures. La majorité des demandeurs d'asile a obtenu le statut de réfugié et a été accueillie par des pays tiers. Quatre des réfugiés ont été transférés dans des installations de détention provisoire en attente de leur procès.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Le Bureau extérieur a travaillé en étroite coopération avec des organisations locales de médias pour créer un centre de ressources pour journalistes dans la province méridionale de Batken. Le Centre a accueilli plusieurs activités visant à renforcer les capacités des journalistes à relater, rédiger et éditer des informations ainsi qu'à favoriser l'interaction entre presse gouvernementale et journalistes indépendants. Les activités de développement des médias ont également inclus la fourniture d'un soutien technique à une station radio à Kyzyl Kia pour lui permettre d'émettre à plus grande distance et de couvrir des zones isolées. Le Centre de ressources pour les médias a aidé Och TV à produire et à diffuser des documentaires sur la situation dans ces zones peu accessibles.

Développement économique. Le Bureau extérieur s'est concentré sur l'amélioration du climat des affaires dans le Sud du Kirghizistan en donnant aux entreprises locales les moyens d'intervenir auprès des autorités tant locales que centrales en faveur de leurs intérêts économiques. Ces initiatives visaient à accroître la participation du monde des affaires du Kirghizistan méridional à la prise de décisions relatives à la politique et à la législation économiques. La question du chômage et de ses conséquences pour le développement de l'économie locale était une autre priorité. Le Bureau a apporté son soutien aux structures locales d'enseignement et à l'organisation de formations spécialisées spécifiques à l'intention des jeunes et des chômeurs. Il a travaillé en étroite coopération avec le Ministère du travail et de la pro-

tection sociale pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables en organisant un certain nombre d'activités de planification sociale participative.

Activités relatives aux droits de l'homme et à la lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau extérieur a créé un centre des droits de l'homme et de défense d'intérêts qui est utilisé par la plupart des ONG s'occupant des droits de l'homme dans le Sud du Kirghizistan pour s'y réunir et mener des campagnes de sensibilisation et de lobbying sur des questions urgentes. La traite des êtres humains était également une priorité en 2005. En coopération avec des ONG locales, le Bureau extérieur a mené à bien plusieurs initiatives de sensibilisation qui visaient à expliquer la traite des êtres humains à ses victimes potentielles tels que les travailleurs du sexe à des fins commerciales et les travailleurs migrants.

Nuripa se rétablit après avoir été une victime de la traite des êtres humains

Nous avons rencontré une victime de la traite des êtres humains par l'intermédiaire d'une femme dénommée Gulbara originaire du district d'Uzgen dans la province d'Och.

La jeune femme et son mari ont accepté un emploi au Kazakhstan pour un bon salaire journalier. A leur arrivée, elle découvrit que ce travail promis de longue date n'était pas disponible. Au lieu de cela, il lui fut ordonné de travailler sur une plantation de tabac. Elle y travaillait dur mais sans jamais être payée.

« Pendant longtemps, nous n'avions pas d'argent. Ils nous faisaient chaque fois des promesses et ne nous fournissaient même pas de soins médicaux », nous déclara Nuripa, une jeune femme de 22 ans originaire d'Uzgen.

Elle et son mari décidèrent de partir, mais ils n'avaient pas assez d'argent pour retourner au Kirghizistan. C'est là que l'OSCE est intervenue.

« Nous avons évalué ses besoins et lui avons proposé des cours d'informatique dans le cadre de notre projet de lutte contre la traite des êtres humains dans le Sud du Kirghizistan. Après avoir suivi le cours avec succès, Nuripa a obtenu un emploi d'administratrice

de systèmes dans une école locale », a déclaré Jérôme Bouyjou, Chef du Bureau extérieur d'Och.

« Volontaire et déterminée, Nuripa décida qu'elle en voulait davantage. Elle demanda à l'OSCE et à ses partenaires de lui permettre de participer à d'autres cours disponibles, notamment de couture. Elle suit actuellement ces cours. »

Chef de la Mission :
M. l'Ambassadeur Markus Mueller
Budget révisé : 2 454 800 €
www.osce.org/bishkek

Centre de Douchanbé

En 2005, le Centre de Douchanbé a lancé un projet de sécurité et militaire visant à détruire les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions conventionnelles et a poursuivi ses activités de déminage. Ses activités politiques ont porté principalement sur l'amélioration de la législation électorale

et la sensibilisation des jeunes à leurs droits civiques et politiques.

Le Centre a assisté le Gouvernement tadjik dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté et l'élaboration d'une stratégie environnementale nationale. Il s'est employé à réduire la dégradation des écosys-

tèmes et s'est attaqué aux dangers des déchets radioactifs.

Le Centre a aidé le Gouvernement à progresser dans le domaine de la réforme judiciaire et à s'acquitter d'autres obligations relatives aux droits de l'homme. Il a contribué au développement de médias régionaux et aidé à

former de jeunes journalistes. Il a en outre sensibilisé les organisations non gouvernementales et les autorités à des questions telles que la parité des sexes et la lutte contre la traite des êtres humains et a renforcé leurs capacités dans ces domaines.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Petites armes, munitions conventionnelles et déminage. Le Centre a lancé un programme de destruction de 21 tonnes de munitions en excédent et de 26 000 pièces d'armes légères et de petit calibre. En juin, le Gouvernement norvégien a envoyé sur place un conseiller technique pour fournir un appui à la mise en œuvre de cette initiative. Les Etats-Unis, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suède ont fait des promesses de dons. Le programme vise, dans un premier temps, à consolider les capacités nationales de destruction des armes conventionnelles. A cette fin, un centre de formation à la neutralisation de munitions et un site de démolition ont été inaugurés en novembre à Lohur, à 30 kilomètres de Douchanbé. Une équipe française y a formé 13 stagiaires des Ministères de la défense et de l'intérieur en procédant à la destruction de 8,5 tonnes de munitions. D'autres objectifs sont de renforcer les capacités de destruction d'armes légères et de petit calibre, d'améliorer la sécurité des stocks de ces armes, et de construire une installation de stockage de munitions à l'intention du Comité tadjik pour la protection des frontières de l'Etat.

Le Centre a prêté son concours au Ministère de la défense pour connecter à nouveau son Centre de vérification au réseau de communications de l'OSCE, créé à titre d'aide à la mise en œuvre du Document de Vienne 1999 qui énonce des procédures pour l'échange d'informations, la coopération, ainsi que des visites et des activités d'observation dans le domaine militaire entre Etats participants. Des

inspecteurs tadjiks ont été formés à la mise en œuvre du Document de Vienne, le Centre prévoyant un certain nombre d'inspections au titre de ce document en 2006.

Le Centre a alloué 360 000 euros à son programme d'action contre les mines. L'ONG *Fondation suisse de déminage*, partenaire d'exécution, a déminé 125 000 mètres carrés de terres. Elle a également détruit 4 546 tonnes de munitions non explosées, 1 032 mines antipersonnel et une mine antichar. Dans le souci de renforcer les capacités nationales, elle a dispensé des formations dans des domaines tels que le traumatisme médical, le déminage de base et l'arpentage.

Elections et dialogue politique. Le Centre a mis à profit les réunions du Conseil public tadjik pour promouvoir un dialogue ouvert entre le Gouvernement et la société civile. Le Conseil réunit 70 représentants d'organismes publics, de partis politiques et de la société civile pour évoquer des questions sociales préoccupantes et parvenir à un consensus en la matière. Une série de séminaires a en outre permis de sensibiliser l'opinion publique à la relation entre la loi et la religion et de promouvoir la tolérance dans le Tadjikistan méridional. Des camps d'été ont permis de dispenser une formation civique à des jeunes.

Des séminaires auxquels ont participé des membres des commissions électorales et quelques 1 600 représentants de l'Etat ont contribué à améliorer la capacité des partis politiques à se présenter en prévision de l'élection parlementaire du 27 février.

Lutte contre le terrorisme. Des conférences, des campagnes de

sensibilisation et la publication de brochures sur les causes et les objectifs du terrorisme international ont permis d'empêcher la propagation d'idées extrémistes et du terrorisme. Elles ont également appris aux participants comment se protéger individuellement du terrorisme.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Renforcement des capacités des petites entreprises. A l'appui du programme de réduction de la pauvreté lancé par le Gouvernement, le Centre a financé de nombreux projets de développement de petites entreprises dans les régions, permettant à leurs bénéficiaires de démarrer leur propre entreprise. Bon nombre de ces projets étaient axés sur l'Est et le Sud nécessitant du pays et ont dispensé des formations dans des domaines tels que la couture et la boulangerie pour permettre aux femmes dont les maris sont partis travailler à l'étranger de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Des camps d'été, dont deux avec des étudiants kirghizes et afghans, ont permis à des jeunes désireux de lancer leur propre entreprise d'acquérir les compétences de base nécessaires pour ce faire.

Droits des travailleurs migrants. Des centaines de milliers de citoyens tadjiks, pour la plupart des hommes, partent chaque année à l'étranger, essentiellement en Russie, pour y trouver du travail. Beaucoup ne sont pas informés des conditions à remplir en matière d'immigration et d'immatriculation et deviennent des migrants en situation irrégulière. Le Centre et

L'Organisation internationale pour les migrations financent depuis 2004 un centre d'information pour les candidats à l'émigration.

Soutien à la réforme agraire. Depuis 1996, le Tadjikistan réorganise les grandes fermes d'Etat et collectives en coopératives. En 2004, pour faciliter la réforme agraire, le Centre a lancé un projet visant à fournir une formation aux agriculteurs pour faire en sorte qu'ils comprennent leurs droits et leurs options en matière d'occupation des terres. En 2005, l'ONG partenaire, l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement, a organisé des sessions de formation sur les exploitations agricoles en cours de réorganisation.

Commerce transfrontalier. Le Centre s'emploie depuis 2004 à promouvoir le développement du commerce entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. En octobre, une conférence internationale sur le développement des échanges entre pays bordant la région du Pamir a eu lieu à Khorog, le centre administratif de la région de Badakhshon. La conférence a suscité un certain nombre de transactions commerciales transfrontalières.

Stratégie environnementale et éducation environnementale. Le Centre a prêté son concours au Tadjikistan dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie environnementale nationale pour 2005-2020. Cette stratégie vise à améliorer la législation ainsi que les capacités institutionnelles et à fixer des priorités pour résoudre les problèmes écologiques. Après une formation et des campagnes de sensibilisation en 2004, les habitants de la vallée du Rasht dans le Sud-Est du Tadjikistan ont planté 500 000 plants de leur propre initiative, soit bien plus que les 12 500 envisagés dans le cadre du projet. Ces arbres contribueront à faire cesser la dégradation et l'érosion des sols.

Des séminaires de sensibilisation de l'opinion à la pollution causée par les déchets radioactifs ont permis de promouvoir l'utilisation appropriée des ressources en eau et d'accroître les capacités des communautés locales à gérer les catastrophes naturelles.

Convention d'Aarhus. Le Centre

Aarhus à Douchanbé, que l'OSCE a établi en 2003, a aidé à rédiger une loi sur la protection de l'environnement, publié des dossiers d'information et créé un site web (www.aarhus.land.ru) sur la Convention d'Aarhus, qui énumère les droits environnementaux publics. Le Centre a organisé des séminaires et des auditions publiques auxquels ont participé les communautés et les autorités locales pour mieux faire connaître la Convention. L'OSCE a ouvert un deuxième centre à Khoudjand, dans le nord du Tadjikistan, dans le cadre des programmes des Nations Unies pour l'environnement et le développement ainsi que de l'initiative de l'ONU, de l'OSCE et de l'OTAN pour l'environnement et la sécurité.

Des patrouilles vertes et des camps d'été sur l'écologie ont formé un millier d'étudiants dans tout le Tadjikistan sur des questions environnementales. Dans la région méridionale de Kourgan-Tioube, 2 100 personnes ont suivi une formation sur les conséquences de la dégradation des écosystèmes pour la sécurité humaine.

Activités liées à la dimension humaine

Sensibilisation aux droits de l'homme. La faible sensibilisation aux droits de l'homme au Tadjikistan a incité le Centre à former et à informer la population sur les droits de l'homme et l'état de droit. L'Ecole d'été de l'OSCE sur les droits de l'homme a préparé de futurs dirigeants aux normes et aux engagements en la matière.

En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre a contribué à faire d'un petit projet d'éducation aux droits de l'homme pour écoles secondaires le premier programme global en la matière s'étendant au pays tout entier. Une majorité d'écoles pourrait bientôt participer à ce programme.

Réforme législative, judiciaire et pénitentiaire. Le Centre a prêté son concours au Gouvernement pour identifier les failles dans le système judiciaire et a formé des membres d'ONG à l'observation et à l'analyse des procès conformément aux normes internationales

pour des procès équitables. La simple présence d'observateurs nationaux, une nouveauté au Tadjikistan, a contribué pour beaucoup à sensibiliser de nombreux tribunaux aux normes d'équité des procès.

Une culture de l'état de droit signifie également que les citoyens ordinaires ont accès à la justice. Dans le cadre de son projet sur les plaintes individuelles pour violations des droits de l'homme, le Centre a financé une formation dispensée à des juristes de toutes les régions pour leur permettre de mieux venir en aide aux victimes de violations.

Une table ronde a mis en évidence l'humanisation du code pénal tadjik, les alternatives à l'emprisonnement, et les efforts conjoints déployés par le Gouvernement et la société civile pour développer les peines de substitution.

Droits des minorités. Une enquête sur les minorités et un site web créé en 2005 entendent donner un aperçu de la situation des minorités nationales et offrir au Gouvernement un meilleur cadre pour sa politique.

Développement des médias. Le Centre a élargi les activités du Centre de ressources pour les médias inauguré en 2004 en offrant aux journalistes une formation sur les techniques journalistiques et les technologies de l'information. Le cours intensif d'une durée d'un mois de *Master en journalisme de télévision* a enseigné à 13 jeunes les rudiments du journalisme de télévision, de la manière de tenir une caméra de télévision à la production de programmes d'information. Afin d'améliorer la qualité de la couverture de l'actualité sur Internet dans la vallée de Ferghana, l'Agence de presse en ligne *Varorud* (www.varorud.org) a été rénovée et son personnel a bénéficié d'une formation complémentaire.

Le Centre de Douchanbé a continué d'apporter son concours aux journaux régionaux *Kulyabskaya Pravda* (en russe et tadjik) et *Bomdod* (en tadjik) dans le Tadjikistan méridional, ainsi qu'au magazine de langue ouzbèke *Nafosat* pour la minorité ouzbèke.

Sensibilisation aux questions de parité des sexes. Le Centre a or-

ganisé des sessions de formation aux questions de parité des sexes à l'intention du personnel de l'Institut de formation des employés de l'Etat tadjik. Ce projet, qui se poursuivra en 2006, a comporté une évaluation générale de la sensibilité des employés de l'Etat aux questions de parité des sexes ainsi que de leurs connaissances en la matière et sera utilisé pour élaborer des modules de formation à l'intention de divers ministères tadjiks.

Actes de violence familiale : Nargis et son mari prennent un nouveau départ

Grâce à un financement des Etats-Unis, le Centre de l'OSCE a ouvert le premier foyer d'hébergement pour victimes d'actes de violence familiale au Tadjikistan en juillet.

En août, une femme de 33 ans que nous appellerons Nargis, victime de coups répétés et d'abus sexuels et psychologiques de son mari, a obtenu une place et des conseils au foyer d'hébergement. En présence d'un avocat, le mari a, par la suite, signé une déclaration selon laquelle il n'attaquerait plus Nargis sous peine de faire l'objet de poursuites judiciaires. Il a égale-

ment demandé qu'on lui laisse une autre chance de reconstruire sa famille.

Selon Mavzona Khakimbayeva, coordonnatrice du foyer, « Nargis est récemment revenue à la maison et participe avec son mari à des consultations psychologiques au foyer ». « Ils semblent mener une vie plus harmonieuse, et je considère que ce cas est un succès ».

Depuis son ouverture, le foyer, situé à Khoudjand dans le nord du Tadjikistan, a fourni plus de 160 consultations psychologiques dans ses locaux et 580 par téléphone. Près d'une vingtaine de femmes sont logées au centre.

Centres de ressources pour femmes. L'OSCE a financé neuf centres de ressources pour femmes dans les régions. Ces centres sensibilisent les femmes à leurs droits, leur offrent des consultations juridiques et psychologiques gratuites et les aident à améliorer leurs qualifications professionnelles. Des groupes d'alphabétisation ont aidé les jeunes filles en milieu rural à éliminer des lacunes dans leur formation dues à la pauvreté et à la guerre civile.

S'inscrivant dans le prolongement du projet lancé par l'OSCE en 2004 sur les droits des femmes dans l'Islam, des séminaires et des programmes de télévision sur l'égalité entre les sexes ont comparé la loi séculaire avec la loi traditionnelle et de la charia. Les trois derniers séminaires de clôture ont été organisés à l'intention d'étudiants d'écoles islamiques dans le Tadjikistan septentrional.

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Centre a financé l'élaboration du rapport initial du Tadjikistan sur la mise en œuvre du *Protocole de Palerme additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. Cela a permis d'identifier des lacunes dans la législation et les pratiques nationales, et d'élaborer un plan d'action national sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Chef du Centre :
M. l'Ambassadeur Alain Couanon
Budget révisé : 3 728 900 €
www.osce.org/tadjikistan

Centre de Tachkent

En 2005, le Centre a axé ses activités politico-militaires sur la lutte contre le terrorisme, la destruction de composants de propergols non utilisés, la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et le renforcement de la sécurité aux frontières,

préoccupations en matière de sécurité soulevées par les autorités ouzbèkes.

Dans le domaine économique, le Centre a travaillé avec des agriculteurs ouzbeks pour améliorer leur protection juridique et il a dispensé à des femmes et à des jeunes une

formation à l'entrepreneuriat. Il a contribué à sensibiliser l'opinion publique aux questions environnementales et apporté son soutien à l'élaboration d'un programme de cours du secondaire sur les questions de conservation de l'eau, compte tenu de la

rareté des ressources dans le pays.

Dans la dimension humaine, il a mis en chantier un projet visant à promouvoir l'échange interculturel d'étudiants et a poursuivi ses activités relatives à la réforme pénitentiaire et à l'éducation juridique.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Prévention et lutte contre le terrorisme. Le Centre a mis au point un programme à long terme pour aider l'Ouzbékistan à prévenir et combattre le terrorisme. Dans le prolongement d'un atelier organisé à Tachkent en décembre 2004, le Centre a tenu des consultations avec le Gouvernement sur un éventuel projet qui contribuerait à améliorer le système national des passeports.

Le Centre a fait en sorte que des fonctionnaires ouzbeks puissent participer à un certain nombre d'ateliers d'experts organisés par l'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat de l'OSCE sur la *sécurité des conteneurs* (en février), la *coopération dans les affaires pénales relatives au terrorisme* (en avril), le *terrorisme suicide* (en mai) et la *lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes* (en octobre).

Promotion de la sécurité aux frontières. Le Centre a organisé la participation de cinq spécialistes du service des frontières et des douanes afghan à un stage régional de formation avancée pour maîtres-chiens, qui s'est déroulé à Tachkent dans le cadre du programme du PNUD et de l'UE de gestion des frontières en Asie centrale. Cinq participants respectivement du Kazakhstan, du Tadjikistan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan ont également pris part à ce stage de formation, dont les objectifs étaient les suivants :

- améliorer les compétences pratiques et théoriques des maîtres-chiens/instructeurs ;
- former les chiens à la recherche de drogues et d'explosifs ;

- renforcer la coopération régionale entre représentants de centres de dressage canin et maîtres-chiens d'Asie centrale.

Destruction des composants toxiques du propergol. En janvier, le Centre a reçu du Ministère de la défense une demande officielle d'aide dans la destruction de ses stocks d'un composant toxique de propergol. Environ 1 000 tonnes de ce propergol liquide sont stockées à Oqtosh, dans la région de Samarkand. (Pour de plus amples informations sur la question, veuillez vous référer à la page 13).

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Le Centre a facilité la participation d'une délégation ouzbèke à un séminaire préparatoire de la treizième Réunion du Forum économique de l'OSCE sur le thème des *migrations d'un point de vue économique, environnemental et sécuritaire*, tenu à Almaty. La délégation se composait notamment de représentants du Ministère de l'intérieur, du Centre pour une politique économique efficace qui relève du Ministère de l'économie, du Ministère du travail et de la protection sociale de la population, ainsi que du Centre pour la recherche sociale et en marketing.

Appui au développement de l'agriculture. En coopération avec l'Association des agriculteurs ouzbeks, le Centre a organisé des programmes de formation pour contribuer à développer l'agriculture. Le projet a donné à quelques 520 agriculteurs l'occasion de s'entretenir de questions pratiques, telles que les relations contractuelles, les impôts et les assurances, ainsi que de l'irrigation, de l'utilisation des terres et de la productivité

des sols. Sur la base des obstacles auxquels les participants ont déclaré être confrontés en tant qu'entrepreneurs, le Centre a élaboré un certain nombre de recommandations. Il a également soutenu l'arbitrage. Organisés par une ONG, le *Centre de recherche sur les problèmes juridiques*, les stages de formation, d'une durée de deux jours, visaient à faciliter le développement de l'arbitrage dans les provinces et à promouvoir la protection juridique des agriculteurs en formant des juristes locaux au règlement des litiges entre agriculteurs et à leur donner des consultations juridiques appropriées.

Bakhtyor Toshpulatov établit un plan d'entreprise

La promotion d'initiatives entrepreneuriales est indispensable pour assurer la transition de l'Ouzbékistan vers une économie de marché. Le niveau du chômage y est élevé, en particulier dans les zones rurales. De nombreux jeunes éprouvent des difficultés à trouver du travail en raison du nombre limité de possibilités qui leurs sont offertes et d'un manque de compétences entrepreneuriales.

Le Centre de Tachkent cherche à accroître les chances des jeunes afin qu'ils ne soient pas tentés de quitter l'Ouzbékistan, à atténuer les tensions sociales et à stimuler l'économie du pays. Avec l'appui du Mouvement social des jeunes républicains *Kamolot*, le Centre a organisé une série d'ateliers de formation pour aider de jeunes ouzbeks à élaborer leur propre plan d'entreprise et apprendre à défendre leurs intérêts.

Bakhtyor Toshpulatov produit et vend des ballons de sport. Il a participé à un projet de création d'entreprises par des jeunes parrainé par l'OSCE dans sa province natale de Ferghana. Son plan d'extension de

son entreprise et de production de davantage de types de ballons pour un marché plus vaste a été sélectionné par un groupe d'experts en vue d'un financement.

Il a déclaré : « la formation de l'OSCE a amélioré mes connaissances de l'entrepreneuriat privé et des questions juridiques y afférentes ». « Elle m'a permis de définir l'orientation et les possibilités de mon propre plan d'entreprise. »

Interrogé sur ses projets d'avenir, Toshpulatov a expliqué qu'il entendait faire bien connaître son produit à l'échelle nationale et internationale, un plan ambitieux pour le jeune entrepreneur. Mais avec l'appui de son pays et du Centre de l'OSCE, il pourrait fort bien le réaliser.

Entrepreneuriat des femmes. Le Centre a poursuivi son projet sur l'entrepreneuriat des femmes en communiquant à quelque 125 d'entre elles des informations sur les aspects juridiques et pratiques de l'exercice d'une activité commerciale. A la demande du Comité des femmes ouzbèkes, le Centre a organisé des ateliers dans les cinq provinces qui n'étaient pas couvertes par le programme de 2004. Le Comité des femmes prévoit de rester en contact avec ces entrepreneurs et de les aider à accéder à un crédit financier afin de démarrer leur propre entreprise. Tout au long de l'année, le Comité des femmes / Centre d'information de l'OSCE a donné des consultations gratuites sur des questions de nature commerciale à des femmes souhaitant devenir entrepreneurs.

Lutte contre la corruption. Le Centre a fourni des exemplaires supplémentaires de l'édition ouzbèke de son manuel sur les *meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption* au Bureau du Procureur général et à la Cour suprême économique, entre autres.

Tourisme. Le Centre a poursuivi une initiative de l'OSCE visant à promouvoir le développement de petites entreprises dans le secteur du tourisme. Dans sa première phase, le projet a évalué les conditions et les perspectives du développement du tourisme dans les provinces de Surkhandarya et de Kaskadarya.

Participation publique à la prise

de décisions dans le domaine de l'environnement. Le Centre a prêté son soutien au Centre de promotion publique de l'environnement *Armon* en contribuant à l'organisation d'une série de tables rondes dans plusieurs provinces sur la sécurité environnementale et l'initiative civile. Les participants ont évoqué la question des déchets industriels dangereux et de leur impact sur l'environnement et le bien-être social. Dans le cadre du projet, les citoyens ont bénéficié de consultations juridiques gratuites sur des questions environnementales.

Lutte contre le trafic de drogue. Le Centre a facilité la publication de 1 000 exemplaires d'un bulletin d'information rendant compte de la situation en matière de drogue en Asie centrale en 2004. Cette publication annuelle est élaborée par le partenaire local, le Centre national pour le contrôle des drogues, sous les auspices du Cabinet des ministres ouzbeks. Elle se fonde sur des informations provenant des centres nationaux pour le contrôle des drogues au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, et elle est distribuée gratuitement aux organismes internationaux et nationaux compétents.

Promotion de l'esprit d'entreprise et de la protection de l'environnement dans les Mahallas. Le Centre et la Fondation nationale *Mahalla* d'organisations communautaires locales ont tenu dans plusieurs provinces de l'Ouzbékistan des ateliers faisant partie de la série intitulée *Mahallas : promotion de l'esprit d'entreprise et de la protection de l'environnement*. Ces ateliers ont permis d'informer les dirigeants des mahallas sur le droit des affaires et le droit environnemental, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, le traitement des déchets domestiques et l'entrepreneuriat.

Formation d'écoliers à l'environnement. En coopération avec le Centre d'information scientifique de la Commission interétatique de coordination des ressources en eau pour l'Asie centrale, le Centre de l'OSCE à Tachkent a apporté son soutien à l'élaboration, à l'intention d'établissements de l'enseignement secondaire, d'un projet de programme de cours sur des questions relatives à la conservation de l'eau.

Le Centre d'information scientifique a formé des enseignants du secondaire à ce programme et organisé un camp d'été d'une durée de dix jours à l'intention d'écoliers des provinces pour sensibiliser davantage les jeunes aux questions environnementales.

Activités liées à la dimension humaine

Prévenir et combattre la traite des êtres humains. Le Centre a organisé un voyage d'études pour les membres d'un groupe de travail interinstitutions de responsables de l'application de la loi et de représentants de la société civile en ex-République yougoslave de Macédoine et en Italie, pays de transit et de destination. Ce voyage d'études et de fréquentes réunions conjointes ont contribué à améliorer la coopération entre le Gouvernement et la société civile ainsi que la coordination dans la lutte contre la traite des êtres humains. Le Centre a également apporté son soutien à de petits projets sur le terrain destinés à sensibiliser et à informer des groupes à risque à Termez, Samarkand et Ferghana. A l'appui de l'initiative d'une ONG basée à Navoyi, le Centre a publié une brochure intitulée *Faites votre propre choix*. Il a également assuré la formation de quelques 1 500 enquêteurs aux méthodes d'identification des crimes liés à la traite des êtres humains et d'enquête en la matière.

Autonomisation des femmes. Le Centre a concentré son action sur le renforcement des capacités des organisations de femmes dans le domaine de la défense et de l'observation de leurs droits ainsi que de l'établissement de rapports à ce sujet. Il a accordé une attention particulière à une initiative commune du médiateur et de la société civile visant à former des experts nationaux pour mettre en œuvre la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)*, en assurer le suivi et établir des rapports sur la question.

Réforme des prisons. Le Centre s'est employé à humaniser et libéraliser davantage le système pénitentiaire. Il a aidé les autorités et des ONG en leur fournissant de la documentation et en favorisant les

initiatives de réforme et le renforcement des capacités. Il a axé son soutien sur les ONG ouzbèkes qui observent la situation dans les prisons. Le Centre a formé des représentants d'ONG de différentes régions à l'observation des droits de l'homme en consolidant cette capacité afin d'étendre géographiquement l'observation des prisons. Il a contribué à l'établissement, au Centre de formation pénitentiaire, d'une unité de documentation consistant en une bibliothèque spécialisée et une classe d'informatique avec un accès permanent à Internet.

Programme d'appui à la formation juridique. Le Centre, l'Ambassade des Etats-Unis, l'Association du Barreau américain et l'Institut de droit d'Europe centrale et d'Eurasie ont lancé un programme de formation de formateurs afin d'intégrer une formation pratique dans la formation juridique continue des procureurs. Les premiers stages de formation ont porté sur la sauvegarde des droits des prévenus au cours des interrogatoires préliminaires ainsi que sur les normes professionnelles des procureurs.

Activités en faveur des jeunes. En coopération avec trois ONG locales, le Centre a mis en chantier le projet sur les *Jeunes au XXI^e siècle*. Ce projet s'emploie à faire participer les jeunes au développement de la société et à promouvoir le dialogue, le débat et l'échange interculturel entre étudiants. Dans le cadre du projet, des jeunes ont participé à des séminaires et à des écoles d'été sur des sujets tels que la tolérance et le multiculturalisme, la prévention des conflits et le rôle des jeunes dans la société.

Chef du Centre :
M. l'Ambassadeur Miroslav Jenca
Budget révisé : 1 275 900 €
www.osce.org/tashkent

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a principalement pour tâche de participer aux travaux de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite, qui fait des recommandations au Gouvernement à propos de la délivrance de permis de séjour aux militaires russes à la retraite qui sont restés en Estonie après le retrait du gros des forces russes en 1994.

Activités et développements

Examen des demandes de permis de séjour temporaires. Au cours des six sessions qu'elle a tenues en 2005, la Commission est parvenue à réduire le nombre des retraités et des membres de leur famille titulaires de permis de séjour de courte durée (un à trois ans) à 27 seulement, contre 300 en 2004 et 450 en 2003.

A la suite des travaux de la Commission, 5 665 personnes sur un total de 5 692 sont désormais titulaires d'un permis de séjour temporaire de longue durée (quatre à cinq ans).

Permis de séjour permanents. La Loi sur les étrangers a été amendée en vue d'exclure la délivrance de permis de séjour permanents aux militaires retraités à compter du 1er janvier 2004. A la suite du jugement rendu en la matière par la Cour d'Etat en 2005, les autorités estoniennes ont finalement approuvé l'examen d'environ 250 cas enregistrés avant la promulgation des amendements.

Pour diverses raisons, quelque 5 500 personnes ne se sont pas fait immatriculer en vue de l'obtention de permis de séjour permanents avant l'amendement de la Loi sur les étrangers. Elles ne disposent maintenant d'aucun recours direct

pour obtenir un permis de séjour permanent.

Travaux de l'OSCE pour la Commission. La Commission sur les militaires à la retraite examine les demandes de permis de séjour temporaires et permanents émanant des retraités et de leurs familles dont les cas relèvent de l'Accord bilatéral de 1994 entre l'Estonie et la Russie sur les garanties sociales. Le Représentant de l'OSCE a continué à fournir une assistance pour le règlement d'un certain nombre de cas difficiles liés à des demandes de permis de séjour et continuera à prêter son concours pour les travaux de la Commission estonienne sur les militaires à la retraite.

Représentant de l'OSCE : Uwe Mahrenholtz
Budget révisé : 105 000 €

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Comme les années précédentes, le Représentant de l'OSCE a apporté son concours pour l'application de l'Accord de 1994 entre les Gouvernements letton et russe sur les garanties sociales pour les militaires à la retraite de la Fédération de Russie et leurs familles résidant en Lettonie.

Conformément à l'Article 2 de cet Accord, le Représentant de l'OSCE a pour tâches:

- d'examiner, avec les parties lettonne et russe, les recours relatifs à des questions touchant les droits des militaires à la retraite ;
- de participer à l'adoption de recommandations et de décisions sur la base d'un consensus ; et
- d'examiner, à la demande de l'une ou l'autre partie, des questions liées à l'application des dispositions de l'Accord.

En 2005, 17 202 personnes au total relevaient de cet Accord, soit 674 de moins qu'en 2004. Au moment de sa conclusion en 1994, 22 320 personnes au total en relevaient.

Activités et développements

Amélioration des situations potentiellement difficiles. Dans une large mesure, les recours introduits récemment par des militaires à la retraite pour des questions sociales ont été réglés par les organes administratifs locaux de Lettonie en coopération avec les autorités russes compétentes. Comme en 2004, les questions de logement dans des habitations dites « dénationalisées » ont gagné en importance, car elles ont concerné davantage de retraités et leurs familles. La Lettonie a adopté en 1991 une loi régissant la restitution des biens nationalisés à leurs propriétaires légitimes ou à

leurs descendants. La dénationalisation a débuté en 1993/94, et une période de protection spéciale de sept ans était prévue pour les locataires vivant dans ces maisons ou ces appartements. Les autorités lettonnes ont proposé des conditions financières favorables aux retraités concernés et ont plafonné les loyers dans les habitations « dénationalisées » jusqu'à la fin de 2007.

Aide à la réinstallation. Les autorités lettonnes se sont attaquées à la question des retraités souhaitant quitter la Lettonie pour se réinstaller en Russie. Le programme d'aide financière de la Lettonie à la réinstallation a pris effet le 1er janvier 2006.

Représentant de l'OSCE :
Helmut Napiontek
Budget révisé : 8 300

Institutions

Bureau des institutions démocratique et des droits de l'homme

Haut Commissaire pour les minorités nationales

Représentant pour la liberté des médias

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) est la principale institution de l'OSCE chargée de la dimension humaine, vaste concept englobant la protection des droits de l'homme ; l'édification de sociétés démocratiques, l'accent étant mis sur les élections, la consolidation des institutions et la gouvernance ; le renforcement de l'état de droit ; et la promotion d'un respect sincère et d'une compréhension mutuelle entre les individus et les nations.

L'Ambassadeur autrichien Christian Strohal dirige le BIDDH depuis mars 2003. Le Bureau emploie environ 125 personnes de 27 des 55 Etats participants de l'OSCE.

Installé à Varsovie (Pologne), le BIDDH œuvre dans toute la région de l'OSCE en menant des activités visant à favoriser la démocratie et l'état de droit, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, à remédier aux carences en la matière et à aider les Etats participants à s'acquitter de leurs engagements. Le Bureau a en outre développé le rôle qu'il joue dans la fourniture d'informations au Président en exercice sur les développements dans ces domaines, y compris les violations graves des droits de l'homme, et a aidé ainsi l'OSCE dans son rôle en matière d'alerte rapide.

En tant qu'organisme chef de file pour l'observation des élections dans la région, le BIDDH a, ces dernières années, observé des élections dans tout l'espace de l'OSCE, depuis les Etats-Unis jusqu'à l'extrémité orientale de la Russie en passant par les nombreux pays situés entre les deux. En 2005, le BIDDH a effectué au total 10 missions d'observation ou d'évaluation à la fois dans des démocraties nouvelles et des démocraties anciennes. Il s'est efforcé de trouver des observateurs d'élections d'origines plus diverses dans toute la région de l'OSCE et d'aider à améliorer les

compétences des observateurs tant gouvernementaux que non gouvernementaux.

Au travers de son nouveau *Programme pour la tolérance et la non-discrimination*, le Bureau a entrepris d'aider les Etats participants à renforcer leurs moyens de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination dans l'ensemble de la région. Des projets ont été lancés en vue de rassembler des données sur les types de crimes de haine commis et leur fréquence, de promouvoir les meilleures pratiques dans la lutte contre ces crimes et de dispenser une formation ciblée aux membres des forces de police qui constituent le premier rempart contre toutes les formes de haine et de discrimination.

Elections

Conscient que les fondements d'une gouvernance démocratique résident dans un processus électoral démocratique, le Bureau s'emploie à améliorer l'intégrité des processus électoraux, ainsi que le cadre législatif et administratif des élections.

Plus de 3 000 observateurs ont été affectés à huit missions d'observation d'élections et à deux missions d'évaluation en 2005. En outre, 113 observateurs de courte durée et 19 observateurs de longue durée ont été financés dans le cadre du Fond de contributions volontaires du BIDDH pour la diversification des missions d'observation, qui a été créé en vue d'assurer une participation accrue des ressortissants de 19 Etats participants remplissant les conditions voulues qui ne détachent pas régulièrement des observateurs pour les missions d'observation du BIDDH.

Calendrier des missions d'observation et d'évaluation électorales du BIDDH en 2005

Pays	Type d'élections	Date
Kirghizistan	Législatives	27 février / 13 mars
Tadjikistan	Législatives	27 février / 13 mars
Moldavie	Législatives	6 mars
Ex-République yougoslave de Macédoine	Municipales	13 mars / 27 mars / 10 avril
Royaume-Uni	Générales	5 mai
Bulgarie	Législatives	25 juin
Albanie	Législatives	3 juillet / 21 août
Kirghizistan	Présidentielles avancées	10 juillet
Azerbaïdjan	Législatives	6 novembre
Kazakhstan	Présidentielles	4 décembre

Le BIDDH a également envoyé de petites équipes d'experts sur le terrain pour aider des missions de terrain de l'OSCE à évaluer des élections dans deux cas où il n'avait pas déployé de mission d'observation, à savoir les élections partielles en Géorgie et les élections municipales en Moldavie.

En 2005, le BIDDH et le Secrétariat de l'OSCE ont exécuté conjointement hors de la région deux activités

ayant consisté à déployer une équipe d'évaluation des besoins de formation dans les territoires palestiniens lors de l'élection présidentielle de janvier et une équipe de soutien électoral lors des élections législatives de septembre en Afghanistan. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 26)

Réforme et révision des lois électorales. Un cadre juridique ne tenant pas suffisamment compte des engagements de l'OSCE n'est pas propice à la conduite d'élections réellement démocratiques et valables. Afin de remédier aux lacunes législatives existant dans de nombreux pays, le BIDDH utilise un fonds de contributions volontaires pour fournir des avis d'experts sur la réforme de la législation électorale. En 2005, conjointement avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, il a émis un certain nombre de recommandations au sujet notamment des amendements au code électoral azerbaïdjanais ; du code électoral amendé de Moldavie ; de la loi ukrainienne amendée sur l'élection des membres du Parlement ; du projet de loi sur la Commission électorale d'Etat de Croatie ; et des amendements au code électoral arménien. Il a également publié une analyse indépendante de la loi ouzbèke relative aux élections législatives.

Suivi et mise en œuvre des recommandations. Le BIDDH a renforcé les moyens dont il dispose pour suivre l'application des recommandations figurant dans ses rapports d'observation, en proposant au besoin une assistance à cette fin. En 2005, il a effectué des visites de suivi spécifiques en Albanie, en Ukraine, aux Etats-Unis et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Défis et engagements nouveaux. Dans le cadre de ses activités d'observation, le BIDDH continue à identifier de nouveaux défis à la tenue d'élections démocratiques, qui sont liés notamment à l'introduction de nouvelles technologies et procédures électorales. Cette question a constitué l'un des principaux points examinés à la *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée aux défis des technologies et procédures électorales*, qui s'est tenue en avril. Les Etats participants ont été invités à veiller à ce que l'introduction de nouvelles technologies électorales suscite à chaque fois une large confiance de la part du public.

Les Etats ont maintenant entamé un débat sur des engagements supplémentaires pour relever ces nouveaux défis. Le BIDDH a organisé une réunion d'experts en septembre pour examiner si des engagements supplémentaires étaient nécessaires, réunion qui a débouché sur la rédaction d'une *Note explicative concernant les engagements supplémentaires possibles pour des élections démocratiques*, qui a été distribuée aux Etats participants de l'OSCE. De l'avis du BIDDH, les trois principes fondamentaux caractérisant des élections démocratiques, à savoir la transparence, l'obligation de rendre compte et la confiance du public, pourraient servir de base à des engagements supplémentaires.

Méthodologie. La méthodologie fondamentale du BIDDH n'a pas changé radicalement depuis la publication de la première édition du *Manuel d'observation des élections* en 1996, mais ce dernier est actualisé périodiquement pour tenir compte des nouveaux défis ainsi que de l'expérience acquise au cours de plus d'une décennie d'observation. Ainsi, ces dernières années, le BIDDH a accordé toujours plus d'attention au suivi de la participation des femmes et des minorités nationales au processus électoral.

En 2005, le Bureau a mis le *Manuel* à jour et en a publié une cinquième édition. Disponible en anglais, en français, en russe et en ukrainien, il sera bientôt publié dans un certain nombre d'autres langues. Outre qu'elle met la méthodologie du BIDDH à la disposition d'une audience plus large intéressée par l'observation des élections, la traduction du manuel facilite les efforts déployés par le BIDDH en faveur de l'observation intérieure des élections en tant qu'activité distincte mais complémentaire.

Observation intérieure. Le BIDDH a permis à des organismes d'observation intérieure de se réunir pour des échanges d'expériences et de bonnes pratiques. En septembre, le Bureau a organisé une réunion consacrée à quinze années d'observation intérieure dans la région de l'OSCE. Les participants ont reconnu que les groupes d'observateurs intérieurs peuvent jouer un grand rôle pour ce qui est d'assurer l'intégrité des processus électoraux dans leurs propres pays.

Démocratisation

L'action menée par le BIDDH dans le domaine de la démocratisation a pour but de consolider la culture démocratique. Elle crée un cadre pour des mesures concertées en rapprochant les gouvernements et la société civile et porte sur des questions qui risquent souvent de créer des divisions dans la pratique.

Le succès de tout programme consacré à une question particulière dépend de deux facteurs, à savoir une prise en charge locale et la mise à profit des compétences d'autre Etats participants de l'OSCE qui ont été confrontés à des situations comparables. Cela se reflète dans l'engagement méthodologique d'utiliser des consultants des régions considérées et de mettre en place des mécanismes fondés sur les leçons tirées ainsi que de partager l'expérience de l'Europe du Sud-Est avec l'ensemble de l'OSCE.

La méthodologie suivie pour le programme de démocratisation du Bureau a continué à évoluer en 2005, après la rationalisation des activités de projets l'année précédente. Ainsi, une mesure consistant à organiser des missions d'évaluation structurées en tant que condition préalable au lancement de toute activité en matière de démocratisation a été introduite en vue de maximiser les ressources de l'Organisation.

Les cinq grandes réunions sur la dimension humaine organisées en 2005 ont bénéficié d'une participation accrue des ONG par rapport à l'année précédente ; par exemple, un nombre record de 433 représentants de 315 ONG ont pris part à la *Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine*.

Etat de droit et soutien législatif

Réforme de la justice pénale. Le BIDDH contribue aux efforts de réforme de la justice pénale déployés dans un certain nombre de pays, notamment en ce qui concerne la prévention de la torture et l'observation des lieux de détention.

La torture demeure un problème bien réel et répandu dans la région de l'OSCE. Dans beaucoup trop de pays, la torture et d'autres formes de traitements dégradants et inhumains font partie de la répression quotidienne. Dans certains Etats, une affaire est considérée comme résolue une fois qu'un aveu a été obtenu, ce qui encourage une culture de l'aveu par la torture. Les juges et les procureurs y contribuent souvent en ne mettant pas un terme à l'utilisation de ces déclarations comme preuves devant les tribunaux.

Le BIDDH s'est attaqué à la question du pouvoir des procureurs de décider d'une arrestation en encourageant le transfert de ce pouvoir aux tribunaux. Au Kazakhstan, le BIDDH, en coopération avec le Bureau du Procureur général, la Cour suprême et le Centre de l'OSCE à Almaty, a organisé une table ronde pour engager une concertation sur cette question.

Le BIDDH encourage l'observation publique des lieux de détention. Il a organisé ou facilité des tables rondes sur l'observation des lieux de détention au Kirghizistan et au Kazakhstan, qui ont contribué à la création d'un conseil d'observation publique au Kazakhstan. Les conseils d'observation de ce type constituent un auxiliaire précieux pour la prévention de la torture et pour l'amélioration des conditions dans les prisons, car ils ouvrent celles-ci au monde extérieur en prévenant l'isolement et les abus qui peuvent se produire derrière des portes closes.

Procès équitables. Les avocats constituent une des priorités du BIDDH dans les efforts qu'il déploie pour assurer des procès équitables grâce à la fois à des réformes systémiques du barreau et à une amélioration des compétences individuelles par la formation.

La communauté internationale a beaucoup méconnu l'importance du barreau, élément indissociable de tout système juridique qui fonctionne. Afin d'appeler davantage l'attention sur cette question, une des Réunions supplémentaires de l'OSCE sur la dimension humaine organisées en 2005 a été consacrée au rôle des avocats de la défense dans la garantie d'un procès équitable. La Réunion a rassemblé des juristes de l'ensemble de la région de l'OSCE pour examiner les problèmes auxquels sont confrontés les avocats de la défense et pour recommander comment l'OSCE pourrait apporter une aide utile.

Soutien législatif. En réponse aux demandes d'Etats participants, le BIDDH fournit des services d'experts et une assistance pour l'élaboration d'une législation qui soit conforme aux engagements de l'OSCE. En 2005, il a établi des commentaires sur des amendements constitutionnels en Géorgie et au Kirghizistan et sur un certain nombre d'actes législatifs dans les domaines de la traite des êtres humains, de la lutte contre le terrorisme, de l'équité des procès, de la réforme de la police, des questions de parité des sexes, de la liberté de réunion et des élections dans divers Etats participants.

L'approche du BIDDH est axée sur les activités de prise en charge et de suivi au niveau local qui visent à promouvoir des processus législatifs inclusifs et transparents. En Arménie, par exemple, le BIDDH et la

Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont soutenu une démarche d'inspiration locale pour la rédaction d'amendements à la loi de 2004 sur les rassemblements. Ces amendements ont sensiblement amélioré le cadre juridique régissant la liberté de réunion.

Le BIDDH tient en outre une base de données législatives (www.legislationline.org) à l'intention des juristes et des experts du BIDDH, qui disposent ainsi d'un observatoire pour suivre les caractéristiques de l'activité législative dans l'ensemble de la région de l'OSCE et aider à déterminer les bonnes pratiques. On élargit actuellement cette base de données afin d'y inclure des informations sur les processus législatifs et l'élaboration des lois.

Gouvernance démocratique

Processus législatifs. Dans le prolongement du *Séminaire sur la dimension humaine consacré à la gouvernance démocratique* qu'il a organisé en 2004, le BIDDH a élaboré en 2005 une méthodologie nouvelle axée sur le processus législatif dans son ensemble. Il est apparu nécessaire de compléter les activités destinées à améliorer la qualité de divers actes législatifs par des travaux sur les procédures et les pratiques en matière de préparation, de rédaction, d'adoption, de publication, de communication et d'évaluation de la législation. Le point de départ de ce travail est constitué par un examen du cadre législatif, et notamment des questions de transparence et d'inclusion. Sur cette base sont analysées et proposées des options pour remédier aux risques et aux lacunes.

En Géorgie, des experts du BIDDH ont effectué, auprès des membres du Gouvernement et du Parlement ainsi que d'autres personnes compétentes, une enquête qui a abouti à une analyse approfondie de la procédure législative dans ce pays. On se fondera sur cette analyse pour appuyer les efforts internes déployés en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de la législation grâce à des ateliers auxquels participeront des experts nationaux et internationaux.

Soutien des partis politiques. Afin d'assurer la pérennité des réformes politiques dans les démocraties en transition, il faut, dans certains pays, changer les relations entre les gouvernants et les gouvernés. L'objectif à atteindre est un gouvernement transparent, accessible et responsable. Dans ce but, le BIDDH a élaboré et piloté, en 2005, une méthodologie d'auto-évaluation critique en ce qui concerne le développement des partis politiques et la réforme parlementaire.

Le pays pilote était la Géorgie, où le BIDDH s'est assuré le concours des six principaux partis politiques, d'un centre de réflexion de premier plan, l'Institut caucasien pour la paix, le développement et la démocratie, ainsi que de l'Institut néerlandais pour une démocratie pluraliste aux fins d'un projet d'évaluation commun. Les partis ont répondu à des questions concernant leur raison d'être et leur place dans la société et fourni des informations sur leur plate-forme et sur les relations entre leurs membres et leurs structures.

Les partis devront rédiger, d'ici la fin janvier 2006, un rapport qui servira de plan d'action pour la poursuite du développement des partis politiques en Géorgie.

Dans le cadre d'un nouvel effort pour garantir la pérennité des réformes démocratiques en Géorgie, le BIDDH aide le Parlement à renforcer sa capacité d'assurer efficacement son propre processus de réforme grâce à la création d'un Centre pour la réforme parlementaire.

Participation des femmes aux processus démocratiques. Le BIDDH exécute des programmes de pays dans le Caucase du Sud et en Asie centrale en vue d'accroître la participation des femmes aux processus démocratiques. En 2005, ses priorités ont été constituées notamment par la promotion de la coopération entre les gouvernements et la société civile aux niveaux national et local, le renforcement des capacités et des compétences des structures de la société civile et des gouvernements, le développement des aptitudes des femmes aux fonctions de direction, la prise en compte des questions de parité des sexes dans l'élaboration des politiques ainsi que la prévention et la lutte contre la violence domestique.

A la suite des efforts déployés dans le passé, les réseaux de femmes créés avec le soutien du BIDDH ont, en 2005, fait pression avec succès en faveur d'un certain nombre de changements positifs. Le Kirghizistan, par exemple, a créé le poste de représentant présidentiel auprès du Parlement pour l'égalité entre les sexes. Sa création résulte de la campagne menée par le réseau de femmes après les élections législatives de 2005, au cours desquelles aucune femme n'a été élue.

En Géorgie, la Coalition des ONG de femmes a joué un rôle important dans les pressions exercées en faveur de la création d'un Comité d'Etat sur l'égalité entre les sexes, qui a été chargé d'élaborer une politique nationale d'ensemble et un plan d'application sur l'égalité des sexes.

Migrations et liberté de circulation. La présidence slovène a dynamisé les travaux du BIDDH dans le domaine de la liberté de circulation en mettant davantage l'accent sur les questions liées aux migrations.

En mai, lors du *Séminaire sur la dimension humaine consacré aux migrations et à l'intégration*, on a reconnu qu'il était important de gérer les migrations et de mettre en place des processus d'intégration en préconisant une coopération accrue entre les Etats participants dans ce domaine. Il a aussi été souligné que les migrations profitaient aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays de destination.

Dans le domaine des migrations, le BIDDH a toujours tenu compte, pour ses activités, de la priorité accordée par le Département de la démocratisation aux échanges de compétences et d'expériences dans un cadre régional, comme à l'occasion de la conférence régionale qu'il a organisée à l'intention de représentants des pays de la CEI et des Etats baltes sur la réforme de l'enregistrement de la population.

Droits de l'homme

Le BIDDH aide les Etats participants à s'acquitter de leurs obligations de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, telles qu'elles sont énoncées dans les engagements de l'OSCE et d'autres normes internationales. Il contrôle le respect des engagements de l'OSCE en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales et fournit des conseils et une assistance. Concrètement, cela l'amène à suivre des questions très diverses, allant des libertés fondamentales de réunion, d'association et de parole à des questions délicates et d'actualité telles que la peine capitale et le traitement des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

D'une manière générale, ce suivi fournit des indicateurs pour les activités du BIDDH relatives au renforcement des institutions en mettant en évidence les domaines où des améliorations de la législation ou du fonctionnement de l'Etat pourraient se traduire par une meilleure protection des droits de l'homme pour tous. Plus précisément, les activités du BIDDH contribuent à donner l'alerte rapidement et à prévenir les conflits et s'inscrivent ainsi dans le cadre de l'approche globale de l'Organisation en matière de sécurité.

Peine capitale. Le BIDDH suit l'utilisation de la peine capitale dans les 55 Etats participants afin d'accroître la transparence et le respect des garanties internationales, tout en facilitant l'échange d'informations au sujet de son abolition. L'enquête annuelle du Bureau intitulée *The Death Penalty in the OSCE Area* (La peine capitale dans l'espace de l'OSCE) a été diffusée à la Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine en septembre.

Une conférence régionale sur les peines de substitution à la peine capitale en Asie centrale s'est tenue à Almaty en novembre. Elle a rassemblé des gouvernements, des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées, qui ont échangé des idées et des informations sur les peines de substitution à la peine capitale et ont pris connaissance de l'expérience d'autres Etats qui avaient déjà introduit de telles peines de substitution.

Observation des procès. Les procès sont observés dans le but d'évaluer si les procédures judiciaires sont équitables et conformes aux engagements de l'OSCE et à d'autres normes internationales. L'observation porte uniquement sur l'équité des procès et non pas sur le point de savoir si les accusés sont coupables ou innocents. Les informations réunies grâce à l'observation des procès peuvent offrir une base pour les efforts de réforme et être utilisées pour les projets relatifs au renforcement des capacités qui sont menés par le BIDDH et d'autres organisations internationales.

L'an dernier, le BIDDH a lancé un projet portant sur l'observation des procès en coopération avec le Centre de l'OSCE à Almaty, le Centre de l'OSCE à Bichkek et les cours suprêmes du Kazakhstan et du Kirghizistan. Un groupe d'observateurs de plusieurs ONG, qui avaient été formés par le BIDDH en 2004, ont observé des procès criminels dans diverses régions des deux pays en 2005. Leurs conclusions, qui seront publiées en mars 2006, serviront de point de départ à

une concertation avec les autorités nationales compétentes au sujet des réformes potentielles.

En février, le BIDDH a publié un rapport faisant suite à un projet relatif à l'observation de procès exécutés en Azerbaïdjan en 2003 et 2004. Ce rapport contenait une série de recommandations générales concernant les mesures à prendre dans l'immédiat ainsi que des recommandations particulières sur les garanties d'équité des procès.

A l'invitation du Gouvernement ouzbek, des experts du BIDDH ont suivi les procès de 15 hommes accusés de crimes qui auraient été commis à Andijan en mai. Le BIDDH fera rapport sur l'observation de ces procès au Président en exercice de l'OSCE.

Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme. La lutte mondiale contre le terrorisme a compromis la protection d'un certain nombre de libertés et de droits fondamentaux. Il est important de veiller à ce que les considérations sécuritaires ne portent pas atteinte aux droits mêmes qu'elles sont censées protéger. Compte tenu de cela, l'OSCE a consacré à cette question l'une des réunions supplémentaires sur la dimension humaine tenues en 2005, stimulant ainsi le débat sur les trois principales préoccupations liées aux droits de l'homme et à la lutte contre le terrorisme, à savoir la liberté de religion, l'interdiction de la torture et le rôle des ONG dans la lutte contre le terrorisme.

Le Bureau a piloté un cours de formation destiné à de hauts fonctionnaires et à des décideurs s'occupant de lutte contre le terrorisme. Un cours national organisé au Kirghizistan et un cours régional tenu en Autriche ont enseigné à des fonctionnaires comment veiller à ce que leurs politiques soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Formation et éducation aux droits de l'homme. Il y a de sérieuses raisons de penser que dans les lieux de détention de certaines parties de la région de l'OSCE, les abus en matière de droits de l'homme sont très fréquents. Les lieux de détention préventive, où l'on recourt parfois à la force pour obtenir un aveu et, ainsi, une condamnation suscitent des préoccupations particulières. L'observation de la situation dans ces établissements peut à la fois décourager certains abus et permettre aux organisations intéressées, comme le BIDDH, de définir des stratégies de changement.

Dans quatre Etats d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, le BIDDH a formé des représentants de la société civile à l'observation de la situation en matière de droits de l'homme dans les prisons et les centres de détention préventive. En Arménie et au Tadjikistan, il a aidé à former des ONG à l'observation de la situation en matière de droits en général.

Les droits de l'homme, les femmes et la sécurité. Le BIDDH a élaboré un nouveau programme sur les droits de l'homme, les femmes et la sécurité en 2005. Au cours de sa première année, le programme a porté principalement sur l'observation de la situation en matière de droits des femmes en Ouzbékistan, mais

aussi sur l'octroi d'une formation à la prise en compte de l'égalité entre les sexes à l'intention du Réseau de l'OSCE pour la jeunesse d'Asie centrale au Kirghizistan. Une table ronde organisée en Moldavie a réuni des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux pour débattre de la réduction de la violence à l'égard des femmes comme moyen efficace de prévenir la traite des femmes. La réunion a porté principalement sur le projet de loi moldave relatif à la prévention et à la lutte contre la violence domestique et a débouché sur une série de recommandations communes concernant les amendements à y apporter. Pour tenter de renforcer les aspects sécuritaires des activités relatives aux droits des femmes, le BIDDH a organisé une réunion consultative internationale consacrée à la question des indicateurs d'alerte rapide sur le conflit et les droits des femmes. La réunion a rassemblé des acteurs comme l'UNIFEM et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les ONG *Kvinna till Kvinna* et *International Alert*, notamment.

Lutte contre la traite des êtres humains. Avec la nomination du Représentant spécial de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains en 2004, l'Organisation s'est dotée d'un point focal pour toutes ses activités relatives à la traite des êtres humains dans une perspective pluridimensionnelle. Le BIDDH a donc adapté ses propres activités dans ce domaine en vue d'assurer la coordination avec le Représentant spécial ; à cette fin, il a notamment défini un ensemble de pratiques communes, apporté des contributions de fond et des concours spécialisés pour des conférences organisées par le Représentant spécial et veillé à ce que ses activités de projet profitent de la grande visibilité que les visites effectuées par le Représentant spécial dans les pays assurent à l'action menée dans le domaine de la traite des êtres humains.

Tolérance et non-discrimination

Les activités relatives à la tolérance et à la non-discrimination, qui formaient auparavant un des nombreux domaines thématiques dont s'occupait le Département des droits de l'homme, ont été élargies pour constituer un programme à part entière en 2005. Doté de ressources nouvelles et d'un mandat étendu découlant de grandes conférences de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la discrimination, ce programme a permis, au cours de sa première année, de mener toute une série d'activités visant à promouvoir un respect et une compréhension véritables et à protéger la liberté fondamentale de pensée, de conscience, de religion et de conviction.

Lutte contre les crimes de haine. Dans de nombreux Etats, un des principaux obstacles à la lutte contre les crimes inspirés par la haine réside dans l'absence de statistiques fiables. La plupart des pays n'ayant pas mis en place les mécanismes nécessaires pour identifier les coupables ou les victimes de crimes de haine, il est difficile de déterminer l'ampleur du problème ou comment cibler les ressources en matière de lutte. Le BIDDH a commencé, en 2004, à rassembler des informations sur la législation, les statistiques et les bonnes pratiques dans les Etats de l'OSCE, dont il s'est servi pour établir un rapport exhaustif inti-

tulé *Combating Hate Crimes in the OSCE Region : An Overview of Statistics, Legislation and National Initiatives* (Lutte contre les crimes de haine dans la région de l'OSCE : aperçu des statistiques, de la législation et des initiatives nationales). À l'aide de ces informations, le BIDDH a déterminé les lacunes dans la collecte des données et élaboré des outils, y compris des définitions de travail et un formulaire pour les rapports de police, en vue de soutenir les États dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la collecte de données et la législation.

Le Bureau a établi un programme destiné à rendre les fonctionnaires mieux à même de reconnaître les crimes de haine et d'y réagir efficacement ainsi que de dialoguer avec les communautés touchées, qui a fait l'objet d'essais pilotes en Espagne et en Hongrie en mai. Cela a eu pour résultat immédiat de faire prendre mieux conscience à ces deux pays de la nécessité de s'attaquer à la question des crimes de haine et de collaborer étroitement avec les communautés touchées. C'est ce qui est ressorti de l'évaluation de la formation par les participants ainsi que des mesures complémentaires prises par les autorités des deux pays en vue d'inclure des éléments du plan d'études sur les crimes de haine dans le programme de formation à la répression. Il est prévu maintenant d'exécuter ce programme en Croatie et en Ukraine.

Éducation sur l'Holocauste, la lutte contre l'antisémitisme et la promotion de la tolérance. En réaction à l'antisémitisme dans la région de l'OSCE, qui trouve souvent son expression dans des activités néo-nazies, la négation de l'Holocauste et des violences à l'égard des Juifs et des institutions juives, les États participants de l'OSCE se sont engagés à promouvoir des programmes d'éducation pour lutter contre l'antisémitisme et à favoriser la mémoire et l'éducation en ce qui concerne l'Holocauste.

Pour évaluer les programmes existants, mettre en évidence les bonnes pratiques dans les États de l'OSCE et déterminer les lacunes dans le domaine de l'éducation sur l'Holocauste, le BIDDH a produit en 2005 une étude intitulée *Education on the*

Holocaust and on Anti-Semitism : An Overview and Analysis of Educational Approaches (Éducation sur l'Holocauste et l'antisémitisme : aperçu et analyse des approches pédagogiques).

Afin de donner suite aux conclusions de cette étude, le BIDDH, en coopération avec un certain nombre de partenaires, dont l'Équipe spéciale de coopération internationale sur l'éducation relative à l'Holocauste, la mémoire et la recherche, Yad Vashem (Israël) et la Maison d'Anne Frank à Amsterdam, ainsi que des experts de l'ensemble de la région de l'OSCE, a établi des lignes directrices et des outils pédagogiques en vue d'aider les enseignants à améliorer l'enseignement concernant l'Holocauste et l'antisémitisme.

Le Bureau a aussi organisé en Pologne la première d'une série de tables rondes d'experts avec les autorités responsables de l'enseignement et les représentants d'ONG pour examiner des initiatives destinées à

aider et à encourager les autorités nationales dans les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre des programmes d'éducation sur l'Holocauste et l'antisémitisme.

Dans le contexte plus général de l'éducation à la tolérance, un programme d'éducation visant à promouvoir le respect et la diversité a été mis au point au cours du second semestre de 2005. Ce programme, qui sera exécuté en 2006, débouchera sur une analyse et une évaluation des stratégies et des initiatives pédagogiques actuellement en place dans l'ensemble de la région de l'OSCE.

Promotion de la liberté de religion ou de conviction. Le Groupe d'experts du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction, qui compte 57 membres et fait fonction d'organe de conseil et de consultation auprès des États de l'OSCE en ce qui concerne la promotion de la liberté religieuse, fournit une assistance législative et fait des observations sur des affaires déterminées. En se servant des lignes directrices établies récemment sur l'examen de la législation relative à la liberté de religion ou de conviction, le Groupe a examiné un certain nombre de lois à la demande d'États participants. Ces lignes directrices ont en outre été traduites en russe afin de faciliter l'extension de leur emploi dans toute la région de l'OSCE.

Renforcement des capacités de la société civile. Le Bureau a lancé des activités visant à soutenir les efforts déployés par des organisations non gouvernementales pour suivre la situation en matière de crimes de haine et de manifestations violentes d'intolérance et en rendre compte. En juin, une session de formation destinée aux ONG sur le suivi de la situation concernant les crimes et les incidents inspirés par la haine a fait l'objet d'essais pilotes. Le BIDDH a également apporté un appui au Réseau international contre la cyberhaine pour l'organisation d'un séminaire consacré à la haine verbale sur l'Internet. Une évaluation des essais pilotes de ces sessions a servi à concevoir un programme de formation très complet qui sera exécuté en 2006.

En coopération avec les Représentants personnels du Président en exercice, le BIDDH a aussi organisé trois réunions avec les représentants d'ONG afin de favoriser le resserrement de la coopération entre ces organisations ainsi que l'échange de bonnes pratiques et l'élaboration de recommandations sur des questions thématiques.

Point de contact pour les Roms et les Sintis

Les Roms, les Sintis et les populations apparentées sont la cible de diverses formes de racisme et de discrimination dans presque tous les aspects de l'existence, ce qui les empêche de s'intégrer pleinement dans les sociétés au sein desquelles ils vivent.

L'OSCE a tenu compte de cela dans de nombreux engagements, et tout spécialement dans le Plan d'action 2003 visant à améliorer la situation des Roms

et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, qui engage les Etats participants à prendre des mesures pour débarrasser leurs sociétés de toutes les formes de préjugés à l'égard des Roms.

Un certain nombre d'Etats ont pris des mesures en ce sens en commençant par adopter la législation nécessaire pour lutter contre la discrimination, puis en mettant des institutions en place pour appliquer cette législation. Certains ont également élaboré des stratégies en vue d'améliorer la situation des Roms et des populations apparentées.

Une des tâches les plus importantes du BIDDH à cet égard consiste à préconiser d'examiner et d'évaluer constamment la mise en œuvre du Plan d'action. Le Point de contact du Bureau pour les questions relatives aux Roms et aux Sintis a joué un rôle particulièrement actif dans ce domaine en mettant à profit les grandes conférences et d'autres manifestations de l'OSCE pour susciter des débats sur les questions relatives aux Roms, distribuer de la documentation sur la situation des Roms dans toute la région de l'OSCE

et faciliter la participation des Roms et des groupes apparentés à ces manifestations.

La Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine a été particulièrement fructueuse à cet égard, le BIDDH ayant organisé un certain nombre de manifestations parallèles axées sur diverses questions relatives aux Roms, notamment la participation des Roms et des Sintis aux processus électoraux, la situation des Roms originaires du Kosovo, qui sont minoritaires au Kosovo même et dont beaucoup sont des personnes déplacées dans d'autres régions, le suivi des politiques nationales relatives aux Roms, particulièrement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'égalité des sexes, et les appels en faveur d'un égal accès au logement, de la sécurité de résidence et d'un accès à un enseignement de qualité.

Budget révisé : 11 963 700 €
www.osce.org/odhr

Haut Commissaire pour les minorités nationales

Des tensions et des frictions entre divers groupes à l'intérieur des Etats - fondées sur l'ethnicité, la religion et la langue - ont été à l'origine de la plupart des conflits récents dans la région de l'OSCE. Pour faire face à ce défi, l'OSCE a créé le poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) en 1992.

Le Haut Commissaire a pour fonction de déceler - et de contribuer à éliminer rapidement - les tensions ethniques qui pourraient menacer la paix, la stabilité ou les relations amicales entre Etats participants de l'OSCE. Son mandat le décrit comme un « instrument de prévention des conflits au stade le plus précoce possible ».

Le suédois Rolf Ekeus est le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Il a pris ses fonctions le 1er juillet 2001.

Conformément à son mandat, le Haut Commissaire a continué d'observer les tensions interethniques et de prendre des mesures pour éviter qu'elles ne dégènerent en confrontation ainsi que de stabiliser des situations de conflit potentiel. Il a prêté son soutien à des projets visant à remédier aux causes profondes de conflits au niveau local et à contenir et désamorcer les tensions liées à des questions concernant les minorités nationales.

Dans le cadre de ses activités portant sur des questions thématiques, il a accordé une attention particulière à la police dans des environnements multiethniques, les pratiques de la police ayant une influence de premier plan sur les relations interethniques. En étroite coopération avec l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat de l'OSCE, les organisations internationales directement responsables de ces questions et d'autres experts, le Haut Commissaire a procédé à une analyse des normes et pratiques internationales dans le domaine de la police pour élaborer des recommandations pratiques sur la police dans les sociétés qui abritent une pluralité de groupes ethniques.

En 2005, dans le contexte de l'accent mis par la présidence sur les migrations et l'intégration, le Haut Commissaire a accordé une attention particulière à la définition des principes de base d'une politique d'intégration respectueuse de la diversité.

Commentant les récentes tensions et, dans certains cas, l'agitation sociale dans des Etats participants, le Haut Commissaire a souligné la complexité et l'impact potentiel sur la société de l'émergence de nouvelles minorités et la nécessité de réagir promptement à ces situations afin d'éviter qu'elles ne se transforment en une grave confrontation sociale. Il a également appelé l'attention sur la pertinence des méthodes et des pratiques qu'il emploie face à ces nouvelles situations concernant les minorités.

Rapports par pays

Biélorussie. En 2005, le Haut Commissaire a prêté

une attention particulière à la situation de l'Union des Polonais en Biélorussie, la plus importante organisation de la communauté polonaise minoritaire.

Croatie. Lors d'une visite en Croatie en février, le Haut Commissaire a examiné avec des représentants du Gouvernement et des minorités divers aspects du retour des réfugiés tels que la récupération des droits de propriété et l'assistance à la reconstruction ainsi que la réforme de l'appareil judiciaire. Les entretiens ont porté notamment sur la loi constitutionnelle relative aux droits des minorités nationales et, en particulier, sur les dispositions concernant leur éducation et leur représentation proportionnelle dans les administrations et au sein de l'appareil judiciaire. Bien qu'il ait été encouragé par les améliorations dans le domaine du retour des réfugiés, le HCMN a insisté auprès des autorités sur l'importance de la promotion de l'intégration dans le domaine de l'éducation ainsi que de la mise en œuvre des dispositions de la loi constitutionnelle relatives à la représentation des minorités au sein de l'appareil judiciaire et de l'administration.

Estonie. A l'occasion d'une visite en Estonie du 24 au 26 octobre, le Haut Commissaire a noté des améliorations dans les relations interethniques, un fait également confirmé par les élections locales tenues le 16 octobre. Le vote des non-citoyens et des citoyens russophones qui ont pris part aux élections semble avoir été déterminé davantage par les programmes économiques des partis en concurrence que par leurs politiques concernant des questions ethniques et intéressant les minorités.

Le HCMN a constaté une amélioration significative de la situation socioéconomique dans la région de Narva. Il a également relevé une amélioration de l'attitude des étudiants, parents et enseignants dans les écoles russophones à l'égard du démarrage de la réforme de l'éducation. S'il s'est félicité du débat au sein de la société sur le début de la réforme et sa mise en œuvre, il a également insisté sur la nécessité d'une meilleure formation des enseignants comportant des cours d'estonien et de pédagogie.

Le HCMN s'est félicité des mesures législatives et administratives prises par le Gouvernement estonien pour faciliter la naturalisation. Il a cependant indiqué que des mesures positives additionnelles étaient nécessaires pour accélérer le processus, en particulier pour les personnes âgées candidates à la citoyenneté.

Géorgie. Ici, le Haut Commissaire a concentré son action sur le *programme de prévention des conflits et d'intégration pour le Samtske-Javakheti*. Lancé en 2003, ce programme vise à favoriser l'intégration de la minorité arménienne dans la vie politique, sociale et culturelle géorgienne. Il contribue à améliorer la connaissance de la langue géorgienne parmi les fonctionnaires de la région, à accroître l'efficacité de l'enseignement du géorgien aux étudiants minoritaires, à stimuler le flux d'informations entre régions accueillant des minorités et le centre et vice-versa, et à amé-

liorer l'accès aux nouvelles télévisées nationales. Une des initiatives qui faisait partie du programme, le *projet de formation linguistique des fonctionnaires*, a permis à plus de 500 d'entre eux de suivre une formation au Géorgien.

En Abkhazie, le HCMN a continué de travailler avec les autorités *de facto* à Soukhoumi pour veiller au respect du droit des étudiants géorgiens dans le district de Gali de bénéficier d'un enseignement dispensé dans leur langue maternelle. En 2005, le Bureau du Haut Commissaire a organisé six séminaires de formation d'enseignants dans le cadre du projet *Des enseignants pour une meilleure compréhension* qui vise à améliorer les compétences des professeurs de géorgien et d'abkhaze dans les districts de Gali, Tkvarcheli et Ochamchira. Ce projet, dont la mise en œuvre a débuté en août 2004, devrait également contribuer à accroître la confiance entre les deux communautés.

Hongrie. Le Haut Commissaire a suivi de près les initiatives prises par la Hongrie pour venir en aide aux minorités hongroises dans les Etats voisins. Après l'échec du référendum de 2004 sur la double citoyenneté, le Gouvernement hongrois a pris de nouvelles initiatives. En mai, le Haut Commissaire s'est rendu à Budapest pour se familiariser avec ces initiatives et évoquer leurs aspects controversés. Il a invité le Gouvernement hongrois à entamer des consultations directes avec les Etats voisins sur lesquels ces initiatives ont un impact, afin d'éviter de mettre à mal les relations bilatérales. Pour sa part, le Gouvernement hongrois a porté à l'attention du HCMN la situation des minorités hongroises dans la province serbe de la Voïvodine. Le HCMN a rappelé qu'il continuait de suivre l'évolution de la situation en Voïvodine et noté que la composition ethnique changeante de la région ainsi que les conditions sociales et économiques difficiles pouvaient nuire aux relations interethniques harmonieuses qui la caractérisait jusqu'ici.

Kazakhstan. Dans ses entretiens avec les autorités et des représentants des minorités nationales au Kazakhstan, le Haut Commissaire a accordé une attention particulière à la question de la langue. Il a encouragé le Gouvernement du pays à renforcer de manière équilibrée et progressive le rôle de la langue de l'Etat, à mettre spécialement l'accent sur l'éducation et à promouvoir plus intensément la langue officielle et les langues des minorités.

Le HCMN a continué de prêter son soutien à un projet pilote de promotion de l'éducation multilingue dans la région du sud du Kazakhstan. Le projet, élaboré en coopération avec le Département régional de l'éducation, aide des étudiants de dernière année dans des établissements dispensant un enseignement en ouzbek à améliorer leurs connaissances soit de la langue de l'Etat, le kazakh, soit de la langue officielle, le russe, afin d'améliorer leurs performances dans le cadre de l'examen d'admission, organisé par l'Etat, aux établissements d'enseignement supérieur au Kazakhstan. Au terme de deux années de mise en œuvre du projet dans deux écoles, le taux d'admission à l'université et les résultats obtenus lors des examens d'entrée organisés par l'Etat se sont considérablement

améliorés. Au vu de ce succès, le Haut Commissaire a examiné avec les autorités la possibilité d'étendre l'initiative à d'autres écoles et leur a offert ses compétences techniques et son soutien en la matière.

Kirghizistan. Les pressions économiques, sociales et politiques suscitées par les événements qui se sont produits au Kirghizistan au printemps 2005 ont eu des répercussions sur les relations interethniques. De nombreux membres des communautés minoritaires nationales se sont déclarés inquiets pour leur avenir et leur sécurité personnelle et ont décidé de quitter le pays.

Le Haut Commissaire a effectué trois voyages au Kirghizistan en 2005. En deux occasions, il s'est rendu dans les régions méridionales d'Och et de Djalalabad pour s'y entretenir avec des fonctionnaires et des représentants locaux des minorités nationales. Bien que l'élection présidentielle et la formation du nouveau cabinet aient contribué à susciter un certain sentiment de stabilité parmi les minorités nationales, le Haut Commissaire a invité la nouvelle direction du pays à prendre des mesures pour renforcer l'intégration sociale et à centrer son attention sur des questions interethniques en élaborant une politique cohérente d'intégration nationale et de cohésion sociale dans le pays.

Lettonie. Le Haut Commissaire s'est rendu en Lettonie début juin, quelques jours après la ratification par le Parlement letton de la *Convention-cadre sur les minorités nationales*. Ses entretiens avec les autorités lettones ont porté sur la ratification et la formulation de la Déclaration du Parlement qui accompagnait la ratification.

Le HCMN a insisté auprès des autorités lettones sur l'importance de veiller à ce que la mise en œuvre de la Convention soit globale, conformément à son objet et à ses buts, et qu'il n'y ait pas de discrimination entre différents groupes de citoyens.

Le nombre de non-citoyens restant élevé, le HCMN a demandé instamment au Gouvernement letton d'accélérer le processus de naturalisation. Il a insisté sur la nécessité pour le Gouvernement de doter la Commission de naturalisation de ressources et de fonds supplémentaires pour renforcer sa capacité à traiter le nombre croissant de demandes en bon ordre et dans les délais. Il a également recommandé, à titre de mesure concrète immédiate d'octroyer automatiquement la nationalité lettone à tous les enfants nés dans le pays après 1991. Cela prouverait également l'intention du Gouvernement d'accélérer le processus de naturalisation.

Le HCMN a demandé instamment aux autorités de faire preuve de souplesse dans l'application de la réforme scolaire, qui prévoit que 60 pour cent au moins des heures de cours dispensées doivent l'être en letton. Il a souligné que le Gouvernement devait envisager la situation particulière de chaque école afin de veiller à ne pas compromettre la qualité de l'enseignement. Selon le Haut Commissaire, tout le matériel et toute la formation nécessaires devraient être mis à disposition et des contrôles de qualité ef-

fectués régulièrement dans les écoles.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Le Haut Commissaire a suivi de près l'évolution de la situation à l'Université d'Europe du Sud-Est, qui a été créée pour offrir aux étudiants albanais un enseignement universitaire de qualité. Les inscriptions ont totalisé plus de 5 000 étudiants en 2005, dont 25 pour cent d'origine non albanaise. En peu de temps, l'Université a considérablement amélioré la représentation des membres des minorités ethniques dans l'enseignement supérieur du pays. Elle a également été vantée pour la qualité de son enseignement et pour servir de modèle d'intégration et de coopération interethnique.

Le HCMN a aussi élargi l'une de ses plus vastes entreprises, le *Projet d'année de transition*. Dans sa huitième année, le projet a continué de s'employer à augmenter le nombre d'Albanais de souche admis dans les universités d'Etat de Skopje et de Bitola. Pour ce faire, il a organisé des stages de préparation intensive aux examens dans plusieurs matières en macédonien pour les élèves de langue albanaise en quatrième année du secondaire. Sept écoles secondaires albanaises, situées dans tout le pays, ont pris part à ce projet. En 2004, plus de 1 066 étudiants s'y sont inscrits et, dans certains établissements, jusqu'à 88 pour cent du corps étudiant y a participé.

Le Ministre de l'éducation a invité un expert du Bureau du HCMN à siéger au comité fondateur de la nouvelle université de Tétovo, troisième université d'Etat fondée par le Parlement. L'objectif ultime de ce projet est de créer une université qui réponde aux normes internationales modernes, dispense un enseignement multiethnique et multilingue et collabore avec l'Université d'Europe du Sud-Est en la complétant.

Le Haut Commissaire s'est également préoccupé de la question de la représentation équitable dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui est considérée comme une condition préalable à l'adhésion à l'OTAN et que l'UE considère également comme un élément clé des critères de Copenhague concernant l'admission à l'Union.

Ayant acquis une expérience considérable à ce sujet ces dernières années, le HCMN a conseillé les autorités sur le projet de loi concernant l'usage des drapeaux des communautés. Une telle réglementation est indispensable pour réduire autant que possible le risque que les drapeaux contribuent aux tensions interethniques. Le HCMN a suggéré un juste équilibre pour l'utilisation des drapeaux dans la sphère publique et recommandé que leur usage par des personnes privées soit traité comme une question relevant de la liberté d'expression qui doit être assurée dans des limites raisonnables. Le Parlement a officiellement modifié la législation relative à l'utilisation de drapeaux le 15 juillet, contribuant ainsi à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid, accord qui a mis fin au conflit violent de 2001.

Moldavie. Le Haut Commissaire a continué de promouvoir le droit à l'éducation en alphabet latin dans les écoles de Transnistrie. Considérant qu'une bonne

connaissance de la langue de l'Etat est la clé d'une politique concluante d'intégration, il a examiné les possibilités offertes pour divers projets éducatifs en Moldavie, en particulier dans le domaine de l'enseignement de la langue de l'Etat (moldave/roumain) aux fonctionnaires d'origine gagaouze et bulgare en Moldavie méridionale. La population gagaouze en général et les fonctionnaires gagaouzes en particulier n'ont pas une connaissance pratique suffisante de la langue de l'Etat, ce qui entrave sérieusement les relations entre les autorités gagaouzes et le Gouvernement central. Cela fait obstacle à la représentation appropriée des intérêts de la population gagaouze et isole la communauté gagaouze en Moldavie.

Roumanie. A la demande du Ministre roumain des affaires étrangères, le Haut Commissaire s'est rendu à Bucarest en septembre pour s'entretenir du projet de loi sur le statut des minorités nationales qui a été élaboré par le Gouvernement roumain. En préalable à sa visite, le HCMN lui a fait parvenir un commentaire détaillé sur les points forts et les faiblesses du projet de loi. Cette législation exhaustive introduit un concept d'autonomie culturelle. A Bucarest, le HCMN a fait valoir que si le projet de loi souffrait certes de certaines lacunes politiques et juridiques, il établissait également un généreux cadre pour la protection des minorités qui renforçait la position de la Roumanie en tant qu'Etat démocratique.

Serbie-Monténégro. En février, le Haut Commissaire s'est rendu en Serbie-Monténégro, y compris en Voïvodine et en Serbie du Sud. La situation de sécurité dans ces régions et l'impact du Kosovo sur la situation dans les Balkans occidentaux étaient les principaux points inscrits sur son agenda. Le HCMN s'est également entretenu de la mise en œuvre de la loi de l'Union étatique sur les minorités nationales qui a été rédigée avec l'appui de son Bureau. Les dirigeants politiques à Belgrade ont encouragé l'implication du Haut Commissaire au Kosovo.

Le HCMN a intensifié son engagement en vue d'étudier comment il pouvait encourager et favoriser la réconciliation entre communautés au Kosovo. A l'occasion d'un séjour au Kosovo en mai, au cours duquel il s'est rendu à Pristina, à Mitrovica et dans une « enclave » serbe, le Haut Commissaire a examiné quelle assistance il pouvait apporter dans le cadre des pourparlers sur le statut prévus au début de 2006.

Au Monténégro, le HCMN a continué de prêter son concours à la rédaction de la *loi de l'Union étatique sur les minorités*. Le but ultime de ce projet de loi est de faire concorder la législation monténégrine avec celle de l'Union étatique, en particulier la Charte constitutionnelle, et avec les normes internationales et nationales concernant la protection des droits des minorités. Les avis et recommandations sur le projet de loi ont été en grande partie élaborés en coopération avec le Conseil de l'Europe.

En coopération avec des représentants du Ministère serbe de l'éducation et de la communauté albanaise locale, le Haut Commissaire a mis en chantier un projet éducatif à l'intention de la minorité albanaise nationale ayant pour but d'élaborer un livre d'histoire en

albanais pour les élèves de sixième année d'école primaire dans la région. La commission a parachevé le projet de programme d'histoire à l'été 2005 et le manuel devrait être publié début 2006.

Tadjikistan. En mars, le Haut Commissaire s'est rendu au Tadjikistan pour en apprendre davantage sur les problèmes auxquels le pays est actuellement confronté et qui ont des répercussions sur les relations interethniques. Dans le cadre des entretiens qu'il a eu avec de hauts fonctionnaires et des représentants de minorités nationales et d'ONG, il a identifié le besoin urgent d'améliorer et de moderniser la législation du pays en matière d'éducation. Toutes les parties ont estimé que l'éducation était une priorité qui contribuerait à unir le pays après les troubles civils de ces dernières années.

Le Haut Commissaire et le Ministère de l'éducation ont organisé une conférence sur l'éducation en tant que moyen d'intégration au Tadjikistan. La conférence a examiné comment de nouvelles approches de la conception des programmes, de la formation des enseignants et de l'enseignement des langues pouvaient renforcer le rôle de l'éducation dans l'instauration de relations plus harmonieuses entre les différentes communautés ethniques. Elle a également étudié comment la coopération entre Etats voisins sur des questions d'éducation des minorités pouvait aider à promouvoir l'intégration nationale et à renforcer la stabilité régionale.

A la suite de cette conférence, le Haut Commissaire a intensifié sa coopération avec les autorités tadjikes en aidant à organiser la formation des enseignants et à favoriser l'élaboration de manuels appropriés pour une société multiethnique.

Turquie. Dans le prolongement de sa première visite en janvier 2003 qui visait à instaurer un dialogue avec les autorités turques sur des questions relevant de son mandat, le Haut Commissaire s'est rendu à nouveau à Ankara en février 2005.

Turkménistan. Ces dernières années, le dialogue entre le Haut Commissaire et les autorités turkmènes visait essentiellement à trouver un équilibre approprié entre les préoccupations légitimes de la majorité en matière d'éducation et linguistique et les droits des personnes appartenant à des minorités nationales. En mai, le HCMN s'est rendu au Turkménistan pour des réunions avec le Président et d'autres hauts fonctionnaires. Lors de cette visite, il s'est rendu dans la région de Dashoguz, où il s'est entretenu avec des responsables locaux. Il a promis d'approfondir son engagement au Turkménistan.

Ukraine. Dans le cadre de ses efforts visant à faciliter l'intégration des anciens déportés d'Ukraine, en particulier ceux qui résident en Crimée, le Haut Commissaire s'est rendu à Kiev et Simferopol en juin pour y renouer le dialogue avec les nouveaux dirigeants d'Ukraine et de Crimée et des représentants des communautés minoritaires. S'agissant de l'intégration des Tatars de Crimée, les entretiens ont porté essentiellement sur une question controversée relative à la propriété foncière ainsi que sur le projet de loi relatif à la restauration des droits des anciens déportés. A la suite de cette visite, le HCMN étudie la possibilité d'un programme qui favorise la compréhension mutuelle entre les communautés de la péninsule de Crimée.

Il a également soulevé avec le Gouvernement ukrainien l'importante question de la législation relative aux minorités. Il a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis concernant les projets de lois clés sur les langues et sur les minorités et examiné comment il pouvait contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement pour faire concorder cette législation avec les normes européennes.

Budget révisé : 2 697 600 €
www.osce.org/hcnm

Représentant pour la liberté des médias

La plus jeune des trois institutions spécialisées de l'OSCE, celle du Représentant pour la liberté des médias, a été officiellement créée en 1997, suite à une décision prise lors du Sommet de Lisbonne en 1996. Reconnaissant que la liberté d'expression est un droit fondamental de l'homme, le mandat du Représentant est de garantir des médias libres, indépendants et pluralistes dans les Etats participants.

Il a comme tâches principales :

- d'observer l'évolution des médias dans les Etats participants de l'OSCE pour donner rapidement l'alerte en cas de violations de la liberté d'expression ; et
- en étroite coopération avec le Président en exercice, de fournir une aide aux Etats participants en prônant et en encourageant le plein respect des principes et des engagements de l'OSCE en matière de liberté d'expression et de liberté des médias.

Le deuxième Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Miklós Haraszti, a pris ses fonctions en mars 2004. Ecrivain et ancien dissident, M. Haraszti a été l'un des fondateurs du Mouvement hongrois d'opposition démocratique.

Le Bureau du Représentant à Vienne se compose de 13 personnes recrutées sur le plan international.

En 2005, le Représentant pour la liberté des médias s'est occupé activement des deux grands domaines de son mandat, à savoir observer la situation des médias dans les 55 Etats participants et aider les gouvernements à respecter les principes et les engagements de l'OSCE concernant la liberté des médias.

Interventions. Le Représentant est intervenu dans toute la région de l'OSCE, à l'ouest comme à l'est de Vienne, à propos de différentes affaires dans lesquelles ces engagements étaient menacés ou violés. Ces interventions ont eu lieu dans plus de 20 Etats participants. Le Représentant a en outre continué d'effectuer des visites dans des pays

Rapports par pays

Biélorussie. En février, à l'invitation du Ministre biélorusse des affaires étrangères, le Représentant s'est rendu à Minsk pour la première fois. Il a eu des entretiens avec des hauts fonctionnaires, des parlementaires, des journalistes et la communauté des ONG et il a publié un rapport sur sa visite.

Il ressort de ce rapport que la situation des médias s'est détériorée ces dernières années. Dans ces conditions, le Représentant pour la liberté des médias a proposé une assistance à court et à long terme au Gouvernement pour la détermination des améliorations souhaitables. Mis à part les réformes juridiques nécessaires pour libéraliser le secteur des médias en général, il a aussi insisté sur le fait que le Gouvernement devrait supprimer immédiatement plusieurs pratiques restrictives qui sont autorisées mais pas obligatoires en vertu de la réglementation actuelle.

Région transnistrienne de la Moldavie. En janvier, un des conseillers principaux du Représentant s'est rendu dans la région transnistrienne de la Moldavie. Le Représentant avait tenté de se rendre personnellement dans cette région lors de la visite d'évaluation qu'il avait effectuée l'année précédente en Moldavie, mais les autorités régionales de Tiraspol l'en avaient dissuadé.

Les médias indépendants sont dans une situation très difficile. Différents moyens de pression sont utilisés à l'encontre des quelques journalistes qui ne suivent pas la ligne officielle. Les dirigeants régionaux paraissent cependant ouverts à un dialogue avec l'OSCE, lequel est indispensable pour desserrer le carcan dans lequel travaillent les médias indépendants.

Italie : Loi Gasparri sur les médias. Lors de la visite qu'il a effectuée en Italie en mars-avril, le Représentant a poursuivi un double objectif. En premier lieu, il a évalué la situation du secteur de la télévision un an après l'adoption, en 2004, de la Loi Gasparri. Cette loi, la première à réglementer en détail l'ensemble des médias audiovisuels, a été promulguée à la suite des appels répétés de la Cour constitutionnelle italienne et du corps politique européen en faveur d'un réaménagement de l'actionnariat très concentré de la télévision en Italie. Dans un rapport contenant des recommandations concrètes, il a été souligné qu'un réexamen législatif approfondi de la nouvelle loi italienne sur les médias de l'ère électronique était nécessaire pour s'attaquer à la question du « duopole » actuel constitué par la RAI et Mediaset.

En second lieu, M. Haraszti a évalué la Loi Frattini et conclu que cette loi ne résolvait toujours pas complètement le conflit entre les intérêts privés de responsables publics et leur influence politique à la télévision italienne.

Azerbaïdjan. Le meurtre de l'éminent rédacteur en chef et journaliste Elmar Huseynov peu avant la visite que le Représentant a effectuée en avril en Azerbaïdjan est devenu inévitablement un des principaux sujets abordés pendant son séjour. Cette affaire a retenu l'attention du monde entier et a placé les questions relatives aux médias dans ce pays sous les projecteurs de la communauté internationale.

La multiplicité des vues exprimées dans la presse écrite – et une forte politisation – ont donné à penser que le pluralisme avait pris racine. Toutefois, cette diversité ne s'étend guère au-delà des journaux, dont le tirage est très faible. En outre, les journaux manquent de moyens financiers et de professionnalisme. Le rapport du Représentant contient un large éventail de recommandations aux autorités sur la façon de remédier à la situation.

En consultation avec de hauts fonctionnaires azérbaidjanais, le Représentant a lancé un projet pilote de formation à l'assistance sur les relations entre le Gouvernement et les médias, qui avait été proposé initia-

lement par le Ministre des affaires étrangères. Le premier atelier, auquel ont participé des attachés de presse et de communication gouvernementaux ainsi que des journalistes a eu lieu les 18 et 20 juillet à Bakou.

Traitement des médias au cours de la crise d'Andijan en Ouzbékistan. Le Représentant a également publié un rapport sur la couverture des événements et les restrictions imposées à la presse par le Gouvernement durant la crise d'Andijan en Ouzbékistan en mai. C'est le troisième rapport du Représentant sur la couverture par la presse d'événements liés à des situations de crise. Ses précédents rapports étaient consacrés aux événements au Kosovo en mars 2004 et à la tragédie de Beslan en octobre 2004.

Le rapport contenait des recommandations détaillées. Il y était souligné que travailler avec la presse en période de crise est un apprentissage. La presse apporte toutefois également une importante contribution au règlement pacifique de crises en fournissant des informations auxquelles la société a un droit.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Le Représentant s'est rendu en ex-République yougoslave de Macédoine en octobre pour y évaluer la situation en ce qui concerne la liberté des médias dans le contexte en particulier d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion que le Parlement examinait au moment de sa visite.

Dans l'ensemble, le degré de pluralisme des médias est élevé dans le pays, tant en termes de nombre de médias que de représentation d'opinions différentes. Le cadre légal pour des médias libres est en général conforme aux engagements de l'OSCE et le Gouvernement travaille, en coopération avec d'autres parties prenantes, sur les dispositions restantes. Le Représentant a reconnu au Gouvernement le mérite de respecter les lois mais relevé que des pressions étaient encore exercées occasionnellement sur des journalistes individuels ou que subsistaient des contraintes commerciales empêchant les journalistes d'exercer librement leur profession.

Le Représentant s'est félicité de l'adoption d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion par le Ministère des communications et des transports et de son approbation par le Parlement. Cette loi rapproche encore le pays de la conformité avec les normes européennes.

En novembre, deux journalistes ont été condamnés à des peines de prison pour diffamation. De telles condamnations sont en contradiction avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la liberté d'expression.

Situation des médias au Kosovo. Dans le prolongement de son rapport sur le rôle des médias pendant et après les événements tragiques de mars 2004, le Représentant a nommé un représentant spécial pour le Kosovo pour une durée de six mois. Sa principale tâche a consisté à aider à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport.

Les progrès accomplis au Kosovo au cours de la période mentionnée sont solides et prometteurs. Le Représentant a noté que ces réalisations ne résultaient pas de pressions de la communauté internationale sur les médias kosovars, mais que les associations de médias concernées et les médias eux-mêmes ont été impliqués et consultés à chaque stade.

Le Commissaire temporaire chargé des médias au Kosovo, la Mission de l'OSCE au Kosovo et le Représentant pour la liberté des médias ont amorcé ce processus, l'ont appuyé et ont joué un rôle consultatif en la matière. De même, un groupe à composition ethnique mixte a élaboré le Code d'éthique, un processus facilité par la communauté internationale.

Analyses juridiques. Le Représentant a continué d'examiner la législation des médias dans les Etats participants.

Il a examiné le projet de loi sur les médias et les règlements relatifs à l'attribution d'espaces de domaines au Kazakhstan.

Au Kirghizistan, il a examiné la loi sur les médias, la loi sur l'activité professionnelle des journalistes et la diffamation civile et pénale, la loi sur les secrets d'Etat et le projet de loi sur la liberté d'accès à l'information et les garanties en la matière.

Il a par ailleurs examiné le projet de loi de la Lettonie sur la radiodiffusion et sur la radiodiffusion de service public. Il a conseillé le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine sur une loi relative à la radiodiffusion, qui a maintenant été adoptée.

En Moldavie, des avis ont été formulés concernant les projets de lois sur l'information et sur les secrets d'Etat et officiels.

En mai, le Représentant a publié une analyse détaillée du projet de Code pénal turc. Il y a relevé un certain nombre de dispositions qui pourraient entraver la libre discussion de questions publiques et constituer une menace pour la liberté de la presse. Alors que certaines de ces dispositions ont été corrigées en conséquence dans la version finale du Code, d'autres ont été utilisées depuis pour engager des poursuites contre des particuliers pour leurs opinions.

Projets

Matrice - les tendances vont à l'encontre des lois sur la diffamation pénale. Dans le prolongement d'un projet lancé en 2004, le Représentant a publié la première version d'une base de données unique en son genre relative aux lois sur la diffamation civile et pénale et aux pratiques des tribunaux dans l'espace de l'OSCE. Cette base de données, *Libel and Insult Laws : a Matrix on Where We Stand and What We Would Like to Achieve*, est un outil utile pour le corps législatif, les chercheurs, les médias, les ONG et les journalistes souhaitant promouvoir la dépénalisation de la diffamation dans leurs pays. A ce jour, sept Etats participants de l'OSCE ont dépénalisé la diffamation et l'insulte.

Garantie de la liberté des médias sur l'Internet. Le projet *Garantir la liberté des médias sur l'Internet* s'est poursuivi en 2005. Le manuel intitulé *Media Freedom Internet Cookbook* a été traduit en russe et la liberté des médias sur l'Internet a constitué un thème important de plusieurs conférences organisées par le Bureau du Représentant. Le Bureau a également été très actif dans la préparation de divers ateliers d'experts et conférences de l'OSCE, notamment sur l'utilisation ou l'utilisation abusive d'Internet à des fins terroristes.

Fourniture d'un appui aux Etats participants par le biais de la formation. Cette année, le Représentant a lancé un projet d'assistance à long terme sur les relations entre le gouvernement et les médias et l'accès à l'information.

Il a organisé deux stages de formation pour attachés de presse gouvernementaux et professionnels des médias en Azerbaïdjan et au Kirghizistan sur les thèmes suivants : droits d'accès des journalistes à l'information, bon fonctionnement des bureaux de presse et professionnalisme réciproque dans les relations entre gouvernement et médias. Le Représentant prévoit d'organiser des exercices similaires de formation l'année prochaine au Kazakhstan, au Tadjikistan, dans plusieurs régions d'Ukraine et à nouveau au Kirghizistan, cette fois pour des journalistes régionaux. Il a offert son appui aux gouvernements ouzbèke et turkmène et compte sur leur approbation sous peu.

L'année prochaine, le Représentant prévoit d'examiner les possibilités en ce qui concerne de nouveaux projets de formation dans le domaine de la démocratisation et de la professionnalisation des médias.

En Géorgie, en coopération avec la Mission de l'OSCE, le Représentant a organisé un stage de formation pour professionnels du droit des médias.

Conférences internationales

Troisième Conférence d'Amsterdam sur l'Internet. La *troisième Conférence d'Amsterdam sur l'Internet* a eu lieu à l'hôtel de ville d'Amsterdam les 17 et 18 juin. Elle a réuni d'éminents spécialistes des droits de l'homme et de l'Internet d'Europe occidentale et orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord.

Le Représentant et l'ONG *Reporters sans frontières* sise à Paris ont diffusé une déclaration sur la garantie de la liberté des médias sur l'Internet. Cette déclaration énumère six grands principes pour la protection de la liberté des médias en ligne. Il y est souligné que, dans une société démocratique et ouverte, c'est aux citoyens qu'il appartient de décider ce qu'ils souhaitent consulter et voir sur l'Internet. Tout filtrage ou toute évaluation du contenu en ligne par les pouvoirs publics est inacceptable et les sites Web ne devraient pas être tenus de s'enregistrer auprès des autorités gouvernementales.

Les résultats de la conférence ont été partagés lors d'autres conférences sur les médias tenues ultérieurement dans l'année au Caucase et en Asie centrale.

Conférence sur les médias en Asie centrale à Almaty. Les 13 et 14 octobre, la *Conférence annuelle sur les médias en Asie centrale* a eu lieu à Almaty (Kazakhstan) sous les auspices du Représentant et du Centre de l'OSCE à Almaty.

Pour la septième année consécutive, 150 participants des cinq pays d'Asie centrale - Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan - se sont réunis pour s'entretenir des développements dans le domaine des médias dans la région. Parmi les participants figuraient notamment des journalistes et des représentants d'ONG s'occupant des médias, ainsi que des hauts fonctionnaires, des experts et des invités étrangers. Comme les années précédentes, la conférence a offert une occasion unique pour échanger des vues et forger de nouveaux liens entre les participants.

Le pluralisme dans les médias et l'Internet étaient les deux principaux thèmes cette année. Au cours de débats à ce sujet, il est apparu que les deux étaient étroitement liés. Ces dernières années, en Asie centrale, l'Internet est devenu le dernier bastion du pluralisme et une alternative à la télévision et à la presse écrite comme source d'informations pluralistes.

Les participants ont adopté la *Déclaration d'Almaty sur le pluralisme dans les médias et l'Internet* dans laquelle il est recommandé que les organisations internationales comme l'OSCE mettent davantage l'accent sur la protection de la liberté sur l'Internet et réaffirmé que la réglementation d'Internet doit se limiter aux cas dans lesquels cela s'avère absolument inévitable.

Conférence sur les médias au Caucase tenue à Tbilissi. La *Conférence annuelle sur les médias au Caucase du Sud* a eu lieu à Tbilissi (Géorgie) les 17 et 18 novembre. Elle a été organisée par le Bureau du Représentant pour la liberté des médias et la Mission de l'OSCE en Géorgie.

Pour la troisième fois, 70 participants des trois pays du Caucase du Sud - Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie - ont évoqué les développements récents concernant les médias dans la région. Parmi les participants figuraient notamment des journalistes, des représentants d'organisations de médias, des fonctionnaires de l'Etat et des invités étrangers. Faisant suite à la première Conférence sur les médias au Caucase du Sud organisée en 2004, celle de cette année a offert une plateforme unique pour un échange de vues sur d'importantes questions relatives aux médias intéressant les trois pays de la région.

Les débats à Tbilissi ont porté essentiellement sur la qualité de la radiodiffusion de service public et la liberté sur l'Internet. Lors de la Conférence, une déclaration a été adoptée sur ces sujets, dans laquelle les gouvernements du Caucase du Sud ont été invités instamment à réaffirmer leur engagement à disposer d'un service public de radiodiffusion bien développé et dynamique et à s'abstenir d'empiéter sur son indépendance rédactionnelle et son autonomie institutionnelle.

Les participants ont également noté que les sujets examinés lors de la conférence de l'année dernière, à

savoir la diffamation et la liberté d'information, restaient d'actualité et les recommandations adoptées en octobre 2004 toujours valables.

Table ronde de l'OSCE sur la délivrance d'autorisations aux télévisions et aux radios en Azerbaïdjan. Le développement plus avancé indispensable du cadre réglementaire pour la délivrance d'autorisations aux télévisions et aux radios, les pouvoirs des organismes de réglementation et la garantie d'un traitement égal des opérateurs ont figuré parmi les thèmes examinés lors d'une table ronde organisée en avril par le Bureau de l'OSCE à Bakou.

Le Représentant y a déclaré que les radiodiffuseurs privés avaient besoin de règles claires et non discriminatoires pour la répartition des fréquences et l'obtention d'autorisations.

La table ronde avait pour but d'offrir la possibilité d'un débat approfondi et d'un échange de vues entre des experts et tous les intervenants dans le processus d'attribution d'autorisations et de fréquences aux entreprises azerbaïdjanaises de télévision et de radio.

Plus d'une soixantaine d'experts, de représentants des institutions nationales azerbaïdjanaises, notamment de l'administration présidentielle et des ministères gouvernementaux, d'ONG et des experts internationaux ont pris part à cette table ronde.

Questions diverses

Les médias à la Réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue à Varsovie en septembre était axée sur les médias. Le Représentant pour la liberté des médias a prêté son concours aux préparatifs de la réunion et a accueilli une activité parallèle sur le thème *Secrets d'Etat et*

liberté du journalisme : Des Etats-Unis à la CEI.

Un groupe d'experts internationaux a évoqué l'emprisonnement aux Etats-Unis de la journaliste du New York Times Judith Miller ainsi que les répercussions de la publication de secrets d'Etat dans la Communauté d'Etats indépendants.

Déclaration commune des rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression lors de la Journée de la liberté de la presse. A l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, les quatre rapporteurs spéciaux de la communauté internationale sur la liberté de la presse ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont rendu hommage au courage et au professionnalisme de nombreux journalistes et autres professionnels des médias qui ont été tués ou blessés en raison de leurs activités professionnelles.

Ils ont également abordé des questions telles que la dépénalisation de la diffamation ainsi que l'importance de l'accès à l'information et de la diversité des médias dans la société.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Miklos Haraszti, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Ambeyi Ligabo, et le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression de l'Organisation des Etats américains, Eduardo Bertoni, ont été rejoints pour la première fois par le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression de la Commission africaine des droits humains et des peuples, Andrew Chigovera.

Budget révisé : 1 095 800 €
www.osce.org/fom

Secrétariat

Activités du Secrétariat
Partenariats pour la sécurité et la coopération

Conseillère principale pour les questions de parité des sexes

En 2005, l'OSCE a élargi son programme relatif aux questions de parité des sexes. Le Secrétariat a élaboré une stratégie d'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes afin de mettre en œuvre le Plan d'action 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes et a augmenté le nombre de ses agents travaillant sur ces questions. Des efforts continus ont également été faits pour renforcer les capacités du personnel dans ce domaine.

Afin de promouvoir la pratique de la parité des sexes et de l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes en tant qu'éléments essentiels de la sécurité globale, le Conseil ministériel a recadré le programme relatif aux questions de parité des sexes et adopté le *Plan d'action 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes*. Ce Plan instaure l'intégration d'un souci d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités, politiques, programmes et projets de l'OSCE. Il prévoit en outre la mise en place d'un processus soucieux de cette égalité en matière de recrutement, d'environnement de travail, ainsi qu'au sein des structures. Pour mettre sur pied la stratégie interne pour ce processus, la Conseillère principale pour les questions de parité des sexes a organisé des ateliers avec les coordinateurs des questions de parité des sexes dans les missions ainsi qu'avec l'Unité du BIDDH pour la parité des sexes. Les coordinateurs des questions de parité des sexes, qui ont été nommés par les départements et les unités du Secrétariat, ont suivi une formation dispensée par la Conseillère principale sur les dispositions du Plan d'action et les bases de l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes. Des documents spécifiques adaptés aux besoins de chaque département ont été élaborés pour aider les coordinateurs à analyser leurs activités et structures respectives dans l'optique de l'intégration de l'aspect lié au sexe.

Le Plan d'action 2004 stipule que le Secrétariat et les institutions élaborent des plans de mise en œuvre comportant des mesures concrètes pour atteindre ses objectifs généraux. La Conseillère principale, secondée depuis le mois de septembre par un spécialiste des questions de parité des sexes, apporte son assistance aux structures concernées pour qu'elles se conforment à cette exigence. La Conseillère principale a élaboré et introduit un aperçu complet de la stratégie d'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes ainsi qu'un ensemble d'indicateurs pour en mesurer la mise en œuvre.

Deux séminaires organisés par des Etats participants avec l'appui de la Conseillère principale ont mis l'accent sur le fait que la parité des sexes était un élément indispensable de la sécurité globale. Le premier a porté sur la violence à l'égard des femmes, le second sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la gestion des crises. Ces deux thèmes ont

été par la suite abordés par le *Groupe de travail informel sur la parité des sexes et la lutte contre la traite des êtres humains*, composé de représentants des délégations auprès de l'OSCE. Ce forum a mis en relief le rôle futur de l'OSCE en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de promotion du rôle des femmes dans la prévention des conflits par le biais de l'élaboration de deux décisions du Conseil ministériel qui ont été adoptées à Ljubljana en décembre. La Conseillère principale et le spécialiste des questions de parité des sexes ont fourni une assistance non négligeable à ces travaux.

En mars, l'application du Programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) a été soumise à examen et évaluée. La Conseillère principale a pris la parole au cours de la 49^{ème} session de la *Commission de la condition de la femme des Nations Unies* lors de la réunion d'un comité de haut niveau sur le rôle des organisations internationales dans la promotion de la parité des sexes.

Dans le souci de promouvoir plus avant une culture de gestion et un cadre de travail professionnels et sensibles aux différences entre les sexes, la Conseillère principale a continué de superviser la mise en œuvre des règlements en la matière et a assisté les missions dans l'application de la politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination. Elle a également œuvré au renforcement de la coopération avec le *Réseau d'information sur les organisations et les institutions œuvrant dans le domaine des questions de parité hommes-femmes (ORIGIN)*, réseau de conseillers spécialistes de ces questions issus d'autres organisations et institutions. Ce groupe fournit une riche ressource d'expériences et de meilleures pratiques en matière d'intégration de politiques sensibles aux différences entre les sexes dans les structures des organisations, ce qui aide activement les coordinateurs des questions de parité des sexes au Secrétariat et dans les missions à mettre en œuvre le Plan d'action.

Pour sensibiliser à ce sujet et renforcer les capacités d'intégration des aspects liés au sexe dans les activités des opérations de terrain, l'Unité pour la parité des sexes a également continué d'assister la Section de la formation dans la mise en œuvre des stages de mise au courant à l'entrée en service destinés aux membres du personnel et des missions. En outre, l'Unité a également participé à plusieurs tables rondes thématiques pour s'assurer que tous les membres du personnel étaient informés des dispositions du Plan d'action 2004 et commençaient à s'impliquer dans le processus d'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes. Des modules spécifiques sur ce sujet et sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits ont été élaborés et utilisés pour la formation du personnel de différentes missions.

Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains

Appuyant la Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains, le Président en exercice et le Secrétaire général, l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a une fonction de coordination entre les structures et institutions de l'OSCE qui s'occupent de la lutte contre la traite des êtres humains et met l'accent sur les activités suivantes : sensibilisation accrue à la traite des êtres humains et meilleure compréhension de cette dernière dans la région de l'OSCE ; politique, planification et campagnes de sensibilisation, en particulier dans le domaine des tendances émergentes de la traite des êtres humains et des approches efficaces de la lutte contre la traite ; et assistance directe aux Etats participants dans des domaines pratiques et techniques, à leur demande.

En 2005, l'Unité s'est employée à faire valoir la nécessité d'une approche de la lutte contre la traite axée sur les victimes, en particulier dans le domaine de la protection et de l'assistance qui leur sont fournies. Elle a également attiré l'attention sur les besoins particuliers des enfants victimes de la traite. Au mois de juillet, les Etats participants de l'OSCE ont approuvé l'*Addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains : prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance*.

Plus spécifiquement, l'Unité mène les activités suivantes :

Sensibilisation accrue à la traite des êtres humains et meilleure compréhension de cette dernière dans la région de l'OSCE. Dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes, l'Unité a planifié et facilité les conférences et réunions d'experts de haut niveau ci-après :

- *Prendre position : assistance et protection efficaces pour les victimes de la traite*, en février ;
- *Lutte contre la traite des enfants*, en mars ;
- Consultation d'experts organisée par l'OSCE et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) consacrée à *l'élaboration d'un cadre juridique pour poursuivre en justice l'exploitation des personnes victimes de la traite*, en juillet ;
- *Traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail et de travail forcé ou en servitude : identification, prévention, poursuites pénales*, en novembre.

Politique, planification et campagnes de sensibilisation. Grâce à ses recherches et analyses en cours, l'Unité tient à jour des informations complètes sur les activités relatives à la lutte contre la traite dans la région de l'OSCE. Elle utilise ces informations pour sensibiliser davantage aux tendances émergentes et aux approches de la lutte contre la traite des êtres humains en :

- soutenant les activités de la Représentante spéciale visant à observer les activités de lutte contre la traite entreprises par les Etats participants dans le contexte des visites de pays ;
- coopérant avec le Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la traite des êtres humains ;
- conseillant les Etats de l'Union européenne sur le projet de plan d'action, en coopération avec la Représentante spéciale et l'Equipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance.

Assistance et appui directs aux Etats participants.

En coopération avec les structures concernées de l'OSCE, l'Unité a continué d'assister les Etats participants, à leur demande, pour s'acquitter des engagements énoncés dans le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains dans les domaines suivants :

- élaboration de plans d'action nationaux ;
- création de mécanismes nationaux de coordination ;
- examen et réforme de la législation relative à la lutte contre la traite ; et
- promotion de l'élaboration de mécanismes nationaux d'orientation.

Priorités pour 2006. Travaillant étroitement avec la présidence belge en 2006 dans le cadre du mandat relatif à la lutte contre la criminalité organisée, l'Unité se concentrera sur les domaines suivants :

- sensibilisation accrue à toutes les formes de traite des êtres humains, en particulier à des fins d'exploitation de leur travail et de travail forcé ou en servitude, ainsi qu'à la traite des enfants ;
- promotion d'une approche multidimensionnelle de la lutte contre la traite des êtres humains, avec un accent particulier sur la protection des victimes et l'assistance à leur octroyer ;
- élaboration, et renforcement, des mécanismes nationaux de coordination ; et
- amélioration de la coordination des efforts de lutte contre la traite déployés au sein des structures et des institutions de l'OSCE et des organisations non gouvernementales concernées.

Unité pour les questions stratégiques de police

L'Unité pour les questions stratégiques de police s'est fixée pour but d'améliorer la capacité des Etats participants à faire face à la menace que constituent les

activités criminelles et d'assister les Etats dans le maintien de l'état de droit. En 2005, elle a principalement mené ses activités au Kirghizistan, au Kazakh-

stan et en Géorgie. Elle a également lutté contre la traite des êtres humains en renforçant les capacités des services de détection et de répression à poursuivre les auteurs. Elle s'est attaquée aux crimes de haine et a développé un système de base de données afin de favoriser les meilleures pratiques en matière d'application de la loi.

Les troubles politiques qu'a connus le Kirghizistan en mars ont focalisé l'attention sur le Programme de l'OSCE d'assistance à la police dans ce pays. Lancé après que la *militsia* (police) kirghize a ouvert le feu sur cinq personnes au cours d'une manifestation mineure dans le district d'Aksy en mars 2002, le programme avait pour but de renforcer les capacités de la police à prévenir les conflits et à gérer les troubles publics, et a débouché sur la formation et l'équipement de deux unités spécialisées de gestion de l'ordre public à Bichkek et à Och.

Le premier véritable test du programme a eu lieu le 24 mars, lorsque de nombreux manifestants anti-gouvernementaux se sont massés à Bichkek à l'extérieur du Bureau du Président kirghiz, Askar Akaiev, exigeant la démission immédiate de celui-ci et de son Gouvernement. La réaction de la *militsia* a montré que le programme avait réussi à changer la culture policière. La *militsia* n'a pas voulu aller à l'encontre des pratiques policières professionnelles, généralement acceptées par les Etats démocratiques, pour défendre à tout prix le régime en place.

Le 7 avril, l'Unité a réagi à l'évolution de la situation en affectant au Centre de l'OSCE à Bichkek le premier de trois administrateurs chargés des questions de police. Le personnel de l'Unité a contribué au Plan général de travail de l'OSCE et a créé un programme intérimaire d'assistance à la police d'une durée d'un an qui s'est attaqué aux problèmes de sécurité les plus urgents du pays à court et moyen terme. Ce programme a permis à la *militsia* de faire en sorte que la période de transition politique se passe dans le calme et de maintenir l'ordre public pendant ce temps. Le programme a également aidé la Commission d'Etat pour la réforme de la police à « se recentrer » en élaborant un concept de réforme concret et détaillé.

Afin de continuer d'appuyer ce processus, trois conseillers internationaux de police ont été détachés pour travailler aux côtés du Ministre de l'intérieur à Bichkek et de responsables de la police à Djalalabad et Och. C'était la première fois que l'OSCE assignait directement un conseiller à un Ministre de l'intérieur (pour de plus amples informations à ce sujet veuillez-vous reporter à la page 24).

En collaboration avec le BIDDH, l'Unité a fourni à la *militsia* kazakhe des informations sur *les droits de l'homme et la police*. Cette activité a mené à la nomination temporaire d'un conseiller de police au Centre de l'OSCE à Almaty en septembre. Le Kazakhstan a également accueilli, du 8 au 10 novembre, le *premier Atelier régional de l'OSCE relatif aux enquêtes sur les crimes sexuels*. Des officiers de police venus de Russie, du Kirghizistan, du Turkménistan et du Kazakhstan ont pris part à cette formation.

D'ici mars 2006, l'Unité et la mission de l'OSCE en Géorgie auront mené à bien dans ce pays un *projet d'assistance à court terme* qui fournit une assistance immédiate dans les domaines suivants : police de proximité, formation de la police et mise au point d'un nouveau système de gestion des ressources humaines. En Arménie et en Azerbaïdjan, l'Unité a appuyé les opérations de terrain de l'OSCE dans la mise en place des composantes de leurs programmes respectifs d'assistance à la police consacrées à la formation.

En complément aux activités de l'OSCE portant sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'Unité a mis l'accent sur la collecte de preuves contre les auteurs de délits plutôt que de s'appuyer uniquement sur le témoignage des victimes. Une simulation en temps réel sur 12 jours, organisée à l'intention d'enquêteurs des services de police, de procureurs, de juges et de membre du personnel d'organisations non gouvernementales, s'est déroulée à Chisinau pour les informer sur les moyens de rassembler des preuves suffisantes, avec les ressources disponibles, afin d'entamer de façon satisfaisante des poursuites à l'encontre d'auteurs de délits sans avoir à s'en remettre au témoignage de témoins. Cette formation a déjà amélioré les techniques d'interrogatoire et accru la coopération dans le domaine de la justice pénale en Moldavie. Trois autres opérations de terrain de l'OSCE ont demandé à bénéficier de cette formation préventive au nom de leurs Etats hôtes respectifs.

En septembre, l'Unité a organisé à Vienne une réunion de deux jours à l'intention d'experts de police sur la lutte contre les crimes de haine et leur prévention. Cette réunion a rassemblé plus de 60 enquêteurs de police venus de 27 pays d'Europe et d'Asie Centrale, ainsi qu'un groupe d'experts réputés. L'atelier a fourni une précieuse occasion de partager les connaissances acquises dans le domaine des crimes de haine et a servi de vitrine aux activités du Programme du BIDDH sur la formation aux crimes de haine des agents de la force publique.

Pendant l'année 2005, l'Unité a conçu et utilisé à titre expérimental un modèle pilote du *Système d'information policière en ligne de l'OSCE (POLIS)*. Ces trois bases de données regroupent tous les aspects des questions policières contemporaines, des enseignements tirés et des bonnes pratiques suivies par l'OSCE. POLIS permet aux agents du maintien de l'ordre et aux spécialistes des questions de police d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent. Les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont non seulement disponibles, mais elles sont également accessibles de telle sorte que les agents en service les utiliseront effectivement.

www.osce.org/policing

Unité d'action contre le terrorisme

L'Unité d'action contre le terrorisme sert de point de contact pour la coordination de la lutte contre le terrorisme et des activités de l'OSCE en la matière. Créée en 2002, elle travaille étroitement avec le Comité de l'ONU contre le terrorisme (CCT) et sa Direction exécutive, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres partenaires internationaux.

L'Unité collabore avec le *Groupe informel des Amis de la Présidence sur la lutte contre le terrorisme*, qui est devenu un excellent moyen d'interaction entre le Secrétariat et les Etats participants, ainsi qu'une enceinte de première importance pour examiner la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et définir la riposte de l'OSCE aux menaces terroristes émergentes.

L'appui à la ratification et à la mise en œuvre des 12 instruments de l'ONU relatifs à la lutte contre le terrorisme demeure une fonction centrale de l'Unité. Son partenariat avec l'ONU et le BIDDH dans le cadre de l'organisation d'ateliers et de consultations bilatérales a contribué à une augmentation de quatre points de pourcentage du taux de ratification dans la région, le faisant passer à 92 pour cent.

Une autre fonction centrale de l'Unité est de fournir aux Etats participants de l'OSCE une assistance dans le domaine du renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme. Elle a organisé en 2005 quatre importants ateliers d'experts à l'échelle de la région de l'OSCE sur les thèmes suivants :

- la *sécurité des conteneurs*, financé par les Etats-Unis, la Slovénie et la Suède ;
- le *renforcement de la coopération juridique en matière pénale, se rapportant en particulier au terrorisme*, financé par l'Allemagne, les Etats-Unis, le Liechtenstein et la Suède ;
- les *attentats-suicide*, financé par les Etats-Unis ; et
- la *lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes*, financé sur le budget unifié de l'OSCE.

Des représentants de presque tous les Etats participants et Etats partenaires, ainsi que des organisations internationales concernées, y ont participé. Des actions de suivi ont été lancées, notamment des ateliers

nationaux de formation et une coopération plus étroite avec les organisations internationales spécialisées.

Poursuivant ses efforts pour renforcer la sécurité des documents de voyage dans la région de l'OSCE, l'Unité a organisé une nouvelle série d'ateliers sur les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour le traitement et la délivrance des passeports, dont un atelier pour l'Europe du Sud-Est organisé à Sofia et financé par les Etats-Unis, et un autre pour l'Asie Centrale à Almaty (Kazakhstan). Ces ateliers ont pour objet d'assister les Etats participants dans la mise en œuvre de leur engagement d'empêcher le mouvement de groupes ou d'individus terroristes grâce à un contrôle efficace des frontières et au contrôle de la délivrance des pièces d'identité et des documents de voyage.

Pour favoriser l'échange en temps voulu d'informations entre spécialistes de la lutte contre le terrorisme, l'Unité gère un réseau contre-terrorisme, qui est un réseau en ligne conçu pour faciliter le flux d'informations entre les Etats participants, les responsables de la lutte antiterroriste dans les capitales des Etats et l'Unité elle-même. Celle-ci publie également un bulletin mensuel sous forme électronique, qui fournit des informations pratiques relatives à la formation et au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme.

Afin d'éviter le chevauchement d'activités, l'Unité tient à jour un inventaire de tous les programmes régionaux, qu'ils soient de l'OSCE ou non, dans le domaine de la lutte antiterroriste, de la sécurité des frontières et de l'application de la loi. L'Unité fournit cette information aux planificateurs des programmes de l'OSCE et organise des ateliers pour les informer sur les activités relatives à la lutte contre le terrorisme dans la région.

L'Unité dispose d'un site Web contenant des informations sur les programmes et activités antiterroristes actuellement menées par l'OSCE, ainsi que des liens vers les organisations et partenaires clés dans ce domaine.

www.osce.org/atu

Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

La gamme des activités relatives à la dimension économique et environnementale de l'OSCE a continué de s'étendre en 2005, particulièrement en ce qui concerne les activités environnementales, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains. Cette hausse de l'activité est fondée sur le *Document stratégique 2003 pour la dimension*

économique et environnementale de l'OSCE, les priorités retenues par la présidence slovène, le treizième Forum économique, ainsi que le suivi des précédentes réunions du Forum.

Forums économiques. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a examiné les recommandations faites lors du

treizième Forum économique, qui a eu lieu en mai 2005, sur le thème *Tendances démographiques, migrations et intégration des personnes appartenant aux minorités nationales : assurer la sécurité et le développement durable dans l'espace de l'OSCE* et a proposé des mesures de suivi concrètes dans les trois domaines choisis, par exemple en élaborant un manuel sur l'instauration de politiques efficaces en matière de migration de la main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations.

En coordination avec la présidence belge de 2006, les préparatifs ont débuté pour le quatorzième Forum économique, qui portera sur *Les transports dans l'espace de l'OSCE : réseaux de transport sûrs et développement des transports pour renforcer la coopération et la stabilité économiques régionales*. La première partie du Forum s'est tenue à Vienne les 23 et 24 janvier ; la deuxième se déroulera à Prague du 22 au 24 mai 2006. La première conférence préparatoire du quatorzième Forum économique a eu lieu à Douchanbé (Tadjikistan), les 7 et 8 novembre.

Activités environnementales

Progrès dans le cadre de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité. L'Initiative pour l'environnement et la sécurité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de travail pour l'Europe du Sud-Est, le Caucase du Sud et l'Asie centrale. L'examen approfondi de la situation environnementale de la vallée de Ferghana a été mené à bien et a donné lieu à un rapport d'évaluation. (De plus amples informations sur l'initiative peuvent être obtenues sur le site www.envsec.org).

Élimination de déchets dangereux et de composants de propergols. Un atelier technique conjoint OSCE-OTAN a été organisé à Kiev du 6 au 8 juillet au sujet de l'élimination de composants de propergols. En coordination avec l'OTAN, plusieurs missions d'évaluation des besoins ont suivi en Ukraine, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan. En Arménie, le projet d'élimination de mélange s'est poursuivi (pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 13).

Sensibilisation. Le Bureau du Coordonnateur a appuyé la mise en place de centres d'information sur l'environnement (centres Aarhus). En 2005, des centres ont vu le jour à Erevan, Bakou, Douchanbé, Och (Kirghizistan) et Khoudjand (Tadjikistan). Des projets d'ouverture d'autres centres sont en cours à Ganja (Azerbaïdjan), à Tbilissi et en Ossétie du Sud (Géorgie), à Bichkek, à Tachkent et à Minsk. Un programme de sensibilisation à l'environnement (le *Green Pack*) est en cours en Azerbaïdjan et en Biélorussie.

Projets de gestion de l'eau. Le Bureau du Coordonnateur et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) ont continué d'apporter leur soutien à un projet visant à faciliter l'obtention d'un accord entre les deux États riverains du Dniestr, à savoir l'Ukraine et la Moldavie (y compris la région transnistrienne), sur les moyens de renforcer la coopération pour une gestion intégrée des ressource

ces en eau dans le bassin du Dniestr. D'autres activités concernant la surveillance des eaux se sont poursuivies sur les rivières Tchou et Talas entre le Kazakhstan et le Kirghizistan et sur la rivière Sava entre la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro.

Activités économiques. Œuvrant en étroite coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE, le Bureau du Coordonnateur s'est employé à promouvoir le développement de la bonne gouvernance, des débouchés économiques et de l'entrepreneuriat dans la région de l'OSCE. Il a dans ce contexte fourni une assistance à l'élaboration de projets et un financement extrabudgétaire pour appuyer la formation technique à l'intention des petites et moyennes entreprises, des séminaires de formation à la création d'entreprises à destination des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables, ainsi que des stages d'été à vocation économique pour les jeunes.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment de l'argent, le Bureau et l'ONUDC ont continué d'appuyer les États participants dans leur lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en particulier par le biais d'une conférence de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui s'est déroulée à Vienne du 9 au 11 novembre, d'un atelier pour les superviseurs du secteur financier qui a eu lieu à Vienne en juin, et de plusieurs ateliers nationaux. La coopération s'est également poursuivie dans le domaine de la mise en place ou du soutien d'unités de renseignement financier en Arménie, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Roumanie et en Ouzbékistan. Une unité de renseignement financier est un service national centralisé responsable de la réception, de l'analyse et de la diffusion aux autorités compétentes des informations financières concernant de présumés produits du crime et un éventuel financement du terrorisme, dans le but de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Programme de lutte contre la traite. Le Programme de lutte contre la traite du Bureau du Coordonnateur relatif à la coopération du secteur public et du secteur privé en matière de prévention de la traite des êtres humains a été mis en œuvre conformément au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains de façon à se concentrer sur les causes économiques profondes de la traite et le facteur de la demande en la matière ainsi que pour mobiliser le secteur privé dans des activités de lutte contre la traite. Ce programme est un programme d'ensemble sur trois ans qui consiste en 13 projets mis en œuvre dans huit États participants de l'OSCE, parmi lesquels un projet en Ukraine visant à l'autonomisation des orphelins (voir l'encadré page 16 pour plus d'informations à ce sujet). Les autres activités menées en 2005 comportaient un projet de coopération du secteur public et du secteur privé pour l'autonomisation économique des victimes potentielles de la traite grâce à la formation professionnelle en Roumanie, en coopération avec la *Youth Career Initiative* de l'*International Business Leaders Forum*, et un projet de formation à l'intention de femmes entrepreneurs et de concours de

plans d'entreprise en Azerbaïdjan.

Education. Le Bureau a continué d'appuyer l'initiative pluriannuelle de la fondation Eurasia Réseau de recherche appliquée en Asie centrale. Son objectif est

de renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de la recherche économique appliquée entre les universités régionales et les établissements de recherche en Asie centrale.

Rapport du Directeur du Centre de prévention des conflits

« En 2005, le CPC a continué de jouer un rôle primordial en matière de promotion de la coordination entre les diverses structures opérationnelles de l'OSCE. Les chefs des opérations de terrain, des institutions et des unités thématiques du Secrétariat travaillent désormais de plus en plus ensemble pour soutenir la mise en œuvre des programmes thématiques et régionaux visant à accroître davantage la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE. »

M. l'Ambassadeur Lamberto Zannier
Directeur du Centre de prévention des conflits

Le Centre de prévention des conflits (CPC) coordonne les activités des opérations de terrain de l'OSCE et leur fournit une assistance pour mener à bien leur mandat. Le CPC est également le point de contact au Secrétariat pour ce qui est du renforcement du rôle de l'OSCE dans la dimension politico-militaire. Plus particulièrement, le CPC est responsable du soutien à la présidence, au Secrétaire général et aux organes décisionnels en ce qui concerne la mise en œuvre des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit.

Le CPC se compose :

- de la Section des programmes de mission, qui sert de point central de coordination et de liaison avec les opérations de terrain de l'OSCE ;
- de la Cellule de coordination des projets, qui fournit un appui aux opérations de terrain en matière de conception, de réalisation et d'évaluation des projets extrabudgétaires ;
- de l'Unité des opérations, qui planifie les opérations futures et repère les zones de crise potentielle en jouant un rôle d'alerte précoce et d'analyse, et qui est le point de contact pour les questions de sécurité et de gestion des frontières ;
- du Centre de situation et de communications, qui surveille l'évolution de la situation dans les régions de l'OSCE et fait office de cellule de crise en cas d'urgence ;
- de l'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui fournit des conseils et des avis d'experts portant sur la dimension politico-militaire de la sécurité.

Section des programmes de mission. La Section des programmes de mission se compose de quatre cellules régionales pour l'Europe du Sud-Est, l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale. Les administrateurs des programmes de mission responsables de ces régions fournissent un appui et des avis aux opérations de terrain sur des questions programmatiques ainsi que sur des questions de politique générale et de

gestion, y compris au niveau budgétaire. Ils transmettent également à la présidence et analysent avec elle les signaux d'alerte précoce émis sur le terrain et donnent des avis sur les suites les plus appropriées à donner. Parallèlement, ils participent à la préparation des visites sur le terrain du Président en exercice, du Secrétaire général et d'autres responsables de l'OSCE. Ils coordonnent l'élaboration des dossiers des visites du Président en exercice sur le fond, donnent des conseils en matière de stratégie, élaborent les rapports de visite et en assurent le suivi.

En 2005, la **Cellule Europe du Sud-Est** a activement appuyé la présidence en exercice pour ce qui est de la coordination des activités des six opérations de terrain de l'OSCE dans la région. L'Organisation restait ainsi non seulement effectivement engagée en Europe du Sud-Est, ce qui était l'une des principales priorités de la présidence slovène, mais contribuait également de façon significative à consolider les progrès réalisés de manière générale depuis que l'OSCE s'est impliquée dans la région.

La cellule a continué de coordonner les activités conjointes des opérations de terrain de l'OSCE et de la présidence portant sur la planification et l'organisation de deux réunions de suivi dans le cadre du processus facilité par l'OSCE visant à renforcer la coopération interétatique dans les procès pour crimes de guerre lancé en novembre 2004 à Palic (Serbie). L'une des réunions d'experts a eu lieu à Brijuni (Croatie) en juin, une autre à Mostar (Bosnie-Herzégovine), en octobre 2005. La réunion de Brijuni a été précédée par une conférence ministérielle trilatérale. L'échange de vues constructif qui a eu lieu à cette occasion a donné un nouvel élan aux travaux conjoints des experts, les ministres ayant exprimé leur soutien sans réserve aux activités menées dans le cadre de ce processus. L'OSCE est prête à faciliter encore les débats au niveau politique à l'appui des travaux réalisés au niveau des experts.

La cellule a accordé une attention particulière à la question du Kosovo et a participé à l'élaboration d'une politique cohérente et exhaustive devant orienter les futures activités de l'OSCE au Kosovo / Serbie-Monténégro, en collaboration étroite avec ses partenaires pour la coopération.

La **Cellule Europe orientale** a renforcé son appui général à ses opérations de terrain dans cette zone, la région ayant davantage retenu l'attention des différentes structures de l'OSCE. Les changements notables ont été la nomination de deux nouveaux chefs d'opérations de terrain, l'un au Bureau de l'OSCE à Minsk, l'autre étant le nouveau Coordonateur des

projets de l'OSCE en Ukraine, nommé suite au décès de l'Ambassadeur David Nicholas.

La cellule a également apporté un appui à la présidence dans le cadre du suivi de la situation en Transnistrie pour renforcer les efforts de négociation en vue d'un règlement pacifique des conflits en cours. La reprise du processus de négociations concernant la Transnistrie et le *plan louchtchenko* ont donné un nouvel élan au processus. La cellule a continué d'assister le Bureau du Coordonateur des projets en Ukraine pour qu'il puisse répondre à la demande accrue de projets de la part des autorités de l'Etat.

La **Cellule Caucase** s'est concentrée en 2005 sur la fourniture d'une assistance aux activités des opérations de terrain dans la région, en particulier celles liées à la résolution des conflits en cours. Par exemple, elle a apporté son appui aux coprésidents du Groupe de Minsk et au Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie pendant les préparatifs et au cours d'une visite d'établissement des faits dans les territoires occupés autour du Haut-Karabakh. Au début de l'année, elle a aussi assisté la Mission en Géorgie dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour mettre un terme à son opération d'observation des frontières et a participé à l'étude des besoins pour l'élaboration d'un programme d'assistance à la formation des gardes frontière géorgiens. Enfin, elle a fait office d'agent de liaison entre le Secrétariat de l'OSCE, la mission internationale d'observation des élections et le Bureau de l'OSCE à Bakou au cours des élections législatives de novembre en Azerbaïdjan.

A la suite de l'évolution politique dynamique dans la région, la **Cellule Asie centrale** a pris une part active à la préparation des visites de haut niveau du Président en exercice, du Secrétaire général et du Représentant personnel du Président en exercice dans les pays de la région. Au mois d'avril, le CPC a aidé la présidence à réagir rapidement et efficacement face à la détérioration de la situation au Kirghizistan. Le Directeur du CPC a collaboré avec le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale afin de faciliter un processus de dialogue et de négociations politiques et pour recenser, avec les autorités kirghizes, les principaux domaines d'assistance de l'OSCE. Leur visite à Bichkek a débouché sur l'élaboration d'un plan de travail concret qui dresse la liste des principales priorités de la présence de l'OSCE au Kirghizistan à court et à long terme, et qui comporte également une liste de projets individuels. Les activités recensées dans ce plan sont liées aux préparatifs des élections présidentielles du 10 juillet et à l'appui aux forces de l'ordre. (pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 24)

Cellule de coordination des projets. Les opérations de terrain de l'OSCE mettent en œuvre de plus en plus de projets de grande ampleur et complexes, financés tant au moyen de ressources extrabudgétaires que budgétaires. En coopération étroite avec la Section des programmes de mission, la Cellule de coordination des projets coordonne les activités des opérations de terrain financées par des contributions extra-

budgétaires avec celles mises en œuvre par les institutions et le Secrétariat. La cellule est un intermédiaire efficace pour partager les opinions et les compétences techniques entre les opérations de terrain, les institutions et le Secrétariat. En 2005, la cellule a coordonné l'évaluation de 115 projets extrabudgétaires conçus par les opérations de terrain, pour une valeur totale supérieure à 31,2 millions d'euros.

La cellule prête également son concours aux gestionnaires de projets des opérations de terrain en matière de planification, d'élaboration et d'évaluation de leurs projets et programmes. Sur la base d'un manuel de référence élaboré en 2003 avec le Département des ressources humaines, la cellule a activement poursuivi la mise à jour et la diffusion d'outils de gestion de projets en tant qu'approche consolidée de la gestion des projets. Conformément au *Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la cellule a commencé à veiller à ce que les aspects liés au sexe soient pris en compte dans l'élaboration et la planification des projets des opérations de terrain.

Planification opérationnelle, liaison et analyse.

L'Unité de planification des opérations a continué d'être un outil majeur de soutien à la présidence et aux Etats participants en matière de planification opérationnelle. Des réunions d'information ainsi que des exposés ont été proposés aux représentants et aux visiteurs de haut rang des Etats participants, et la petite équipe d'analystes a fourni une assistance au Secrétaire général, à la présidence et aux délégations des Etats participants sous la forme de documents d'information, d'analyses et pour la rédaction de discours. Elle a joué un rôle majeur en matière d'assistance à la présidence pour la préparation, la tenue et le suivi de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, qui s'est déroulée en juin. Les débats au cours des quatre séances de la Conférence ont abouti à un fructueux échange de vues et d'informations sur les principales questions actuelles de sécurité, en particulier la lutte contre le terrorisme, la sécurité et la gestion des frontières et la sécurité globale, ainsi qu'à des idées pour mettre en place des stratégies et définir les priorités pour l'année à venir.

Dans le but de développer et d'améliorer les liens opérationnels avec les organisations partenaires, l'Unité a participé à l'exercice de gestion des crises organisé par l'OTAN en janvier et au premier exercice UE-ONU de coopération dans la gestion des crises tant civiles que militaires, en avril. L'Unité a également participé à une série d'activités à Londres et à Genève, où des recommandations ont été formulées en prévision de la sixième Réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales qui s'est déroulée à New York en juillet. L'Unité a partagé activement leçons apprises, évaluations de la situation et informations sur les activités de terrain en cours lors de réunions tenues régulièrement au niveau exécutif avec les organisations partenaires.

Sécurité et gestion des frontières. L'équipe d'experts établie au sein de l'Unité des opérations pour s'occuper de questions relatives à la gestion et à la sécurité des frontières a mis en chantier la deuxième phase du *Programme OSCE de coopération*

transfrontière en Europe du Sud-Est. Cette phase du programme d'une durée de deux ans a consisté en une série de cinq ateliers, dont quatre dans le cadre du programme proprement dit et un dans celui d'un consortium du *Programme d'assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation* (CARDS). Ce consortium s'est employé à promouvoir la mise en œuvre au niveau opérationnel d'un certain nombre d'accords transfrontaliers concernant les frontières terrestres et maritimes et la coopération inter-organisations ainsi que des mesures visant à limiter l'immigration illégale. Dès que la deuxième phase du programme aura été achevée, le Centre de prévention des conflits évaluera la pertinence, l'efficacité et la viabilité de ce programme pour en tirer des enseignements qui pourraient être appliqués dans d'autres régions de l'OSCE.

En réponse à des demandes d'Etats participants, l'équipe a effectué des visites d'évaluation en Asie centrale, en Géorgie et en Biélorussie en vue de fournir à ces pays une assistance technique pour l'amélioration de la gestion et de la sécurité des frontières.

L'Unité des opérations a également prêté son concours au *Groupe de travail informel sur un concept de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières* pour l'élaboration du Concept qui a été adopté lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Ljubljana en décembre.

Centre de situation/communications. Le Centre de situation/communications (Sit Room) offre ses services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'OSCE. L'équipe des agents de permanence sert de point central de contact pour l'Organisation, en particulier en dehors des horaires normaux de travail. Parmi ses nombreux services, le Sit Room suit en permanence la couverture des événements importants dans les médias, assure la diffusion d'informations lors des périodes de crise et appuie l'évacuation sanitaire des membres du personnel en détresse. Par sa surveillance continue des médias, le Sit Room a une fonction d'alerte précoce auprès du Secrétaire général. En 2005, le personnel du Sit Room a participé à des réunions avec des représentants de centres de situation d'autres organisations internationales à New York et à Bruxelles pour instaurer un meilleur échange d'informations.

Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité. L'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) fournit un appui et ses compétences techniques à la Troïka du FCS et aux délégations auprès de l'OSCE en présentant des rapports trimestriels et mensuels détaillés sur la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité par les Etats participants. En 2005, elle a joué un rôle déterminant en assistant la présidence dans les préparatifs, la conduite et le suivi de la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application* en mars et de la deuxième *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* en juin.

Cette année, l'Unité a fourni un appui aux Etats participants sous la forme de neuf visites d'évaluation et

dans le cadre de l'élaboration de projets sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), les munitions conventionnelles et les composants de propergols (*Mélange*). Parmi ces activités, on peut notamment citer les exemples suivants : la mise en œuvre réussie de projets au Tadjikistan ; l'élaboration de plans de projets sur les ALPC en Biélorussie et sur les munitions dangereuses en Ukraine et au Kazakhstan ; et l'évaluation du problème du *Mélange* dans un certain nombre d'Etats de l'OSCE. Ces activités se sont déroulées en étroite coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE. L'Unité leur fournit des avis d'experts sur les questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets (pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 13).

L'Unité a contribué activement à la *Réunion biennale des Etats chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, tenue à New York du 11 au 15 juillet. Avec l'appui des délégations des Etats participants auprès du FCS, l'Unité a organisé et animé une *réunion parallèle consacrée aux activités de l'OSCE visant à assister les Etats participants dans des domaines liés aux ALPC*. Elle a également participé, au cours de la période précédant la Réunion biennale des Etats de 2005, à un certain nombre d'activités préparatoires, en particulier des conférences à Pékin (région asiatique, y compris les républiques d'Asie centrale), Alger (Ligue des Etats arabes) et Prague (sur le contrôle parlementaire des forces armées dans les pays de la CEI), ainsi qu'à l'appui des partenaires de l'OSCE pour la coopération.

L'Unité a également renforcé la coordination avec l'OTAN en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre de projets. Dans le souci d'accroître l'efficacité des visites d'évaluation, elle a organisé un atelier au Kazakhstan, les 1er et 2 juin, au cours duquel ont été examinés les problèmes liés à la sécurité des stocks et à la destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles. L'*Atelier technique conjoint OSCE-OTAN sur les composants de propergols (Mélange)* tenu du 6 au 8 juillet en Ukraine a permis d'identifier des approches possibles pour remédier à ce problème.

La mise à niveau du réseau de communications de l'OSCE, qui permet des communications directes entre les capitales des Etats participants pour l'échange d'informations militaires, s'est poursuivie en 2005. Un nouveau système d'exploitation et une architecture réseau simplifiée ont renforcé son efficacité, sa fiabilité et sa sécurité. La Cellule « Réseau de communications » de l'Unité gère le réseau et préside le Groupe des communications de l'OSCE par l'intermédiaire duquel les délégations font leurs suggestions et exercent un contrôle. Grâce aux améliorations techniques apportées au réseau, il est plus facile et moins coûteux pour tous les Etats participants de s'acquitter de leur obligation de notification dans le cadre de la dimension politico-militaire.

www.osce.org/cpc

Département des ressources humaines

Avec la mise en œuvre, en janvier, des modules « Registre du personnel » et « Répartition des tâches » de l'Agenda pour la gestion intégrée des ressources (IRMA) dans toutes les institutions et les opérations de terrain de l'Organisation, le Département des ressources humaines du Secrétariat de l'OSCE a mené à bien le lancement du nouveau système de gestion des ressources humaines. Cela signifie que toutes les principales fonctionnalités relatives aux ressources humaines, y compris le recrutement, la formation et l'administration des traitements et des prestations, ont été rationalisées et intégrées sur une seule plateforme. Cela facilite l'établissement de rapports et le contrôle de la gestion. La convivialité et la fonctionnalité du système doivent cependant être encore améliorées. Depuis l'introduction d'IRMA, le Département a fourni une formation et un appui continus en la matière aux institutions et aux opérations de terrain.

Du fait de l'approbation tardive du budget et du tableau d'effectifs de 2005, le Département n'a pas été en mesure d'annoncer les nouvelles vacances de poste au cours du premier trimestre de l'année. Toutefois, de nouvelles procédures améliorées qui ont réduit le temps nécessaire pour sélectionner et recruter du personnel ont contribué à compenser l'impact négatif provoqué. Le Département a émis 99 avis de vacance pour des postes contractuels auxquels 8 878 candidats ont répondu. Durant l'année, 88 jurys d'entretien se sont réunis et quelque 440 candidats ont été invités à un entretien. Le Département a analysé 2 700 candidatures à des postes à pourvoir par détachement, ce qui a donné lieu au déploiement d'un total de 278 candidats dans les opérations de terrain et les institutions.

La Section du personnel a prêté son concours aux opérations de terrain et aux institutions dans tous les domaines de la gestion des ressources humaines, mais essentiellement en ce qui concerne les orientations politiques et l'application correcte et cohérente du Statut et du Règlement du personnel. Les consultations avec le Groupe consultatif de gestion et finances sur la modification d'un certain nombre de dispositions du Statut et du Règlement du personnel commencées en 2004 se sont poursuivies et il en est résulté un certain nombre de changements qui ont été approuvés en mars, en juillet et en septembre. Ces changements, qui portent essentiellement sur des questions relatives à la sécurité sociale, ont également inclus un accord en vertu duquel les contributions faites par des membres individuels du personnel pouvaient être transférées de la Caisse des pensions de l'ONU au Fonds de prévoyance de l'OSCE, et l'application d'une nouvelle disposition de l'assurance maladie en cas d'incapacité temporaire, qui offre de meilleures conditions et une meilleure protection pour le personnel de l'OSCE et l'Organisation.

La Section de la formation s'emploie à assurer une intégration sans heurts et efficace du nouveau personnel à l'OSCE. En 2005, plus de 300 agents de

l'OSCE nouvellement recrutés ont pris part à l'un des 19 programmes « GO » d'orientation générale organisés au Secrétariat avant leur arrivée dans les institutions et les opérations de terrain. La Section de la formation gère directement les besoins du Secrétariat en la matière. Elle a organisé 28 séminaires sur des thèmes appropriés pour quelque 220 membres du personnel. Conformément à la stratégie de l'OSCE en matière de formation, elle a soutenu davantage les activités de formation menées dans les Etats participants en préalable à l'envoi dans les missions. La Section s'attend à ce que la demande pour ce type d'appui se maintiendra à l'avenir, en particulier dans des domaines spécialisés comme l'observation des élections. En octobre a eu lieu à Vienne la deuxième réunion de l'OSCE sur la formation et le recrutement avec la participation de plus de 60 experts en formation et en recrutement venus des capitales ainsi que de représentants du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain.

Département de l'administration et des finances.

Le Département de l'administration et des finances est chargé au sein de l'OSCE des services et de l'appui dans les domaines de la gestion, des finances et de l'administration. Il englobe les services de conférence, le service des finances, l'appui aux missions, les technologies de l'information et des communications, la gestion centrale des archives et des documents et le Bureau de Prague.

IRMA et réformes managériales. Le Département de l'administration et des finances a été en première ligne dans le cadre des réformes de l'administration de l'OSCE. Ces réformes, amorcées en 2001 pour répondre à la croissance rapide de l'OSCE, visaient à améliorer la capacité de l'Organisation à transformer rapidement et avec souplesse des décisions politiques en opérations concrètes, tout en améliorant l'efficacité sur le plan des coûts, la transparence et la responsabilité à l'égard des Etats participants.

Le *processus du budget unifié* - outil essentiel pour permettre au Conseil permanent d'orienter les activités de l'OSCE - est au cœur des réformes. Après approbation par le Conseil permanent du principe de la budgétisation par programme, le Département de l'administration et des finances en a amélioré la structure en liant clairement objectifs de programme et ressources de programme.

En 2005, les réformes administratives ont atteint un stade décisif et les activités opérationnelles de l'OSCE sont désormais gérées au moyen d'un système de gestion informatisé moderne et intégré appelé *IRMA* (système intégré de gestion des ressources). Le système IRMA repose sur l'affectation d'attributions, de pouvoirs d'approbation et de lignes de responsabilités précis. En conséquence, le cadre réglementaire a été remanié pour refléter les exigences opérationnelles rationalisées et les processus de travail simplifiés.

Le cadre réglementaire comprend à présent 29 instructions : 12 instructions financières et administra-

tives provisoires et 17 instructions au personnel. Les cinq instructions les plus récentes ont été émises en 2005 et concernaient le budget unifié, l'administration des archives et des documents, l'administration des locaux, l'administration des voyages en mission et la politique relative à l'utilisation des ressources informatiques.

Le système de gestion des documents *Doc.In* est un autre élément constitutif essentiel des réformes dans le domaine de la gestion. Lancé en 2003 pour améliorer la façon dont l'OSCE gère ses connaissances et ses informations, *Doc.In* sera pleinement opérationnel sur tous les sites de l'OSCE en janvier 2006.

Pour permettre aux délégations auprès de l'OSCE d'accéder à des informations fiables et à jour sur les activités opérationnelles, le *site Web des délégués* est relié à un « Tableau de bord » spécialement mis au point pour accéder aisément à des informations telles que le calendrier des réunions et les documents officiels de l'Organisation ainsi qu'à des rapports IRMA à jour et en ligne sur les activités opérationnelles de l'OSCE.

Appui pour les élections en Afghanistan. Comme en 2004 – à l'occasion de l'élection présidentielle – l'OSCE a envoyé en Afghanistan une équipe d'appui pour les élections. Les composantes administrative et opérationnelle de la mission, qui a été envoyée sur place pour appuyer la première élection parlementaire tenue dans le pays depuis plus de 30 ans, incombaient à une équipe de volontaires du Département de l'administration et des finances basés au siège de l'équipe à Kaboul. Travailler dans un environnement aussi lointain et relativement hostile a posé des difficultés considérables, mais la mission a pu être mise sur pied, exécutée et achevée dans un délai très bref.

Nouveaux locaux du Secrétariat dans la Wallnerstrasse. Fin 2007, le Secrétariat de l'OSCE et le Représentant pour la liberté des médias déménageront dans de nouveaux locaux situés dans un bâtiment historique, le Palais Palfy, au numéro 6 de la Wallnerstrasse. Mis à disposition par le Gouvernement autrichien, ces locaux sont actuellement en cours d'aménagement. Le Département de l'administration et des finances suit activement les travaux. Réunir les bureaux viennois de l'OSCE dans un seul bâtiment représentatif au cœur de la ville permettra d'accroître la visibilité de l'Organisation.

Appui aux réunions et aux conférences. Les services de conférence prêtent leur concours aux présidences respectives, aux Etats participants de l'OSCE, au Groupe consultatif commun et à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert », ainsi qu'au Secrétariat de l'OSCE dans les préparatifs et la conduite des réunions et des conférences.

En 2005, les services de conférence ont également contribué à l'organisation d'un certain nombre

d'activités en dehors de Vienne, comme la Réunion du Forum économique à Prague, la Conférence de Cordoue sur la lutte contre l'antisémitisme et autres formes d'intolérance, la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana et la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine à Tbilissi.

Bureau de Prague. Siège initial du Secrétariat de la CSCE (1991), le Bureau de Prague a hérité des collections historiques de documents de conférence de la CSCE/OSCE et constitue aujourd'hui l'élément institutionnel le plus ancien de l'Organisation. L'activité de base du Bureau, également connu sous le nom de Centre de recherche et de documentation, est de préserver de manière efficace les documents historiques de l'OSCE et de les mettre à la disposition de ses Etats participants et de chercheurs. En mars, le Bureau a déménagé dans de nouveaux locaux mis à disposition par le pays hôte dans le quartier des ambassades.

Tout au long de l'année 2005, le Bureau a travaillé en contact très étroit avec les services de conférence et la gestion centrale des archives et des documents pour constituer la base de données *Doc.In* en y enregistrant plus de 3 500 fichiers. Il a également accueilli 11 candidats à la maîtrise et doctorants dans son programme de *chercheurs résidents* et a fait des exposés sur les activités de l'OSCE à quelque 380 visiteurs. Le Bureau a également apporté son soutien au lancement du nouveau site Web public ainsi qu'à la gestion de la bibliothèque des documents en ligne et de la liste de diffusion officielle. Il continue en outre à soutenir activement les activités menées à Prague telles que le Forum économique de l'OSCE et les réunions du Groupe de Minsk de l'OSCE.

Et à l'avenir ? En 2006, le Département de l'administration et des finances continuera d'unifier l'information, les procédures, les structures d'appui et l'établissement de rapports par le biais des « tableaux de bord » pour s'assurer que les réformes puissent faire pleinement jouer leurs avantages et que la nouvelle philosophie de gestion soit bien ancrée. Le Département accordera une attention particulière à la fourniture d'une formation et d'un appui au personnel administratif et de programme et remédiera aux problèmes administratifs et relatifs aux systèmes suscités par la mise en œuvre d'IRMA. Le Département jouera également un rôle déterminant à l'appui du mandat du Secrétaire général en renforçant encore la transparence et les responsabilités dans le cadre du processus budgétaire par la définition d'objectifs stratégiques précis plus solidement liés aux activités de programme et en faisant en sorte que le travail effectué soit axé de plus en plus sur des résultats et mesurable.

Budget révisé total du Secrétariat : 27 319 300

Partenariats pour la sécurité et la coopération

Interaction entre les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE

En 2005, l'OSCE a renforcé ses relations avec les organisations et institutions partenaires, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et sous-régionales concernées par la promotion de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Une coopération plus étroite et une meilleure coordination avec les organisations partenaires ont résulté des décisions des Etats participants, en particulier la Plateforme pour la sécurité coopérative adoptée au Sommet d'Istanbul en 1999, la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle adoptée au Conseil ministériel de Maastricht en 2003 et d'autres décisions pertinentes du Conseil ministériel.

Les débats sur la réforme de l'OSCE ont fait ressortir l'importance de partenariats étroits. Dans son rapport final, le Groupe de personnes éminentes a indiqué que « la coopération et la coordination avec d'autres acteurs renforcent la sécurité commune et globale au sein de l'espace de l'OSCE ». Le rapport préconisait la poursuite du développement des relations avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, ainsi que le renforcement d'une coopération pragmatique et équilibrée avec d'autres organisations régionales et sous-régionales. Lors des consultations de haut niveau qui ont suivi en septembre à Vienne, de nombreuses délégations ont relevé que l'OSCE devait déterminer les moyens d'améliorer encore la coopération et la coordination avec d'autres organisations.

Cette coopération a également fait l'objet de débats lors de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* de l'OSCE en juin, au cours de laquelle les Etats participants se sont dans une large mesure accordés sur l'importance d'une coopération et d'une synergie étroites avec divers acteurs internationaux. Plusieurs organisations et institutions dotées de mandats dans le domaine de la sécurité, parmi lesquelles l'Organisation du Traité de sécurité collective, la Communauté d'Etats indépendants, le Conseil de l'Europe, le GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie), l'OTAN, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ont participé à cette réunion de deux jours.

A la fin de l'année, la treizième Réunion du Conseil ministériel tenue à Ljubljana a adopté un certain nombre de décisions qui ont mis en valeur l'importance du maintien et du renforcement des relations avec les organisations partenaires comme aspect essentiel de la mise en œuvre de ces décisions et de la promotion d'une sécurité globale dans l'espace de l'OSCE.

En conséquence, le Secrétariat, les institutions et les opérations de terrain de l'OSCE ont entretenu des relations et une coopération actives avec leurs homologues d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales. La Section de la coopération extérieure du Secrétariat a servi de point de contact pour la promotion des relations avec les organisations partenaires ainsi qu'avec les Etats partenaires de l'OSCE.

En 2005, le développement des relations de l'OSCE, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, a connu un dynamisme nouveau. Avec l'ONU, l'OSCE a participé et contribué à plusieurs réunions, dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, qui ont abouti à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1631 dans laquelle le Conseil s'est déclaré résolu à renforcer plus avant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le partenariat avec le Conseil de l'Europe a été renforcé en avril par l'adoption d'une déclaration sur la coopération entre les deux organisations et le lancement du Groupe de coordination OSCE-Conseil de l'Europe.

L'OSCE a pris part à la traditionnelle réunion tripartite de haut niveau qui a rassemblé l'OSCE, l'ONU et le Conseil de l'Europe à Strasbourg en février. Les discussions y ont porté sur la primauté du droit comme condition préalable fondamentale pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le développement durable sur le continent tout entier. Des représentants des institutions de l'Union européenne (la Commission et le Secrétariat du Conseil), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont participé à cette réunion qui fut précédée d'une réunion de travail axée sur des résultats concernant la liberté d'expression.

L'OSCE a également participé au Groupe directeur sur les futurs arrangements au Kosovo avec l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN.

La *Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, qui s'est tenue à Cordoue (Espagne) en juin a rassemblé plusieurs organisations et institutions internationales et régionales, telles que le Conseil de l'Europe, la Ligue des Etats arabes, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et le Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire y ont également pris part.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Secrétaire général de l'OSCE a pris pour la première fois la

parole devant le Comité contre le terrorisme de l'ONU. Une série d'ateliers organisés par l'Unité d'action contre le terrorisme a permis de renforcer la collaboration avec divers organismes des Nations Unies, avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, la CEI, l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), le G8 et INTERPOL. L'Unité d'action contre le terrorisme a aussi étroitement coopéré avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'OIM et l'Union européenne pour renforcer la sécurité des documents de voyage dans la région de l'OSCE.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a travaillé avec des institutions financières et organisations partenaires internationales dans les domaines du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme, du développement de l'activité économique, des petites et moyennes entreprises, de la bonne gouvernance, du renforcement des capacités humaines et des problèmes liés à l'environnement. En relation avec le treizième Forum économique qui a débattu des tendances démographiques, de la migration et de l'intégration, le Bureau a également coopéré étroitement avec l'OIM et le Centre international pour le développement des politiques migratoires.

En 2005, une première réunion s'est tenue entre le Conseiller principal pour les questions de police, le chef de la division de la police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le chef de l'Unité de police du Secrétariat du Conseil de l'Union européenne.

Le Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains et l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains ont organisé trois conférences de haut niveau de l'OSCE qui ont été consacrées à l'assistance aux victimes et à leur protection, à la lutte contre la traite des enfants et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail, et de travail forcé ou en servitude. Ces conférences se sont tenues dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes, un forum ouvert avec la participation d'organisations internationales et d'ONG. Une équipe de coordination d'experts a été établie au niveau opérationnel dans le cadre de l'Alliance pour renforcer la coopération par le biais d'un échange d'informations, de stratégies communes de lutte contre la traite et d'une coordination des donateurs. En 2005, l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a organisé trois réunions de ce type qui ont abouti à la contribution directe de l'OSCE au Plan d'action de l'Union européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Dans le cadre du processus en cours d'échanges d'informations sur les initiatives internationales relatives aux Roms, le BIDDH a organisé trois réunions du Groupe de contact informel sur les Roms avec la participation d'un grand nombre d'organismes internationaux dont le Forum européen des Roms et Gens du voyage, qui a été récemment établi.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a poursuivi une coopération étroite avec d'autres or-

ganisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe, notamment sur les questions juridiques, et l'UNESCO dont des représentants ont participé aux réunions organisées par le Représentant tandis que ce dernier a pris part aux réunions organisées par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le Représentant a également coopéré avec des ONG qui ont réalisé des études juridiques, fourni des informations concernant la liberté des médias sur l'Internet et suivi les développements concernant les médias. En décembre, les trois rapporteurs spéciaux pour la liberté des médias de l'OSCE, de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains ont diffusé une déclaration commune sur l'Internet et la liberté d'expression, ainsi que sur la nécessité de protéger les libertés civiles dans la lutte contre le terrorisme.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a poursuivi son étroite coopération avec d'autres institutions parlementaires, telles que le Parlement européen, les Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et l'Assemblée interparlementaire de la CEI. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a pris part à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement, organisée par l'Union interparlementaire et à laquelle ont participé plus de cent présidents de parlement du monde entier.

Sur le terrain, l'OSCE a poursuivi sa tradition consistant à inviter des représentants d'organisations internationales à des réunions régionales de chefs de mission pour un échange d'informations sur les activités existantes et planifiées, ainsi que pour discuter de coopération.

Le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie a aidé le Groupe de planification de haut niveau à exécuter les tâches relevant de son mandat. Des contacts ont été maintenus avec des organisations, telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le HCR, le CICR et diverses ONG internationales sur des questions relatives aux prisonniers de guerre, aux personnes disparues et détenues, ainsi que sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et les questions de déminage.

Organisation des Nations Unies

L'ONU et l'OSCE ont considérablement renforcé leurs relations. L'OSCE a participé à une série de réunions qui ont abouti à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales.

Les 25 et 26 juillet à New York, la *sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales* s'est tenue avec la participation de 20 organisations. Le Secrétaire général a représenté l'OSCE. La réunion a porté notamment sur le dialogue entre civilisations, la coopération dans l'instauration de la paix, la protection des civils dans les conflits armés, le désarmement et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Le

Secrétariat de l'OSCE et le BIDDH ont participé au processus préparatoire en apportant leur contribution à trois réunions (tenues en mars, en avril et en juin). La réunion de haut niveau a adopté une déclaration commune qui reconnaît la nécessité d'une relation plus structurée entre l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi qu'une déclaration commune sur le *Partenariat entre civilisations*.

« Il nous appartient donc maintenant et à l'avenir de veiller à ce que les mécanismes de coopération fonctionnent le mieux possible. Ils doivent être efficaces, efficaces, et synergiques. Ils doivent être souples, répondre à un monde en intégration et évolution constantes, être compatibles avec la Charte et en défendre les buts et les principes. »

Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, lors de la réunion du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales

En octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général de l'OSCE y a souligné qu'avec 55 Etats participants et 18 missions sur le terrain, l'Organisation était bien placée pour traiter des conflits régionaux, de la prévention des conflits, de la transmission et de l'analyse des données, ainsi que de la mise en œuvre des décisions et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. La réunion s'est achevée par l'adoption d'une résolution dans laquelle le Conseil de sécurité s'est déclaré déterminé à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'OSCE a continué à promouvoir la ratification des 12 instruments universels de la lutte contre le terrorisme et la rédaction de la législation anti-terroriste. L'Unité d'action contre le terrorisme a organisé deux ateliers de spécialistes de la lutte contre le terrorisme sur le *renforcement de la coopération juridique en matière pénale se rapportant au terrorisme* en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU et l'ONUDC et sur *les attentats-suicide* avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Des représentants de l'Organisation des Nations Unies ont pris part aux ateliers de l'OSCE sur la sécurité des conteneurs et la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes.

L'OSCE a ouvert un nouveau chapitre dans ses relations avec l'Organisation des Nations Unies lorsque le Conseil permanent a décidé le 19 mai d'assumer une responsabilité plus grande en suivant les affaires de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro. La Section des services juridiques du Secrétariat de l'OSCE a répondu aux demandes du TPIY concernant la levée de l'immunité d'anciens et actuels employés à qui il a été demandé de témoigner devant le TPIY et qui ont fourni les pièces pertinentes au TPIY.

La Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes a pris la parole lors de la 49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur le rôle des organisations régionales dans la promotion de la parité des sexes. Elle a participé à diverses réunions d'experts et à des réunions régionales des Nations Unies afin de préparer l'étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, en coopération avec le Programme mondial contre le blanchiment d'argent de l'ONUDC et la Banque mondiale, a organisé des ateliers dans les Etats participants intéressés par la lutte contre le blanchiment d'argent et la suppression du financement du terrorisme. La coopération s'est poursuivie avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OTAN sur l'Initiative en matière d'environnement et de sécurité (ENVSEC). La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a également contribué à certains projets concernant notamment le développement durable de la rivière Dniestr entre l'Ukraine et la Moldavie. La CEE-ONU adhérera à l'Initiative ENVSEC en tant que partenaire principal en 2006.

S'agissant de la dimension politico-militaire, le Centre de prévention des conflits de l'OSCE a contribué à la *réunion biennale des Etats chargée d'examiner l'application du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, tenue en juillet à New York. Appuyé par les délégations auprès du Forum pour la coopération en matière de sécurité, le Centre de prévention des conflits a tenu une réunion parallèle sur les *activités de l'OSCE visant à assister les Etats participants dans des domaines liés aux ALPC*. Au cours de la période qui a précédé la réunion biennale, le Centre a participé à une série de réunions préparatoires, en particulier à des conférences tenues à Pékin, Alger et Prague. Le Centre a aussi contribué à un rapport de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement *sur le renforcement de l'action de l'Union européenne concernant les ALPC et les débris explosifs de guerre*, achevé en novembre.

Le Centre a également participé à la troisième réunion du Forum sur la prévention des conflits pour l'Asie centrale organisée par le Département des affaires politiques de l'ONU et accueillie par le Gouvernement tadjik à Douchanbé en décembre. Les participants ont examiné les problèmes et interconnexions du terrorisme, du trafic de drogues et du crime organisé en Asie centrale. La réunion s'est achevée sur une proposition visant à établir un centre analytique régional sur la prévention des conflits en Asie centrale.

Le BIDDH a coopéré avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR et l'ONUDC pour mettre au point des activités communes relatives à la protection des droits de l'homme, notamment le *non-refoulement* des personnes victimes de la traite, et l'analyse des documents sur la mise en œuvre du Protocole de Palerme des Nations Unies. Le BIDDH a contribué aux réunions pertinentes des Nations Unies sur l'extradition et la protection des

droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, sur la tolérance et la non-discrimination et sur la promotion de l'égalité entre les sexes.

Le HCR a contribué régulièrement aux groupes de travail informels et aux différentes réunions de haut niveau. L'Unité de liaison du HCR à Vienne a maintenu des contacts fréquents et des consultations avec la présidence, les Etats participants, le Secrétariat et d'autres institutions de l'OSCE notamment sur des questions relatives à la situation des réfugiés ouzbeks au Kirghizistan.

Les relations entre les opérations de terrain de l'OSCE et les Nations Unies ont été particulièrement étroites en **Europe du Sud-Est**. La Mission de l'OSCE au Kosovo constitue une composante distincte de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (Pilier III). Elle joue le rôle de chef de file dans le développement des institutions et de la démocratie ainsi que de la promotion des droits de l'homme et de la primauté du droit. Elle a coopéré avec diverses entités des Nations Unies dans le suivi général des droits de l'homme et le renforcement des capacités. La Mission de l'OSCE renforcera la coopération avec le Département de l'administration civile de la Mission des Nations Unies (anciennement pilier II) au niveau municipal afin de transférer progressivement les fonctions et responsabilités à l'OSCE. La coopération s'est poursuivie sur les questions relatives au retour des réfugiés, aux droits de l'homme, à la primauté du droit, à la démocratisation et à l'Ecole de police du Kosovo.

Conjointement avec diverses entités des Nations Unies, plusieurs projets ont été exécutés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie-Monténégro sur les réfugiés, les minorités nationales et la parité des sexes. Les missions en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro ont coopéré avec le PNUD, l'EUFOR et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sur la destruction des armes légères et de petit calibre.

Caucase du Sud. La Mission en Géorgie a appuyé le processus de paix conduit par les Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) et, comme par le passé, elle y a détaché un de ses membres du personnel au Bureau des droits de l'homme des Nations Unies. Dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie, la Mission a coopéré étroitement avec le PNUD et le HCR sur un vaste programme de réhabilitation financé par la Commission européenne. Le Bureau d'Erevan et le PNUD ont travaillé sur des questions ayant trait à la dimension humaine, telles que la lutte contre la corruption, la lutte contre la traite, les élections, la parité des sexes et l'institution du médiateur. A Bakou, le Bureau, le HCR et l'OIM ont encouragé la lutte contre la traite et une couverture médiatique équilibrée dans le respect de la diversité.

En **Europe orientale**, la Mission de l'OSCE en Moldavie a coopéré avec divers organismes des Nations Unies, des acteurs nationaux et des ONG pour combattre la traite des enfants et améliorer la situation des mineurs et des femmes en Transnistrie.

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a réalisé un programme sur la sensibilisation et la formation aux droits de l'homme en coopération avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations, telles qu'USAID, le British Council et Transparency International.

En **Asie centrale**, les opérations de terrain ont coopéré avec les organismes des Nations Unies pour appuyer les cinq Etats participants dans le renforcement des institutions, le développement économique, la lutte contre le crime organisé, les questions de parité des sexes et la sensibilisation aux questions générales des droits de l'homme. La coopération a porté sur des projets régionaux liés à la lutte contre le terrorisme et l'initiative ENVSEC. Par exemple, le Centre de l'OSCE à Tachkent, avec l'ONUDC et l'Organisation de coopération de Shanghai, a organisé un atelier régional sur la mise en œuvre d'instruments universels de lutte contre le terrorisme. Le Centre de l'OSCE à Douchanbé a coopéré avec le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan et d'autres acteurs internationaux pour aider la Commission centrale tadjike chargée d'organiser des élections et des référendums à organiser les élections parlementaires de février.

Union européenne

L'élargissement de l'Union européenne, l'adoption de la politique européenne de voisinage (PEV) et la nomination des représentants spéciaux de l'Union européenne pour la Moldova et l'Asie centrale ont continué à promouvoir les relations entre l'OSCE et l'Union européenne.

En janvier, le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères représentant la Présidence de l'Union européenne a pris la parole devant le Conseil permanent. Il a souligné la portée d'une coopération accrue entre l'Union européenne et l'OSCE, ainsi que l'importance de la contribution de l'OSCE à une bonne gouvernance, à la prévention des conflits, à la gestion des crises et au relèvement après un conflit.

Le Président en exercice et le Secrétaire général ont participé à deux réunions de la Troika ministérielle Union européenne-OSCE, une au cours de chaque présidence. Deux réunions se sont également déroulées avec la Troika au niveau des Ambassadeurs du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et de l'OSCE.

En octobre, le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole devant le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne à Bruxelles. Il a demandé aux Etats membres de l'Union européenne de renouveler leur engagement en faveur de la poursuite du développement et de la modernisation de l'OSCE et à l'Union européenne et l'OSCE d'améliorer la complémentarité de leurs rôles. Le Secrétaire général a tenu des réunions bilatérales avec le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et le Commissaire européen pour les relations extérieures et la politique européenne de voisinage.

Le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud ont informé le Conseil permanent de l'OSCE des faits nouveaux survenus dans leurs domaines de responsabilité. L'OSCE a accueilli, en juillet, la troisième réunion Union européenne-OSCE au niveau exécutif. La Commission européenne a participé aux travaux des organes de l'OSCE par le biais de sa délégation auprès des organisations internationales à Vienne.

En avril, le CPC a participé à la première étude théorique Union européenne-Organisation des Nations Unies sur la coopération dans la gestion des crises civiles et militaires. Des responsables du BIDDH ont expliqué en quoi consistait la dimension humaine de l'OSCE lors de réunions de l'Union européenne liées à la formation sur les aspects civils de la gestion des crises et les préoccupations relatives aux droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Dans le domaine des élections, le Parlement européen a participé aux missions d'observation du BIDDH lors des élections parlementaires au Kirghizistan, en Moldavie, en Albanie, et en Azerbaïdjan et lors des élections présidentielles au Kirghizistan et au Kazakhstan. En juin, le BIDDH a participé à une séance d'information à Bruxelles à l'intention des parlementaires européens sur ses missions d'observation des élections.

S'agissant de la tolérance et de la non-discrimination, le BIDDH a renforcé sa coopération avec l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), notamment en participant à des réunions interagences de haut niveau et de travail, telles que la réunion d'experts du BIDDH en mars sur la collecte de données relatives aux crimes de haine et à l'enrichissement des bases de données de l'EUMC.

En *Europe du Sud-Est*, les missions de l'OSCE ont coopéré étroitement avec les représentants de l'Union européenne sur des questions telles que le retour des réfugiés, les droits des minorités nationales, le perfectionnement de la police et la réforme judiciaire et électorale.

La Présence de l'OSCE en Albanie et l'Union européenne ont tenu des consultations visant à promouvoir, par exemple, la réforme électorale et judiciaire, les droits de l'homme, la réforme de la propriété et un projet de loi anti-monopole sur la radiodiffusion numérique.

En Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro, les missions de l'OSCE ont joué un rôle majeur dans le processus régional de retour « 3x3 » pour le règlement des questions de retour régional avant la fin 2006. Avec l'assistance de l'OSCE, de la Commission européenne et du HCR, l'initiative vise à mettre en œuvre la Déclaration de Sarajevo sur le retour qui a été signée en janvier grâce à des contacts interétatiques effectifs et réguliers entre les trois pays.

En Serbie-Monténégro, un partenariat complémentaire, comportant notamment des activités de déve-

loppement des médias et d'application des lois, a été instauré avec l'Agence européenne de reconstruction (AER) sur la réforme juridique. Les deux organisations ont coopéré en particulier pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des Roms adopté par le Gouvernement serbe et dans le domaine de la réforme de l'administration publique au Monténégro.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a mis en œuvre un projet de préparation à l'examen du barreau ainsi qu'un projet, financé par l'AER, visant à établir un système d'aide juridique globale pour le Kosovo. S'agissant du Plan d'action stratégique de l'Union européenne sur le dispositif de suivi du renforcement des capacités pour le Kosovo, la Mission de l'OSCE a apporté d'importantes contributions sur des questions telles que la gouvernance, les élections et les référendums. Elle a travaillé étroitement avec le Bureau de la Commission européenne au Kosovo sur la législation établissant la Commission de médias indépendants.

La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a participé aux réunions hebdomadaires organisées par le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne afin de coordonner les activités de la communauté internationale dans le pays. La Mission a échangé régulièrement des informations liées à la sécurité avec des représentants d'EUPOL Proxima et la Mission d'observation de l'Union européenne. En coopération avec EUPOL Proxima et le Ministère, la Mission a supervisé des enquêtes sur le comportement de la police.

En Croatie, la Mission a coopéré étroitement avec la délégation de la Commission européenne sur le retour des réfugiés et a préconisé un cadre juridique pour le développement de la société civile et une stratégie pour la société civile.

En *Europe orientale*, la Mission en Moldavie a coopéré avec le Représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldova sur les questions liées au règlement du conflit de la Transnistrie. Les débats ont principalement porté sur le processus de négociation politique, l'observation de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine, la démocratisation de la région transnistrienne et la supervision des entreprises militaro-industrielles. A Minsk, des réunions ad hoc se sont déroulées avec des représentants de la délégation de la Commission européenne en visite à Kiev.

En Ukraine, le Coordonnateur des projets de l'OSCE a travaillé avec la délégation de la Commission européenne sur des projets frontaliers et a participé à des réunions périodiques organisées à l'initiative de la délégation sur le soutien à la réforme judiciaire. Avec l'assistance financière de l'Union européenne, le Bureau a aidé la Commission électorale centrale ukrainienne dans son effort visant à créer un registre d'électeurs.

Caucase du Sud. En Arménie, la Commission européenne a participé au groupe de travail anti-corruption présidé par le Bureau de l'OSCE à Erevan. En Géorgie, la Mission a coordonné l'assistance à la police avec la délégation de la Commission euro-

péenne. L'OSCE et la Commission européenne ont procédé à des échanges réguliers d'informations sur les faits nouveaux relatifs aux conflits entre la Géorgie et l'Abkhazie et entre la Géorgie et l'Ossétie. La Commission européenne a confié à la Mission la gestion d'un vaste programme de réhabilitation dans le conflit entre la Géorgie et l'Ossétie et a fourni un appui à l'étude de l'OSCE sur l'évaluation des besoins économiques. L'Union européenne a octroyé des fonds à la Mission à l'appui des activités des parties géorgienne et d'Ossétie du Sud dans le cadre de la Commission mixte de contrôle sur le règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie.

Asie centrale. Le Centre à Almaty a coorganisé des réunions avec la délégation de la Commission européenne sur des questions législatives concernant l'extrémisme, la sécurité nationale et les organisations non commerciales. Le Centre à Achghabat a élargi la coopération avec TACIS (programme d'assistance technique de l'Union européenne à la Communauté des Etats indépendants, un programme parrainé par la Commission européenne) principalement dans le domaine du renforcement des capacités des responsables des douanes, de la formation à l'informatique et à l'anglais et de l'assistance aux associations volontaires d'agriculteurs. Le Centre à Bichkek a reçu l'appui de l'Union européenne pour son Programme d'assistance à la police et a entretenu des relations de travail avec le Programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale et le Programme anti-drogue d'Asie centrale. Au Kirghizstan, l'OSCE a coopéré avec TACIS-Union européenne sur des questions relatives au développement des petites entreprises et s'est attachée à attirer l'investissement étranger direct tandis que le Centre à Tachkent a coopéré avec le projet du programme de l'Union européenne Europe-Aid pour soutenir le parlement bicaméral ouzbek nouvellement établi.

Conseil de l'Europe

Les relations entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont été marquées par une série d'événements importants qui ont abouti à une déclaration sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Adoptée en avril (PC.DEC/670), cette déclaration encourage les deux organisations à coopérer et à identifier les divers moyens de renforcer leur coopération. La déclaration a été accueillie avec satisfaction par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du troisième Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16 et 17 mai). Une réunion commune entre le Conseil permanent de l'OSCE et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'est tenue le 18 avril à Strasbourg avec pour tâche principale la rédaction de la déclaration.

La première réunion du Groupe de coordination OSCE-Conseil de l'Europe en mars, établi pour promouvoir une synergie et une complémentarité accrues entre les deux organisations, a constitué une autre mesure importante. Le Groupe de coordination a décidé d'axer son attention sur quatre domaines pour une coopération accrue : la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la traite des êtres humains, la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, ainsi que la protection des droits des personnes appartenant à des

minorités nationales. La deuxième réunion du Groupe de coordination s'est tenue à Strasbourg le 30 septembre et a passé en revue les progrès accomplis.

Des réunions de haut niveau et des réunions d'experts se sont également tenues régulièrement sur un certain nombre de questions régionales et thématiques présentant un intérêt mutuel. En février, la quatorzième réunion de haut niveau « 2+2 » entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe s'est déroulée à Strasbourg, avec la participation du Président en exercice de l'OSCE, du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et des deux Secrétaires généraux. La déclaration commune publiée à l'issue de la réunion a mis l'accent sur le rôle important que les deux organisations jouent dans la promotion de la sécurité, de la coopération, de la paix et de la stabilité sur le continent et de la création d'une Europe sans lignes de division, fondée sur les valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit.

Toujours à Strasbourg, en juillet, la huitième réunion « 3+3 » s'est tenue au niveau des hauts fonctionnaires entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Les participants ont examiné principalement des développements nationaux et régionaux et diverses questions thématiques, notamment des exemples de bonnes pratiques et des enseignements tirés du terrain.

Dans leurs allocutions respectives prononcées lors des réunions du Conseil permanent et du Conseil ministériel ainsi qu'à la session annuelle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, les deux Secrétaires généraux se sont concentrés sur les approches pragmatiques de la coopération.

« Nous travaillons ensemble parce que le Conseil de l'Europe et l'OSCE partagent les mêmes préoccupations sur l'avenir de l'Europe et ont le même objectif commun qui consiste à faire de notre continent un lieu meilleur, plus sûr et plus juste. »

Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe lors de la réunion du Conseil ministériel à Ljubljana

Le 17 novembre à Strasbourg, les Secrétaires généraux des deux organisations ont signé un accord de coopération OSCE-Conseil de l'Europe sur l'assistance aux collectivités locales et régionales en Europe du Sud-Est. Fondé sur une longue et étroite coopération sur le terrain entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, l'accord vise à aider les pays concernés à bénéficier avec plus d'efficacité de l'expérience de l'OSCE dans la mise en œuvre des programmes d'assistance aux collectivités locales tout en les encourageant à se conformer aux normes internationales sur la gouvernance locale.

L'organisation d'une réunion interagences sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée à Paris en septembre et à laquelle ont pris part des représentants de l'Organisation des Nations Unies, du BIDDH, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) et de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) est un autre exemple de coopération

accrue.

Le BIDDH a continué à travailler avec le Conseil de l'Europe sur la réforme juridique dans les Etats participants de l'OSCE, sur la parité des sexes et sur la participation des femmes aux processus démocratiques, sur la gouvernance locale, les élections, les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination, ainsi que sur les questions relatives aux Roms et aux Sintis. Le BIDDH et la Commission de Venise ont examiné en commun des projets de constitutions et d'amendements constitutionnels dans divers Etats participants, des projets de loi sur des droits constitutionnels spécifiques et la législation sur la lutte contre la traite.

Le BIDDH a coopéré étroitement avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dont les délégations ont pris part aux missions d'observation des élections présidentielles au Kirghizistan et au Kazakhstan, des élections législatives en Moldavie, en Albanie et en Azerbaïdjan ainsi que des élections municipales dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le BIDDH a coordonné l'analyse de la législation relative aux élections avec la Commission de Venise et publié des recommandations communes sur la législation en Arménie et en Azerbaïdjan.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a participé activement aux réunions du Groupe de coordination et soumis des propositions visant à développer plus avant la coopération sur les questions des minorités nationales.

En *Europe du Sud-Est*, la Présence de l'OSCE en Albanie a largement coopéré avec le Conseil de l'Europe sur la réforme électorale, le développement des médias et la mise en œuvre d'un programme de meilleures pratiques pour les collectivités locales albanaises. Elle a aussi poursuivi la coopération en cours sur la réforme judiciaire.

En Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont travaillé ensemble à la mise en œuvre du *Programme phare*, une initiative qui vise à élever les normes dans l'administration municipale, à l'élaboration de lois au niveau des entités sur les collectivités locales et à la publication du rapport sur les établissements informels des Roms.

En Serbie-Monténégro, la Mission de l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont prodigué des conseils sur des questions juridiques, telles que la réforme du système judiciaire et de la police, la législation des médias, la société civile et la protection juridique des réfugiés. Ils ont également coopéré dans le domaine du renforcement des capacités, notamment sur le développement d'une stratégie de formation nationale à l'intention des fonctionnaires des collectivités locales.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a coopéré avec le Conseil de l'Europe pour instaurer un cadre à la réforme de la bonne gouvernance et pour assurer une gouvernance démocratique aux niveaux local et régional. Leur coopération visait aussi à former les membres de la Commission des médias de l'Assemblée du

Kosovo et à assurer une meilleure application de la *Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales* au niveau du gouvernement central et des administrations municipales.

La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a travaillé avec le Conseil de l'Europe sur la primauté du droit, la réforme de la police, l'atténuation des tensions ethniques et le libre accès aux médias. La Mission et le Conseil de l'Europe ont également conduit des séminaires à l'intention d'avocats privés. Ils ont coopéré avec la Commission européenne et l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité pour rédiger la loi sur la radiodiffusion et aidé le Ministère de l'intérieur à rédiger un code de déontologie.

En Croatie, la signature récente de l'*Accord de coopération OSCE-Conseil de l'Europe sur l'assistance aux collectivités locales en Europe du Sud-Est* a renforcé les activités menées sur les projets de bonne gouvernance. Une coopération s'est également instaurée sur la réforme électorale en relation avec la minorité nationale rom. En commun avec le BIDDH et la Commission de Venise, la Mission a organisé une table ronde sur le projet de loi relatif à la Commission électorale d'Etat.

En *Europe orientale*, la Mission de l'OSCE en Moldavie a coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe à la promotion de la liberté des médias et aux réformes démocratiques. La Mission a entretenu des contacts presque quotidiens avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe et ils ont encouragé conjointement les autorités éducatives des deux rives du Nistru à poursuivre les négociations sur le fonctionnement des écoles moldaves en Transnistrie.

Au *Caucase du Sud*, le Bureau de l'OSCE à Erevan a coopéré étroitement dans le domaine des droits de l'homme avec le Conseil de l'Europe, en particulier en suivant le processus législatif. Des initiatives communes ont porté sur le Code électoral, *la loi sur la conduite de rassemblements, de réunions, de manifestations et démonstrations* ainsi que sur la lutte contre la corruption. Le Bureau de l'OSCE à Bakou et le Conseil de l'Europe ont appuyé la mise en œuvre du droit à la liberté de réunion en formant des forces de police et de sécurité.

Les droits de l'homme, la réforme structurelle et le blanchiment d'argent ont été les principaux domaines de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Mission de l'OSCE en Géorgie. De plus, la Mission a diffusé les manuels des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, assuré la coordination avec le Conseil de l'Europe sur les requêtes individuelles en matière de violation de droits de l'homme et conduit des consultations dans le domaine de la lutte contre la traite et la torture. Ils ont coopéré sur la mise en place d'une école supérieure de justice et fourni aux autorités géorgiennes une assistance technique pour rédiger la législation sur la restitution des droits de propriété aux victimes du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie.

OTAN

L'OSCE et l'OTAN ont amélioré et approfondi leur coopération afin de relever de nouveaux défis dans un environnement sécuritaire changeant. Des contacts réguliers ont eu lieu à un niveau politique élevé et au niveau d'experts.

En janvier, le Président en exercice de l'OSCE a pris la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord, soulignant l'importance d'un grand nombre d'activités communes dans les trois dimensions. En novembre, il a également pris la parole devant le Conseil de partenariat euro-atlantique. Il a fait ressortir les principaux domaines de coopération, notamment les activités communes menées en Europe du Sud-Est (élimination des armes légères et de petit calibre, et lutte contre le terrorisme). Le Secrétaire général de l'OTAN a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE le 3 novembre et s'est entretenu avec le Secrétaire général de l'OSCE.

Les réunions régulières tenues entre l'OSCE et l'OTAN au niveau exécutif dans les sièges respectifs ont fourni le cadre nécessaire à un dialogue sur une vaste gamme de questions, telles que la lutte contre le terrorisme, les activités économiques et environnementales, la gestion des frontières, les armes légères et de petit calibre, les questions régionales et le dialogue méditerranéen. Afin de développer et de renforcer les liens opérationnels avec l'OTAN, le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE a participé à l'exercice de gestion des crises de l'OTAN en janvier. Le CPC a encouragé la coordination avec l'OTAN dans la mise en œuvre d'une série de projets, notamment l'atelier technique conjoint OSCE-OTAN sur les composants de propergol liquide, tenu à Kiev (Ukraine) en juillet.

« L'OSCE trouvera en l'OTAN un partenaire fort et coopératif. L'OTAN a élargi son agenda et ce conformément aux objectifs partagés avec l'OSCE (...) Au cours des dix à quinze dernières années, l'Europe a mené de grandes actions mais certaines restent inachevées. Il appartient à l'OSCE de jouer un rôle majeur si nous voulons réaliser notre objectif commun : un continent, entier, libre et sûr. »

Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN, lors de son allocution devant le Conseil permanent le 3 novembre.

La coopération OSCE-OTAN dans le domaine de la dimension économique et environnementale s'est poursuivie positivement grâce à l'exécution de projets communs sur l'élimination de composants de propergol liquide et sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en particulier par l'organisation d'une conférence de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme, à Vienne en novembre, mais aussi dans le cadre de l'Initiative ENVSEC.

L'OSCE et l'OTAN ont instauré une coopération étroite en Afghanistan, où les deux organisations ont eu des rôles complémentaires à jouer. L'Équipe de l'OSCE d'appui aux élections a été déployée en Afghanistan

du 21 août au 2 octobre, période pendant laquelle l'OTAN, sous la forme de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), a convenu de fournir au personnel de l'OSCE un appui *in extremis*.

Des représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont participé à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN en novembre.

En *Europe du Sud-Est*, la Mission de l'OSCE en Albanie a maintenu des consultations étroites avec le Commandement sous-régional de l'OTAN sur des questions d'intérêt commun. Afin de créer un mécanisme de contrôle parlementaire efficace, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, le Programme de coopération adapté de l'OTAN et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève ont organisé des visites bilatérales entre la Bosnie-Herzégovine et les pays dotés de forces armées de taille comparable et avec des défis similaires à relever en matière de réforme et de stabilisation.

En Serbie-Monténégro, la Mission de l'OSCE et l'OTAN ont appuyé des réformes de la défense et le renforcement du contrôle démocratique du secteur de la défense et de la sécurité dans des domaines, tels que le contrôle parlementaire et les questions de sécurité des frontières. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a coordonné les efforts de suivi de la situation politique et sécuritaire avec le siège de l'OTAN à Skopje. La Mission a également participé aux réunions de sécurité tenues tous les quinze jours et présidées à tour de rôle par EUPOL Proxima, l'OSCE et l'OTAN.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a maintenu des contacts étroits avec la Force de stabilisation de l'OTAN au Kosovo (KFOR) qui a fourni un environnement sûr aux activités de la Mission au Kosovo. La KFOR a nommé un officier de liaison avec l'OSCE tandis que les bureaux extérieurs de l'OSCE et la KFOR ont interagi en échangeant des informations et en recommandant des actions. La Mission a coopéré avec la KFOR sur des questions relatives au système judiciaire et sur le respect et la protection des droits de propriété. La coopération de l'OMIK avec la KFOR a conduit à une initiative commune de renforcement des capacités pour élever les normes de qualité des stations de radio et de télévision locales.

En *Europe orientale*, la Mission de l'OSCE en Moldavie a apporté son concours, par la mise en commun d'informations, au projet de l'Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN (NAMSA) pour l'élimination de pesticides et de produits chimiques dangereux. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a coopéré avec le Bureau de l'OTAN à Kiev au sujet de l'adaptation sociale d'anciens militaires. En commun avec le Programme de réinsertion de l'OTAN, le Coordonnateur des projets a également reconduit un fructueux programme de reconversion pour officiers démobilisés.

Au *Caucase du Sud*, les missions ont coopéré avec l'OTAN dans le cadre du projet de surveillance des cours d'eau du Caucase du Sud. La Mission en Géorgie a procédé à un échange d'informations avec

l'OTAN sur leurs activités respectives liées à l'élimination des armes obsolètes. Le Bureau de l'OSCE à Erevan a mis en œuvre un projet visant à neutraliser 872 tonnes de composants de propergol. En coordination avec l'OTAN, et suite à la demande du Gouvernement azerbaïdjanais, l'OSCE a conduit une mission d'évaluation des besoins pour vérifier la nécessité d'une remise en état des sols en Azerbaïdjan et d'une élimination d'autres produits chimiques dangereux.

En *Asie centrale*, l'OTAN a fourni un expert sur la planification civile d'urgence pour la table ronde du Centre de l'OSCE à Achghabat sur la coopération transfrontalière. La coopération s'est également poursuivie dans le cadre de l'Initiative ENVSEC. L'officier de liaison nouvellement nommé auprès de l'OTAN pour l'Asie centrale a établi des contacts avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE et les présences de terrain

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

L'OSCE et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ont coopéré dans les trois dimensions au niveau du siège et des bureaux extérieurs notamment sur les questions de la maîtrise des armes légères, de la conversion de la défense, de l'intégration du secteur régional de l'énergie, du retour des réfugiés, de la capacité parlementaire, des Roms et des Sintis, et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Secrétaire général de l'OSCE et le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est se sont entretenus de coopération lors d'une réunion bilatérale. Le Coordonnateur spécial a pris la parole devant le Conseil permanent en juin, notant les travaux communs des organisations en particulier sur le terrain. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a poursuivi la coopération dans le cadre de la Troïka parlementaire du Pacte de stabilité, qui regroupe également l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Le Centre de prévention des conflits a continué de mettre en œuvre le *Document prospectif d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières, en étroite coopération avec l'Union européenne, l'OTAN et le Pacte de stabilité*, notamment en développant la deuxième phase du *programme de coopération transfrontalière en Europe du Sud-Est*. Ce programme a consisté en une série de cinq séminaires tenus dans la région pour développer les aspects opérationnels des accords de gestion transfrontière sur des questions, telles que la transition vers une police des frontières, des exercices d'entraînement conjoints, la coopération des organismes d'application des lois, ainsi que des questions ayant trait aux «frontières bleues» (mers, rivières et lacs).

L'expert en criminalité de l'Unité pour les questions stratégiques de police a maintenu un contact régulier avec ses homologues de l'initiative du Pacte de stabilité visant à lutter contre la criminalité organisée, en participant notamment à des réunions de haut niveau. Un autre domaine de coopération important entre les deux organisations a porté sur la mise en œuvre du processus d'Ohrid pour la gestion et la sécurité des

frontières. De plus, les activités de terrain de l'OSCE sur des questions relatives à la lutte contre le crime organisé et la corruption ainsi qu'aux médias ont été liées aux travaux du Pacte de stabilité dans ces domaines.

Organisation internationale pour les migrations

La coopération entre l'OSCE et l'OIM s'est poursuivie aux sièges et sur le terrain. L'OIM a participé aux réunions tripartites de haut niveau et ciblées entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE en février à Strasbourg, au Conseil ministériel de Ljubljana, ainsi qu'à plusieurs autres conférences et réunions de l'OSCE, dont le Forum économique de l'OSCE et ses séminaires préparatoires.

Les deux organisations ont travaillé main dans la main sur les questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et les migrations en Europe du Sud-Est, au Caucase et en Asie centrale. La Présence de l'OSCE en Albanie a coopéré avec l'OIM et le HCR pour mettre en œuvre un projet, financé par l'Union européenne, sur une sélection préalable des demandeurs d'asile et des migrants. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, en commun notamment avec l'UNICEF, l'OIM et d'autres organisations, a rédigé un *Plan d'action sur la lutte contre la traite des enfants*. La Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro a coopéré avec la Mission de l'OIM dans le cadre du mécanisme national d'orientation. La Mission en Croatie et l'OIM ont appuyé le Bureau du Gouvernement croate pour les droits de l'homme lors de l'organisation d'une conférence internationale sur la traite des êtres humains tenue en octobre. Un projet de lutte contre la traite en Ukraine, financé par l'UE-TACIS, a été mis en œuvre par l'OIM en partenariat avec le Coordonnateur des projets de l'OSCE. Le Centre de l'OSCE à Almaty a procédé à des échanges avec l'OIM et le Centre international pour le développement des politiques migratoires afin d'élaborer un plan national de lutte contre la traite. Le Centre de l'OSCE à Douchanbé et l'OIM ont financé un centre d'information destiné à des migrants potentiels.

En coopération avec l'OIM, le BIDDH a lancé un nouveau projet en Fédération de Russie sur le programme d'Etat concernant la régularisation des travailleurs migrants. Le BIDDH et l'OIM ont également travaillé de concert pour mettre en place un mécanisme de collecte de données et d'échange d'informations sur les questions de migrations afin de fournir aux Etats participants des données fiables sur la question.

Comité international de la Croix-Rouge

Au niveau du siège, le CICR a participé aux réunions tripartites de haut niveau et ciblées ainsi qu'à d'autres conférences et réunions de l'OSCE, notamment la Conférence ministérielle de Ljubljana. Une délégation du CICR s'est rendue au secrétariat de l'OSCE en janvier pour rencontrer des représentants de divers départements et de diverses unités afin d'en apprendre davantage sur leurs activités, de mettre en

commun les informations et de débattre de la coopération.

Sur le terrain, la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a coopéré avec le CICR sur la question de l'accès aux prisonniers. En Moldavie, les deux organisations ont suivi la détention de deux membres du groupe Iliascu en Transnistrie et les conditions de détention à la fois en Moldavie et en Transnistrie. Le CICR et l'OSCE ont échangé des informations sur le suivi des établissements pénitentiaires et de garde à vue au Kirghizistan.

Coopération avec d'autres organisations et initiatives nationales et sous-régionales

En avril, le Secrétaire général de l'OSCE a participé à la 9ème réunion du Conseil des Ministres des Affaires étrangères du GUAM et au Sommet des chefs d'Etat du GUAM à Chisinau (Moldavie). En mai, il a représenté l'OSCE au 8ème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Processus de coopération en Europe du Sud-Est à Bucarest (Roumanie). En mai, il a également participé à la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Initiative centre-européenne (ICE), qui s'est tenue sous la présidence slovaque de l'ICE à Tatranska Lomnica alors qu'en novembre, le Président en exercice et le Secrétaire général ont participé au Sommet des chefs de gouvernement de l'ICE à Piestany (Slovaquie). En août, le Président de

l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a participé à la 14ème session de la conférence parlementaire de la mer Noire et y a pris la parole. En décembre, le Secrétaire général a pris part au Forum de la *Communauté du Choix Démocratique* à Kiev (Ukraine).

En juillet, le Secrétaire exécutif de la Communauté d'Etats indépendants a visité le Secrétariat de l'OSCE. En janvier, des représentants du Secrétariat de l'OSCE ont pris part à une conférence organisée par l'OTSC à Moscou. En avril, le Représentant spécial chargé de la lutte contre la traite des êtres humains a participé à la réunion des Ministres de l'intérieur des pays de la CEI à Minsk (Biélorussie). L'Unité pour les questions stratégiques de police a maintenu des contacts avec l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est à Bucarest. La Mission de l'OSCE en Croatie a tenu des consultations avec l'Initiative migration, asile et retour des réfugiés dans le cadre du Processus de coopération en Europe du Sud-Est dont le secrétariat est basé à Skopje.

Un certain nombre de représentants d'organisations et initiatives régionales et sous-régionales, dont l'Initiative adriatique-ionienne, le Conseil euro-arctique de la mer de Barents, l'ICE, la CEI, l'OTSC, le GUAM et l'Organisation de la coopération de la mer Noire ont participé au Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana les 5 et 6 décembre. Des organisations régionales et sous-régionales ont été régulièrement invitées à participer à d'autres activités pertinentes de l'OSCE.

Interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Le Secrétariat, en commun avec la Troïka de l'OSCE, a continué à renforcer ses relations en 2005 avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. L'objectif principal consistait à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport Harkonen résultant d'une décision du Conseil ministériel adoptée à Sofia sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.¹

En 2005, la coopération avec les organisations et institutions au delà de la région de l'OSCE a été encore intensifiée, en particulier dans le contexte de la *sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales* (New York, 25 et 26 juillet). Les relations ont été marquées par une participation réciproque accrue aux activités pertinentes ainsi que par la mise en commun accrue des informations, des expériences et des enseignements.

Coopération entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens et asiatiques. Plusieurs documents récents du Conseil ministériel, tels que la Stratégie de Maastricht visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle, ainsi que la Décision de Sofia, ont souligné l'importance d'un renforcement du dialogue avec les Etats partenaires de l'OSCE, en reconnaissance de la nature transfrontalière et transrégionale des menaces modernes à la sécurité. Le rapport Harkonen a fourni des orientations importantes pour la réalisation de cet objectif. Dans ce processus, la Section de la coopération extérieure a apporté un appui continu et des conseils aux présidences belge et bulgare des groupes de contact méditerranéens et asiatiques.

Outre les activités régulières des groupes de contact, l'année 2005 a été marquée par trois événements majeurs. Les 25 et 26 avril, à Séoul, la Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces pour la sécurité et sur un *nouveau paradigme de la sécurité* a rassemblé des participants de l'OSCE et d'Asie. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire général de l'OSCE a mis l'accent sur l'importance de cette Conférence au regard des menaces à la sécurité et de l'interdépendance accrue concernant les questions de sécurité dans un monde globalisé.

Le chef de la Section de la coopération extérieure a présenté la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité. Suite aux attaques du 11 septembre, l'OSCE a revu ses priorités et ses instruments et a ajouté de nouvelles capacités.

1

Voir le rapport du Président en exercice et les rapports des présidents des groupes de contact respectifs avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération

L'OSCE a coopéré avec d'autres organisations et Etats partenaires et a reconnu le risque d'un débordement des menaces à la sécurité dans les régions adjacentes.

Dans leurs conclusions, les coprésidents (représentés par le pays hôte et la Présidence de l'OSCE) ont déclaré que la Conférence offrait un échange intéressant d'idées sur la définition des nouvelles menaces pour la sécurité et sur leurs manifestations. Le renforcement des relations entre l'OSCE et le Forum régional de l'ANASE a également été souligné comme une recommandation majeure de la Conférence.

Le Secrétaire général a été invité à prendre la parole lors d'une conférence tenue en Thaïlande sur *l'échange d'expériences dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : perspectives de coopération* (Bangkok, 16 et 17 juin). Le Secrétaire général a souligné l'opportunité de cette conférence s'inscrivant dans le droit fil d'une des conclusions de la Conférence OSCE-Thaïlande de 2002 qui appelait à un renforcement de la coopération entre l'OSCE et les régions asiatiques pour répondre efficacement à des questions telles que la traite des êtres humains. Il a indiqué que cette question était la priorité majeure de l'OSCE, comme l'avait prouvé la nomination en 2004 d'une représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la création au Secrétariat de l'OSCE d'une unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains. Les participants de la Conférence ont examiné la question de la traite des êtres humains en Asie et en Europe, le rôle capital des mesures juridiques et répressives dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que des solutions et modèles régionaux de coopération. Dans ses conclusions, le Président a suggéré de renforcer les relations entre l'OSCE et le processus de Bali.

Les 8 et 9 septembre, à Rabat (Maroc), le Séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE a examiné *le rôle de l'OSCE et des partenaires méditerranéens pour la coopération dans le domaine des politiques de migration et d'intégration*. Le Secrétaire général a souligné que cette réunion reflétait un consensus transméditerranéen croissant sur les intérêts et les préoccupations communes en matière de sécurité ainsi que sur l'élargissement des valeurs et des principes communs. Le terrorisme, les migrations, l'intégration sociale et culturelle, et les moyens de maintenir la sécurité dans le respect des droits de l'homme figuraient au nombre des questions politiques majeures dans la région méditerranéenne, dans l'espace de l'OSCE et dans le monde entier.

S'agissant du thème principal de ce séminaire, le Secrétaire général a souligné le caractère transdimensionnel des migrations. Les implications économiques,

environnementales, culturelles et sécuritaires doivent être toutes examinées lorsqu'il s'agit de migrations. Pour ce faire, les participants ont préconisé un dialogue continu dans le cadre de l'OSCE entre les pays d'origine, de transit et de destination. Certaines des propositions découlant des débats concernaient des mesures visant à faciliter l'intégration des migrants et la conclusion de contrats spéciaux entre le pays des migrants et le pays hôte.

Approfondissant son dialogue avec les Etats partenaires de l'Organisation, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a tenu son troisième Forum parlementaire sur la Méditerranée (Sveti Stefan, 9 octobre). Dans son allocution liminaire, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a réitéré que l'Assemblée était résolue à intensifier le dialogue méditerranéen dans l'espace de l'OSCE comme la Déclaration de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de Washington en juillet l'avait déjà souligné. Dans son exposé, le Secrétaire général de l'OSCE a mis l'accent sur les perspectives après la Conférence de Rabat et fait ressortir la coopération de l'OSCE avec d'autres organisations sur l'amélioration du dialogue entre civilisations.

Un représentant de la Section de la coopération extérieure a participé à un atelier sur *les expériences de l'OSCE dans la promotion de la démocratie et de la sécurité coopérative : une inspiration pour les partenaires méditerranéens et au delà ?* tenu à Istanbul du 3 au 5 mars. Cette réunion, à laquelle 35 experts et représentants des gouvernements et de la société civile de la région méditerranéenne ont participé, a été organisée par l'Institut danois des études internationales, la Fondation Heinrich Boell et la Fondation turque d'études économiques et sociales. Les participants ont débattu d'initiatives visant à prendre en considération les expériences et les enseignements de l'OSCE dans des domaines, tels que l'observation des élections, le rôle des femmes et la création possible d'un institut régional de recherches sur la prévention des conflits en Méditerranée.

Suite aux invitations de l'Autorité palestinienne, la Présidence de l'OSCE a chargé le Secrétariat et le BIDDH d'envoyer une équipe d'évaluation des besoins en matière de formation pour une visite ponctuelle de courte durée dans les territoires palestiniens afin d'observer les élections présidentielles du 9 janvier. L'équipe a séjourné du 7 au 13 janvier dans les territoires palestiniens afin d'identifier les domaines dans lesquels l'OSCE pourrait offrir son expertise à l'Autorité palestinienne et à la société civile palestinienne et les a présentés au Conseil permanent.

La deuxième équipe de l'OSCE d'appui aux élections a été déployée en Afghanistan pour les élections dans le cadre de l'Assemblée nationale et les élections municipales du 18 septembre (pour davantage d'informations sur cette question, veuillez-vous reporter à la page 26)

La Troïka ministérielle de l'OSCE et les homologues des partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération se sont rencontrés avant le Conseil ministériel de Ljubljana. Les participants se sont félicités de la tenue de consultations plus régulières

sur des questions présentant un intérêt mutuel en 2005. Le Secrétaire général a exprimé son ferme appui à un renforcement du dialogue entre l'OSCE et ses partenaires.

Coopération avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE. La sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales (New York, 25 et 26 juillet) et la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales (New York, 17 octobre) ont offert aux organisations régionales la possibilité d'élargir leur relations mutuelles et d'approfondir les connaissances de leurs rôles et mandats respectifs. Dans ce contexte, en marge de la sixième réunion de haut niveau, le Secrétaire général de l'OSCE a tenu des discussions bilatérales avec ses homologues, notamment de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation des Etats américains, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union africaine.

Le Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique a pris la parole devant le Conseil permanent pour la première fois le 14 novembre. Il a rappelé l'importance de la promotion, de la protection et de l'amélioration des valeurs communes de différentes cultures ainsi que du renforcement de la tolérance, du dialogue et de la coopération entre nations et peuples. Une discussion bilatérale a eu lieu entre les secrétaires généraux des deux organisations.

L'intérêt mutuel d'un échange de pratiques sur la lutte contre le terrorisme, notamment par le biais de contacts bilatéraux et d'échanges de meilleures pratiques, a continué d'être au centre de la coopération entre l'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat de l'OSCE et les organisations régionales telles que celles mentionnées ci-dessus et l'Organisation de coopération de Shanghai. Le chef de l'Unité d'action contre le terrorisme a participé à une conférence à Alger sur *l'instauration d'une capacité de lutte contre le terrorisme en Afrique et dans les organisations sous régionales* qui a été organisée par l'US National Defense University et le Centre d'études stratégiques de l'Union africaine. Il a également rencontré des représentants de l'Union africaine et le personnel du Centre de lutte contre le terrorisme de l'Union basé à Alger avec lesquels il a discuté du partenariat avec l'OSCE.

L'Unité d'action contre le terrorisme a fait part de ses expériences en matière de lutte contre le terrorisme lors d'un séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme (Le Caire, 17 et 18 février) tenu par la Ligue des Etats arabes, tandis que la Ligue a participé à deux ateliers de l'OSCE sur la question.

Sur demande du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, le Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre a été traduit en arabe et présenté en avril en tant qu'exemple de coopération dans la mise en commun d'expériences entre les organisations régio-

nales. L'Allemagne a contribué au financement de cette traduction.

L'Unité et le Fond des élections ayant été établis dans le cadre de l'Union africaine, le BIDDH a partagé avec cette dernière ses connaissances et informations sur les questions relatives aux élections. En juin, un haut responsable de l'Union s'est rendu au BIDDH pour débattre des méthodologies d'observation des élections dans le cadre d'un dialogue continu entre les deux organisations.

Comme par le passé, les activités OSCE-partenaires asiatiques et le Séminaire méditerranéen de l'OSCE ont été l'occasion d'échanges entre l'OSCE et les

organisations régionales. Onze Etats membres du Forum régional de l'ANASE ont participé en tant qu'observateurs à la Conférence OSCE-Corée, et sept à la conférence tenue en Thaïlande. La Ligue des Etats arabes et l'Organisation de coopération de Shanghai ont participé au Séminaire méditerranéen tenu à Rabat. La Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la conférence islamique ont pris part à la *Conférence de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*. Des représentants du Forum régional de l'ANASE, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de coopération de Shanghai ont pris part à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana.

Annex Statistics of OSCE staff

International staff in Missions/Centres/Offices

Nationality	OSCE Mission in Kosovo	OSCE Mission to Bosnia and Herzegovina	OSCE Mission to Croatia	OSCE Mission to Georgia	OSCE Spill-over Monitor Mission to Serbia	OSCE Mission to Serbia and Montenegro	OSCE Mission to Moldova	OSCE Presence in Albania	OSCE Centre in Almaty	OSCE Centre in Ashgabat	OSCE Centre in Bishkek	OSCE Centre in Dushanbe	OSCE Centre in Tashkent	OSCE Office in Baku	OSCE Office in Minsk	OSCE Office in Yerevan	The Pers. Rep. of the OSCE on Conflict Dealt with by the Minsk Conference	OSCE Project Co-ordinator in Ukraine	Total for Missions/Centres/Offices
Albania	1	1																2	
Armenia	1														1			2	
Austria	10	5	2	5	3			2	1		1			1			1	31	
Azerbaijan	1	1			1									1				3	
Belarus					3		1	1				1						6	
Belgium	5	2			1	2												10	
Bosnia and Herzegovina	4			1		2				1								8	
Bulgaria	14	3		5		2		1				2			1			28	
Canada	6	1		1		1												9	
Croatia					2													2	
Czech Republic		1	1	3	1		1	3								1	1	12	
Denmark	2					1												3	
Estonia	1		1	3	1	1												7	
Finland		1	1	3		1		1		1							1	9	
France	10	11	6	7	5	3		5		1	1	2	1	1	1			54	
The former Yugoslav Republic of Macedonia				2														2	
Georgia	2	1	1		2													6	
Germany	30	7	2	3	8	6	2	1	1	1	1		1		1		1	65	
Greece	3	1	1															5	
Hungary	1	2		2				1		1		1					1	9	
Iceland																		0	
Ireland	3	4		1	3	3		2										16	
Italy	11	7	6		5	6					1	2		1				29	
Japan					1													1	
Kazakhstan																		0	
Kyrgyzstan		2												1				3	
Latvia				1								1						2	
Liechtenstein																		0	
Lithuania		1	1	2								1						5	
Luxembourg																		0	
Malta																		0	
Moldova	2		1	1		1					1		1			1		8	
Netherlands	3	1	1		1	2		1				1				1		11	
Norway		1			1	5	1		1			1						10	
Poland	4	1	2	7	2		2											19	
Portugal	2	1		2	1													6	
Romania	9	1	1	2	3	2					1							19	
Russian Federation	2	6		4	1						1	3				1		18	
Serbia and Montenegro																		0	
Slovakia	1	1	2	1		1						1						7	
Slovenia	2	2			1													5	
Spain	7	2	1		3													13	
Sweden	8	3	1	1	1	2		2	1					2			1	22	
Switzerland		1	1								1							3	
Tajikistan	2	1			1													4	
Turkey	6	1		2	10	3					1							23	
Turkmenistan																		0	
Ukraine				2	4						1					1	1	9	
United Kingdom	18	6	4	4	8	6	1	2					1			1		51	
United States	26	20	5	7	7	7	2	3		1		1	1		2		1	83	
Uzbekistan			1															1	
Total	197	99	41	71	81	58	10	25	4	6	10	16	4	6	5	8	4	651	

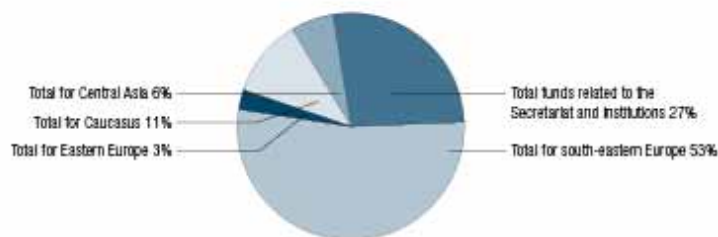
Total numbers of Internationally recruited staff in Missions, Secretariat and Institutions

Nationality	Missions	%	Secretariat and Institutions	%	GRAND TOTAL	%
Albania	2	0.3	0	0.0	2	0.2
Armenia	2	0.3	2	0.8	4	0.4
Austria	31	4.8	16	6.7	47	5.3
Azerbaijan	3	0.5	1	0.4	4	0.4
Belarus	6	0.9	5	2.1	11	1.2
Belgium	10	1.5	4	1.7	14	1.6
Bosnia and Herzegovina	8	1.2	2	0.8	10	1.1
Bulgaria	28	4.3	8	3.3	36	4.0
Canada	9	1.4	9	3.8	18	2.0
Croatia	2	0.3	2	0.8	4	0.4
Czech Republic	12	1.8	2	0.8	14	1.6
Denmark	3	0.5	4	1.7	7	0.8
Estonia	7	1.1	1	0.4	8	0.9
Finland	9	1.4	3	1.2	12	1.3
France	54	8.3	13	5.4	67	7.5
The former Yugoslav Republic of Macedonia	2	0.3	0	0.0	2	0.2
Georgia	6	0.9	4	1.7	10	0.8
Germany	65	10.0	24	10.0	89	1.1
Greece	5	0.8	1	0.4	6	10.0
Hungary	9	1.4	2	0.8	11	1.2
Iceland	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Ireland	16	2.5	2	0.8	18	2.0
Italy	39	6.0	10	4.2	49	5.5
Japan	1	0.2	0	0.0	1	0.1
Kazakhstan	0	0.0	2	0.8	2	0.2
Kyrgyzstan	3	0.5	2	0.8	5	0.6
Latvia	2	0.3	2	0.8	4	0.4
Liechtenstein	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Lithuania	5	0.8	0	0.0	6	0.7
Luxembourg	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Malta	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Moldova	8	1.2	7	2.9	15	1.7
Netherlands	11	1.7	7	2.9	18	2.0
Norway	10	1.5	1	0.4	11	1.2
Poland	19	2.9	9	3.8	28	3.1
Portugal	6	0.9	0	0.0	6	0.7
Romania	19	2.9	6	2.5	25	2.8
Russian Federation	18	2.8	13	5.4	31	3.5
Serbia and Montenegro	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Slovakia	7	1.1	1	0.4	8	0.9
Slovenia	5	0.8	1	0.4	6	0.7
Spain	13	2.0	6	2.5	19	2.1
Sweden	22	3.4	7	2.9	29	3.3
Switzerland	3	0.5	4	1.7	7	0.8
Tajikistan	4	0.6	0	0.0	4	0.4
Turkey	23	3.5	3	1.3	26	2.9
Turkmenistan	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Ukraine	9	1.4	5	2.1	14	1.6
United Kingdom	51	7.8	18	7.5	69	7.8
United States	83	12.7	21	8.8	104	11.7
Uzbekistan	1	0.2	3	1.3	4	0.4
Total	651	100.0	239	100.0	890	100.0

2005 Revised Unified Budget

Fund	Revised budget PC.Dec/715	% of total
I. FUNDS RELATED TO THE SECRETARIAT AND INSTITUTIONS		
The Secretariat	27,319,300	17.14%
Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODHR)	11,963,700	7.51%
High Commissioner on National Minorities (HCNM)	2,697,600	1.69%
Representative on Freedom of the Media (RFOM)	1,095,800	0.69%
Total funds related to the Secretariat and Institutions	43,076,400	27.02%
II. FUNDS RELATED TO OSCE FIELD OPERATIONS		
South-eastern Europe		
Mission to Kosovo	34,147,300	21.42%
Tasks in Bosnia and Herzegovina	17,583,300	11.03%
Mission to Croatia	9,218,800	5.78%
Mission to Serbia and Montenegro	9,324,000	5.85%
Presence in Albania	3,658,300	2.30%
Spillover Monitor Mission to Skopje	11,061,500	6.94%
Total for south-eastern Europe	84,993,200	53.32%
Eastern Europe		
Mission to Moldova	1,485,700	0.93%
Project Co-ordinator in Ukraine	1,650,100	1.04%
Office in Minsk	858,500	0.54%
Representative to the Estonian Commission on Military Pensioners	105,000	0.07%
Representative to the Latvian-Russian Joint Commission on Military Pensioners	8,300	0.01%
Total for Eastern Europe	4,107,600	2.58%
Caucasus		
Mission to Georgia	12,324,800	7.73%
Office in Yerevan	1,460,900	0.92%
Office in Baku	1,593,500	1.00%
High Level Planning Group	172,600	0.11%
The Minsk Process	511,300	0.32%
Personal representative of the CIO on the Conflict dealt with by the Minsk Conference	966,900	0.61%
Total for Caucasus	17,030,000	10.68%
Caucasus		
Centre in Almaty	1,683,900	1.06%
Centre in Ashgabad	1,050,600	0.66%
Centre in Bishkek	2,454,800	1.54%
Centre in Tashkent	1,275,900	0.80%
Centre in Dushanbe	3,728,900	2.34%
Total for Central Asia	10,194,100	6.40%
Total for funds related to the OSCE field operations	116,324,900	72.98%
TOTAL BUDGET	159,401,300	100.00%

2005 Unified Budget by region



Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE
Kärntner Ring 5-7
A-1010 Vienne (Autriche)

Tél. : +43 1 514 36 180
Fax : +43 1 514 36 105
info@osce.org

WWW.OSCE.ORG

INSTITUTIONS DE L'OSCE

Assemblée parlementaire

Radhusstraede 1
1466 Copenhague K (Danemark)
Tél. : +45 33 37 80 40
Fax : +45 33 37 80 30
E-mail : osce@oscepa.dk

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

19 Aleje Ujazdowskie,
00-557 Varsovie (Pologne)
Tél. : +48 22 520 06 00
Fax : +48 22 520 06 05
E-mail : office@odih.pl

Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales

Prinsessegracht 22
2514 AP La Haye (Pays-Bas)
Tél. : +31 70 312 55 00
Fax : +31 70 363 59 10
E-mail : hcnm@hcnm.org

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Kärntner Ring 5-7
A-1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 512 21 45-0
Fax : +43 1 512 21 45-9
E-mail : pm-fom@osce.org

OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE

EUROPE DU SUD-EST

Présence de l'OSCE en Albanie

Rruga Donika Kastrioti, Vila 6,
Tirana (Albanie)
Tél. : +355 4 235 993
Fax : +355 4 235 994
E-mail : Post.Albania@osce.org

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Fra Andjela Zvizdovica 1,
71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)
Tél. : +387 33 752 100
Fax : +387 33 442 479
E-mail : info.ba@osce.org

Mission de l'OSCE en Croatie

Florijana Andraseca 14,
10000 Zagreb (Croatie)
Tél. : +385 1 309 66 20
Fax : +385 1 309 66 21
E-mail : osce-croatie@osce.org

Mission de l'OSCE au Kosovo

Beogradska 32
38000 Pristina,
Kosovo (Serbie-Monténégro)
Tél. : +381 38 500 162 ;
Fax : +381 38 500 188
E-mail : press.omik@osce.org

Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro

Cakorska 1,
1100 Belgrade (Serbie-Monténégro)
Tél. : +381 11 367 24 25
Fax : +381 11 367 24 29
omisam-spokesperson@osce.org

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

OBE Makedonija Building
11 Oktomvri Str. 25
MK-1000, Skopje
Tél. : +389 2 3234 000
Fax : +389 2 3234 234
E-mail : info-mk@osce.org

EUROPE ORIENTALE

Bureau de l'OSCE à Minsk

Prospekt Gazety Pravda 11,
220116 Minsk (Biélorussie)
Tél. : +375 17 272 34 97
Fax : +375 17 272 34 98
E-mail : office-by@osce.org

Mission de l'OSCE en Moldavie

Str Mitropolit Dosoftei 108,
2012 Chisinau (Moldavie)
Tél. : +373 22 22 34 95
Fax : +373 22 22 34 96
E-mail : secretary-md@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

16 Striletska St.
01034 Kiev (Ukraine)
Tél. : +380 44 238 04 06
Fax : +380 44 238 04 08
E-mail : osce-ukraine@osce.org

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Secrétariat de l'OSCE
Kärntner Ring 5-7, 2ème étage,
A-1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 560
Fax : +43 1 514 36 96
E-mail : helmut.napiontek@osce.org

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite

Pärnu mnt. 15, 7th floor, Kawe Plaza,
10141 Tallinn (Estonie)
Tél. : +372 665 1762
Fax : +372 665 1763
E-mail : oscerepresentative@osce.ee

CAUCASE

Bureau de l'OSCE à Bakou

4, M. Magomayev lane, 2nd floor,
Icheri Sheher,
AZ1004 Bakou (Azerbaïdjan)

Tél. : +994 12 497 23 73
Fax : +994 12 497 23 77
E-mail : office-az@osce.org

Mission de l'OSCE en Géorgie

Krtsanisi Datcha No. 5,
Tbilisi (Géorgie)
Tél. : +995 32 24 42 01
Fax : +995 32 77 96 15
E-mail : pm-ge@osce.org

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

4 Freedom Square, GMT Plaza
1st floor,
0105 Tbilisi (Géorgie)
Tél. : +995 32 99 87 32
Fax : +995 32 98 85 66
E-mail : prcio@osce.org

Bureau de l'OSCE à Erevan

89 Teryan St., 375009 Erevan
(Arménie)
Tél. : +374 10 54 58 45
Fax : +374 10 54 10 61
E-mail : yerevan-am@osce.am

ASIE CENTRALE

Centre de l'OSCE à Almaty

67 Tole Bi Street, 2nd floor,
480091 Almaty (Kazakhstan)
Tél. : +7 3272 79 37 62
Fax : +7 3272 79 43 88
E-mail : almaty-kz@osce.org

Centre de l'OSCE à Achgabat

Turkmenbashi Shayoly 15,
744005 Achgabat (Turkménistan)
Tél. : +993 12 35 30 92
Fax : +993 12 35 30 41
E-mail : info_tm@osce.org

Centre de l'OSCE à Bichkek

139 St. Toktogula,
720001 Bishkek (Kirghizistan)
Tél. : +996 312 66 50 15
Fax : +996 312 66 31 69
E-mail : pm-kg@osce.org

Centre de l'OSCE à Douchanbé

12, Zikrullo Khojaev str.,
734003 Douchanbé (Tadjikistan)
Tél. : +992 372 24 58 79
Tél. : +992 372 24 33 38
Fax : +992 372 24 91 59
E-mail : cid-tj@osce.org

Centre de l'OSCE à Tachkent

Afrosiyob Street 12 B, 4th floor,
700015 Tachkent (République d'Ouzbékistan)
Tél. : +998 71 140 04 70
Fax : +998 71 140 04 66
E-mail : osce-cit@osce.org

Abréviations

AER	Agence européenne de reconstruction	IRMA	Agenda pour la gestion intégrée des ressources
ALPC	Armes légères et de petit calibre	KFOR	Force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo
ANASE	Association des nations d'Asie du Sud-Est	MDCS	Mesures de confiance et de sécurité
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
CARDS	Programme d'assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation	NAMSA	Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN
CCT	Comité de l'ONU contre le terrorisme	NLDC	Centre national d'élaboration des lois
CEC	Commission électorale centrale	OIM	Organisation internationale pour les migrations
CEDAW	Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	OMC	Organisation mondiale du commerce
CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe	ONG	Organisation non gouvernementale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	ONU	Organisation des Nations Unies
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires	ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
CMC	Commission mixte de contrôle	ORIGIN	Réseau d'information sur les organisations et les institutions œuvrant dans le domaine des questions de parité hommes-femmes
COPS	Comité politique et de sécurité	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
CORE	Centre de recherche sur l'OSCE	OTSC	Organisation du Traité de sécurité collective
CPC	Centre de prévention des conflits	PEV	Politique européenne de voisinage
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe	PME	Petites et moyennes entreprises
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ENVSEC	Initiative en matière d'environnement et de sécurité de l'OSCE, du PNUD et du PNUE	POLIS	Système d'information policière en ligne de l'OSCE
EUMC	Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes	RTK	Radio Télévision Kosovo
FCS	Forum pour la coopération en matière de sécurité	SIDA	Agence suédoise de développement international
FIAS	Force internationale d'assistance à la sécurité	TACIS	Programme d'assistance technique de l'Union européenne à la communauté des Etats indépendants
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
HCMN	Haut Commissaire pour les minorités nationales	UE	Union européenne
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ICE	Initiative centre-européenne	UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

RESPONSABLE DE LA REDACTION | Sharman Esarey
RESPONSABLE DE LA PRODUCTION | Alexander Nitzsche
CONCEPTION ET COMPOSITION | red hot 'n'cool
DIRECTEUR ARTISTIQUE | Damir Krizmanic

Presse et information
Secrétariat de l'OSCE

Le présent document n'est pas un document consensuel.